Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.

Division DC801
Section M761.4
Shelf
Number v.2

HISTOIRE

DE

MONTAUBAN.

MONTAUBAN. -- IMP. DE J. RENOUS ET COMP.

HISTOIRE

DE

MONTAUBAN,

Par J. Le Bret,

PRÉVÔT DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE CETTE VILLE, EN 1668;

NOUVELLE ÉDITION,

REVUE ET ANNOTÉE D'APRÈS LES DOCUMENS ORIGINAUX,

PAR

MM. l'abbé Marcellin et Gabriel Ruck.

TOME DEUXIÈME.

MONTAUBAN,
CHEZ RETHORÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1841.

Library of Princeton
JAN 21 1885
Theological Seminary

HISTOIRE

DE

MONTAUBAN.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.

Nous voici arrivés à l'époque de ces guerres religieuses, qui attirèrent tant de désastres sur nos belles contrées, et y amoncelèrent des ruines, dont les traces sont visibles encore. Une scène nouvelle va s'ouvrir à nos regards.

Autant nous avons éprouvé de plaisir, mêlé de noble orgueil, à décrire la période de l'Histoire de Montauban, qui s'étend depuis sa fondation jusqu'à la fin des terribles luttes de la France et de l'Angleterre, — autant nous gémissons d'avoir à commencer le récit de la funeste période, dont le sombre déroulement embrasse la seconde partie de nos annales. — Puissent, ces sanglans épisodes, ces souvenirs lugubres, effrayer les hommes d'aujourd'hui, et leur inspirer une profonde horreur des divisions qui armèrent nos aïeux les uns contre les autres!

Car, à présent, l'épée Montalbanaise n'a plus affaire au soldat d'Outre-Loire, qui ne parlait pas notre langue, à l'archer d'Albion, ennemie implacable des rois qui recueillirent le magnifique héritage des comtes de Toulouse. La guerre qui va hurler autour de nos remparts, qui va désoler nos campagnes, renverser nos monumens, abolir nos franchises, cette guerre est la plus impie, la plus affreuse de toutes celles qui peuvent ensanglanter des mains d'homme, c'est la guerre civile, que les païens appelaient « un forfait », et dont la religion, qui en fut le prétexte, aurait dû préserver pour toujours les nations chrétiennes. Disons en peu de mots d'où provinrent ces grands malheurs.

Ce fut, d'après l'opinion ordinaire, l'année 1517 qui en vit éclore le principe. Martin Luther, religieux Augustin, professeur de l'université de Wittemberg, énonça d'abord des propositions hardies en matière de foi. Puis, emporté par son génie impétueux, aveuglé par les ovations que lui procurait son éloquence facétieuse et populaire, il attaqua l'un après l'autre les divers points du symbole catholique, et bientôt il se trouva assez puissant pour braver les foudres de Rome, et élever autel contre autel.

Charles-Quint se déclara vainement contre la réforme ; elle fut accueillie par les princes d'Allemagne, auxquels « leurs embarras financiers persuadaient d'avance toute doctrine qui mettait à leur disposition les trésors du clergé. L'Europe présentait alors un phénomène remarquable, la disproportion des besoins et des ressources, résultat de l'élévation récente d'un pouvoir central dans chaque état. L'Eglise paya le déficit..... Les princes du nord de l'Allemagne, menacés dans leur indépendance par le maître du Mexique et du Pérou, trouvèrent leurs Indes dans la sécularisation des biens ecclésiastiques (*). » Le pillage s'organisa dès lors sur une vaste échelle.

(*) Michelet.

Ce que les grands faisaient en haut, le peuple voulut le faire en bas : une nouvelle *Jacquerie* menaça l'Europe. Des milliers de paysans et de mineurs déclarèrent une guerre à mort à la propriété, à la science, à toute espèce d'ordre. Luther fut impuissant à calmer les terribles passions qu'il avait soulevées. Les nobles dûrent prendre les armes, et répondre à grands coups d'épée aux demandes que leur adressaient les manans, au nom des principes de Martin et du texte des Ecritures.

Les mêmes circonstances qui avaient favorisé le luthéranisme en Allemagne, le favorisèrent en Danemarck, en Norwège, en Islande, en Suède. Bientôt, mais sous une autre forme, la révolution religieuse bouleversa la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Ecosse.

Jean Calvin s'érigea en apôtre d'une nouvelle doctrine, qui devait tenir le milieu « *entre le paganisme de Zwingle et le papisme de Luther* (*). » A son tour, l'Occident fut ébranlé. De Genève, où le nouveau réformateur faisait brûler Servet, en réclamant la tolérance des princes catholiques, la réforme gagna la France. Les premiè-

(*) Michelet.

res assemblées des protestans se tinrent secrètement à Paris, vers 1550. « Non moins intolérans que leurs persécuteurs, ils voulurent bientôt exterminer ce qu'ils appelaient L'IDOLATRIE. (*) Ils commencèrent à renverser les autels, à brûler

(*) On trouve dans les Mss. de Bethune une foule de lettres écrites à la cour par les envoyés du roi et les gouverneurs des provinces, appelant à grands cris des mesures « contre les excès auxquels se livrent partout les calvinistes et les fauteurs d'hérésie. » Le parlement de Bordeaux les dénonçait comme démolisseurs d'églises et d'images. Le bailli de Blois écrivait à Catherine de Médicis : « Madame, j'ai différé vous avertir de deux scandales arrivés en cette ville le 3e et 11e de ce présent mois, tant de brisemens de croix, romptures d'images que forcements d'églises..... Et depuis, qui fut la nuict de jeudi dernier 19e du mois, est arrivé beaucoup pis au monastère de la Guysche, qui est assis deux lieues près de cette ville, en laquelle, nonobstant les édits de sa majesté, l'on est entré de nuict avec armes et bastons à feu dedans ladite abbaye, de laquelle on a ravi et enlevé treize des plus jeunes religieuses d'icelle, lesquelles ont été depuis dévestues de leurs habits réguliers et menées en divers lieux..... Tant y a, Madame, que les choses ne doivent demeurer impunies si l'on n'en veut revoir de pires. »

En se livrant à ces excès, le calvinisme ne voulait pas seulement se faire tolérer au milieu de la société catholique, il voulait la supplanter; ses chefs ne dissimulaient pas leur idée de « domination souveraine ». Calvin exhortait les puissans du parti à se débarrasser vite des hommes qui gênaient les progrès de ses doctrines. « Surtout, écrivait-il à M. du Poët, grand chambellan de Navarre et gouverneur de Montélimart, ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins..... Pareils monstres doivent estre estouffés, comme fis ici en l'exécution de Michel Servet espagnol. » — V. Capefigue, *Hist. de la Réforme*, tom. II.

« L'on parloit du roy nostre Sire comme d'un petit compagnon. Voire, l'insolence de ces gens mutinés alla si avant qu'ils se vantaient de donner des verges de mestier au jeune prince, pour luy apprendre à gagner sa vie. » Perrin, Liv. IV, chap. II.

Charles IX disait un jour au prince de Condé : « Il n'y a pas long-temps que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques; maintenant vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. » — *Ibid*, pag. 417.

les tableaux, à démolir les églises. Dès 1561, ils sommèrent le roi de France d'abattre les images de J.-C. et des Saints (*). »

La scandaleuse conduite de l'évêque Jean de Lettes ouvrit au calvinisme les portes de Montauban. François Calvet, official du prélat, était devenu le confident de sa criminelle passion pour Armande de Durfort. Bien loin de l'en détourner, il l'y entretint, lui proposant Luther, Carlostad, Zwingle et Calvin comme des exemples à imiter, leurs opinions comme des croyances à suivre, leurs mariages comme des autorités de celui qu'il projetait avec son amante. Il ne fallut point user de plus de rhétorique pour l'engager à quitter la religion qui opposait de si puissans obstacles à son dessein. Il professa donc, sans plus marchander, l'opinion nouvelle, mais seulement parmi les gens de sa maison, du nombre desquels était Hugues Calvet, frère de Jean, conseiller au sénéchal. La crainte qu'il avait d'encourir la colère du roi et de perdre ses bénéfices, lui imposait cette dissimulation. Il ne se maria pas ensuite avec plus de bruit; toutefois la chose se sut, et Jean de Lettes se hâta, avant qu'elle ne fût

(*) Michelet. — *Mémoires* de Condé, liv. III.

plus divulguée, de résigner l'évêché de Montauban à Jacques Desprez, son neveu, et l'abbaye de Moissac au cardinal de Guise. Muni des grosses sommes qu'il retira de cette dernière cession et de la vente de ses biens, il se retira, comme il a été dit, en 1556, entre Berne et Genève (*). Jean Calvet, abandonné de son pro-

(*) Tous nos historiens font peser sur Jean de Lettes une responsabilité terrible : celle d'avoir été cause par sa négligence, par ses scandaleux exemples, de l'introduction de l'hérésie à Montauban, et des malheurs qu'elle entraîna à sa suite. Aux détails que Le Bret a donnés déjà, tom. I, pag. 220 et 221, nous pouvons ajouter les suivans que Perrin nous a conservés.

Le chanoine, qui ne trouve pas d'expressions assez énergiques pour flétrir l'indigne conduite de l'évêque apostat, nous raconte que, poursuivi par la clameur publique, Jean de Lettes, après avoir fait construire le château de Beauvais, cacha ses coupables amours, tantôt dans une maison de Villebrumier, qui dépendait de la seigneurie de Verlhac, tantôt dans une propriété qu'il avait près de la forêt d'Escatalens, et qu'on appelait la *Bordo blanquo*. Il portait à son doigt, au lieu d'anneau pastoral, une bague sur laquelle était gravé ce vers de Virgile :

Omnia vincit amor, et nos cedamus amori.

Le Bret laisserait croire que Jean de Lettes ne manifesta sa passion pour Armande de Durfort, de la maison des marquis de la Boissière, qu'après son retour de Paris, où il avait été député pour faire casser l'arrêt du parlement de Toulouse contre les ecclésiastiques de Montauban. D'après Perrin, il paraîtrait, au contraire, que le livre du premier président Jean de Mensencal, qui donna lieu à l'arrêt de la cour souveraine, fut provoqué par la conduite licencieuse du clergé, qu'avait gâté déjà l'exemple pernicieux de l'évêque. Ce qui explique beaucoup mieux pourquoi celui-ci « se démena si bien » à la cour, qu'il fit rapporter l'arrêt du parlement.

Le même historien nous a conservé quelques vers dans lesquels Roques, avocat de Montauban, flétrit à sa manière l'apostasie de Jean de Lettes. Nous les rapportons, sans nous rendre responsables de la valeur prosodique de cette poésie latine.

tecteur et destitué de son officialat par le nouvel évêque, simula le repentir, et se retira à Montalzat, dont il avait obtenu la cure. Les espérances de tranquillité qu'avait fait naître leur départ, ne furent pas réalisées. Le séjour trop ordinaire de Desprez à Montpezat et à Piquecos l'empêchant de donner à sa ville

Omnibus opprobrio est, nusquàm sibi tuta trisulcum
Mens timet ultoris fulmen ubique Dei.
Quò fugiet? Cœli facies et ubique locorum
Sunt eadem mundi lumina, crimen idem.
Incutit horrorem Veneris pudor, attamen ipsum
Implicat illecebris propudiola Venus.
Tunc erat infectæ hæreseos patriarcha Genevæ
Calvinus, furcâ raptus, et igne fugax.
Illùc, Romulides velut ad tutamen asili
Ibant quò scelerum grande præmebat onus;
Colligit argenti magnum Letteus et auri
Pondus, et acceptâ clàm volat ille pupâ.
Applaudit patriarcha viro, ridente sed ore
Increpat uxori postposuisse mitram.

Perrin, d'accord avec Le Bret touchant l'acquisition de la seigneurie d'Eaubonne par Jean de Lettes, s'accorde avec les auteurs du *Gallia Christiana*, pour le faire mourir dans la pauvreté, contrairement à l'opinion du prévôt.

« Ce misérable, dit-il, après avoir dissipé son de quoy pour paroistre, se vit enfin réduit sur la paille. En quel état Antoine Melet, chanoine du Chapitre cathédral, avait fait souvent cognoistre l'avoir trouvé, l'estant allé voir dans Genève, pour le porter à resipiscence, et luy tesmoigner la recognoissance qu'il avoit des biens qu'il avoit reçus de luy, dans le temps de son administration. Il luy parla, à son rapport, et en fut escouté, non pourtant sans larmes, mais qui ne luy furent pas profitables, ne destrempant que le seul souvenir du trop bon estre du passé; et le pria, dans la crainte qu'il avoit qu'on ne le maltraictât, de se retirer. Ce qu'il fit, après l'avoir exhorté à se recognoistre, et luy avoir fait présent d'une partie de

épiscopale les soins assidus qu'elle réclamait de sa vigilance, dans d'aussi dangereuses conjonctures, l'erreur s'y introduisit et y poussa des racines si profondes, que le mal était sans remède, quand l'évêque le connut.

L'amiral de Coligni, zélé protestant, « animé de l'instinct démocratique du calvinisme », cherchait toujours à accréditer et à étendre sa secte. Associé aux Anglais, conjointement avec les Bourbons, Antoine, roi de Navarre, et Louis, prince de Condé, il chercha à s'emparer des principales villes, parmi lesquelles Montauban ne fut pas des dernières. La nouvelle de l'apostasie de Jean de Lettes et des divisions de son

son argent. On n'est pas asseuré s'il mourut dans la repentance; mais bien sçait-on qu'il finit ses jours dans une meschante hutte et sur la paille. » Chap. 15, pag. 181.

Quoi qu'il en soit de la vérité du récit de Perrin, il faut convenir qu'il offre au peintre et au poète le sujet d'un tableau bien touchant. Ce fier gentilhomme de l'illustre maison de Montpezat, couché sur la paille, dans un pauvre réduit, sur la terre étrangère, regrettant les splendeurs de sa vie d'évêque, sa puissance de seigneur de Montauban, son autorité de lieutenant du roi dans tout le Languedoc, — à présent que l'âge est venu, que le sang s'est refroidi, et que les enivrantes illusions de l'amour sont tombées une à une, comme les fleurs au souffle des vents glacés; — ce bon chanoine, qui se souvient que l'apostat fut son bienfaiteur, qui court, — voyage bien long alors, — de Montauban à Genève, pour lui témoigner sa vieille reconnaissance, pour lui dire de se repentir; qui pleure avec lui, et lui laisse, en l'embrassant, la moitié de sa bourse : — il nous semble que la toile reproduit souvent des scènes moins intéressantes, que la poésie ne trame pas toujours ses couleurs dans un canevas aussi dramatique.

successeur avec les Montalbanais, lui fit croire que le moment était venu d'implanter la réforme dans leur ville. Il y envoya, en 1560, deux ministres, Crescent et Vignaux, qui y furent reçus par Hugues Calvet (*). Son frère ne manqua pas de venir de Montalzat, pour conférer avec eux. Il leur donna bientôt un gage de son union, en apostasiant et en se mariant. On le vit, dès lors, aller et venir de Montalzat à Montauban, pour assister aux assemblées des calvinistes, qui se tenaient dans les caves de la maison de son frère, et y amener les prosélytes qu'il faisait dans les campagnes. Des courses aussi fréquentes attirèrent l'attention de l'évêque, qui apprit avec douleur les progrès du calvinisme dans la ville, et le scandale que les protestans y avaient donné, en faisant enterrer, sans les cérémonies de l'Eglise, un coutelier nommé *Finemine*. Il vint à Montauban, monta

(*) Perrin (Livre 4, chap. 1, pag. 183.) signale un certain *Bernard Coulon*, comme le premier prédicateur du calvinisme dans Montauban. « Ce Coulon, dit-il, était natif de notre ville; de retour de Paris, où il s'estait corrompu, il attira à luy Pierre du Perrier, Jean Constans, Pierre Cabas et Jean Montanier; il leur persuada d'abjurer la religion catholique et d'embrasser celle de Genève. Ils le firent, et résolurent de s'assembler dans quelque lieu particulier pour y chanter les psaumes; ce qu'ils exécutèrent bientôt dans le faubourg du Moustier. Pour grossir leur assemblée, ils semèrent secrètement leur hérésie, et avec un tel progrès de l'un et de l'autre sexe, qu'ils recherchaient non-seulement les caves les plus cachées, mais encore les nuicts les plus obscures, pour estre à couvert de la justice. »

en chaire dans l'Eglise S^t^-Jacques, et parla avec tant de force et d'entraînement, que le peuple jura de rester fidèle. Il manda ensuite les Consuls, et, en présence de Terride, les réprimanda vivement sur leur négligence à veiller au maintien de la religion et à l'exécution des ordres du roi dans la ville. Les Consuls promirent de mieux remplir leur devoir ; et le prélat fit encore la faute de se retirer au château de Piquecos. Quatre jours après, les calvinistes recommencèrent de plus belle.

L'évêque voyant son autorité hautement méconnue, porta sa plainte au parlement de Toulouse, qui, le 30 novembre, envoya sur les lieux trois conseillers et l'avocat-général, pour informer de l'affaire. Calvet comprit que sa tête était en jeu, et s'avisa d'une ruse qui lui réussit parfaitement. Il fit répandre dans le public que le parlement profiterait de cette occasion pour se venger de l'affront que les Montalbanais lui avaient fait, quelques années auparavant, dans la personne du président de Lorme, qui, sur leurs plaintes, avait été convaincu de concussion, dégradé et relégué à Saint-Malo. Il ajoutait que si les commissaires entraient une fois dans la ville, aucun habitant ne pouvait se promettre d'y être en sûreté. Le conseil-

général, assemblé à la suite de ces bruits, délibéra de récuser les envoyés du parlement; et comme ils arrivaient accompagnés d'une vingtaine d'hommes à cheval, Calvet et Arbussi, qui étaient chargés de leur signifier l'acte de récusation, leur firent fermer les portes de la ville. Les commissaires se retirèrent à l'évêché, au bout du faubourg du Moustier, dont l'accès était libre, et, après y avoir dressé leur procès-verbal, reprirent le chemin de Toulouse, laissant ainsi Montauban à la discrétion des calvinistes, qui ne se déguisèrent plus.

L'année suivante, 1561, le parlement fit tenir au roi le procès-verbal de rébellion, dressé par ses commissaires. La cour, préoccupée des graves circonstances où se trouvait le royaume à l'avènement de Charles IX, ne donna que peu d'attention aux troubles naissans de notre ville. Mais, comme il fallait pourtant avoir l'air d'y songer, on envoya Vaillac, baron de Génouillac, sénéchal du Quercy et gouverneur du Château-Trompette de Bordeaux, avec un ordre assez peu précis de voir l'état des choses (*).

(*) Vaillac était porteur d'une lettre de Charles IX, que nous trouvons mentionnée dans nos *Matériaux*, comme faisant partie de la liasse 95, et que Perrin, Liv. second, pag. 186, rapporte en ces termes :

« A nos chers et amés les Consuls et autres officiers, manans et habitans de nostre ville de Montauban.

Vaillac fut reçu à Montauban avec toutes les apparences du respect qui était dû à sa charge et aux ordres du roi. Ne voyant rien dans la ville qui annonçât la révolte, il se retira, emportant la promesse d'une inviolable fidélité.

L'insouciance ou la modération de Vaillac porta bientôt ses fruits ; à peine se fut-il retiré, que les calvinistes tinrent une grande assemblée dans le fossé des Cordeliers, du côté du ruisseau de Lagarrigue, où les Consuls avaient fait

» De par le roy. Chers et bien amés, ayant esté par cy-devant advertis d'une grande assemblée de peuple qui se faisoit en nostre ville de Montauban, pour ouyr un sermon que faisoit un ministre et prédicant de Genève, nous vous escrivons pour ce faire cesser, et donner ordre qu'à l'advenir telle chose ne se fasse plus à nostre ville. Mais, au lieu de les avoir empeschés, à ce que nous avons entendu, ils les continuent, tous les jours en plus grand nombre, et, qui pis est, en sont favorisés de vous au lieu de les réprimer, de façon que par là nous pouvons aisément juger comme vous et nos autres sujets faites peu de compte de nos commandemens, et pource que c'est chose que nous ne voulons ny ne pouvons endurer, pour le trouble que telle licence apporte à nostre service et au repos et tranquillité de tous nos sujets, nous vous mandons, ordonnons et expressément enjoignons que vous ayez à faire cesser lesdits prédicans et assemblées, sous peine de nous en prendre à vous-mesmes, et s'il se trouve de nos sujets si fols et si téméraires de ne nous vouloir encore obéir, les faire si bien chastier qu'ils soient un exemple à tous les autres ; et là vous en feriez difficulté, ou ils refusassent de vous obéir, nous mandons à nostre amé et féal le sieur de Burie, chancelier de nostre ordre, et nostre lieutenant-général en Guyenne, en l'absence de nostre cher et bien aymé oncle, le roy de Navarre, de s'y en aller avec si bonnes forces qu'il puisse chastier vigoureusement les désobéissans, dont vous ne manquerez incontinent de nous advertir, ensemble de l'ordre que vous y aurez donné. N'y faites faute, d'autant que vous craignez à nous desplaire. Donné à Fontainebleau, ce 11e d'avril 1561. Signé CHARLES. »

transporter une chaire et des bancs, et où le prêche se fit publiquement. (*) Ceux de Cahors « belistres ou gens de mestier », dit Perrin, chassés par les catholiques, vinrent à Montauban, où le parti ne garda plus aucune mesure. Violant par une interprétation arbitraire l'édit rendu dans le mois de juillet, les religionnaires s'emparèrent de l'Eglise de S.t-Louis, où le ministre Crescent prêcha, le 13 du même mois. Ils chassèrent ensuite à main armée le curé et les prêtres de la paroisse S.t-Jacques, et firent de cet édifice leur principal temple. Les émissaires des ministres forcèrent le peuple à se rendre au prêche à coups de bâton et de nerf de bœuf; ce qu'il ne fallut faire qu'une fois; car le peuple, qui n'est pas doué d'un grand esprit de discernement, entendant Vignaux et Crescent, auxquels étaient venus se joindre les ministres Tachard et Duperrié, prononcer le nom du Christ, déclamer contre les institutions gênantes du catholicisme, promettre l'exemption des tailles et de la dîme, se laissa prendre à ces grossières adresses, tout autant qu'à la crainte des mauvais traitemens qu'avaient à souffrir ceux qui persévéraient dans la foi de leurs pères.

(*) « J'ay lu, dans un compte de la ville : tant pour nettoyer le fossé de Campagnes, afin d'y prescher ; et, dans une autre article : tant pour réparer les siéges de ce fossé, qui avaient esté renversés. » *Matériaux pour servir à l'His. de Montauban.*

L'insolence des calvinistes s'accrut avec l'impunité. Le 21 octobre, ils jetèrent dans les prisons tous ceux des Montalbanais qui déclarèrent vouloir rester catholiques (*), et, ne pouvant vaincre leur constance, ils les chassèrent de la ville, pillèrent leurs maisons, et firent fouetter publiquement une pauvre femme, nommée *Fenouil*, parce que, disait-on, *elle avait médit des ministres*. Ceux-ci, conduits par les Consuls, « et un certain Portus, advocat, avec sa robe et son bonnet carré en teste, la rondache d'une main et l'espée nue de l'autre » (**), se mirent en possession de toutes les églises et de tous les monastères, dont ils chassèrent les religieux et les religieuses. Les églises de S.t-Jacques, de S.t-Louis, et de S.t-Vincent furent les premières à ressentir leurs violences ; puis vint le tour de celles de S.t-Etienne, de S.t-Orens, des Carmes, des Cordeliers, de S.t-Antoine, et des Augustins, qui étaient, pour la plupart, des chefs-d'œuvre d'architecture. Le couvent des Cordeliers fut transformé en prison ; quelques ecclésiastiques, enlevés la

(*) La liste en avait été dressée précédemment par Jean Trusier, notaire, et par Jean Rigoulac, hôte, habitant du faubourg de Fossat (Villenouvelle). « Ils avaient parcouru la ville, inscrivant en rôle ceux qui voulaient vivre selon l'Eglise romaine. » Trusier et Rigoulac furent les premiers mis en prison, sur l'ordre du sieur Dejean, Consul. — *Matériaux pour servir à l'His. de Montauban*, tom. 2, pag. 583.

(**) Perrin.

nuit dans leurs maisons, y furent conduits et si cruellement maltraités, qu'ils en moururent, sans que les magistrats, protestans eux-mêmes ou saisis par la peur, osassent s'opposer à ces froides atrocités. Grâce à la longueur du faubourg qui la séparait de la ville, à sa forte assiette, et à la vigilance de ses gardiens, l'église Cathédrale, l'une des plus magnifiques du royaume, fut préservée pour quelques jours de la fureur des sectaires, qui la forcèrent enfin, le 20 décembre, la pillèrent et y mirent le feu. La tour qui servait de clocher, échappa cependant à l'incendie, et resta debout quelque temps encore.

Ce fut surtout contre les religieuses Clairistes qu'éclata la brutalité des partisans de la réforme. Après avoir pillé et brûlé leur couvent, ils exposèrent ces pauvres filles, demi-nues, aux risées et aux insultes de la populace. Quand on les crut assez intimidées par ces indignes traitements, on leur proposa l'apostasie et le mariage. Sur leur refus constant, elles furent enfermées chez divers particuliers, d'où on les menait, tous les jours, chargées d'une hotte, revêtues de haillons et ne recevant pour toute nourriture qu'un peu de pain et d'eau, travailler aux fortifications. Vaincus par leur fermeté, les ministres les chassèrent enfin de la ville. L'évêque, Jacques Des-

prez, les reçut hors des portes, et les conduisit à Montech, où les habitans leur assurèrent un asile. C'est sous la rubrique de cette époque, que Bousquet, dans son *Histoire des troubles de Toulouse*, raconte un horrible attentat commis sur la personne du curé ou vicaire de Bressols, « duquel, dit-il, les calvinistes mirent les entrailles en vente, après l'avoir éventré. » (*) — Mais nos anciens mémoires se taisent sur ce fait. On y trouve seulement qu'ayant surpris, un jour, cet ecclésiastique célébrant la messe, ils s'emparèrent de lui, et, sans le dépouiller de ses ornemens, le placèrent sur un âne, le visage tourné vers la queue, et le conduisirent ainsi à Montauban, où, après l'avoir promené dans les rues, ils le battirent de verges et le mirent en prison. Le parlement de Toulouse, instruit de ces excès, voulut y mettre un terme. Il fit instruire un procès contre ceux qui y avaient joué le premier rôle, condamna à être pendus et fit exécuter en effigie sur la place du Salin, Jean Paulet, lieutenant principal, Jean Brassard, lieutenant particulier, Pégorier, premier Consul, Jean Masson et Vignaux, ministres, Amiel,

(*) « Le ministre Tachard, dit Perrin, monta en chaire, le soir même du jour où fut commis ce crime atroce, et en réprimanda fortement les exécuteurs. — Cette inhumanité, ajoute-t-il, causa tant d'horreur à Bèze, qu'il tasche de la couvrir dans son Histoire. »

greffier, Lanes, marchand, Bonencontre et Portus, avocats (*). Cet acte de haute justice ne produisit aucun effet : les protestans continuèrent leurs coupables entreprises. A Marmande, ils massacrèrent, en une nuit, tous les religieux Cordeliers. A Fumel, ils égorgèrent leur seigneur, lui arrachèrent le cœur, et le clouèrent à un mur où ils tiraient au blanc, parce qu'il leur avait demandé ses rentes, et n'avait pas pu leur faire voir dans la Bible qu'elles lui fussent dues. Les catholiques exaspérés usaient de représailles. Montluc, qui commandait en Guyenne et ne pouvait s'accommoder de la lâche politique de la cour, menait durement les calvinistes. Toujours en quête des fauteurs de désordre, il faisait pendre tous ceux qui lui tombaient sous la main. « On pouvoit cognoistre par où il estoit passé, car par les arbres sur les chemins on en trouvoit les enseignes. » (**) En même temps, le protestant des Adrets précipitait ses prisonniers du haut d'une tour sur la pointe des piques.

(*) Perrin, pag. 188, prétend qu'ils furent poursuivis et condamnés pour avoir voulu procéder à l'élection des Consuls, sans la présence du sénéchal François Séguier. L'erreur de cet historien est notoire, puisque les Consuls pouvant seuls élire leurs successeurs, pouvaient seuls également être coupables de la violation des ordonnances, à laquelle il attribue leur condamnation. Or, sur les neuf individus que frappa la sentence du parlement, nous ne trouvons que Pégorier qui fût Consul.

(**), Montluc, tom. xx.

Les exécutions militaires de Montluc furent blâmées. La cour envoya Compain, conseiller au grand Conseil, et Girard, lieutenant du grand Prévôt, pour procéder juridiquement contre les coupables, et porter ainsi remède au déplorable état des choses dans le pays. Les commissaires, calvinistes déguisés sans doute, ne sévirent que contre les catholiques. Ils en firent pendre quinze à Cahors, fouetter et bannir plusieurs autres, à raison de ce qui s'était passé lors du premier prêche dans cette ville. On voulut les engager à aller faire justice des attentats commis à Marmande et à Fumel; ils s'y refusèrent. Le grand archidiacre de Cahors eût été leur victime, ainsi que l'évêque de Montauban, contre lequel ils avaient commencé une procédure à la requête des protestans de Puylaroque, qui accusaient ce prélat d'avoir maltraité un ministre nommé Tiphaneau, parce qu'il faisait le prêche dans une chapelle, qui, disaient-ils, n'était point consacrée. Montluc, instruit de la fâcheuse position où se trouvaient l'évêque et l'archidiacre, accourut à leur secours, déchira les procédures sous les yeux des commissaires, les chassa eux-mêmes, et les aurait plus sévèrement châtiés, s'ils ne s'étaient pas mis à l'abri de sa colère par la fuite.

Cependant la reine Catherine de Médicis,

effrayée du pouvoir dont le duc de Guise s'emparait, comme chef de parti, se tourna du côté des calvinistes. Elle rendit en leur faveur l'édit de janvier 1562, qui leur permettait l'exercice public de leur religion dans tout le royaume, excepté dans les villes closes, et admettait leurs docteurs à une discussion solennelle dans le colloque de Poissy. En même temps, les religionnaires se soulevaient à Nismes, et Vassi voyait les gens du duc de Guise massacrer les huguenots. La guerre civile commença avec ses longues et terribles luttes. Les deux partis appelèrent l'étranger, « *qui ouvrait les yeux et frétillait pour entrer en France* (*) ». Tandis que les Guises traitaient avec le roi d'Espagne, Philippe II, les protestans demandaient du secours aux luthériens d'Allemagne, et livraient le Hâvre aux Anglais. Orléans tomba au pouvoir des sectaires; les principales villes du royaume se soulevèrent.

Fier de sa situation et de la force de son assiette, Montauban se hâta d'augmenter ses fortifications. Duras, qui armait en Guyenne pour les calvinistes, et Crussol qui en faisait autant dans le Dauphiné, lui promirent un secours considérable, et lui annoncèrent que Dandelot

(*) Lanoue, tom. XXXIV.

allait venir dans ses murs (*). Encouragés par ces nouvelles, les Montalbanais mirent tous leurs soins à amasser de grandes provisions de bouche. A cet effet, ils s'emparèrent de tous les grains qui appartenaient aux Chapitres cathédral et collégial, toutefois après en avoir fait dresser un inventaire, pour les rendre ou en payer le prix, si jamais la ville y était obligée. Car ils n'étaient pas entièrement rassurés sur les suites de leurs violences, et la mesure hardie de Montluc, qui avait placé une sorte de garnison dans les masures de l'église cathédrale, sous les ordres de Saint-Salvy, frère de Terride, de la maison de Lomagne, leur inspirait de sérieuses craintes (**). Saint-Salvy empêchait effectivement que personne ne sortît de la ville de ce côté, et qu'on n'y élevât aucune fortification. A la faveur de ces troupes, l'évêque voulut un moment rétablir son clergé dans la cathédrale, dont

(*) « Et ha-on voulu dire que le cardinal de Chastillon, qui s'est faict maintenant homme de guerre, et le seigneur de Crussol seroient voulu venir au secours de Montaulban, avecq les gens qu'ilz avoient assemblés en Languedoc... Cecy ne se peult encoires sçavoir pour estre au bout du royaulme, et les passaiges très dangereulx et difficilles. » *Mémoires de Condé*, tom. v, pag. 122.

(**) Il paraît que Montluc avait eu un autre projet que celui de jeter des troupes dans les masures de l'église cathédrale; il voulait s'emparer de Montauban, et il espérait réussir. L'ambassadeur du roi d'Espagne écrivait à son gouvernement : «Le Sr de Montluc, qui a les premiez milez espaignols en sa compagnie est devant Montauban; et a escript à la Royne que, en peu de jours, il rendroit ce cousté-là paisible. » *Mémoires de Condé*, tom. 2, pag. 62.

les toitures seulement avaient été dévorées par l'incendie. Mais jugeant par la contenance et les préparatifs des habitans que c'était une ville perdue, Jacques Desprez, sur l'avis de Saint-Salvy, qui ne se croyait pas lui-même en sûreté dans le Moustier, renonça à son projet. Au mois de mars, il rendit une ordonnance, par laquelle il transférait le Chapitre cathédral à Villemur, et le collégial à Montech. Par arrêt du 18 septembre 1563, le parlement de Toulouse transféra aussi le sénéchal à Moissac, où la justice fut exercée par les sieurs d'Espania, juge ordinaire de Castelsarrasin, en qualité de lieutenant principal; de Redon, juge ordinaire de Moissac, en qualité de lieutenant particulier, et Dumas, juge ordinaire de Montauban, qui avait été banni, et avait eu ses biens confisqués, à cause de son attachement à la foi catholique

L'évêque leva alors des troupes, soit pour la sûreté de sa personne dans les fréquentes visites par lesquelles il tâchait de fortifier les bons catholiques, soit pour les défendre, comme ses vassaux, contre les ravages journaliers des calvinistes. Il forma et entretint à ses dépens une forte compagnie de cavalerie, qui le suivait toujours. Les Montalbanais n'eurent pas d'ennemi plus redoutable; non content de mettre à l'abri

de leurs entreprises les petites villes des environs, il les battit fréquemment eux-mêmes, et les poussa jusque sous leurs murailles.

Montluc, averti des préparatifs que les calvinistes faisaient dans Montauban, et des secours qui leur étaient promis par leurs co-religionnaires de la Provence, du Vivarais et du Dauphiné, travailla, de son côté, à se mettre en état de résister à cette coalition, et de s'assurer de notre ville, à la possession de laquelle les deux partis attachaient une extrême importance, la regardant comme la clé du Languedoc et de la Guyenne. Les Montalbanais, sans attendre l'arrivée des secours promis, se disposèrent activement à une vigoureuse résistance; le séjour de Saint-Salvy dans un poste si voisin de leurs murailles, les obligeait d'ailleurs à prendre les plus grandes précautions pour se mettre à l'abri d'une surprise. Ils convoquèrent une assemblée générale le 8 mars, où les chefs se distribuèrent les soins divers qu'exigeait la défense de la ville. Les uns furent chargés de la réparation des anciennes fortifications et d'en construire de nouvelles; les autres de pourvoir aux munitions de guerre et de bouche, à la fabrication de la poudre, à la discipline des troupes, à la fonte des canons; le métal qu'ils retirèrent des nom-

breuses cloches qu'ils avaient enlevées dans la ville et les lieux voisins, leur donna bientôt une artillerie formidable (*). Les membres de la

(*) Nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de rapporter ici l'inventaire des objets qui étaient gardés dans l'arsenal de Montauban, en 1542. Cette pièce, extraite du *Livre des Sermens*, fol. 158, fait connaître quels étaient, à cette époque, les moyens de défense de notre ville.

« Vingt-deux arbalestes, garnies de guyndals, cordes et noix, horsmis une qui n'a point de noix.

Autres vingt-huict arbalestes, garnies de cordes et noix, sans polichons ni arpes.

Cinq estutz d'arbalestes garnies de blouques, lesquels sont de petite valeur.

Troys hallebardes qui ne valent guyères.

Une picque aussi qu'est de petite valeur.

Troys bregnantines (haubergeons, cottes de mailles) fort anciennes, aussi de petite valeur.

Deux sallades (sorte de casque) aussi de petite valeur, pour mestre sur la teste.

Ung ferrement, lequel, comme l'on dit, sert à lever un pont-levis.

Deux pièces de fer forcues pour deux pièces d'artilherie.

Quatres barres de fer plates.

Deux sercles de fer pour une sémal.

Ung long baston rond pour nectoyer par dedans les grosses de artilherie.

Dix-neuf pièces de artilherie moyenne tant de fonde que de fer, et tant garnies de boys que sens boys, à crorset et autrement.

Quatre grandes (plaques?) de laton avec l'escusson des armes de la ville, gravé par dessus avecques le burin.

Certains fardelets de traictz d'arbaleste, garnis de fer.

Ung cric de fer pour une arbaleste.

Une chaîne de fer moyenne d'icelles qui souloient estre par les rues pour (les fermer?)

Uue quantité de bouletes de fer rondes pour jeter avecques l'artilherie, dans ung petit cofre fort ancien.

Ung moulle de fer pour faire les boytes de l'artilherie grosse.

Certaines pièces de clarvoises de plom, faysant la couverture de l'oratoire de la grand place comune.

Ung sac de (cuir?) dans lequel y a certaine quantité de pouldre d'artilherie.

communauté, investis de ces différens emplois, devaient rendre compte, deux fois la semaine, à un conseil établi pour cet objet, sous la di-

Une manducienne sens foureau, de petite valeur.

Deux ciercles avecques petites chaynes de fer que se ferment à la clef..... pour mestre au lieu de la sentence, pour la seurance des personnes.

Une polilhe de boys grande, avecques grosses cordes pour bailler la geyne aux prévenuz.

Une gauge de fer pour le vin.

Ungs longs tenalhets de fer avecques les quels la femme qui tua son mary, de Fonnebe, feust tenalhée.

Ung grand couteau de mazel avecques lequel ont été déscapitez et despecsés certains prévenuz et condamnetz par justice.

Item, dans ung petit cabas ya ungs petits tenalhetz de fer, pour mestre et tirer hors de la bouche la langue d'ung condamné par justice, et certains autres ferremens.

Tout ce dessus dans la salle haulte du chasteau, fermée à deux clefs, des qu'elles le segond Consul en tient une, et le cinquiesme Consul l'autre.

A la basse court du dit chasteau :

Dix pièces grosses d'artilherie de fer à charriot conpris une pièce dite ung mourtier.

Une autre pièce d'artilherie moyenne garnie en boys sens charriot.

Une autre pièce grosse nomée mourtier mise sur deux roues.

Deux autres pièces d'artilherie nomées mourtiers, en boys sens charriot, des quelles l'une est rompue et crevée.

Oultre ce, autres quatre grosses pièces d'artilherie de fer, montées de charryots, qui sont à la tour de la court de Tholoze (tour de Lizié), où ont coustume estre tenues.

Une leytière de boys que feust faicte pour porter feu Bonnifassi, du Fau, à Tholoze, laquelle leytière a accoustumée estre tenue sur la muralhe de l'estable du bestail du dit chasteau.

Ung petit charryot avec ung petit tombarel.

Et une longue eschelle.... pour monter ceulx-là qui s'en vont estre exéqutez au pilloyre ou potences de la place.

Deplus y ont esté mys une espée sens fourreau.

Une manducienne.

Une rondelle (petit bouclier rond) qui.....

Une aultre dague avec son fourreau.

rection des Consuls, qui, en temps de paix comme en temps de guerre, soit qu'il y eût ou non un gouverneur dans la ville, s'étaient réservés une autorité souveraine. Ces arrangemens font assez voir que les Montalbanais empruntaient à Genève la forme de son gouvernement politique, comme ses idées religieuses. Toutes choses ainsi disposées, ils songèrent à prendre une part active aux mouvemens du dehors.

Le calvinisme avait trouvé quelques partisans parmi les professeurs et les étudiants de l'université de Toulouse. Le parti y devint bientôt si puissant, que, suivant toutes les apparences, celui des catholiques devait succomber et entraîner avec lui la perte de cette grande ville. Comptant sur les secours des Montalbanais, qui entretenaient avec eux des correspondances suivies, les calvinistes résolurent de s'en emparer. L'apostat Calvet leur servait d'intermédiaire, allant d'une ville à l'autre, et cachant ses menées sous son habit de prêtre, dont il se servait au besoin. Montauban devait fournir un secours de cinq cents hommes. Mais, la veille même de son exécution, le complot fut découvert par l'infatigable Montluc. Après plusieurs combats opiniâtres, qui ensanglantèrent les rues

de Toulouse, les calvinistes, battus sur tous les points, prirent la fuite. Arpajou, qui commandait les cinq cents Montalbanais, s'était porté jusqu'à Fronton ; de là, talonné par la compagnie de Montluc, il se replia sur Rabastens, où il recueillit six cents fuyards Toulousains, qu'il escorta jusqu'à Montauban. On fournit à leur premiers besoins, et on les logea dans une partie de la gâche de Montmirat, qui depuis lors fut appelée *la Cour de Toulouse*.

Après la défaite des calvinistes, Calvet se cacha dans la maison que son frère avait à Toulouse. Il y fut découvert par Dumas, juge de Montauban, condamné à être pendu, et exécuté, le 27 juin, sur la place S.t-Etienne.

CHAPITRE II.

L'état déplorable où étaient les fuyards de Toulouse, excita la pitié des Montalbanais, et les jeta, en même temps, dans une grande consternation. Leurs craintes furent augmentées par le départ d'Arpajou, qui les abandonna presque aussitôt, sous prétexte de secourir Agen, mais en réalité pour n'être pas obligé de défendre Montauban, que Montluc se proposait d'assiéger, disait-on, avec douze mille hommes et dix-huit canons. Toutes

ces causes réunies remplirent les Montalbanais de tant d'effroi, que la plupart des habitans sortirent de la ville, et même l'un des commandans, enseignes déployées. Calvet, alors premier Consul, consigna dans un procès-verbal que, la peur l'ayant pris comme les autres, il envoya sa femme et ses enfans du côté d'Albefeuille, et se retira lui-même vers Réalville, où il fut pris par la compagnie de l'Evêque de Montauban, et reçut d'un cavalier un coup d'estoc, qui l'eût tué, sans sa cotte de mailles. Il fut conduit à Piquecos où étaient plusieurs prisonniers de Montauban. L'évêque Desprez, qui le prit d'abord pour un ministre, lui donna, dit-il, sur la joue un coup de sa main armée d'un gantelet; mais il le relâcha, quelques jours après, à la prière de Duras qui était alors vers S.t-Antonin.

Calvet, à son retour à Montauban, trouva que tous les fuyards étaient rentrés, sur la nouvelle que Montluc et Terride n'avaient que trois canons et environ quinze cents hommes, la plupart nouveaux soldats. Montluc, dans ses *Mémoires*, ne s'en donne que sept à huit cents, mais Calvet affirme qu'il en avait quinze cents, et ajoute que les Montalbanais, informés de cette circonstance, tinrent un conseil général, dont

les principaux membres furent huit capitaines des troupes qui étaient dans la ville, les six Consuls, trois ministres; et que l'on y résolut unanimement de se défendre, puisque Montluc avait si peu de gens. Montluc et Terride arrivèrent le lendemain, 24 mai 1562, et prirent leur quartier, l'un au Moustier, et l'autre à Montmirat ou à Villebourbon, car Montluc ne désigne point le faubourg, ayant moins, dit-il, l'intention d'assiéger Montauban que de se rafraîchir en pays ennemi, si peu de troupes et de munitions ne suffisant pas pour un siége de cette importance. On combattit vaillamment dans le quartier de Montluc; les assiégés repoussèrent souvent les assiégeans, qui, sans la cavalerie, les auraient forcés jusque dans leurs retranchemens. C'est ce qui arriva dans le quartier de Terride, que les assiégés chassèrent hors du faubourg et rencognèrent dans une tuilerie, d'où Montluc le dégagea. Celui-ci reprit le faubourg, et poussa même les assiégés jusqu'à la porte de la ville que l'on ferma sur eux, de peur que les catholiques n'y entrassent pêle-mêle avec les fuyards. Ceux qui restèrent dehors se jetèrent dans les fossés et ne se sauvèrent qu'à la faveur du feu qui les protégeait du haut des remparts.

Montluc craignant que ses gens ne se rebutas-

sent, quitta Montauban, et, après plusieurs courses vers Bordeaux, dans la Saintonge, et l'Agenais, vint joindre Burie entre Caussade et Réalville. Ils y rencontrèrent des troupes de Duras; Montluc voulut les charger, mais Burie l'en empêcha et leur laissa gagner Montauban, où il vint bientôt les assiéger, après avoir reconnu sa faute.

Il alla passer le Tarn à Moissac, et s'étant posté le lendemain, 14 septembre, devant Villebourbon, il fit tirer plusieurs coups de canon contre la tour du pont défendue par l'église de S.t-Orens, que l'on avait fortifiée, et qui n'en était séparée que par une ruelle qui menait à l'abreuvoir. Le jour suivant, Dom Louis de Carbajac, capitaine espagnol, brûla le moulin d'Albarèdes; le 16 il y eut, après plusieurs escarmouches et un grand combat, où les pertes furent balancées, une trêve pendant laquelle Fontgrave, qui commandait dans la ville, traita avec Montluc; mais il fut désavoué par les assiégés, dont il quitta le parti quelque temps après. Burie, de son côté, leva le siége, le 18 septembre, à la persuasion de Montluc, qui lui fit comprendre le peu de chances qu'il avait de forcer derrière de bonnes murailles, des gens

qu'il n'avait pas osé attaquer en rase campagne (*). Ce capitaine fut repasser la rivière à Moissac, et s'en retourna dans le Quercy, sur l'avis qu'il eut que Duras, ayant retiré ses troupes de Montauban, avait traversé le Lot au-dessus de Cahors, et pris dans le château de Mercuès, qu'il avait forcé, l'évêque Pierre Bertrand. L'évêque de Montauban avait, pendant quelque temps, poursuivi les troupes de Duras, qui échappèrent à la cavalerie catholique, dans ces âpres montagnes, et gagnèrent Sarlat, où Bertrand eut à souffrir mille indignités. Burie et Montluc, qui le joignit après le siége de Lectoure, le délivrèrent à la sollicitation de l'évêque de Montauban. Ils se mirent aussitôt aux trousses de Duras, le joignirent près du Ver en Périgord, lui tuèrent environ deux mille hommes, dissipèrent tout le reste, et par ce moyen donnèrent un grand

(*) « M. de Burie mit en avant une entreprise, qui estoit d'aller assiéger Montauban, par le costé de Toulouze. Je le voulus laisser faire sans le contredire, ayant juré un bon coup que je ne dirois mot, encore que je cognusse bien que son entreprise retourneroit en fumée et à néant. Car, puisque nous n'avions osé les combattre à la campagne, que pouvions-nous espérer de les combattre dans une ville, et encore telle que celle-là ? Toutefois, je suivis comme les autres, et arrivâmes au Bourg (*Barri*, le faubourg qui fut depuis Villebourbon), et là demeurâmes sept ou huit jours, ayant fait tirer quelques coups de canons à la tour du pont. Nous tenions le Bourg jusques aux maisons qui estoient tout auprès du pont, là ou il y avoit une église qu'ils avoient fortifiée. Bref, je ne sais trop par quel bout commencer à descrire cette entreprise, car je n'en saurais faire un bon potage ; et vault mieux, sans tirer plus outre, que je la laisse là. » (*Comment. de Montluc*, Liv. v.)

échec à l'armée du prince de Condé que Duras allait joindre, et au connétable, un grand renfort, par les troupes victorieuses qu'ils lui envoyèrent, et qui firent des merveilles à la bataille de Dreux.

Les Montalbanais, se voyant les coudées franches, recommencèrent leurs courses et leurs pillages dans les environs. De grandes contestations s'élevèrent bientôt entre eux, tant à cause du partage du butin qu'au sujet des lieux pillés, car ils avaient confondu souvent l'ami avec l'ennemi. On fit donc un réglement portant en substance : 1° Que tous les ecclésiastiques, tous ceux qui désapprouveraient la doctrine calviniste, tous ceux qui porteraient les armes contre la réforme, que toutes les villes et tous les villages qui refuseraient de la reconnaître, seraient regardés comme ennemis, et que tout ce qui se trouverait leur appartenir, serait de bonne prise; 2° que tout ce qui était destiné à l'*idolâtrie*, et dont la forme ne se pouvait changer, était digne du feu; que, toutefois, les bêtes de labour, à corne, à laine, et autres semblables, en seraient exceptées; 3° que celui qui commanderait dans la ville n'en laisserait sortir personne, pour aller en parti, sans être parfaitement informé des personnes et des lieux à qui on en voudrait;

4° que les capitaines régleraient entre eux les portions du butin, dont on ferait trois lots, un pour les soldats blessés, l'autre pour les frais de la guerre, et le troisième pour ceux qui l'auraient pris.

Ce réglement n'avait pas prévu toutes les causes de division qui pouvaient s'élever dans une ville, dont les syndics eux-mêmes disaient que les habitans étaient *plus mutins, séditieux, querelleux, portés à noises, débats, divisions et inimitiés, qu'en aucune ville de France.* Le partage du butin donnait souvent lieu à des procès qu'on relevait en appel au parlement de Toulouse, ce qui rendait inutile le premier jugement; car dans les circonstances où on se trouvait, personne n'osait poursuivre son droit devant un tribunal qui aurait bien pu regarder, tant les demandeurs que les défendeurs, comme des voleurs ou des assassins, et leur infliger à tous une même peine. Les ministres imaginèrent un moyen qui servit prodigieusement leur politique intéressée. A la suite d'une requête qu'ils firent présenter par un bourgeois aux Consuls, ceux-ci décidèrent que les sentences des premiers juges seraient portées devant leur tribunal, qui prononcerait en dernier ressort, augmenté de tel nombre de juges assesseurs qu'ils trouve-

raient convenable d'y appeler. C'était un grand pas vers l'indépendance de l'esprit démocratique, que les nouveaux évangélistes s'efforçaient de semer dans les villes, où chacun d'eux ne se promettait pas moins d'autorité que n'en avait Calvin à Genève.

Quelques Montalbanais se montrèrent peu dociles à ces arrangemens, entre autres un certain Bonencontre, homme fier, et qui n'avait pas pour le *Ministériat* toute la déférence que l'on eût bien voulu. Aussi le mena-t-on fort rigoureusement, car il fut excommunié.

Au milieu de ces troubles intérieurs, Montauban ne laissait pas de se tenir sur ses gardes contre les ennemis qui l'environnaient. Le Capitaine Saint-Salvy, retiré dans les masures du Moustier où il s'était fortifié, harcelait sans cesse la ville; Terride, toujours alerte, ne laissait échapper aucune occasion de lui faire quelque insulte. Ainsi tenus en haleine, aguerris par les deux attaques qu'ils venaient d'essuyer et qui leur avaient fait connaître les défauts de leurs fortifications, les Montalbanais travaillèrent incessamment à les réparer. Leurs travaux se portèrent principalement du côté de Villenouvelle, qu'ils enfermèrent dans un grand retran-

chement; ils comblèrent de terre une partie de l'église des Jacobins, (1) qui était encore entière, et placèrent au-dessus plusieurs coulevrines qui battaient dans la campagne. Les autres portes furent couvertes de bons ravelins; et, autant que la saison et le temps purent le permettre, la ville fut mise en état de soutenir un troisième siége. Terride, effectivement, se présenta bientôt sous ses murailles. Il avait souvent parlé au cardinal d'Armagnac, qui commandait dans Toulouse, du projet de cette attaque, et lui en avait fait voir l'exécution comme chose fort aisée. Les Toulousains, qui regardaient Montauban comme l'unique sujet de leur inquiétude, soit à cause de la retraite et du secours qu'ils avaient donné à leurs ennemis, soit parce que ses troupes allaient faire des courses jusque dans leurs faubourgs, consentirent à fournir à Terride les moyens d'entreprendre ce siége; ils lui donnèrent des canons, des boulets, de la poudre, avec sept enseignes de leurs soldats. Ce général y joignit ses deux compagnies, celle de Saint-Salvy, les deux de Bazourdan, neveu du maréchal de Termes, mille ou douze cents hommes de milice, et marcha contre Montauban, le 9 octobre 1562.

Roux de La Serre, gentilhomme Montalba-

nais, bon catholique qui avait été chassé de la ville et dépouillé de ses biens, à cause de la religion, fit tenir aux assiégés une lettre des calvinistes de Lectoure, qui leur conseillaient de se remettre en l'obéissance du roi, et leur marquaient le bon traitement qu'ils avaient eux-mêmes reçu de Montluc. Mais cette lettre et les exhortations de La Serre ne servirent qu'à les irriter. Le canon joua dès le lendemain contre la maison de Tieys et l'église des Jacobins. Le 13, les assiégés brûlèrent le faubourg de S.t-Etienne pour empêcher les assiégeans de s'y loger. Le surlendemain Terride tourna sa batterie contre la tour de Lizié (*), et contre la courtine qui y était jointe ; elles n'en furent presque point endommagées. Les assiégés, pour témoigner le peu de crainte que leur donnaient ces canonnades, pendirent en effigie sur le haut de la courtine, le cardinal, l'évêque de Montauban, et Fontgrave qui les avait quittés. La batterie fut encore changée de place et portée du côté de Montmirat, d'où on la rapporta, deux jours après, contre les Jacobins. Elle y fit enfin une brêche. Bazourdan donna l'assaut,

(*) La tour de Lizié, ou Ligié, qui faisait certainement partie des fortifications primitives de la ville, s'élevait à l'extrémité nord de la rue Cour-de-Toulouse, et formait le point de jonction des deux murailles qui s'étendaient, d'un côté jusqu'à la porte du Griffoul, et de l'autre jusqu'à celle de Montmirat.

la nuit du 22 au 23; il était sur le point d'entrer dans la ville, par la porte du Griffoul, pêle-mêle avec les fuyards, lorsqu'il fut tué par derrière d'un coup de mousquet. Cette mort fut imputée à Terride, qui, en effet, s'était fort ralenti, et qui, après un pourparler qu'il avait eu avec Laborie et Bonencontre, sous prétexte de quelque trève, devint d'autant plus suspect, que l'on remarquait tous les jours dans sa conduite de nouvelles fautes, attribuées par ses amis à son peu d'expérience pour les siéges (*). Le cardinal d'Armagnac, fatigué de la longueur du siége, pria Montluc de s'y rendre; Terride s'en plaignit comme d'une victoire qu'on voulait lui ravir. Montluc qui était son ami, s'excusa auprès du cardinal et du parlement, qui le pressèrent tant toutefois, qu'il s'y rendit comme simple particulier. Ayant trouvé le plan des attaques mal dirigé, peu d'ouvrage fait, les soldats découragés depuis la mort du brave Bazourdan, il conseilla la retraite, qui eut lieu le 3 novembre, après une perte de douze ou quinze cents hommes. Les assiégés avaient aussi perdu beaucoup de monde, mais ils s'estimèrent fort heureux d'en être quittes à si bon

(*) Selon Perrin (Liv. 4. Ch. 4.), Laborie voulait remettre la ville en l'obéissance du roi; mais les ministres l'empêchèrent, et les femmes, d'après le journal de Pogeti, « n'y voulurent rien entendre. »

marché, car tout le monde reconnaît que sans la mort de Bazourdan et les fautes de Terride, qui n'avait jamais commandé que de la cavalerie, la prise de la ville était inévitable.

Terride laissa encore une partie de ses troupes sous le commandement de Saint-Salvy, dans le fort du Moustier, d'où elles faisaient de continuelles sorties sur les Montalbanais, qui exerçaient de cruelles représailles sur tous les lieux circonvoisins, et entre autres sur S.t-Maurice (*), dont ils brûlèrent l'église, le premier jour d'avril 1563. Cependant la paix ayant été faite le 19 mars à Amboise, Chaumont, envoyé de la reine mère, en apporta l'édit à Montauban, le 15 avril. Les Montalbanais le reçurent avec de grandes manifestations de joie et le firent aussitôt signifier à Saint-Salvy; mais celui-ci refusa de l'exécuter, avant qu'il n'en eût reçu l'ordre de Terride, qui le lui envoya par Bidonnet, son lieutenant. On demanda des ôtages de part et d'autre; on voulut même rédiger des conventions écrites, mais on ne fit ni l'un ni l'autre. Bidonnet sortit

(*) Près des ruines de l'ancienne église de S.t-Maurice on a trouvé depuis peu, parmi quelques débris d'armes modernes, de précieux restes d'antiquités romaines : des morceaux de bronze ornés de sculptures, quelques vases, et un Bacchus aussi en bronze, de 17 centimètres environ, remarquable par la beauté de sa pose et le fini de ses formes.

le lendemain avec la garnison, sans avertir ni l'évêque ni les ecclésiastiques. Les calvinistes se jetèrent aussitôt dans le Moustier et en achevèrent la démolition.

La joie que ressentirent les Montalbanais à la nouvelle de l'édit, fut d'autant plus grande qu'ils étaient dans une extrême disette de toutes choses, quand Chaumont l'apporta. La publication en fut faite avec beaucoup de solennité : les Consuls, revêtus de leurs robes miparties de rouge et de noir, montèrent à cheval le 18 au matin, suivis des principaux de la ville ; et précédés de leurs trompettes et tambours, ils parcoururent toutes les rues, et se rendirent sur la grande Place, où le greffier donna lecture de l'édit. Les ministres y firent lire les commandemens de Dieu, et entonnèrent le psaume 124. Le soir, des feux furent allumés dans tous les quartiers. Les Consuls allèrent ensuite répéter la même cérémonie devant le Moustier, où Saint-Salvy leur offrit une collation. Comme je l'ai dit, dès que la garnison en fut sortie, le pillage et la démolition de l'édifice commencèrent. Daliés, procureur du roi, et fils du fameux Daliés de Toulouse, qui avait été cinq fois Capitoul, s'y transporta deux jours après, avec les Consuls ; et pour se mettre à couvert

d'une aussi prompte infraction à l'édit, dressa un procès-verbal de l'état de la place, dont il imputa la ruine à Saint-Salvy et à la garnison catholique.

Les calvinistes ne dissimulèrent pas longtemps combien peu ils étaient disposés à se soumettre à l'édit, malgré la peste qui ravagea la ville dans le mois de mai, « et qui la travailla si fort que plus de deux mille habitans moururent. » Louis de Peyrusse, Juge-Mage du Quercy, s'étant rendu à Montauban pour en assurer l'exécution, pour assigner aux religionnaires, dans un des faubourgs, un lieu destiné à l'exercice de leur culte, et pour faire rendre aux catholiques les églises des Jacobins, de S.t-Jacques, et de S.t-Louis qui n'étaient pas encore démolies, ils refusèrent d'obéir, et députèrent à la cour les syndics Constans et Bonencontre, pour rendre raison de leur refus, fondé sur ce que l'évêque et le clergé étaient leurs mortels ennemis (*). Ils

(*) Selon la délibération du conseil de ville, du 26 juillet 1563, les calvinistes « avaient plusieurs expresses raisons, défenses et exceptions pour contredire à l'arrêt qui ordonnait la restitution des églises. » En conséquence, le conseil vota la somme de cinquante écus pour subvenir aux frais du voyage de Constans et Bonencontre (*Livre des comptes des Consuls.*), chargés de faire connaître ces raisons à la cour. La lettre par laquelle les députés annoncèrent leur emprisonnement ne fut pas plutôt arrivée à Montauban, que le conseil général s'assembla, dans le couvent des religieuses de Ste-Claire, qui était alors sur la place dite des *Monges*, et qui servait de Maison-de-Ville

ne furent écoutés qu'avec indignation. En conséquence les deux députés écrivirent qu'il fallait obéir (*). Mais les Montalbanais ayant chicané et

« parce que la salle du chasteau consulaire s'estoit éboulée. » —« Voici mot-à-mot la délibération de ce jour, 12 octobre :

MM. Escorbiac, Pogeti et Dufau, Consuls, en l'absence des autres, suspects de peste, ont assemblé conseil, et fait proclamer par les coins de la ville, par André Garbis, crieur et trompette public, que chascun chef de maison eust à se trouver audit conseil, dont, à cause dudit danger de peste, n'a esté possible d'assembler sinon Me Bernard Aliés, advocat du roy, Jean Bardon, Jean de Constans, licentiéz, Me Martin Taschard, ministre, Aymeri Pégorié, Me Jean Delportus, licentié, sire Nicolas Mabruni, Jean Boujol, Raymond Rondelly, Jean Petit, Pierre Tenans, bourgeois, Me Gervais, maquignon, et Constans, médecin. — Auxquels a esté remonstré la poursuite que le clergé et évesque de Montauban faisoient, taschant d'avoir les temples de la ville ; donc, par résolution du conseil a esté arresté qu'il devoit estre offert bailler le temple des Jacobins, et aviser de retenir le temple S.t-Jacques, s'il est possible. Et ainsi a esté conclu, sauf que les Consuls et officiers de Montauban auront l'entrée, quand besoin sera, du d. fort des Jacobins, pour obvier à surprise ; et pour éviter frais, Me Hugues Bonencontre sera mandé s'en revenir. — Moy Massip, notaire de ceste ville. »

« Quatre certificats ou copies de cette feinte délibération et délaissement supposé des églises, furent expédiées dans les formes et envoyées par la poste à M. de Montluc, au gouverneur de Bordeaux, au roy et à MM. du conseil privé. Antoine Balzac porta le paquet en cour, auquel on donna 35 livres pour son voyage, le 10 novembre. » — *Matériaux pour servir à l'Hist. de Montauban.*

(*) Pendant que Constans et Bonencontre étaient à Paris, le roi écrivit à Montluc la lettre suivante :

« Monsieur de Montluc, Ayant entendu les désordres qui sont advenus à Montauban, et le peu d'obéissance que, mesme depuis la paix, les habitans d'icelle ont monstré vouloir rendre à mes édicts et ordonnances ; et d'autre part, ayant entendu de leurs syndics qui sont yci qu'ils estoyent les plus obéissans du monde, j'ay advisé d'y envoyer le sénéchal du Quercy, pour en sçavoir la vérité, avec commission estant sur les lieux, de faire razer le fort, abattre toutes les fortifications qu'ils ont faites depuis ceste guerre, chasser les ministres qui y sont, pource que ce sont bélistres séditieux

refusé de rendre S.t-Jacques, Constans et Bonencontre furent mis en prison, et y demeurèrent jusqu'à ce que la nouvelle de la restitution des églises fut arrivée. Pourtant cette nouvelle était fausse. Le roi, qui avait nommé commissaires pour l'exécution de son édit, dans toute la Guyenne, Fumée, conseiller au grand conseil, et Viart, conseiller au parlement de Bretagne, leur ordonna de se rendre à Montauban. Ils y arrivèrent le 8 janvier 1564, et vérifièrent l'état de toutes les églises, en présence de Jean de Lomagne, protonotaire du Saint Siége, de Jean de Varez, grands vicaires de l'évêque, et d'Antoine Badet, chanoine et second archidiacre de l'église cathédrale. Après

qui ne font qu'irriter le public à rébellion et désobéissance; et leur faire commandement de ma part s'ils en veulent avoir, suivant mon édict, d'y en mettre d'autres qui ne se meslent que de prescher simplement, sans s'empescher ni de la police, ni des choses d'estat, sur peine de la vie; et, pour l'exécution de sa commission, après avoir veu comment toutes choses iront, dont il vous en fera le récit, pour, selon le besoin qu'il en aura, lui pourveoir ou de forces ou de moyens. Je vous prie, Monsieur de Montluc, supercéder vostre allée en ladite ville, jusques à ce temps-là, et toute exécution que vous pourriez entreprendre contre eux, laquelle, s'ils y font refus, sera plus que nécessaire; et en ce cas, s'ils ont besoin d'estre chastiéz, j'escris à mon cousin le sieur d'Aumale qui est voisin, de sa part y employer ses forces avec vous, s'il en est besoin, de façon qu'il en soit fait exemple : mais si aussi ils font ce que ledit séneschal leur dira et commandera de ma part, et qu'ils obéissent entièrement à mes commandemens, il ne faudra les travailler plus avant; mais les faire chastier, s'ils font les fols, et une autre fois recommencent à désobéir; etc. etc. De Paris, ce 20e jour d'octobre 1563. Signé CHARLES. — » (*Mémoires de Condé.*)

plusieurs contestations, on leur rendit, pour le Chapitre cathédral, l'église de S.t-Jacques, où le chœur, les orgues et les autels avaient été pillés et abattus; et, pour le collégial, celle de S.t-Louis, avec promesse de ne pas les troubler dans leurs fonctions. Les commissaires firent emprisonner quelques séditieux qui avaient insulté le clergé, pendant l'office divin, et ordonnèrent aux étrangers de sortir de la ville. Les Consuls répondirent de la sûreté des ecclésiastiques, à qui Montluc voulait donner pour garde une compagnie de ses soldats. Mais les commissaires se contentèrent de la promesse des Consuls; et au lieu d'assigner aux calvinistes une maison dans les faubourgs pour l'exercice de leur culte, comme le portait l'édit, ils le leur permirent dans la ville, sans oser rien prononcer sur la demande des ecclésiastiques, touchant la restitution des tapisseries, ornemens, croix, calices, chandeliers, châsses, cloches et autres objets semblables, estimés plus de cent mille écus, et pour lesquels les Consuls de 1561, 1562 et 1563 avaient été pris à partie. Les patentes des commissaires portaient cependant qu'ils feraient rendre les meubles et immeubles des ecclésiastiques, quand bien même ils auraient été adjugés par jugement du présidial.

Les catholiques ne retirèrent pas d'autre fruit

de cette paix, qui dura jusqu'au mois de septembre 1567, et ne fut avantageuse qu'aux calvinistes. Ceux-ci, se trouvant les plus forts, éludèrent la promesse qu'ils avaient faite de ne reconnaître que les ordres du roi et ceux des gouverneurs institués par sa majesté, de rompre tout commerce avec les chefs du parti, de ne point porter d'armes, de garder les fêtes de l'Église, de ne point chanter publiquement les psaumes, de chasser les étrangers, les religieux et religieuses mariés, et de commettre vingt-quatre habitans pour la garde et sûreté des ecclésiastiques. Ce dernier article fut ce qui causa le plus de mal, car si les commissaires avaient maintenu la compagnie que Montluc avait établie à cet effet, il est probable qu'elle aurait servi à rompre les menées qui précipitèrent notre ville dans la funeste rébellion où elle demeura jusqu'en 1629.

Pour des raisons de politique, le roi, suivi de la reine mère et de ses deux frères, Henri et François, du roi de Navarre Henri de Bourbon, du cardinal de Bourbon, et de Michel de L'Hospital, chancelier de France, quitta Paris, sous le prétexte de visiter les principales provinces du royaume, et de Toulouse vint à Montauban. Il y arriva le 25 mars 1564. Les Consuls

et les principaux habitans, précédés d'une compagnie de jeunes enfans de la ville à cheval et vêtus de taffetas violet, avec des houlettes à la main, reçurent sa majesté près de Bressols. Bonencontre prononça la harangue, et promit, au nom de tous les habitans, une obéissance absolue. Le roi descendit à l'église S.t-Jacques, où il fut reçu par l'évêque à la tête de son clergé (*). Le lendemain 26, la cour visita les

(*) Jacques Desprez avait déjà vu Charles IX à Toulouse, où il s'était rendu avec quelques-uns de ses chanoines, pour faire connaître à sa majesté le déplorable état de la religion dans Montauban. Ses doléances ayant été bien accueillies, l'évêque le fit savoir aux catholiques Montalbanais, les engageant à députer quelques-uns d'entre eux, qui confirmeraient par leurs dépositions celles que lui-même avait faites au roi. Les catholiques députèrent effectivement les sieurs d'Assalit, de Roux, de Vigerre, et quelques autres des plus qualifiés.

S'il faut en croire Perrin, Charles IX, sur leur demande, ordonna « la démolition immédiate du fort des Jacobins, et des boulevarts de la ville. Ce qui, ajoute-t-il, consola grandement les catholiques, mais plus encore la prompte exécution de l'ordonnance. Car le roi la rendit le 10 février, et le 11 on y travailla de telle sorte que, dans moins de quelques jours, on eut mis à bas les boulevarts des Cordeliers et du Moustier, le ravelin des Carmes, et le fort des Jacobins. » Chap. 6, pag. 200. — Aucun autre historien, à notre connaissance, ne mentionne ce fait.

Le Bret ne dit pas que Henri de Navarre précéda Charles IX à Montauban. « Ce prince, disent les anciens procès-verbaux des actes de la Maison-de-Ville, fit son entrée dans nos murs, le 25 mars, à neuf heures du matin. Les officiers du sénéchal, le juge ordinaire de la ville et un grand nombre de bourgeois, allèrent le recevoir aux limites de la juridiction. Les Consuls l'attendirent sous la porte du bout du pont, joignant le Chasteau, avec leurs chaperons et robes consulaires. A son arrivée, ils lui présentèrent un poële ou dais, couvert de damas violet, dessous lequel le prince se mit, le dais étant porté par les Consuls, trois de chaque costé, avec six bourdons ou bastons. Il fut conduit de cette manière, et en passant par la grande rue, jusqu'à la

fortifications et les restes informes des églises détruites, principalement de la cathédrale, d'où, comme il a été dit, la reine-mère fit emporter trois colonnes de marbre qui furent placées au Louvre. Le roi partit, le 27, pour aller en Béarn, où il vit la reine, Jeanne de Navarre, qu'il ne put jamais déterminer à souffrir le rétablissement des catholiques dans ses domaines. Le séjour de Charles IX dans notre ville ne fut signalé que par l'ordonnance qui mi-partit le consulat. Les catholiques y obtinrent la seconde, la quatrième et la sixième place (2).

La cour ne fut pas plutôt sortie de Montauban, que les ministres, mécontens de la paix, firent tout ce qu'ils purent pour faire chasser les catholiques que les commissaires y avaient fait revenir; ils le demandèrent dans leurs prêches avec tant d'emportement, que le petit peuple s'étant mis de leur côté, on eut beaucoup de peine à empêcher le massacre des ecclésiastiques et des autres catholiques. A cette nouvelle, la cour ordonna à Montluc de se saisir des ministres Tachard et Constans, principaux auteurs du désordre, factieux incorrigibles, qui déjà avaient été interdits par des lettres de ca-

porte du Griffoul, dans la maison des héritiers Paulet, où il logea. » *Matériaux pour servir à l'Hist. de Montauban.* Tom. 1. — Perrin.

chet. Montluc, n'osant pas frapper ce coup dans Montauban, en écrivit aux Consuls, qui lui députèrent Pogeti, l'un d'eux, avec le syndic Malroux. Montluc leur signifia les ordres qu'il avait reçus de la cour, et les chargea de les transmettre à la communauté; celle-ci lui renvoya le même Consul et un autre syndic, avec la procédure faite contre les deux ministres, pour lesquels le consistoire intervint aussitôt, et fit assembler, le 12 juillet, un conseil général où l'on rédigea des réglemens, auxquels Tachard et Constans reçurent ordre de se soumettre. Ils refusèrent et furent bannis de la ville, où cependant ils demeurèrent cachés jusqu'au 26 mai 1565. Les catholiques ayant alors découvert qu'ils sortaient toutes les nuits, et soufflaient au peuple leurs passions haineuses, les obligèrent enfin de s'éloigner. Un an après, l'un des deux fut pendu à Toulouse, pour fausse monnaie. Cette circonstance empêcha Bèze de le ranger parmi les *Martyrs de la Réforme*.

CHAPITRE III.

Les prétentions exorbitantes des grands seigneurs, qui ne pouvaient se résoudre à voir passer entre les mains de la royauté le pouvoir dont ils avaient si long-temps joui ; la politique tortueuse de Catherine de Médicis, qui n'avait d'autre principe que la détestable maxime de Machiavel : *diviser pour régner* ; l'ignorance du peuple, dont le fanatisme religieux était sans cesse exalté par de fougueuses prédications ; c'étaient là des cau-

ses incessantes de la guerre civile, qui bientôt éclata de nouveau. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny donnèrent le signal en cherchant, le 29 septembre 1567 (*), à s'emparer de la personne du roi, qu'ils poursuivirent depuis Meaux jusqu'à Paris (**).

A cette nouvelle, les provinces se mirent en armes, et surtout Montauban, d'où les catholiques se sauvèrent en toute hâte. Les ecclésiastiques s'enfuirent avec tant de précipitation que ce ne fut qu'au bout de plusieurs mois qu'il fut possible de réunir le chapitre à Villemur, d'où

(*) Perrin avance un fait qui, s'il est vrai, n'est pas sans importance pour l'Histoire générale de France, puisqu'il prouverait que les protestans de Montauban étaient prévenus du coup de main que devaient tenter le prince de Condé et l'amiral pour enlever le roi. « Ceux de Montauban, dit-il, pour seconder leurs mauvaises intentions, se mirent sous les armes dès le 28 dudit mois de septembre, et le lendemain, feste de St-Michel, ils s'emparèrent, à la faveur des traîtres, de la ville de Villemur, d'où il fallut que les ecclésiastiques désertassent leurs églises, et vêcussent, durant trois semaines, à discrétion, le peu qu'ils avaient fut au pillage, leurs papiers furent brûlés, et tous les catholiques en pâtirent. »

(**) « Vers ceste époque, dit Perrin, il arriva une chose de remarque et qui mérite d'estre connue : C'est que le Tarn ayant grossi, le 15 septembre, de sept ou huit pieds, les eaux furent si fort terreuses et troubles, que les hommes, femmes et petits enfans prenoient avec leurs mains, sans autre instrument, quantité de poisson de diverses espèces, mesmement des carpes du poids de 30, 40 et 50 livres, et les rangeoient sur la rive. C'estoit une merveille, remarque Julia, notaire des Barthes, de voir tant de poisson dans une telle abondance, qu'on n'eût pu, dit-il, en voir davantage, quand le Tarn eût tari. (Perr. p. 176.)

l'évêque le transféra, au mois de juin 1568, dans l'église des Carmes de Castelsarrasin, et puis dans celle de S.t-Sauveur.

Un effroyable désordre régna pendant quelque temps dans la ville; le consulat mi-parti fut aboli, l'église S.t-Jacques fut abattue, ruinée; les tapisseries, les croix, les calices et les autres ornemens du Chapitre furent pillés ; sous les ordres de Montbartier, qui était parvenu à se faire nommer gouverneur, malgré les Consuls catholiques, la populace parcourut les villages circonvoisins (*), qui étaient en ce moment sans

(*) Nous trouvons dans Perrin quelques détails sur les escarmouches des Montalbanais. « Ne pouvant, dit-il, obliger les habitans de Moissac à sortir de leur ville, pour la surprendre et la piller, ils mirent, de nuit, le feu à ce qui restait de leur pont, qu'une inondation avait emporté l'année précédente ; ils pensoient ainsi pouvoir les attirer ; mais ils ne réussirent pas dans leur dessein. Ceux de Moissac se hâtèrent de fortifier leur ville, et, dans la crainte qu'on ne se saisît de leurs églises, qui estoient hors de l'enceinte, ils les démolirent, et bâtirent, avec les matériaux, des boulevarts tout autour des murailles, pour se défendre contre les ennemis, des approches desquels ils estoient de moment en moment menacés ; mais leur seule campagne en pâtit. »

« Ils se rendirent maîtres, par les traîtres, de Molières et de Lafrançaise, et dès qu'ils en furent possesseurs ils les pillèrent et massacrèrent les habitans. Ils firent prisonnier le capitaine Lampèze, qui commandait dans Molières, et beaucoup de ses soldats. On les mit en chemise, et on les conduisit dans cet estat à Montauban, le capitaine en tête, ayant une corde au cou et une couronne de lauriers ; après qu'on les eût promenés dans les rues, le capitaine Lampèze reçut l'estrapade, puis fut tiré à quatre quartiers ; les soldats furent passés au fil de l'épée. Ceux de Lafrançaise, avec le capitaine Rogier, leur commandant, n'en pouvoient pas moins espérer, sans le bruit qui courut dans cette ville, d'un secours conduit par Vidonnet. Il est vrai qu'un grand

défiance, et elle en rapporta un immense butin. Mais quelques métairies qui appartenaient aux calvinistes ayant été pillées, on cria au dedans comme au dehors contre Montbartier, qui fut destitué.

Dans la crainte qu'inspirait Montluc, toujours menaçant, le commandement fut donné à Philibert de Rapin, sous l'autorité toutefois des Consuls, qui s'attribuèrent un pouvoir absolu. Le nouveau gouverneur se hâta de réparer les fortifications de la ville, de la pourvoir de munitions de guerre et de bouche, et d'augmenter la garnison, prenant, pour subvenir à ces dépenses, la taille, la dîme, imposant des taxes exorbitantes sur les catholiques, dont il fit abattre les maisons pour en vendre les matériaux. La robe même de Tondut, Consul catholique, qui s'était éloigné de la ville, fut vendue publiquement.

Dès que ces ressources furent épuisées, et qu'il voulut faire contribuer les calvinistes, on cria contre lui, on l'accusa d'avarice; il se mon-

nombre d'habitans furent tués, mais plusieurs ennemis y périrent. Ceux-ci en furent tellement aigris que, dans leur retraite forcée, ils mirent le feu aux portes de la ville, et s'en prirent, en enragés, aux masures mesmes. »

(Extrait des Mémo. de Lauriac, Julia, et Pogeti, p. 177.)

tra ferme, et maintint la discipline avec sévérité; on suscita contre lui plusieurs émeutes, qui mirent sa vie en danger; enfin l'irritation monta à son comble lorsqu'on vit qu'il s'entourait d'une compagnie de gardes, et qu'il se disposait à faire lever avec rigueur l'impôt de 9500 livres, que devait payer Montauban sur la somme de 150 mille livres qui devait servir à solder les troupes Allemandes que les calvinistes appelaient à leur secours. Les vicomtes de Bruniquel et de Montclar, craignant qu'à la faveur de ces dissensions, l'évêque, qui avait repris les armes (*), ne se rendît maître de la ville, s'y transportèrent en diligence; et après avoir vainement tenté de calmer les esprits, ils en firent sortir adroitement Rapin, sous prétexte de l'emmener avec eux à une entreprise importante. Le vicomte de Montclar, resté à Montauban pour tâcher d'y rétablir l'ordre, fit prêter aux habitans un nouveau serment de fidélité au roi de Navarre

(*) « Jacques Desprez parcouroit en effet la campagne avec de bonnes troupes, et s'employoit vigoureusement à se venger de la rage et cruauté de nos libertins. Il se portoit à tout moment aux portes de la ville, l'épée à la main, et ils n'osoient pas paroistre devant lui, parce qu'il ne faisoit pas de quartier à ceux qu'il rencontroit. Un grand nombre d'habitans de la Gascogne, de l'Armagnac et d'autres quartiers avoient formé le dessein de se rendre à Montauban, pour y grossir le nombre des voleurs; mais ils furent surpris au passage de la Garonne par notre prélat et par Lavalette, suivis de bonnes troupes, qui les chargèrent si vivement et les battirent si fort qu'ils restèrent tous sur place, tués ou noyés. » (Perr. p. 177.)

et au prince de Condé ; mais il ne put établir aucune discipline au milieu de ces hommes impatiens de tout frein, et, les abandonnant à eux-mêmes, il se retira.

Sur ces entrefaites, Montgommery, qui se rendait en Béarn, passa dans notre ville, et sentit combien il était à craindre qu'au milieu de ce désordre, elle n'échappât au parti calviniste. Il y établit les compagnies de Meauzac, de Rabastens, de Caseneuve, et y appela Rapin, à qui de nouveau fut donné le commandement des armes. Celui-ci, se voyant appuyé par les commissaires que le roi de Navarre avait envoyés pour percevoir la taxe de 9500 livres, se montra plus sévère que jamais, et provoqua de nouveaux troubles, devant lesquels il fut encore obligé de céder. Le roi de Navarre l'appela auprès de lui, et envoya, pour commander à Montauban, le comte de Méharon, qui bientôt calma les esprits, acheva les fortifications, munit la place d'hommes et de vivres, fit plusieurs courses à la campagne pour reconnaître le pays, et se préparait à soutenir vigoureusement la guerre, lorsque la nouvelle de la paix vint, à la fin de mars 1568, suspendre ses projets. Les Montalbanais, qui, sous les ordres du capitaine Mouvans, s'étaient joints aux vicomtes de Bru-

niquel et de Montclar, contribuèrent à la conclusion de cette paix, en rendant plus redoutable l'armée de l'amiral, qui faisait le siége de Chartres et menaçait Paris. Ils furent aussi des premiers à l'enfreindre, et ce n'est pas sans raison qu'on l'appela *boiteuse* ou *mal assise* (*). Ils avaient trop contracté l'habitude du pillage et de la violence pour se tenir long-temps dans le repos, dans l'ordre, qu'ils appelaient oisiveté.

Il était du reste patent que de chaque côté on se disposait à la guerre. Le prince et l'amiral refusèrent de rendre Montauban (**), Castres, Sancerre et Millau; les Rochelais élevèrent la prétention audacieuse d'être dispensés de se soumettre à un traité qui avait été conclu sans leur participation; enfin, au moment où les chefs calvinistes méditaient leurs projets en Bourgogne, la cour essaya de s'en emparer; mais ils furent prévenus à temps et se sauvèrent à la Rochelle. Dès ce moment chaque parti se tint

(*) Rapin fut chargé de porter l'édit de cette paix au parlement de Toulouse, qui non-seulement refusa de le recevoir, mais encore lui fit trancher la tête, quoiqu'il fut envoyé par le roi. Le cardinal de Lorraine avait écrit à l'avance qu'on n'eût aucun égard aux lettres du roi, si l'on n'y trouvait une certaine marque qu'il indiquait.

(**) Le roi fit proposer aux Montalbanais de recevoir garnison; mais loin d'écouter le commissaire, ils en firent un objet de risée, et le renvoyèrent avec confusion. (Journal de Pogeti.)

sous les armes, et la guerre civile éclata pour la troisième fois.

La reine d'Angleterre et le duc de Deux-Ponts envoyèrent des troupes aux calvinistes ; mais on n'avait pas de quoi les payer. Il fut résolu dans un conseil tenu à Niort, et auquel la reine de Navarre assista, qu'on vendrait le domaine du roi et les biens ecclésiastiques dans toutes les provinces où le parti dominait. Des commissaires furent envoyés dans ce but à Montauban, dans le mois de février 1569, et tous les biens du clergé furent mis à l'enchère, à la requête de Daliés (*). En même temps les Montalbanais approvisionnaient leur ville, au moyen du butin qu'ils faisaient dans les environs. Ils assiégèrent Montech, mais «ce fut à leur confusion, dit Perrin, puisqu'ils furent repoussés.» Ils attaquèrent le château des Barthes, et, après avoir promis aux habitans la vie sauve, ils exercèrent sur eux d'horribles cruautés ; ils les firent mettre en chemise, et puis les firent périr les uns dans le Tarn, les autres dans le feu.

Il semble que les défaites de Jarnac et de Moncontour devaient mettre fin à la guerre

(*) Bernard Arquier, ministre, acquit ainsi un jardin, qui appartenait au chapelain de la chapelle *des Neufs chœurs des anges*.

civile ; mais Coligny, d'un esprit plein de ressources, ranima les courages abattus, réunit tout ce qui lui restait de troupes, mit à leur tête le jeune roi de Navarre et le fils du prince de Condé, au nom desquels il exerçait le commandement, et se rendit, à travers l'armée catholique (*), dans la Guyenne, pour rejoindre Montgomméry qui s'y rendait en triomphe, vainqueur de Terride, et maître du Béarn. L'amiral et les deux princes, auxquels s'étaient joints plusieurs grands seigneurs, entre autres le prince d'Orange, passèrent par Montauban, où ils furent reçus avec enthousiasme. Ils y séjournèrent quelque temps, et après s'être emparés de tout l'argent qui provenait du pillage des catholiques, ils voulurent mettre sur la communauté un impôt de 20,000 écus ; mais ayant entendu

(*). « Je me suis cent et cent fois estonné comme tant de grands et sages capitaines qui estaient près de Monsieur, prindrent ce mauvais parti, d'assiéger des places, au lieu de suivre lesdits princes qui étaient en déroute et tellement réduits en extrémité qu'il n'y avoit nul moyen de se mettre sus. On dit que nous-mêmes, qui portons les armes, entretenons la guerre, et voulons allonger la courroye, comme on fait au palais les procès ; le diable emportera tout, si n'ay-je jamais eu cette intention, pouvant dire avec la vérité, qu'il n'y a lieutenant du roy en France qui ait fait passer plus d'huguenots par le couteau ou par la corde que moy. Ce n'estoit pas vouloir entretenir la guerre. » (Comm. de Montluc, liv. VII.)

« Les princes séjournaient à Montauban et ès environs de là, en ayant bon besoing, car ils n'avoient cheval qui pust mettre l'un pied devant l'autre, ayant été contraints d'en abandonner par les chemins plus de 400, n'ayant aucun moyen des les faire ferrer. » (Ibid.)

quelques murmures des habitans, ils réduisirent cette somme à la moitié, qui fut payée avec une sorte d'exaltation dans l'espace de trois jours.

Après s'être réunis à Montgomméry, ils furent camper sur la rive gauche de la Garonne, aux environs de Toulouse, où ils exercèrent les plus affreux ravages. Ils faisaient plus particulièrement tomber leur fureur sur les maisons et les métairies qui appartenaient aux officiers du parlement, et sur les ruines ils écrivaient partout avec du charbon : *vengeance de Rapin.* Grâce à la mésintelligence qui régnait entre les chefs catholiques, ils parvinrent avec une armée, grossissant à chaque pas, jusque dans la Bourgogne, d'où ils faisaient craindre à Paris des dévastations semblables à celles de Toulouse. Pour les prévenir, le roi, malgré sa mère, malgré les Guise et l'ambassadeur d'Espagne, conclut, le 15 août 1570, la paix de S.t-Germain, dont la principale disposition accordait aux calvinistes, comme places de sûreté, la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité.

Cette paix fut publiée à Montauban le 27 août, mais on n'eut garde de l'exécuter. Dès le lendemain, au moment où partout on se croyait en sûreté, le comte de Méharon sortit de la ville

avec une partie de la garnison, et se jetant à l'improviste sur Piquecos, il emmena plusieurs prisonniers, et tout le bétail, sous prétexte d'une contribution qu'il disait lui être due (*).

Les catholiques se plaignirent amèrement, et intéressèrent à leurs maux le duc d'Anjou, à qui le roi venait de donner le Quercy en apanage (**). Ils obtinrent, par son intermédiaire, que le roi envoyât en qualité de commissaires pour rétablir l'ordre et la paix, Charon, son valet de chambre, et le comte de Caylus. Ceux-ci se rendirent à Montauban, le 27 mai 1572, accompagnés de Jean Prévost, lieutenant principal, de Nicolas Dumas, juge ordinaire du Quercy, de B. Toussains, procureur du roi, de Jean Lacroix, conseiller au sénéchal, et de quel-

(*) Le château de la Gravière, qui est situé sur les bords de l'Aveyron, avait spécialement souffert de ces courses. François Séguin, sénéchal du Quercy, qui en était propriétaire, obtint, le 13 janvier 1571, des lettres patentes du roi qui l'autorisait à reconstruire, à fortifier ce château, et lui accordait une entière juridiction sur tout ce fief.

(**) Déjà ils avaient obtenu, au mois de février 1571, par un arrêt, le rétablissement à Montauban du sénéchal, qui avait été transféré à Moissac. Le 4 juillet de la même année, plusieurs habitans des plus notables furent députés pour saluer au nom de la communauté le marquis de Villars, qui était depuis quelques jours à Piquecos. Il passa dans la ville, en allant à Toulouse, avec Montpezat, Joyeuse et plusieurs autres grands seigneurs, ainsi qu'à son retour, et se montra fort satisfait de la soumission des habitans et de la réception qu'on lui fit avec 20 pièces d'artillerie, qu'on avait placées en divers lieux de la cité. (Liv. de Police, f° 212 à 221.)

ques autres catholiques. Ils convoquèrent une assemblée des plus notables habitans dans la salle d'audience du sénéchal ; et, après leur avoir montré les ordres du roi, Charron les entretint d'abord de la mission qu'ils avaient reçue de faire sortir les garnisons calvinistes des villes qui n'avaient été cédées que pendant deux ans, comme places de sûreté. Les habitans répondirent (*) que depuis long-temps ils exécutaient l'édit ponctuellement, qu'ils avaient cessé tous actes d'hostilité, et qu'ils avaient prévenu la demande des commissaires, en renvoyant la garnison, qui en effet n'était plus dans la ville. Charron insista sur la liberté de l'exercice de la religion catholique et sur la restitution des églises; l'assemblée promit solennellement l'un et l'autre en levant les mains, et jura une entière obéissance aux ordres du roi.

Cependant les catholiques ne pénétraient dans la ville qu'avec méfiance, et y séjournaient le moins possible. Non-seulement ils ne pouvaient s'y livrer à l'exercice de leur religion, mais

(*) D'après Perrin, qui s'appuie sur le cahier de Ruelle, les Montalbanais avaient d'abord pris la résolution de ne rien répondre, avant qu'ils ne sussent ce que faisaient les habitans de la Rochelle ; mais, ajoute-t-il, à l'arrivée des commissaires, tous se soumirent, et protestèrent de s'entre-aimer. (Perr. p. 181.)

souvent ils étaient vexés pour les choses les plus simples. Le temps aurait sans doute, en multipliant les relations, émoussé les haines qui divisaient les deux partis, mais les déplorables massacres de la S.t-Barthélemy vinrent attiser les feux de la discorde et replongèrent toute la France dans les horreurs de la guerre civile.

Laissons tomber un voile sur les évènemens tragiques de cette nuit de sang (*).

(*) Deux épisodes de la S.t-Barthélemy se rattachent à notre Histoire. C'est d'abord la conservation inespérée du jeune Caumont de la Force, que nous verrons bientôt à la tête des combattans qui repoussèrent les armées de Louis XIII; puis le duel chevaleresque de Vezins contre le brave Reyniès. L'auteur de la Henriade raconte en vers pathétiques, d'après Mézerai, comment le jeune Jacques-Nompar de Laforce échappa au massacre de la St-Barthélemy; mais ce récit est sans fondement, ainsi que le reconnut Voltaire lui-même, en consultant les mémoires de ce général, qui furent publiés au mois de novembre 1765, par le *Mercure de France*. Voici comment les faits se passèrent : Caumont, instruit du massacre par un maquignon, allait sortir de sa chambre avec ses deux enfans, lorsqu'un nommé Martin s'y précipite, accompagné de ses satellites. Caumont cherche à l'attendrir et lui promet 2,000 écus; Martin consent à les sauver, et les conduit dans sa propre maison; mais le comte de Coconas parvient à les découvrir, et les fait traîner sur le lieu des exécutions; Caumont père et son fils aîné succombent sous les coups meurtriers; le jeune Nompar, âgé de 12 ans, baigné de leur sang, tombe aussi en s'écriant : *Je suis mort !* Peu de temps après, un malheureux qui était venu pour le dépouiller de ses habits, ayant reconnu qu'il vivait encore, fut touché de compassion, et l'emmena chez lui. Durant la nuit, l'enfant, habillé en gueux, se fit conduire chez son parent, le maréchal de Biron, où il resta caché dans la chambre des filles, jusqu'à ce que, sur le bruit que la cour le faisait chercher, on le fit sauver sous le nom de Beaupuy.

Le seigneur de Vezins, catholique, avait une affaire d'honneur avec le sei-

Montauban, d'ailleurs, fut préservé (*), par la fermeté de ses Consuls, de la réaction qu'on pouvait craindre, surtout après les massacres de Toulouse. Le petit nombre de catholiques qui s'y trouvaient se hâtèrent de prendre la fuite; et ce fut une occasion pour quelques hommes passionnés de proposer la confiscation des biens du clergé; mais les Consuls rendirent une ordonnance, le 6 septembre, qui défendait de leur *méfaire ny médire*; ils firent même dire à Dumas et à Prévost qu'ils pouvaient rentrer dans la ville et continuer d'y remplir leurs charges. Ces deux magistrats se décidèrent enfin à se rendre à leur poste; mais le peuple, ameuté par les

gneur de Reyniès; prévenu des massacres, il se rend chez son ennemi, lui fait connaître le danger qu'il court, et l'entraîne avec lui jusqu'auprès de Montauban, où ils vidèrent leur querelle. Ce fut ce Reyniès qui, plusieurs fois, guida les Montalbanais au combat, et « fut des premiers aux coups, ayant deux nappes pour estrivières, à cause de la goutte qui le travailloit fort, et se signala, l'épée à la main, bien qu'avancé dans l'âge. »
(Hist. du Lang. par P. Act.)

(*) Les villes de Montauban et de Nismes se tenaient sur leurs gardes. « Voici arriver les nouvelles du massacre, qui les mettent en merveilleux souci, car ils estoient des plus haïs. Toutefois, persévérant en leur constance accoutumée, nonobstant les lettres que le roy et autres près et loin leur escrivirent, se résolurent de n'ouvrir leurs portes à ceux qui les voudroient esgorger et escorcher, de par le roy; ains se défendre jusques au bout. » (*Estat de Nismes et de Montauban*, 1572.) Dans cette disposition des habitans, il fut décidé qu'on s'armerait contre les ruses et les violences du conseil. Nismes et Montauban étaient alors flanquées de bonnes murailles, de hautes tours crénelées, et les calvinistes se promettaient de faire forte résistance au cas d'une attaque catholique. (Capefigue, *Hist. de la Réforme*, tom. 3, pag. 275.)

ministres, leur ferma les portes. Ce fut le signal d'une nouvelle guerre; l'audace des calvinistes, que la perte de leurs chefs avait plongés dans une espèce de stupeur, se réveilla tout-à-coup. Ceux de Montauban aidèrent Reyniès à s'emparer de Villemur, où il exerça contre les catholiques de cruelles représailles; sous les ordres du vicomte de Gourdon (*), ils battirent près de Castelsarrasin quelques troupes de Montluc, beaucoup plus nombreuses que les leurs; et fournirent des secours aux vicomtes de Paulin et de Panat, qui se rendirent maîtres de Bioule et de Caussade.

Soutenus par ces succès, les plus violens s'emportèrent dans les conseils de la communauté, et, le 6 octobre, firent nommer pour gouverneur Verlhac, et pour capitaines Portus, Petit, Bariton et Ravaille. Ceux-ci, après avoir prêté serment entre les mains des Consuls, dont l'autorité était souveraine, mirent tous leurs soins à fortifier la place. Le fort des Jacobins qui avait beaucoup souffert durant le dernier siége, et qu'il était fort difficile de réparer, pouvait être surpris aisément; Verlhac fit construire,

(*) D. Vaissette attribue le commandement des Montalbanais à Reyniès, et affirme, de la manière la plus positive, ce fait d'armes, sur lequel Le Bret laisse planer quelques doutes.

pour le commander, une plate-forme dans un angle voisin, appelé le Darnage. Il remplit ensuite les magasins de tout le blé qui se trouva dans la ville et dans les environs ; il fit aussi prendre dans les villages voisins tout le vin, les meubles et le bétail qu'on put saisir.

Les calvinistes, qui s'étaient signalés dans quelque entreprise contre les catholiques, venaient de toutes parts se réfugier à Montauban, dont les forces étaient ainsi augmentées, en même temps que l'humeur guerrière. Ainsi fit le capitaine Sérignac, frère de Terride, qui était mort de chagrin à la suite de sa défaite devant Orthez. Après s'être emparé par surprise du château de Terride sur ses neveux (*), il pénétra dans le couvent de Belleperche, à l'aide des valets qui lui en ouvrirent les portes. Persuadé que les moines avaient caché les ornemens de leur église, et les trésors qu'il leur supposait, il les fit gehenner avec des cruautés inouïes, pour les forcer à les lui découvrir, et puis les précipita dans la Garonne. Le prieur seul, Laurens Aubin, se sauva à la nage, et se réfugia à Castelsarrasin, emportant une riche croix d'argent, ornée de turquoises, de topazes et

(*) D. Vaissette ne parle que d'une nièce de Géraud de Lomagne, seigneur de Sérignac, qui prétendait avoir des droits sur le château de Terride.

d'émeraudes. Sérignac exerça sa fureur contre les bâtimens, qui étaient comptés parmi les plus beaux de la province; il fit abattre l'église et une grande partie des cloîtres et des dortoirs. Après cette expédition il se rendit à Montauban, d'où il fut bientôt surprendre Buzet, et s'avança jusqu'à Rabastens, dont il se serait emparé, si ses échelles n'eussent été trop courtes.

Cependant l'amiral de Villars, lieutenant du roi en Guyenne, s'avançait vers Montauban après avoir pris quelques petites places de Gascogne, et spécialement le château de Malauze et puis celui de Terride, dont il fit pendre les soldats qui refusèrent de se faire catholiques. Il fut étonné de l'état redoutable de défense dans lequel les Montalbanais avaient mis leur ville, et, sans s'y arrêter, il alla mettre le siége devant Caussade. Lamotte-Pujol, qui commandait dans cette place, la défendit si bien, que Villars y perdit, avec une grande partie de ses troupes, beaucoup de temps, et qu'il fut enfin obligé de se retirer, disant, pour sauver son honneur, qu'il était appelé par le duc d'Anjou devant La Rochelle (*). Mais ce prince, tout préoccupé de

(*) En s'éloignant de Caussade, Villars s'empara du château de St-Geniès qui était dans les environs. Il se présenta ensuite devant Verfeil; mais le capi-

son élection au trône de Pologne, décida le roi à conclure le traité du 25 juin 1573 (*), d'après lequel les calvinistes avaient la liberté de conscience dans tout le royaume, sans pouvoir toutefois faire publiquement les exercices de leur culte ailleurs qu'à la Rochelle, à Nismes et à Montauban.

taine La Montillère, qui y commandait, lui tua une centaine de soldats, et le contraignit à se retirer. (Gaujal, Ess. sur le Rouerg.)

(*) Les Rochelais répondirent au duc d'Anjou, qui leur proposait un traité, qu'ils ne pouvaient rien conclure sans la participation de leurs frères de Montauban et de Nismes. Il fallut attendre les députés de ces deux villes, qui enfin arrivèrent, et convinrent de la paix, sous une tente qui avait été dressée près de la porte du Longuès.

CHAPITRE IV.

La paix de la Rochelle ne suspendit pas les hostilités ; elle ne fut, en effet, profitable qu'aux Rochelais qui restèrent maîtres de leur ville. Partout ailleurs, les calvinistes prétendirent qu'elle avait été faite sans le consentement général des *Eglises*, et qu'elle n'engageait que ceux qui y avait pris part. C'était leur jeu ordinaire. Ils restèrent donc armés.

La conduite de la reine mère augmenta le

mécontentement. Attendant la mort du roi qu'on regardait comme prochaine, et voulant s'assurer la régence, elle s'unit plus étroitement avec les Guise, et dépouilla son fils, le duc d'Alençon, de la lieutenance-générale du royaume, pour la donner au duc de Lorraine. Le prince, vivement irrité, ouvrit facilement l'oreille aux séductions des calvinistes; de concert avec le roi de Navarre et le prince de Condé, il consentit à se mettre à leur tête. Il fallait d'abord qu'il parvînt à s'échapper de la cour. Thoré, frère du maréchal d'Anville, le vicomte de Turenne et Lanoue s'approchèrent, avec cinq ou six cents chevaux, de St-Germain où il était, pour l'encourager *à faire le saut*. Le projet fut éventé. Coconas, Lamole et les autres confidens du duc d'Alençon portèrent leur tête sur l'échafaud; les princes furent arrêtés. Quelque temps après, Condé s'évada, gagna Strasbourg, et puis la Suisse.

Ceux du parti comptaient si fort sur le succès de l'entreprise, qu'ils avaient recommencé les hostilités dans les provinces. Pendant que la guerre se rallumait partout, le roi Charles IX, qui ne faisait que languir depuis dix-huit mois, mourut, âgé de vingt-quatre ans, et ne laissant aucun enfant mâle (1574.), Henri III revint de

Pologne pour succéder à son frère. Les combats continuèrent, surtout aux environs de Montauban. Les religionnaires de cette ville vendirent les maisons des catholiques, s'emparèrent de leurs métairies, les démolirent, coupèrent les arbres de leurs champs, et consacrèrent les sommes qu'ils en retirèrent à la réparation de leurs murailles. Ils firent relever, entre autres, celle qui joignait les portes du Moustier et des Cordeliers. On rebâtit aussi la courtine qui s'étendait depuis la porte du Griffoul jusqu'à la tour de Lizié, et qui avait beaucoup souffert pendant le dernier siége de Terride. La tour du pont, du côté de la ville, fut également réparée. Montauban présentait ainsi partout un front redoutable; mais c'était presque en cela seul que consistait sa force : il manquait de subsistances, n'avait pas un bon chef pour commander ses soldats, et était serré de fort près par les garnisons voisines.

« Cette absence d'un homme de commandement était une suite du goût que les Montalbanais conservaient pour le gouvernement démocratique. Ils ne pouvaient souffrir la noblesse; les gentilhommes n'étaient admis, pendant la paix, à aucune charge ni emploi qui donnât quelque autorité. On en vit qui, pour pouvoir

la partager, firent à dessein des actes de roture, dont leur descendans furent obligés de se faire réhabiliter. Ce peuple était toujours dans la crainte d'être sacrifié à l'ambition ou au désir de faire un accommodement avantageux. De là les grandes précautions que prenaient les Montalbanais avec leurs chefs de guerre ou gouverneurs, pour que leur autorité fût subordonnée à celle des Consuls. Leur pouvoir et leurs fonctions cessaient absolument dès que la paix était faite ; politique qui pouvait bien leur devenir funeste dans un cas imprévu, mais qui fit leur sûreté jusqu'à la fin des troubles (*). »

Jacques Desprez, instruit de la situation de sa ville épiscopale qu'il ne perdait jamais de vue, faisait des courses jusqu'à ses portes, et s'empara de tous les environs. Il força Cayrac, que les Montalbanais avaient enlevé précédemment, et d'où ils avaient chassé le chapitre, qui s'était réfugié à l'Albenque. Maître des forts qui bordaient l'Aveyron, il tenait la ville presque investie ; s'étant uni ensuite avec les garnisons de ceux qui étaient au-delà du Tarn, il en forma le blocus. Lanoue, qui, tout en négociant pour la paix, ne perdait pas de vue les intérêts du

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, pag. 13.

calvinisme, vit le danger que courait Montauban, et le conserva au parti, grâce à l'activité de ses mesures. Il demanda de prompts secours au vicomte de Turenne, qui était encore catholique, et qui n'apostasia plus tard que pour conserver son influence, quoiqu'il eût dit souvent « qu'il aimerait mieux être chien que huguenot ». En attendant son arrivée, Lanoue fit partir quelques compagnies sous les ordres du capitaine Choupes. Celui-ci éloigna d'abord les catholiques et les tint en échec jusqu'au moment où le vicomte fit son entrée dans Montauban, suivi de trois mille cinq cents hommes, le 1^er^ mai 1575.

Turenne, déclaré gouverneur de la ville et chef des protestans du haut Languedoc et de la haute Guyenne, arrêta bientôt les courses de l'évêque. Pour mettre le territoire de Montauban à l'abri de nouvelles attaques, il résolut de s'emparer des châteaux d'alentour. Puygaillard fut sa première conquête. Il prit ensuite Meauzac, qui était défendu par un double fossé et quatre bastions de terre. De là, passant l'Aveyron, il attaqua Cayrac, dont la garnison peu nombreuse se rendit après quelques volées de canon ; il rasa entièrement le fort ; et, pour ouvrir la communication avec Caussade, il assiégea Réalville, le 25

mai. Cette place se défendit vigoureusement, et pendant quatre jours supporta le feu de l'artillerie calviniste. Elle capitula le 28, voyant ses murailles démantelées, et ne comptant plus sur les secours de l'évêque, qui n'avait avec lui que trois ou quatre cents hommes, y compris les gens de sa maison. Le vicomte y laissa une garnison, commandée par le capitaine Valada. Ainsi tout le pays entre le Tarn et l'Aveyron, à l'exception pourtant de quelques châteaux sur les bords de cette dernière rivière, resta au pouvoir des Montalbanais, jusqu'à Caussade, Bruniquel et Villemur. Pendant ce temps, Lavalette, qui commandait avec Cossé dans le Languedoc, avait formé le blocus du Mas-Grenier. Turenne ayant appris que cette petite place était dans une extrême disette, et manquait de monde pour se défendre, y accourut en diligence, la ravitailla, et força Lavalette de se retirer.

Après avoir dégagé ainsi Montauban, Turenne quitta cette ville, et alla joindre le duc d'Alençon, qui était parvenu à s'échapper de la cour, au moment où le prince de Condé s'apprêtait à envahir le territoire français à la tête d'une armée d'Allemands. La reine alarmée signa avec son fils une trève de six mois, dont le Quercy ne retira aucun avantage. La guerre y continua

sans relâche. Valada sortait souvent de Réalville, et infestait tout le pays, ne faisant quartier qu'à ceux dont il espérait tirer une grosse rançon. L'évêque de Montauban, irrité de ces brigandages, ému de compassion sur le sort des populations catholiques, se mit en mesure de surprendre Valada. Il se servit de deux braves soldats de sa compagnie, que le capitaine calviniste avait voulu embaucher après la prise de Réalville où ils s'étaient trouvés, et qu'il avait à la fin renvoyés sans rançon, sur leur refus constant d'abandonner le parti catholique. Ces deux hommes, feignant d'être mécontens de l'évêque, se rendirent auprès de Valada, lui demandèrent d'être incorporés dans sa troupe, et lui proposèrent une entreprise sur la personne du prélat. Le piége était grossier, et pourtant Valada y donna en plein. Au jour assigné, 6 janvier 1576, il se trouva au rendez-vous. L'évêque y était déjà, mais mieux accompagné. Le combat ne fut pas long. Valada se défendit en brave, et dut céder au nombre. On le conduisit au château de Montpezat. Les barons de Cornusson et de Loubejac se hâtèrent de traiter pour sa rançon; ils offrirent quatre prisonniers catholiques, et s'engagèrent à dédommager un gentilhomme nommé Escalhabel, dont Valada avait fait brûler la maison. Trois

des prisonniers catholiques furent amenés à Montpezat par des gens qui observèrent d'abord la place, et qui, pendant qu'on attendait le quatrième, et qu'on réglait les intérêts du gentilhomme incendié, tentèrent, avec l'aide d'autres gens apostés, de la surprendre. On les repoussa vivement, et l'évêque, indigné de cette perfidie, ne voulut plus entendre parler de l'échange de Valada, qu'il fit étroitement enfermer dans une tour du château. Une des nuits suivantes, Valada se mit à couper par bandes les draps de son lit, noua les bandes les unes aux autres, les attacha par un bout aux barreaux de fer de la fenêtre, et se laissa glisser doucement. Mais la tour était haute, et le prisonnier avait dû couper les bandes fort minces pour atteindre les rochers d'où sortaient les fondemens du vieux château. La corde, trop précipitamment façonnée, se rompit; le malheureux capitaine tomba sur les rochers, et se brisa les deux cuisses. Quelques soldats accoururent au bruit de sa chute, et le rapportèrent dans sa prison, où il expira, après quelques heures de souffrance.

Les calvinistes de Caussade projetèrent de se donner une revanche éclatante, par un coup de main sur Cahors. Vernède, baron de Lou-

bejac, et Sandrail, bourgeois de Montpezat, s'étaient ménagés quelques intelligences dans cette ville. Tous les protestans du pays étaient de la partie; ceux de Montauban, qui avaient d'abord hésité, y entrèrent, pressés par le seigneur de Loubéjac. Presqu'au moment de l'exécution, l'entreprise échoua, déjouée par le zèle infatigable de l'évêque Desprez, qui avait l'œil au guet, et qui, suspectant les allées et venues de Sandrail, le fit arrêter; on surprit également Loubejac sur un faux avis que Sandrail fut forcé de lui donner. Ils furent conduits à Cahors, où le couperet du bourreau et la potence en firent justice, le 5 avril.

Le 10 mai suivant, la paix fut enfin signée, et suivie du cinquième édit de pacification, le plus favorable que les religionnaires eussent jusqu'alors obtenu. Il leur accordait la liberté du culte dans tout le royaume, excepté Paris, des cimetières distincts, une chambre mi-partie dans chaque parlement, la faculté d'être admis à toutes les charges, et plusieurs villes de sûreté, où ils devaient tenir des garnisons payées par le roi. Ce traité détermina la formation de la Ligue, sans apaiser les mécontentemens du roi de Navarre. Ce prince se présenta devant Bordeaux, qui lui ferma ses portes; de Bordeaux, il se

rendit à Agen qu'il fortifia, s'empara ensuite de Villeneuve, et s'assura de Montauban. Les calvinistes demandaient à grands cris la convocation des Etats. Ils furent assemblés à Blois, sans que pour cela les hostilités cessassent de ravager nos contrées. Les protestans s'introduisirent, la nuit du 23 décembre, dans les murs de Figeac, dont quelques habitans leur ouvrirent les portes. Tous les catholiques furent impitoyablement massacrés. Le pillage dura plusieurs jours, et finit par un incendie qui consuma presque en entier la malheureuse ville. Les chefs calvinistes la remirent en état de défense, et y bâtirent une citadelle. Elle resta en leur pouvoir jusqu'à la fin des guerres religieuses.

Henri III, pressé par les Guise, révoqua le dernier édit, après la seconde séance des Etats, qui fut tenue le 17 janvier 1577. Les protestans formèrent une contre-Ligue, dont le prince de Condé se déclara le lieutenant sous l'autorité du roi de Navarre. Un nouveau traité de paix, conclu à Bergerac, vers la fin de septembre, amena encore un édit, celui de Poitiers, qui remit les choses à peu près dans le même état.

Cet édit eut le sort de tous les autres; il ne fut pas exécuté. La faiblesse du roi, l'animosité des

partis, étaient autant d'obstacles à la durée de la paix. Dans les derniers jours de l'année 1578, la reine mère fit un voyage dans le Midi, pour conférer avec le roi de Navarre, et travailler avec lui au débrouillement des affaires. A cet effet une assemblée eut lieu à Montauban. Catherine ne put obtenir qu'une suspension d'armes, quoiqu'elle eût gagné quelques députés, au moyen des femmes qu'elle traînait toujours à sa suite. Marguerite, reine de Navarre, manœuvra plus habilement, et fit signer à Nérac, le 29 février 1579, un traité plus favorable aux calvinistes, et qui fut bientôt rompu. Une lettre écrite par Henri III au roi de Navarre, et dans laquelle il accusait Marguerite de vivre scandaleusement avec le vicomte de Turenne, ralluma la guerre.

Le roi de Navarre et le prince de Condé se rendirent à Montauban, et y tinrent, avec les plus considérables du parti, une grande assemblée, dans laquelle il fut résolu qu'on ne rendrait aucune des places, dont la restitution devait se faire, suivant les termes du dernier traité, dans les mois d'août et de septembre. Cette résolution devait être maintenue jusqu'à ce que le roi de Navarre et le prince de Condé seraient en paisible possession, l'un de son gouverne-

ment de Guyenne, l'autre de celui de Picardie. On convint de reprendre les armes, mais avant de rien tenter, le prince de Condé voulut connaître les dispositions des autres provinces. En conséquence, une troisième assemblée fut convoquée à Montauban, pour le 15 juillet. Il s'y trouva des députés de toutes les églises calvinistes de France. Une indisposition empêcha le roi de Navarre d'y venir, et le prince de Condé présida à sa place, assisté des seigneurs de Turenne, de Châtillon, de Guitré et de Lusignan. Dans les premières séances, on approuva tout ce qui avait été délibéré dans la précédente assemblée. Les suivantes furent si nombreuses, par l'arrivée de nouveaux députés et de ministres, qu'on fut obligé de les tenir dans la salle du Sénéchal. On travailla ensuite au cahier des charges, et on délibéra, 1° de donner au roi de Navarre six conseillers, qui serviraient par tour auprès de sa personne, deux pendant quatre mois, et recevraient trois cent trente-trois écus d'appointement; 2° de tenir un agent à la cour, avec trois mille livres de pension, moyennant l'agrément du roi de Navarre. Ces diverses sommes formèrent un département de trois mille écus, pour lesquels on imposa les provinces. Les députés s'occupèrent aussi des calvinistes du pays Messin qui refusaient, comme étrangers,

de contribuer aux charges de leurs frères de France, et il fut convenu que les deux princes leur écriraient à ce sujet. Ceci donna lieu à une foule de plaintes particulières ; les uns se récrièrent sur l'énormité des taxes qui leur étaient imposées, les autres demandèrent le remboursement de leurs avances pour le compte du parti; d'autres enfin réclamèrent le paiement de leurs gages. Le prince de Condé insista particulièrement sur la passation des emplois qu'il avait faits de la bourse commune. Les pièces justificatives qu'il présentait pour motiver la rentrée de ses avances, ne parurent pas satisfaisantes à tout le monde. Néanmoins, « les députés n'estant d'advis d'entrer en plus grande preuve », on le pria de se contenter de la somme de vingt-deux mille écus, dont l'assemblée lui passa une obligation portant intérêt sur tous les calvinistes du royaume, qu'ils divisèrent en huit généralités. Après avoir arrêté qu'on ne ferait aucun traité avec le roi sans l'approbation et le consentement de toutes les églises, la grande assemblée fut close le 27 juillet.

La Rochelle n'approuva pas la reprise des armes, et la plupart des provinces restèrent dans l'inaction. Ce refroidissement étonna le roi de Navarre, à qui le prince de Condé avait

fait espérer de plus grands résultats de l'assemblée de Montauban. Il balança long-temps sur le parti qu'il lui convenait de prendre, et se rendit enfin dans cette dernière ville, d'où il se détermina à marcher sur Cahors. Les Cadurciens avaient encouru la haine de tous les calvinistes par leur profond attachement à la foi catholique; et, en particulier, celle du roi de Navarre, par leur refus constant de reconnaître son autorité, quoique leur ville lui appartînt du chef de sa femme, à qui elle avait été donnée en dot avec le Quercy et l'Agenais (*). Il partit secrètement de Montauban, et arriva, la nuit du 29 mai 1580, devant Cahors que commandait le brave de Vezins, lieutenant du gouvernement du Quercy. La première attaque fut dirigée contre une des portes du Pont-Neuf; l'explosion d'un pétard la renversa. Les calvinistes se précipitèrent sur le pont, jetèrent dans le Lot une partie de la garde, et appliquèrent un autre pétard à la seconde porte, qui sauta pareillement et leur ouvrit l'entrée de la ville. Les habitans étaient sous les armes; la résistance fut terrible; Vezins à la tête de deux mille soldats disputa le terrain pied à pied. Le roi de Navarre courut les plus grands périls, et ne fut maître de la place

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, chap. v.

qu'après quatre jours de combats acharnés. Vezins couvert de blessures, put s'échapper par le Pont-Vieux. Un horrible carnage suivit le triomphe des calvinistes, rien ne fut épargné; femmes, enfans, vieillards tombèrent pêle-mêle. Le pillage dura plusieurs jours, accompagné de la profanation des églises.

Après avoir rétabli un certain ordre au milieu des ruines de Cahors, Henri de Navarre y laissa une garnison, et revint à Montauban. Quelques jours de repos ayant suffisamment rafraîchi ses troupes, il rentra dans la Guyenne où il fut moins heureux. Le duc d'Anjou, avec l'agrément du roi, le joignit au château de Fleix en Périgord, où ils signèrent un traité confirmatif de celui de Nérac. La tranquillité se rétablit peu à peu par le soin du roi à faire exécuter fidèlement les édits, et à faire rendre bonne justice aux calvinistes. Le caractère ombrageux des religionnaires s'adoucit notablement, et peut-être la France aurait vu cesser enfin ces guerres impies qui la couvraient de deuil et de ruines, si la mort du duc d'Anjou, arrivée le 10 mai 1584, n'avait pas rallumé l'ambition des Guise, et obligé le roi de Navarre à parer les coups de la Ligue. Henri convoqua une nouvelle assemblée des églises protestantes à Montauban, et

bientôt après une autre, à Guistres en Guyenne, où il fut arrêté qu'on reprendrait les armes, au premier mouvement des Ligueurs.

Ce mouvement ne se fit pas attendre. L'année suivante 1585, le duc de Guise força le timide monarque à signer le traité de Nemours et la révocation de tout ce qui avait été accordé précédemment aux calvinistes. C'était une déclaration de guerre, que les Ligueurs accompagnèrent d'une foule d'écrits dirigés contre les droits d'Henri de Navarre à la couronne (*). Deux armées catholiques, l'une en Champagne, sous les ordres du duc de Guise, l'autre en Guyenne, commandée par le duc de Mayenne, furent chargées d'assurer l'exécution de l'édit de Nemours. Les Toulousains pressèrent vivement le duc de Mayenne d'assiéger Montauban. Mais le duc, qui connaissait le bon état de la place, ne voulut

(*) Il parut aussi une foule de manifestes en réponse à ceux de la Ligue. *Pierre Belloy*, natif de Montauban, se fit remarquer parmi les défenseurs des droits de la branche de Bourbon au trône de France. Il publia un écrit très remarquable, intitulé : *Apologie catholique contre les libelles, avis et consultations faites, écrites et publiées par les Ligués, perturbateurs du royaume.* Cet ouvrage fut traduit en latin, et répandu dans toute l'Europe. *Pierre Belloy* occupa, à vingt-un ans, une chaire à l'Université de Toulouse. Il suivit ensuite le barreau où il se distingua, et finit par entrer au Sénéchal. Dénoncé par la Ligue, il fut jeté dans les prisons de Paris, et y languit jusqu'en 1589. Henri IV le nomma avocat-général au parlement de Toulouse. Il mourut dans cette ville, en 1600. *Hist. du Quercy*, tom. 2, pag. 44.

pas s'y hasarder. Il n'ignorait pas que Duplessis-Mornay, investi conjointement avec Terride du commandement de la ville, avait pris toutes les précautions nécessaires pour une vigoureuse défense. Il avait fait fortifier, d'après les plans du roi de Navarre, le faubourg de Tarn, qui fut dès-lors appelé *Ville-Bourbon*, et celui de Saint-Antoine, qui prit le nom de *Ville-Nouvelle*. Mayenne se contenta d'assiéger quelques petites places du Quercy, dont il vint facilement à bout. Ses tentatives de conquête dans la Guyenne échouèrent toujours, par suite de la mésintelligence qui régnait entre lui et le maréchal de Matignon. Cette circonstance fit manquer le coup de main que Cornusson, et les sieurs du Claux et de Bressols, neveux de Terride, avaient projeté sur Montauban. Les deux derniers, sous prétexte de visiter leur oncle, devaient introduire quelques soldats catholiques dans la ville; et, pour diminuer le nombre de ses défenseurs, engager les Montalbanais à les aider dans l'attaque de quelqu'autre place éloignée. Il était convenu que Cornusson agirait contre Montauban, immédiatement après leur départ, et que les soldats catholiques lui ouvriraient une des portes. Mayenne et Matignon avaient approuvé le plan; mais l'affaire traîna en longueur, et les Montalbanais en furent

avertis. Ils s'en prirent à Terride, qui l'ignorait probablement, et se défirent de lui, en l'engageant à aller visiter les autres places de son gouvernement. On fit le procès à ses neveux, qui bravèrent la sentence de mort derrière les murailles du Claux.

Duplessis-Mornay resta seul gouverneur de Montauban, et profita de la conjoncture pour obliger les habitans à augmenter leurs fortifications. Il fit arracher, à cet effet, une grande quantité de briques des églises, surtout de celle des Jacobins et de la cathédrale, et en construisit le ravelin de la porte des Cordeliers, ainsi que la porte du Griffoul, à laquelle il ajouta un pont-levis et quelques casemates. Avec les matériaux qu'il tira du château, il fortifia également les portes et les ravelins du pont, du côté de Villebourbon. Ce travail coûta 4670 livres, qui furent prises sur le produit de la vente des biens des ecclésiastiques, et des autres catholiques, dont on acheva de démolir les maisons. Pendant l'exécution des travaux, Mornay ne cessa pas de courir autour de Montauban, portant partout le fer et la flamme. Lafrançaise, qui voulut résister, fut pris d'assaut et entièrement saccagé.

Cependant le roi, battu à la fois par les protestans et accusé par les catholiques, se vit

obligé de céder aux volontés du duc de Guise : il lui livra un grand nombre de villes, le nomma généralissime des armées du royaume, et convoqua les États-Généraux à Blois. Le duc voulait plus encore, et finit, à force de prétentions, par arracher au roi la résolution de le faire assassiner. La Ligue, qu'on croyait atterrée par ce coup, se releva plus menaçante. Henri III n'eut d'autre ressource que de se jeter dans les bras du roi de Navarre. Les deux rois réconciliés vinrent assiéger Paris. Ils campaient à S.t-Cloud, lorsqu'un jeune moine Jacobin, nommé Clément, assassina le dernier des Valois, le 1er août 1589.

CHAPITRE V.

« A la première nouvelle de la mort de Henri III, Thémines, sénéchal du Quercy, se hâta d'assurer de sa fidélité le nouveau roi Henri IV. Il leva quelques troupes, et réuni avec les protestans, surtout avec ceux de Montauban, qui avaient déjà pris l'écharpe blanche, il agit avec tant de fermeté et de prudence, que, dans fort peu de temps, il ne resta plus, à la Ligue, dans le pays, d'autres villes considéra-

bles que Cahors et Moissac. Jamais les calvinistes n'avaient conçu de si hautes espérances, ni formé de si vastes projets. Leurs ministres se flattaient d'occuper désormais la place des ecclésiastiques catholiques. Les plus riches bénéfices devinrent l'objet de leurs ambitions. On accuse même *Michel Berauld*, ministre de Montauban, moine Augustin défroqué, et quelques autres, d'avoir eu dessein d'écrire en faveur de l'établissement des dîmes (*) ».

Le roi, qui connaissait et redoutait les protestans, fut d'abord extrêmement embarrassé des prétentions de leurs ministres. Pour ne pas éveiller leur fougue, il dissimula, et les laissa espérer, songeant avant tout à se débarrasser de la Ligue. Il se rallia d'abord les catholiques modérés, en leur promettant de se faire instruire, et, fortifié de leurs secours, il vainquit les Ligueurs à Arques et à Ivry. Cependant Paris résistait toujours, et de profondes inquiétudes agitaient les esprits dans les provinces. Le roi travailla à les calmer en donnant deux déclarations, dont l'une confirmait les édits de pacification, en même temps qu'elle révoquait ceux portés contre les calvinistes; et dont l'autre as-

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, pag. 64.

surait le maintien de la religion catholique dans tous ses droits et priviléges.

Les Montalbanais, sous la conduite de Thémines, s'opposèrent vigoureusement aux efforts de la Ligue, toute puissante dans Toulouse, et soutenue dans le Quercy par les armes de nombreux gentilshommes. Le Sénéchal avait fait de Montauban une espèce de place d'armes qui couvrait tout le pays, et levait des contributions jusqu'aux portes de Toulouse, au moyen de Villemur, qui était aussi royaliste. Les Toulousains engagèrent le duc de Joyeuse, qui commandait dans leur ville pour la Ligue, à faire le siége de Villemur. Joyeuse se mit en campagne avec une armée d'environ cinq mille hommes, français et espagnols, bien pourvue d'artillerie et de munitions, dont les magasins étaient à Castelsarrasin et à Rabastens. Après avoir pris les châteaux de Montbartier, de Montbéqui, de Montbeton, et avoir fait quelques dégâts dans la campagne autour de Montauban, il vint camper devant Villemur que commandait le baron de Reyniès. A peine avait-il placé ses postes qu'il reçut la nouvelle de la prise de Moissac par la duc d'Epernon, et qu'il abandonna le siége, pour marcher à la rencontre de ce général, dont il ne put joindre que l'arrière-garde à la Cour-Saint-

Pierre. Il battit les deux régimens qui la composaient, et peu s'en fallut qu'il n'enlevât deux canons qui appartenaient aux Montalbanais. Il revint aussitôt vers Villemur, où Thémines, profitant de son absence, avait jeté un secours d'une centaine d'hommes, commandés par Chambret, Meauzac et Ginibral. Dès le lendemain l'artillerie des Ligueurs, composée de huit canons et de deux coulevrines, joua contre les murailles, et y pratiqua, au bout de cinq jours, une brèche assez considérable pour permettre l'assaut. Pendant la nuit qui le précéda, Thémines s'introduisit dans la place avec trois cents cuirassiers de Montauban. L'assaut fut donné dès le matin, mais si vaillamment soutenu, que Joyeuse, après avoir perdu beaucoup de monde, dut faire sonner la retraite. Thémines le poursuivit jusque dans ses retranchemens, tailla en pièces un régiment de Toulousains, et rentra triomphant dans la place. Le siége traîna dès lors en longueur, malgré les renforts que les Ligueurs du Rouergue et de l'Albigeois envoyèrent à Joyeuse. Celui-ci, tout en gardant ses postes, alla au devant d'un secours que le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc pour le roi, envoyait aux assiégés. Il l'attaqua, le battit, mais avec une si grande perte, qu'il rentra en désordre dans son camp. Montauban,

pressé par l'infatigable Sénéchal, qui savait Villemur dépourvu de vivres, hâta ses derniers efforts en faveur de la place assiégée. Les capitaines venus du Languedoc, Lecques, Chambaut et Messilac sortirent de nos murs, dans la nuit du 18 au 19 octobre 1592, arrivèrent près du camp à la pointe du jour et l'attaquèrent par trois endroits. Joyeuse, qui avait été averti de leur marche, les attendait et les reçut bravement; le combat dura plus d'une heure, sans avantage de part ni d'autre. Enfin, Thémines fit une sortie qui fixa la fortune. L'artillerie des Ligueurs allait tomber en son pouvoir, lorsque Joyeuse accourut la défendre. Ses soldats prirent ce mouvement pour une fuite. Ils se débandèrent et gagnèrent au pas de course la rive du Tarn, comptant se sauver à la faveur d'un pont de bateaux qu'on y avait construit. Joyeuse, entraîné dans la déroute, suivit les fuyards et s'engagea sur le pont qui se rompit sous leur poids. Presque tous se noyèrent avec Joyeuse (*). Le reste fut pris ou égorgé. Les vainqueurs revinrent à Montauban avec toute l'artillerie et vingt-deux drapeaux.

Cet avantage et beaucoup d'autres qu'obtin-

(*) « Son corps fut trouvé quatre jours après, et enseveli dans l'église de Villemur, au pâtus d'ycelle. Dans le mois de janvier suivant, il fut apporté à Toulouse, dans le couvent des Minismes. » Perrin, pag. 231.

rent les armes du roi, affaiblirent considérablement la Ligue, dont l'audace diminua de jour en jour avec l'influence. Henri, qui, pour ne pas déplaire aux protestans, différait sa conversion, comprit enfin que le salut de l'état en dépendait, et résolut de se faire instruire. Une conférence eut lieu en présence du prince, entre le cardinal du Perron et les ministres Rotan et Morlas. Ceux-ci, battus sur tous les points, appelèrent à leur secours le ministre Berauld, de Montauban, qui fut aussi mal mené que ses confrères. « Cette conférence seule suffit; les aveux des ministres levèrent tous les doutes du roi. Les conférences qui suivirent en public ne furent que pour la forme (*).

Berauld, ne sachant plus comment se tirer d'affaire, allégua le synode national, qui devait se tenir à Montauban, partit tout confus, et revint dans cette ville. Il communiqua sa confusion à l'assemblée, qui se sépara sans avoir rien conclu, et en indiqua une plus nombreuse à S.te-Foi.

L'abjuration du roi, faite solennellement dans le mois de juillet 1593, enleva son dernier pré-

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, pag. 77.

texte à la Ligue. A l'exemple de Paris, les villes les plus considérables du royaume ouvrirent leurs portes au monarque. Ses bontés ramenèrent presque tous les seigneurs qui avaient porté les armes contre lui. Toulouse fut une des dernières cités qui se soumirent. Le parlement voulait reconnaître Henri IV; Joyeuse, frère de celui qui s'était noyé à Villemur, l'en empêcha par ses menaces. Plusieurs conseillers se retirèrent, d'abord à Montech, petite ville toute dévouée à la Ligue, et qui les reçut fort mal; et ensuite à Castelsarrasin qui leur fit le plus honorable accueil. Ils y restèrent jusqu'au mois d'avril de l'année 1596. Cette année-là, les ducs de Mayenne et de Joyeuse firent leur soumission. Un article du traité conclu avec le premier, confirma la nomination d'Anne de Murviel que Mayenne avait appelé à l'évêché de Montauban.

Pendant que le roi rachetait ainsi la France pièce à pièce, les Montalbanais, excités par les déterminations prises dans l'assemblée de S.te-Foi, faisaient mine de recommencer la guerre civile. On les voit, en l'ammée 1595, réparer leurs arsenaux et remettre en état l'église de S.t-Louis, où ils placèrent une partie de leur grosse artillerie, qui avait souffert du mauvais temps, exposée sur la place publique. Les me-

sures de police qu'ils prirent en même temps, « annonçoient le dessein qu'ils avoient de convertir leur ville en république (*). » L'annonce

(*) Perrin, pag. 238.

A propos de ces tendances républicaines, on pourrait disserter longuement sur la monnaie que firent frapper, dit-on, les Montalbanais devenus calvinistes. S'il fallait s'en rapporter aux assertions, l'existence de cette monnaie ne serait pas douteuse. Il ne s'est pas écrit de si petit livre sur l'histoire de notre ville, qui n'en fasse mention. Le fait est cependant qu'on n'a jamais pu en découvrir un seul exemplaire, et que toutes les recherches des numismates ont été sans résultat. « Ce qui n'est pas une raison, comme disait Le Blanc, pour qu'elle n'ait pas existé. » On conserverait, peut-être, à l'unanimité des témoignages la valeur qui lui revient de droit, en admettant, avec M. le Baron de Crazannes, que la monnaie Montalbanaise était tout simplement « une médaille, un jeton; ce qui expliquerait suffisamment son extrême rareté, ou, pour mieux dire, sa disparition totale. » Il est vrai qu'on demanderait alors, si le mot MONEDO a pu être employé pour signifier autre chose qu'une monnaie destinée à avoir cours dans le commerce.

Nous ne saurions, du reste, partager l'opinion de ceux qui trouvent dans la légende de la monnaie, « MONEDO NOVELA DE LA REPUBLIQUO DE MONTALBA », une raison suffisante de nier son existence. Ce mot *République* a effarouché les savans; ils ont voulu le donner comme synonyme de *cité*, de *communauté*; et lui enlever ainsi le sens *radical* dans lequel il a été employé par tous nos annalistes. Voici comment s'exprime Cathala-Coture, plus explicite dans son grand *Mémoire sur la Généralité de Montauban*, qu'à la page 94 du tom. 2, de son *Histoire du Quercy*.

« Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'audace qu'eurent les habitans de Montauban de soutenir le siége de 1621, n'étoit qu'une suite de l'espérance dont ils s'étoient flattés de pouvoir se gouverner en forme de *république*, à l'exemple de ceux de Genève, où il y a un conseil souverain et indépendant, qui règle toutes les affaires. Mais ce projet chimérique, qui ne pouvoit subsister ni réussir dans une ville qui est située dans le cœur du royaume, avorta bientôt après..... Ce qui prouve, toutefois, que les calvinistes avoient projeté d'ériger Montauban en république, c'est qu'ils firent fabriquer une monnoie avec cette inscription » (Celle donnée ci-dessus).

Le projet des Montalbanais pouvait paraître chimérique à Cathala-Coture, habitué, comme nous le sommes, à considérer la France dans la puissante

des succès du roi les refroidit. Leur ardente activité, détournée un moment des hasards de la guerre, se porta sur des projets plus louables :

unité qui fut l'œuvre de Richelieu et de Louis XIV. Il l'était certainement moins dans la seconde moitié du XVIe siècle. La faiblesse du pouvoir central, à cette époque ; les désordres profonds qui suivirent l'introduction du calvinisme dans le royaume ; l'importance toujours croissante que les guerres civiles donnèrent à notre ville ; l'exemple de Genève ; les velléités bien connues de la Rochelle, — expliqueraient assez l'intention d'arracher Montauban à la souveraineté royale, et de le constituer en état indépendant. S'il n'existe aucun fait historique particulier, qui vienne à l'appui de cette opinion, on peut dire qu'elle trouve une sorte de confirmation historique générale, et dans la turbulence naturelle à la population Montalbanaise, et dans la logique des idées qui la travaillèrent si profondément, quand elle eut abjuré la foi catholique. Après s'être jeté aussi loin que possible de l'autorité, le protestantisme dut arrêter sa course, et s'imposer lui-même la règle, sur la négation de laquelle il s'était établi. Mais la théorie fondamentale subsistait toujours, en dépit des contradictions forcées de la pratique ; et les esprits, appelés au nom de la souveraineté de tous, se familiarisaient, quoi qu'on fît, avec ces idées d'indépendance, dont l'application *civile* était la république, ou l'intronisation du peuple, « seule puissance, disait Jurieu, qui n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes. »

Au surplus, si la difficulté ne roule ici que sur le mot *république*, nous proposerons la version de Perrin, qui donne à notre monnaie une légende où ce mot ne se trouve point. « L'insolence de ces gens mutinés, dit-il, alla si avant, qu'ils faisoient déjà les maistres et les roys, faisant la monnoye dont l'inscription estoit : MONETA NOVÆ ECCLESIÆ MONTALBANENSIS. »

L'historien que nous venons de citer, nous a mis sur la voie d'un témoignage, qu'on n'a jamais invoqué, à notre connaissance, et qui nous paraît trancher la question. Nous avons lu dans son *Histoire de Montauban* (2e part. chap. XI, pag. 301) : « Berauld, nostre ministre, remarque dans son *Estat de Montauban*, qu'après la prise de la Ville-Dieu (21 septembre 1628), l'on commença à battre la monnoye dans la ville, et que Valada et son frère du Jau et Bourguet y furent commis. D'où l'on peut inférer leur fierté et leur arrogance, et le mespris qu'ils faisoient de l'authorité de leur prince, tant par la hardie entreprise de faire de la monnoye, que par le roulement du canon.»

Effectivement, il est dit dans l'*Estat de Montauban*, pag. 147 : « C'est en

ils s'occupèrent sérieusement de fonder, dans leurs murs, ce collége, qui devait se rendre célèbre sous le nom d'Académie. Jean de Lettes avait eu la première idée de cet établissement, qu'il proposa aux Consuls, dans sa maison d'Escatalens, où il les avait convoqués à ce sujet. Les troubles qui survinrent les empêchèrent de songer à son exécution. En 1578, profitant de la paix, ils reprirent le projet, et obtinrent le consentement de l'évêque Jacques Desprez, sous l'approbation du roi, et à cette condition que le collége servirait pour tout le diocèse, et que lui et ses successeurs en nommeraient les régens. L'année suivante, 1579, ils demandèrent et obtinrent les lettres patentes nécessaires. Les états de Quercy, tenus depuis peu à Moissac, imposèrent, pour son entretien, la somme de 800 livres, que le roi de Navarre augmenta de 200, et Terride de 50, à prendre sur leurs domaines (*). A cette somme, les Consuls avaient voulu joindre le revenu de deux prébendes, que l'évêque et les deux Chapitres leur refusè-

ce temps qu'on commença à battre la monnoye. Valada et son frère du Jau et Bourguet en ont la commission. » — Ceci est le rapport d'un témoin oculaire, d'un homme parfaitement instruit des moindres détails de notre histoire, à cette époque ; d'un ministre, qui habitait Montauban, et qui prit, comme il le dit lui-même, une part très active « aux plus importans conseils et aux plus périlleuses exécutions. » En présence de ce témoignage, il n'y a plus, ce nous semble, qu'à changer le millésime de la monnaie.

(*) Perrin, pag. 219.

rent, à cause de leurs mauvaises dispositions. Enfin, cette année 1596, le bâtiment fut commencé, sur le fonds de l'hôpital de Parias, dont ils s'emparèrent. Les travaux s'exécutèrent sous la surveillance des Consuls et d'un conseil spécial composé de douze notables (3).

L'édit de Nantes, donné dans le mois d'avril 1598, et la paix de Vervins, signée un mois plus tard, terminèrent les troubles intérieurs et la guerre étrangère. Dès ce moment, les Montalbanais n'ayant plus à guerroyer au dehors, se querellèrent entre eux. Une tentative sans exemple contre leurs priviléges, donna lieu à de violentes descussions intérieures. Les Consuls de 1598, Jean Daliés, avocat du roi au sénéchal, Bernard Lauzat, Gabriel Tenans, Vachier, procureur, Faget, marchand, et James Birac, paysan, voulurent nommer leurs successeurs, sans le concours du peuple, qui s'y opposa, et demanda, avec le rappel aux réglemens, la liberté des suffrages (4). Les Consuls, habitués à l'autorité sans bornes que les circonstances de la guerre avaient fait conférer au chaperon, passèrent outre, et se pourvurent à la chambre mi-partie de l'Edit, établie à Castres, pour y faire approuver la nomination qu'ils avaient faite. Le peuple, représenté par François Mirabet, bourgeois, se pour-

vut au parlement de Toulouse, qui, en sa qualité de juge naturel de la police des villes, et conformément à l'article 52 de l'Edit, cassa ce qu'avaient fait les Consuls, et commit de Laporte, un de ses conseillers, pour faire procéder à une nouvelle élection, qui eut lieu le 16 juillet 1599 (*).

Le clergé de Montauban fut le seul à ne pas jouir des avantages de la paix de Vervins. Anne de Murviel, ayant reçu ses Bulles, réclama l'exécution de l'Edit, et voulut réinstaller les deux Chapitres dans sa ville épiscopale. Les habitans s'y opposèrent, prétendant que les églises cathédrale et collégiale avaient été de tout temps hors la ville, et que les Chapitres ne pouvaient exiger d'être rétablis que dans les lieux où avaient été leurs églises. De son côté, le clergé faisait valoir, pour être rétabli dans la ville, que les

(*) Daliés procéda seul à la nomination des nouveaux Consuls. Lauzat, Vachier, Faget, Tenans et Birac refusèrent de s'y prêter, persistant à regarder comme légitime l'élection qu'ils avaient faite de MM. Guillaume de Benoît, docteur et avocat, Etienne de Brassard, licencié, François Mirabet, qui refusa la charge et se mit à la tête des opposans, Gauside, marchand, Guillaume Coffinhal, apothicaire, et Bernard Gaillard, dit *Bécardel*, paysan. Ceux-ci se démirent volontairement de leurs charges, à l'exception de Me de Benoît, qui fut réélu et garda son rang de premier Consul. Il partagea le chaperon avec Pierre de Manas, docteur et avocat, Antoine Malpartit, Pierre Hugla, Guillaume Lamothe, chaussetier, et Pierre Montméja, dit *Saboye*, paysan. *Registre du chaperon consulaire*, ad. ann. 1599, liasse 59.

Montalbanais lui devaient une indemnité pour les églises démolies ; que le Chapitre cathédral, conjointement avec l'évêque, possédait la seigneurie temporelle de Montauban ; que ce même Chapitre était prieur, et le collégial, curé des églises S.t-Jacques et S.t-Louis, qui étaient dans l'enceinte des murs. Le roi, sur les plaintes de l'évêque, envoya deux commissaires mi-partis, Fondriat et Dubourg-Clermont, qui, n'osant rien statuer à cause de la fermentation des esprits, renvoyèrent la cause au conseil, après avoir ordonné que les Chapitres feraient l'office par provision dans l'église de S.t-Louis. Cette église manquait de clocher, l'évêque essaya d'y en faire construire un ; mais les maçons, attaqués à coups de pierre, furent obligés d'abandonner l'ouvrage (*).

Tandis que l'affaire était pendante devant le conseil, le peuple et les écoliers, qui étaient déjà fort nombreux à Montauban, se soulevèrent à l'instigation des ministres ; une violente sédition éclata ; et lorsque les ecclésiastiques se présentèrent pour prendre possession de l'église de S.t-Louis, ils furent indignement maltraités et chassés de la ville. Anne de Murviel, outré de

(*) Perrin, pag. 241.

ces attentats, se pourvut au parlement. La cour souveraine rendit un arrêt favorable aux catholiques; mais la chambre mi-partie de Castres cassa la procédure. Le conseil du roi, pour éviter les suites de ce conflit, nomma deux commissaires, qui se transportèrent sur les lieux et qui, ne pouvant s'accorder, renvoyèrent encore une fois l'affaire au conseil, où, enfin, il fut ordonné, par arrêt du 21 novembre 1600, que les deux églises de S.t-Louis et de S.t-Jacques seraient rendues au clergé, avec cette clause que les calvinistes pourraient se servir du clocher de la dernière pour faire le guet. Cet arrêt ne fut pas plus fidèlement exécuté que les autres. On menaça même l'évêque et les ecclésiastiques de les chasser à tout jamais de la ville; de sorte qu'ils durent se contenter de la restitution de l'église S.t-Louis, d'où les Consuls firent enlever l'artillerie. Il leur fut ordonné de ne faire l'office qu'à voix basse, et de ne pas pousser leurs processions plus loin que le coin de la Faurie, ce qui formait un espace de cent pas au plus (*). L'église de S.t-Jacques n'était pas

(*) Perrin indique plus longuement les limites imposées à l'exercice public du culte catholique : « De l'église de St-Louis, prenant à main droite, au Darnage, et de là, passant par la rüe dite des Soubirous-Bas, à celle de Saligna (la recepte des ordures du voisinage), à la grande rüe, pour se remettre en l'église. » Pag. 244. « Pourtant, ajoute-t-il, le jour de la feste des Rameaux, deux des Consuls commis pour empescher le désordre, rencontrèrent les Cha-

en état de servir : il n'y restait que les murailles; une partie était remplie de terre, et servait de cavalier sur lequel on avait rangé des coulevrines. Le reste était affecté à la composittion du salpêtre.

A toutes ces restrictions, les ministres en ajoutèrent d'autres de leur chef. Ils défendirent expressément aux Montalbanais d'affermer les dîmes des ecclésiastiques. Un nommé Pierre Aymerac, ayant, en 1606, pris en ferme celles du Chapitre cathédral, fut privé de la cène, et obligé, pour éviter quelque chose de pis, de résilier son bail. Chaque jour le clergé était en butte à de nouvelles injures. A l'occasion d'une fête nationale, l'évêque avait fait dresser un bûcher devant l'église de S.t-Jacques; à la tête de son clergé, il allait y mettre le feu, et chanter le *Te Deum*, lorsque les calvinistes accoururent furieux, et le repoussèrent jusque dans l'église de S.t-Louis. Le prélat souffrit avec une patience admirable les outrages sans nombre qu'on faisait à sa personne et à sa dignité. Sa

pitres suivis de leur évesque, faisant la procession, ils leur permirent de la poursuivre tout le long de la rüe des Soubirous, jusqu'à celle de la porte des Cordeliers. » Il est vrai qu'Anne de Murviel avait précédemment ordonné, « en faveur des calvinistes, » qu'on ne sonnerait point la cloche de St-Louis, pendant la nuit, hors la veille de Noël. *Ibid.* pag. 242.

modération l'exposa bientôt à de nouvelles violences. Une pauvre femme de Sapiac, nommée Jornaille, qui était restée catholique, malgré son mari et les désordres du temps, tomba malade dans le mois d'août 1607. Se voyant près de sa fin, elle gagna le plus jeune de ses enfans, qui alla lui chercher un prêtre, auquel elle se confessa secrètement. Elle mourut peu de jours après. Celui de ses fils qui avait respecté le dernier vœu de sa conscience, voulut la faire inhumer selon le rit de l'église; l'aîné s'y opposa, et avertit le consistoire, qui envoya un ministre avec une troupe d'archers à cheval. On enleva de force le cadavre, et on l'enterra dans les formes protestantes. Au premier bruit de la collision, l'évêque était accouru, accompagné de son Chapitre, espérant que sa présence calmerait les esprits. Il s'était trompé, les cris les injures, les coups de pierre l'accueillirent. Les archers portèrent l'insolence jusqu'à pousser leurs chevaux dans le cortége du prélat, qui trouva les portes fermées, quand il voulut rentrer dans la ville. On ne lui ouvrit celle du Moustier qu'à la chute du jour, après l'avoir laissé exposé, durant plusieurs heures, aux insultes de la populace, qui lui jeta constamment des pierres et de la boue, et l'accompagna ainsi jusqu'à l'église de S.t-Louis. La plupart des ec-

clésiastiques furent blessés ; l'évêque lui-même le fut dangereusement au visage. Sur l'ordre du parlement, le juge de Castelsarrasin vint informer ; mais l'attentat resta impuni. La ville ne reconnaissait que de nom l'autorité du roi ; les Consuls et les ministres y gouvernaient en maîtres. Il eût été parfaitement inutile de prononcer un arrêt qui n'aurait pas été exécuté. L'évêque et le clergé durent se taire devant les menaces d'exil et même de mort, que leur jetait un peuple forcené.

Pendant que les Montalbanais méconnaissaient ainsi les droits accordés par les édits aux ecclésiastiques, Henri IV travaillait sans relâche à étouffer les conspirations, et à faire disparaître les déplorables traces des guerres civiles. Bientôt la France monta au plus haut point de prospérité. Comme le reste du royaume, le Quercy jouissait d'une tranquillité profonde, dont le clergé de Montauban était seul exclu. En 1609, il dut voir démolir la maison que Bertrand Robert avait achetée dans la ville, et bâtir à sa place le temple appelé *le Vieux*. L'évêque, qui habitait Montech, réclama vainement. Peut-être eût-il enfin obtenu justice de tous ces attentats, si le couteau de Ravaillac n'avait pas tranché les jours du roi, le vendredi 14 mai 1610.

Le même jour, le parlement de Paris décerna la régence à la reine Marie de Médicis.

CHAPITRE VI.

Le 18 du même mois, Thémines, sénéchal et gouverneur du Quercy, écrivit aux Consuls de Montauban, pour leur annoncer ce fatal évènement. Il leur recommandait en même temps de veiller à la tranquillité de la ville, et de prendre garde aux émotions que cette nouvelle pourrait y causer. Les esprits y étaient effectivement dans une irritation difficile à décrire. Le ministre Berauld, fier de la faveur du peuple qu'il savait

émouvoir par ses déclamations séditieuses, voulait gouverner à son gré la ville et le consistoire. Il était alors question de procéder à l'élection consulaire, et de nommer un ministre. Berauld exigeait cette place pour son fils Pierre, « brutal achevé, auquel le consistoire avait refusé la chaire, à cause de sa vie licencieuse » (*), et réclamait avec hauteur l'entrée de son autre fils, Théophile, dans le consulat. Pendant plusieurs jours, les partis furent sur le point de courir aux armes. La victoire resta aux modérés. Benoît, homme savant et sensé, fut installé en qualité de ministre ; les Consuls furent élus à la pluralité des suffrages, et, par considération pour Berauld le père, Théophile obtint cette charge (**). Sous la protection de ces magistrats,

(*) Perrin, pag. 249.

(**) Le Bret affirme que Berauld « ne réussit ny dans l'un ny dans l'autre de ses projets. » C'est une erreur que contredit le *Registre du chaperon consulaire*, où Théophile est inscrit comme premier Consul, avec Jean de France, sieur de la Gravière, gendarme, Isaac Garrisson, bourgeois et marchand, Antoine Bosquet, notaire, André Alzène, marchand, et Pierre Requiem, dit *Bruni*, paysan, métayer de M. d'Escorbiac. — *Ad ann.* 1610, liasse 57. —

L'auteur de l'*Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin*, rapporte (tom. 1, pag. 277) d'après Flor. de Raemond, une particularité relative à Berauld le père. « Durant la grande assemblée qui se fit à Montauban, l'an 1584, une dame se coiffa de six façons, et à toutes les six, se présenta à diverses fois à l'action de la cène. La dernière, coiffée à la mauresque, les cheveux frisés sans fer, fut approuvée par Berauld. La Rochecandieu (autre ministre) lors mesme les receut avec fer mais voilées : par quoi ces deux ministres s'entre-piquèrent. » Il faut savoir, pour l'intelligence de ceci, qu'il avait

les ecclésiastiques continuèrent à faire leurs offices dans l'église de S.t-Louis.

Le synode était assemblé à Montauban, quand la nouvelle de la mort du roi y arriva. Cette annonce y jeta d'abord la consternation. Berauld voulut profiter de la circonstance pour engager les esprits dans les plus violentes mesures. A la tête du parti des émeutes, il demanda qu'on chassât le clergé, seul moyen, disait-il, d'assurer la tranquillité de la ville. Les Consuls s'y opposèrent; ils prirent la défense de l'évêque et des ecclésiastiques, et se trouvèrent appuyés par tout ce que Montauban renfermait de personnes sages (*). Dès lors la ville fut en paix, et l'arri-

été arrêté en synode que les femmes, « portant cornes eslevées et du fer à la teste pour rehausser le port, » ne seraient pas admises à la cène.

(*) Extrait des délibérations du conseil de ville, liasse 83 :

« Le mercredy, 19 may 1610, à l'heure de midy, au château consulaire de Montauban, fut tenu un conseil général des Consuls et habitans, où Théophile Berauld, premier Consul, remontra qu'il venoit de recevoir une lettre du seigneur de Thémines, sénéchal et gouverneur du Quercy, leur mandant que le roy avoit été assassiné. Le conseil conclut que les ecclésiastiques, qui étoient dans la ville, seroient mendez venir au conseil, pour leur donner toute asseurance de pouvoir demeurer dans cette ville, en toute liberté.

Les ecclésiastiques mendez, étant venus au conseil, les Consuls leur donnèrent toute asseurance de leurs personnes et de leurs biens, et les prirent sous la protection et sauvegarde du roy et de la ville, sans souffrir ny permettre que nul tort, mal ny déplaisir leur fût fait..... Les ecclésiastiques les remercièrent et protestèrent vouloir vivre et mourir en cette ville, comme bons habitans et serviteurs du roy. »

« Le 20 may, à Montauban. Procès-verbal des Consuls, portant qu'ils avoient

vée du prince de Condé dans ses murs, concourut encore à rendre le calme plus durable. Les Consuls, instruits de sa prochaine arrivée, avaient fait demander aux capitouls de Toulouse, des renseignemens sur la manière de le recevoir. Douze habitans notables furent joints aux Consuls pour préparer la réception. Thémines arriva, la veille, avec cent gentilshommes.

Le 5 septembre 1611, Montauban apparut dans tout l'éclat d'une fête. Des arcs de triomphe étaient dressés, enrichis de peintures emblématiques, les maisons tapissées, les rues jonchées de feuillages. Toute la ville s'était mise sous les armes; les lieux voisins avaient même

été avertis du détestable parricide commis sur la personne du roy, et que, pour se converser en obéissance du Roy Louis XIII, son fils, ils ont visité les murs de la ville, qui étoient ouverts en plusieurs lieux, et qui avoient besoin d'une prompte réparation; » Original en papier, liasse 37.

« Le 22 may, dans un plus grand conseil général, tenu dans le Temple vieux, joignant le château consulaire, Théophile Berauld, premier Consul, représente l'assassination et malheureux désastre commis sur la personne de nostre bon et grand roy, de quoy nous avons tous occassion de mener un très grand deuil. Sur quoy le conseil fait savoir au parlement de Toulouse et à M. de Thémines, pour leur donner l'asseurance que toutes les choses demeureront paisibles. Ensuite, ouïe la lettre de M. de Thémines, annonçant qu'il avoit fait crier à Cahors, vive le roy Louis XIII, roy de France et de Navarre, notre légitime et naturel prince souverain, et exhortant les Consuls à faire de même; sur quoy, Berauld, Consul, remontre..... qu'un chacun prête tout présentement le serment de fidélité que nous devons à sa majesté, et chacun aussi témoigne, par acclamation, ses vœux et souhaits pour la prospérité et durée de son règne. »

envoyé des soldats pour grossir les compagnies. On n'avait rien épargné pour faire remarquer au prince qu'avec cette bourgeoisie, si fière et si bien armée, Montauban n'était pas moins en état d'attaquer que de se défendre. Il entra par la porte de Montmirat, au devant de laquelle il trouva une estrade magnifiquement ornée, où il se plaça, assis sur une chaise garnie de velours, pour écouter les harangues des différents corps de la ville. Le Chapitre cathédral, ayant à sa tête le grand prévôt, d'Alem, s'était mis en marche, pour aller le complimenter ; mais il fut arrêté sur le coin de la Faurie par des gens armés qui baissèrent leurs piques, et le menacèrent de le percer, s'il allait plus loin. Les chanoines s'arrêtèrent devant cette menace brutale, et le consistoire, prenant leur place, s'avança le premier. Le prince les voyant venir, demanda « *quelles gens c'estoient, et où estoit le clergé?* » On lui répondit que c'étaient les ministres du Saint Évangile, les anciens du consistoire et les régens de l'Académie ; « *que, quant au clergé papal, il ne luy estoit pas permis de venir jusques-là.* » Il fit taire alors le ministre qui avait commencé sa harangue, adressa une réprimande sévère aux Consuls, et ordonna qu'on fit venir le clergé, qu'il écouta avec une attention très gracieuse. Le prince logea dans la maison de d'Ariat, et partit le lendemain pour Toulouse (5).

Cependant les troubles allaient recommencer. La régente, abandonnant la politique d'Henri IV, voulait se rapprocher de l'Espagne, et dans ce dessein, avait entamé les négociations du mariage du roi avec l'Infante. Les protestans s'en alarmèrent, et le duc de Rohan, levant le masque sans coup férir, s'empara de Saint-Jean-d'Angély. A la nouvelle de cette rupture, une grande assemblée de calvinistes fut convoquée à La Rochelle. En même temps, le prince de Condé et plusieurs grands seigneurs, désapprouvant l'alliance avec l'Espagne, se retirèrent de la cour, et prirent les armes. Vivement sollicités par les différents partis, les Montalbanais refusèrent de se mêler à ces intrigues, que termina le traité conclu à S.te-Ménéhould, le 15 mai 1614. Ils prirent néanmoins toutes sortes de précautions pour mettre leur ville à l'abri d'un coup de main, entre autres celle de faire murer les portes des Carmes et de Montmirat, et de garnir de rateliers de fer les portes du Moustier et de Campagnes (*). Ces mesures, qu'on disait prendre pour le service du roi, ne produisirent aucune fâcheuse impression à la cour, qui, pour s'assurer mieux encore de la fidélité des Montalbanais, leur donna, cette même année, la somme

(*) Perrin, pag. 256.

de seize mille livres, à l'occasion d'un incendie, qui aurait pu dévorer toute la ville. Il éclata, la nuit du 12 novembre, dans la maison d'un marchand nommé Viguerie, laquelle était située sur la place publique. En un moment le feu se communiqua aux maisons voisines, et consuma plus des deux tiers de celles qui formaient l'enceinte de la place (*).

Le prince de Condé, mécontent de la cour, après la tenue des Etats-généraux, se retira dans ses terres, où les mesures sévères, employées par le roi à son égard, l'aigrirent davantage. Il publia un manifeste, et appela les protestans à épouser sa querelle. Le duc de Rohan, de son côté, se détermina à prendre les armes. De concert avec le Prince et le maréchal de Bouillon, il adressa à l'assemblée calviniste de Grenoble des mémoires qui achevèrent de monter les esprits. Il avait cru gagner les Montalbanais

(*) Dans la requête adressée au roi, à la suite de cet évènement, on lit :

« Que le 12e jour de novembre le feu se seroit prins en la maison d'ung marchant, assize sur la place publique, avec telle impétuosité et violence que, quelque soing et dilligeance qu'on y apportast pour l'esteindre, il auroit en peu de temps bruslé jusques au nombre de quarante maisons, avec meubles, papiers, or et argent.... Et que, pour arrester le cours violent du feu, ils auroient, après tous aultres remèdes, esté contraincts d'en abattre aulcunes à coups de canon.... Si bien que, ladite ville, qui estoit l'une des plus riches et abondantes du duché de Guyenne, est aujourd'hui l'une des plus paoures et désolées du royaulme. » Liv. Jaune, A, fol. 43.

en leur députant le marquis de Malauze et le ministre Chaussepied ; mais il fut trompé dans ses conjectures : Montauban ne bougea pas. Le duc y vint en personne, désireux de s'attacher une ville, dont l'exemple en entraînerait un grand nombre d'autres, et n'eut pas plus de succès. Les Montalbanais répondirent à toutes ses instances, qu'ils voulaient attendre les résolutions de l'assemblée, qui, de Grenoble, s'était transférée à Nismes. Fâché de cette résistance, le duc de Rohan se rendit au synode qui se tenait à Réalmont dans le Languedoc. L'assemblée accueillit ses propositions avec enthousiasme, et le proclama général des églises réformées du haut Languedoc et de la haute Guyenne. Mais, toujours préoccupé du dessein de gagner Montauban, il crut en venir à bout par une flatterie, qui lui réussit. Il refusa le titre et l'autorité que le synode lui avait dévolus, jusqu'à ce que les Montalbanais les lui eussent confirmés. A peine eurent-ils appris cette déférence honorable, que les Montalbanais se dévouèrent sans réserve au service du duc. Ils lui députèrent aussitôt le ministre Chamier (*) et six

(*) Ce ministre qui avait une grande réputation de controversiste, fut envoyé de côté et d'autre, pour raffermir le calvinistes chancelans. Au retour d'une de ces expéditions à Lectoure, « les Consuls et les plus qualifiés des habitans furent au devant de luy pour le recevoir, et couronnèrent la teste du mulet

notables habitans, qui lui offrirent leurs personnes, leurs biens et leur ville. Il s'y transporta peu de temps après, y fut reçu comme un souverian, et en partit pour aller attendre le prince de Condé, qui ne vint pas au rendez-vous. Le duc se replia alors sur Tonneins.

L'assemblée de Nismes, fortement travaillée par le duc de Candale, fils du duc d'Epernon, et qui venait d'embrasser le calvinisme, se décida à prendre le parti du prince de Condé. Celui-ci signa, au mois de novembre 1615, un acte portant que les protestans, réunis au prince, travailleraient de concert à réformer le conseil du roi, à prévenir les suites de l'alliance avec l'Espagne, et à faire exécuter intégralement l'édit de Nantes. La paix de Loudun, conclue le 4 mai 1616, détacha Condé de cette ligue; quelques mois après, il fut arrêté. Ce coup d'éclat ralluma la guerre, qui ne finit que l'année suivante.

Au milieu de ces funestes débats, le clergé de Montauban était toujours dans les transes, malgré les protestations pacifiques qu'il recevait journellement des magistrats; il savait de quoi le peuple était capable, et le souvenir des vio-

qu'il montoit, pour marque de victoire. » Perrin, qui raconte le fait, assure pourtant que Chamier avait été vaincu par un Jésuite.

lences qu'il avait essuyées, lui en faisait craindre de nouvelles. Relégués dans les rues les plus sales de la ville, qui étaient pour eux comme une solitude, ses membres n'osaient pas se montrer dans les lieux publics, où ils avaient toujours à endurer quelque outrage. La place des Monges, toute petite alors, leur servait de promenade, quand ils osaient se produire au dehors. Bientôt leur position devint plus triste encore.

Le roi, par arrêt du 25 juin 1617, ordonna que l'exercice de la religion catholique serait rétabli dans le Béarn où il avait été aboli, soixante ans auparavant, par la reine Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, et que les ecclésiastiques rentreraient en possession des biens dont on les avait dépouillés. Les conseils souverains du Béarn et de Pau y formèrent opposition; de leur côté, les calvinistes, s'associant à la reine mère, en rupture avec son fils, prirent les armes et firent une diversion qui retarda l'exécution de l'arrêt jusqu'au mois d'octobre 1620. Cette année, le roi se rendit dans le Béarn, et y fit exécuter son édit. A cette nouvelle, les villes calvinistes s'émurent. Montauban surtout se livra à une exaspération extrême. Ses habitans se jetèrent avec fureur dans

les maisons des ecclésiastiques, se saisirent de leurs personnes, les conduisirent dans le château consulaire, et les y gardèrent à vue. Le chantre de la collégiale proposa à ses confrères d'en écrire secrètement au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Instruit du danger que le clergé courait à Montauban, le prélat assembla à la hâte les principaux calvinistes de sa ville archiépiscopale, et leur enjoignit de prendre les plus promptes mesures, pour détourner leurs co-réligionnaires de leurs mauvais desseins, les rendant responsables sur leur tête des suites de l'affaire. Les protestans de Bordeaux écrivirent en effet à ceux de Montauban; mais, avant l'arrivée de leur lettre, le conseil de ville s'était assemblé, et avait décidé que les ecclésiastiques seraient rendus à la liberté et pourraient continuer leurs fonctions. Le premier Consul, Etienne Brassard, leur ouvrit les portes de leur prison, leur donnant l'assurance qu'ils n'auraient désormais plus rien à craindre.

Vers la fin d'octobre, des députés de toutes les églises calvinistes du haut Languedoc et de la haute Guyenne tinrent, à Montauban, une grande assemblée, où l'on rédigea des lettres circulaires dans lesquelles tous les protestans du royaume étaient exhortés à envoyer des députés

au colloque qui devait se tenir à Millau, le mois suivant, pour remédier, y était-il dit, aux malheurs que venaient d'essuyer leurs frères du Béarn. Ces lettres, rédigées dans les termes les plus pathétiques, produisirent l'effet qu'on en attendait. Le colloque eut lieu, et prit des résolutions si insolentes que le parlement les cassa, en même temps que le roi ordonnait aux députés de se séparer. Ils obéirent, mais après avoir résolu une autre assemblée générale à La Rochelle, pour le 25 novembre. Malgré les défenses expresses du roi, les députés se réunirent, et, dans le mois de janvier 1621, présentèrent au roi des remontrances qui furent reçues avec indignation.

Louis XIII, jugeant le mal trop grand pour ne pas nécessiter un prompt et énergique remède, résolut de l'appliquer par lui-même. Il partit de Paris, après avoir donné, le 24 avril, une déclaration dans laquelle il confirma les édits rendus en faveur des protestans, assura de sa protection ceux d'entre eux qui resteraient soumis et tranquilles, et menaça les réfractaires de toute la rigueur des lois. Saumur, l'une des places de sûreté des calvinistes, lui ouvrit ses portes, le 10 mai. Cette reddition, qui fut un coup sensible au parti, n'empêcha pas l'assem-

blée de La Rochelle de poursuivre ses coupables projets. Elle fit un réglement, composé de 47 articles, qui divisait le royaume en huit cercles, et créait dans l'état un pouvoir indépendant de celui du roi. Dès ce moment, il fut décidé qu'on agirait sans plus de ménagement contre les rebelles. L'édit de Niort, donné le 27 mai, déclara criminelles de lèze-majesté au premier chef et déchues de leurs priviléges, les villes qui obéiraient à l'assemblée de La Rochelle, notamment cette dernière, Montauban et Saint-Jean-d'Angély. Plusieurs chefs des religionnaires se soumirent et livrèrent les places qu'ils commandaient. Le duc de Rohan et Soubise, son frère, ne voulurent rien entendre ; ni les prières, ni les menaces du roi ne purent les détacher de la révolte. Il fallut donc recourir aux armes, et le roi s'avança vers la Saintonge.

Thémines, devenu maréchal de France, se rendit dans le Quercy avec son fils, le marquis de Losières, à qui il avait cédé la charge de sénéchal ; il convoqua les états à Cahors, et enjoignit particulièrement aux Montalbanais d'y envoyer leurs députés. Ceux-ci, sommés de se soumettre à la déclaration du 24 avril, répondirent qu'ils n'avaient pas reçu des pouvoirs à cet effet, et demandèrent huit jours pour en

conférer avec leurs commettans. Le rapport qu'ils firent au conseil général partagea les esprits, et suscita une émotion dans la ville. Les ecclésiastiques jugèrent prudent d'en sortir, et sur leur demande furent conduits au château du Claux, d'où ils se rendirent à Montech auprès de l'évêque. Le Chapitre collégial s'y fixa, et le cathédral se retira à Castelsarrasin. A leur exemple, la plupart des officiers du sénéchal se transportèrent à Moissac, où ils furent constitués par arrêt du parlement de Toulouse.

Cependant la réponse des Montalbanais fut portée à Thémines ; écrite sous la dictée des ministres, qui menaient le peuple au gré de leurs passions, elle était peu propre à arrêter le cours désastreux des évènemens. Le conseil général y disait : « Que les Montalbanois étoient trèz humbles et trèz fidèles sujets du roy ; que les expériences passées et les services rendus devoient avoir ôté hors de ce doute Sa Majesté, laquelle n'avoit point de plus obéissans serviteurs qu'eux ; bien marris que l'intérest qui les joignoit avec leurs frères, faisant profession de mesme religion, les portast aux extrémités où on les vouloit engager, pour le soutien de la mesme querelle ; que la haine des ennemis de leur religion, ayant produit de si funestes effets

contre les églises qui avoient ployé sous une aveugle obéissance, ils ne pouvoient qu'appréhender une pareille ou plus grande désolation; qu'estant si estroitement joints par les liens d'une mesme foy et créance avec le corps entier des églises réformées de France, ils ne pouvoient se désunir d'ycelles sans commettre un trop lâche perfidie, aimant mieux compâtir à l'affliction commune, que non pas, vivant séparés, garder cet éternel remords en leur conscience, et encourir ce blasme envers la postérité, d'avoir lâchement abandonné leurs frères à la rage trop connue de ceux qui persuadoient à Sa Majesté de les détruire; que les véritables effets de leurs protestations paroîtroient lorsque Sa Majesté, préférant les bons avis de ses anciens et fidelles conseillers, aux passions de ceux qui la vouloient porter à la ruine de son peuple, les voudroit voir d'un tout autre œil, et feroit inviolablement observer les édits, sous le bénéfice desquels les églises de France jouissoient du libre exercice de leur religion; et que la vie leur manqueroit plustôt que la fidélité envers leur naturel et légitime roy, etc. etc. » (*).

Il n'en fallait pas davantage pour convaincre

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, pag. 129.

le maréchal que la force seule pourrait venir à bout des Montalbanais. En conséquence, il prit ses mesures pour préserver le reste du Quercy de la révolte, et intercepter les secours qui pourraient venir à Montauban. Cette ville instruisit de sa conduite les églises du Languedoc et de la Guyenne, qui réunirent précipitamment une assemblée à Millau. Elle se sépara, après avoir réglé les affaires les plus urgentes, et établit des commissaires à Montauban, où ils devaient la représenter, jusqu'à l'avis de celle de La Rochelle. Les colloques du Rouergue et du Quercy s'occupèrent de leur côté de la position critique des Montalbanais. Réunis à Saint-Antonin, ils donnèrent le commandement des troupes au comte d'Orval, qui s'était jeté dans Montauban, l'autorisèrent à lever une compagnie de gendarmes, un régiment entier de cavalerie, et expédièrent des commissions aux seigneurs de Reyniès, de Montbartier et de Savignac, pour former chacun une compagnie de chevau-légers. Animées par ces exemples, toutes les villes du parti, à l'exception de quelques places peu importantes, résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le 18 juin, le duc de Rohan arriva à Montauban, où il fut reçu « comme celuy duquel dé-

pendoit l'ordre des plus importantes affaires. » Il y trouva les esprits presque intimidés de l'approche d'un siége, et eut besoin de son propre ascendant, de l'appui des ministres, et surtout du concours de Dupuy (*), lieutenant particulier au Sénéchal, et alors premier Consul, pour remonter les courages. Le conseil général assemblé, Rohan y parla avec tant d'éloquence, qu'il fut unaniment délibéré de souffrir les derniers maux plutôt que de manquer à la cause des églises. Quelques jours après, eut lieu l'assemblée du peuple dans le temple. Un ministre prêcha, et le duc, montant après lui dans la chaire, parla en ces termes :

« Je ne vous céleray point que la plus certaine conjecture qui se puisse recueillir des nouvelles qui courent, c'est qu'en brief l'armée royalle campera autour de vos murailles, puisque Saint-Jean-d'Angély est rendu, et ce qui reste jusques icy est débilité, corrompu, prest à faire

(*) « Ce magistrat, dit Cathala-Coture, avoit un grand crédit dans la ville; son génie et ses grandes connaissances le lui avoient acquis. Habile, hardi et d'un grand sens, il montra, pendant les troubles, des talents qui l'auraient couvert d'une gloire immortelle, si cette guerre eût été juste. Il étoit aux yeux de Rohan le héros de la religion. » — Dupuy partageait l'autorité consulaire avec Me Corneille Natalis, avocat, Pierre Lavernhe, bourgeois, Elie Gyneste, notaire royal, Viguerie, marchand droguiste, et Antoine Petit, paysan. « Jamais, dit un auteur contemporain, Consuls dans Montauban n'eurent tant de peine. »

joug, par les factions de quelques meschants esprits. Je ne crains point que l'estonnement et la lascheté des autres, passe comme par contagion jusques à vous ; ains le zèle qu'avez toujours tesmoigné croissant par la présence du danger et par la nécessité de résister, tant importante, vous faira rechercher courageusement la gloire que vous pouvez acquérir à ceste occasion. Car, pour certain, nous vous ferons icy redonner la paix. Les jours passés, vous avez juré l'union des églises en ma présence. Comme ce serment est sacré, aussi le devez-vous garder inviolablement, et croire que si, par ce moyen, vous ne vous conservez, tout autre vous sera inutile ; et, après mille indignités souffertes, vous serez réduits à ceste dure condition ou de quitter la religion, ou vuider ce royaume, si, par grâce, on ne vous fait mourir. Vous vaut-il pas mieux vendre chèrement vostre sang à ceux qui le cherchent, qu'estre honteusement traînés au supplice ? Je vay préparer ceux de Castres et les circonvoisins à vostre secours, lesquels trouveront bien plus utile pour eux de venir icy arrester le mal, joignant leurs forces aux vostres, qu'attendre qu'il flüe jusques à eux, après que vous serez submergés. Quelques mal affectionnés interprètent sinistrement mes actions, prennent à contraire fin mon voyage,

et par secrètes menées descouragent le peuple. Il leur serait meilleur de se taire ou de s'en aller, que de se mettre en peine : que ce mot d'advis leur suffise. Quant à vous, qui cognoissez mon zèle et le soing avec lequel j'ay procuré l'advancement des églises, je vous prie prendre ceste confiance en moy, qu'en ceste occasion je ne vous abandonneray point, quoi qu'il en arrive. Quand il n'y aurait que deux hommes de la religion, je serai l'un des deux. Mes maisons sont saisies et mes revenus, pour n'avoir vouleu me soumettre soubs la déclaration. L'espée et la vie me restent (et peu par-dessus), que Dieu me fera la grâce d'employer à ceste cause. Je vous laisse force bons hommes, desquels l'expérience vous servira grandement, et ne suis point d'advis de retenir ceux qui voudroient s'en aller. Trois, bien résolus, valent mieux que trente esperdus. Le courage fait icy plus que la multitude. J'ay dit à M. le premier Consul le surplus de ce qu'avez à faire, et m'en remets à sa prudence (*). »

Ces paroles enflammèrent le cœur de tous les Montalbanais. Dupuy, dont on avait vu couler les larmes, pendant le discours de Rohan, leva

(*) *Histoire particulière du siége de Montauban.*

ensuite les mains au ciel, et jura solennellement de vivre et mourir dans l'union des églises; tout le peuple l'imita. Le duc s'appliqua dès lors à mettre Montauban en état d'opposer une vigoureuse résistance. Il se hâta de perfectionner les fortifications, traça de sa main un grand retranchement en forme d'ouvrage à corne, pour couvrir la porte de Villenouvelle, et y en joignit un second, qui allait aboutir au Tarn près du pont de S.t-Roch, destiné à protéger le bastion et les tenailles de Montmirat, dont les terrassemens n'étaient pas assez forts, ni les fossés assez profonds. Dupuy, avec son activité ordinaire, amassait, en même temps, des munitions et des vivres. La plus grande diligence est mise dans ces divers travaux ; à la nouvelle des violences commises par l'armée royale, et que la renommée exagère, les courages se raidissent « pour advancer les fortifications; nul ne s'y espargne, de quelque aage, sexe ou condition qu'il soit. Tout'autre occupation cesse ; la nuict sert à rendre la besogne du jour plus grande; les habitans sont tous dans la sueur, salis de poussière, chargés de terre. »

Tandis que le peuple s'emploie ainsi avec une ardeur extraordinaire, le duc de Rohan s'occupe activement de la police de la ville, du

soin des finances, dispose des charges, donne celle de maréchal-de-camp au comte de Bourfranc, et fait le capitaine Dadé sergent de bataille. Le comte d'Orval fut confirmé dans son gouvernement. On sut bientôt que le maréchal de Thémines devait aller joindre le duc de Mayenne, et la résolution fut prise de l'en empêcher. Le maréchal, ayant divisé ses troupes en trois corps, s'avança avec le plus considérable jusqu'au moulin de Sapiacou, et, après avoir fait quelque dégât, fut repoussé par Rohan, d'Orval et Bourfranc, qui étaient venus à lui avec de nombreuses compagnies. Le lendemain, le maréchal ayant voulu revenir à la charge fut également repoussé.

Pendant ce temps, le duc de Mayenne assiégeait Nérac. Le bruit se répandit qu'il allait tourner ses forces contre Montauban ; et Rohan, soit pour l'entraîner dans une diversion, soit pour reculer le siége, sortit de la ville avec quinze cents hommes de pied, deux cents chevaux et deux canons, et se porta vers la petite ville de Septfonds, qu'il investit, sans pouvoir faire une brêche dans ses murailles. Thémines accourut aussitôt de Castelsarrasin, obligea le duc de se replier sur Montauban, et alla joindre Mayenne ; Nérac et Bergerac tombèrent en

leur pouvoir. Cette rapidité des conquêtes du du roi, annonçait clairement au duc de Rohan que sa forte place de sûreté serait bientôt environnée. Il résolut de parcourir le Languedoc dans le dessein d'y former un corps d'armée, qui tiendrait la campagne, inquiéterait les assiégeans, et fournirait aux assiégés les secours nécessaires. Suivi du comte d'Orval et de quelques troupes, il se mit en marche avec l'intention de passer le Tarn entre l'Ile et Rabastens. Les communes du pays, ayant eu vent de son projet, avaient coupé les chemins, s'étaient emparés des gués, et l'attendaient de pied ferme. Il voulut se battre; un léger combat, où furent blessés deux capitaines calvinistes, rendit le passage libre. Après ce coup de main, d'Orval se sépara du duc, et reprit la route de Montauban. Arrivé près de Septfonds, il eut à soutenir l'attaque d'un corps nombreux de catholiques, qui s'étaient cachés dans des maisons. L'action fut terrible, longue, sanglante. Le comte rentra à Montauban, avec un grand nombre de blessés. Pendant son absence, le marquis de la Force, ses deux fils, Castelnau et Tonneins, plusieurs autres gentilshommes, avec quarante chevaux, s'y étaient rendus, pour combattre en faveur de la cause commune. Le marquis de la Force fut investi du commandement général.

Dès sa rentrée dans la ville, d'Orval et les autres chefs créérent deux conseils, l'un de guerre et l'autre de police. D'Orval présida le premier, Dupuy, le second (*). La première résolution prise par les deux conseils fut de démolir les faubourgs et les métairies les plus voisines de la ville, et d'abattre tous les arbres dans un circuit de mille pas. Les regrets des intéressés, qui, dans la ruine de leurs maisons, pleuraient celle de leurs familles, gênèrent l'exécution du projet. On se contenta de descendre les planchers et les toits de plusieurs habitations, sans toucher aux murailles.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Thémines revint dans le Quercy pour préparer les voies au duc de Mayenne, qui se disposait à y entrer. Arrivé à Cahors, il écrivit aux Consuls de Montauban la lettre suivante :

« Messieurs, vous esprouverez à ce coup, que le bon amour chasse la crainte. Je me suis porté à une liberté bien grande, que, dans vos obstinations qui me sont cogneues, je veuille vous escrire. Je ne scay si je fay ce que je ne debvrois pas, sans congé du roy; mais si les

(*) L'auteur de l'*Histoire particulière du siége de Montauban*, attribue la présidence du conseil de police à Bonencontre.

volontés, qui ne peuvent estre suspectes à Sa Majesté, sont excusables, je mets sur moy le hasard du reproche. C'est donc l'affection que j'ay pour vous, qui dans vos nécessités me force à vous plaindre, estant bien marry qu'elle ne soit en ceste condition qui m'a faict pour vos intérests autrefois entreprendre vostre deffense, en une saison assez périlleuse. Si lors, j'ay peu avoir quelque part en la gloire de vos bonnes actions, pour le service du roy, j'auray un extrême regret que vostre changement soit aujourd'hui de vous trouver dans la désobéissance, et obligés au courroux de S. M. Je ne veux pas, Messieurs, vous en dire davantage. Je scay qu'il est plus mal aisé de persuader que de vaincre. Mais sur le besoing qui vous presse, j'ay voulu vous tesmoigner que ma passion est de vous servir envers Sa Majesté, autant qu'il me sera possible, jusques à me laisser courroucer pour vous, et me charger de ce que, peut-estre, on réprouvera mes soings que j'employeray pour vous advantager, avec la mesme franchise qu'après vos refus. Je tiendray ma fin heureuse, si, suivant les commandemens que j'auray contre vous, elle sert à condamner vostre ingratitude, et la créance où je vous auray attachés d'estimer que je suis vostre très humble à vous faire service. »

Cette lettre fut lue dans le conseil de ville, qui répondit :

« Monseigneur, moins nous méritons vostre amour, plus vous en sommes-nous redevables, et des bons mouvemens qu'en ceste occasion vous tesmoignez avoir pour nous, aisés à garantir de tout reproche, puisqu'ils sont vostres, et d'ailleurs sans soubçons, pour des plus fidelles et obéissans subjects de Sa Majesté. Nos déportemens passés et nos actions, auxquelles vous avez donné toute la gloire par vostre courage et valeur, vous ont si suffisamment persuadé de nos fermes et immuables inclinations au service du roy et au vostre particulier, qu'il n'est besoing de vous le persuader à ceste heure, ny possible de nous vaincre et faire de nouveau quelque conqueste sur nos affections. La faveur néantmoins n'est pas petite, non plus que vostre intercession; quand il vous plairra l'employer envers Sa Majesté, pour redonner au corps de nos Eglises, la paix que les ennemis de son estat et les nostres luy ont injustement ravie, la continuation de laquelle il avoit méritée par l'humilité, obéissance et subjection qu'il luy a toujours protestée et par effect tesmoignée, capable de convaincre le prétexte de prétendue rébellion, qui n'a esté recherché que pour tascher à s'eslever sur nos ruines. C'est dans ceste paix générale que nous prendrons nostre part et nostre grande consolation, puisque le défaut d'y-

celle cause seulement nostre nécessité et nostre résolution à une juste deffense. Vous ferez si justement en cela, que vous n'en devez appréhender son courroux, si c'est utilement, l'apaisant envers nous, en nous faisant cognoistre à luy. De la gloire et de l'honneur de ceste action, vous tirerez l'advantage que vous méritez, et que vous souhaitent ceux qui, au lieu de vous provoquer contre eux, loing de toute ingratitude, joignant aux obligations du public les leurs particulières, rechercheront tous les moyens de vous assurer qu'ils sont, vos très humbles et obéissans serviteurs. Les Consuls de Montauban.»

Désormais bien convaincu que l'obstination des Montalbanains était sans remède, le maréchal n'arrêta plus le duc de Mayenne, qui, après s'être assuré des places de Mauvesin, l'Ile-en-Jourdain, le Mas-sur-Garonne, passa le Tarn près de Villemur, et s'étendit jusqu'aux villages de Moulis et de Reyniès. A la première annonce de ce passage, les comtes d'Orval et de Bourfranc sortent de Montauban, avec quatre-vingts cavaliers et trois cents hommes d'infanterie. Arrivés au-delà de Corbarrieu, ils trouvent l'avant-garde de Mayenne en bataille, et lancent contre elle les *enfans perdus*, commandés par les deux Ferrières. Le jeune Péchels est d'abord tué sur

place; Dariat, blessé, est fait prisonnier. Tout-à-coup, trois cents chevaux et trois bataillons royalistes débouchent d'un petit bois voisin. Bourfranc voit le danger, dirige en toute hâte les *enfans perdus* dans les vignes du côteau, à la faveur du fort, et, par un feu bien ménagé, favorise la retraite. Le lendemain, le fort, vieux reste des Bastides Anglaises, fut abandonné et occupé par le duc. Celui-ci, renforcé de quelques régimens Gascons et Toulousains, franchit les hauteurs en tournant Montauban, passa le Tescou, remonta à Bellegarde, et, conduit par Sercy, gouverneur de Nègrepelisse, qui était venu le joindre, se dirigea vers Le Bias, où il comptait traverser l'Aveyron. Ce village, assez bien fortifié, le retint quelques jours. On dit que les fourriers de Mayenne y ayant été reçus, se portèrent à des excès qui mirent les habitans en fureur; d'autres affirment que les soldats royalistes furent massacrés de sang-froid, en haine seulement du nom catholique. Quoi qu'il en soit, le duc irrité accourut avec du canon, ouvrit la brèche, et fit donner l'assaut, que soutinrent bravement, pendant plusieurs heures, les cent quarante hommes qui gardaient le fort. A la fin, il fallut se rendre; les Consuls et vingt-trois habitans furent pendus, le reste retenu prisonnier ou mis à rançon, la place rasée et brûlée.

Mayenne passa ensuite l'Aveyron, et monta vers Réalville. Les habitans, effrayés par l'exemple du Bias, s'étaient enfuis. On mit garnison dans leur place. Ce fut là que Thémines, déjà maître de Caussade, joignit le duc. Ils marchèrent ensemble vers Nègrepelisse. Sur l'avis des Montalbanais, cette petite ville composa. Ses habitans obtinrent *la vie et bagues sauves*, avec un délai de trois jours pour emporter leurs effets et se retirer ailleurs. Deux compagnies, formant quatre cents hommes, en sortirent et se rendirent à Montauban, sous la conduite des capitaines Marmonié et Moroul (*). Bruniquel suivit l'exemple. Saint-Antonin hésita quelques jours; mais une heureuse imprudence le conserva au parti calviniste (**). Mayenne et Thémines revin-

(*) *Histoire du Querci*, tom. 2, pag. 148.

(**) « L'histoire en est bonne, dit l'auteur de l'*Histoire particulière du siége de Montauban*.— Pénevaire, qui avait une compagnie dans ceste ville-là, fut député avec autres deux vers le duc. Lequel manie si dextrement la conscience de nostre capitaine que, par une promesse de six mille livres de récompense, il l'oblige à induire ou à forcer les habitans à se rendre. Ce trafic se faisoit dans Nègrepelisse, d'où le marchand ayant à partir pour délivrer sa marchandise, il rencontre un bourgeois de Sainct-Antonin, qui luy demande en quel estat sont les affaires. — « *Montauban traite*, dit-il, *nous n'avons de quoy tenir. Voilà une lettre que M. de Sully en escrit à nos Consuls.* » — Il baille, pour la lettre, la promesse de six mille livres bien conditionnée. Les reproches qu'on luy faict le jettent en la confusion d'un homme qui, surprins, ne sçait de quelle excuse payer. Il rejette la coulpe sur ses collègues, les dépeint comme diables qui l'ont précipité dans le piége, jure de ne rien faire de ce qu'il a promis au duc, deschire sa récompense, arrive à

rent alors sur leurs pas et joignirent l'armée royale, qui s'avançait enfin vers Montauban.

Cette ville travaillait avec une activité de jour en jour croissante à perfectionner ses moyens de défense. Bourfranc faisait, de son côté, des courses continuelles dans les environs, d'où il ramenait des vivres en abondance. Il fit reprendre le fort de Corbarrieu, par le capitaine Rouffio. Le même jour, 12 août, Vignaux, autre capitaine Montalbanais, averti que le duc de Lesdiguières allait traverser la forêt de Montech, lui dressa un embuscade, qui surprit et tua onze soldats de son escorte. Ceux de Montech, en représailles, massacrèrent deux prisonniers de Montauban. Aux « coups d'épée se joignaient les coups de plume, moins sanglans mais plus dangereux. De divers endroits, lettres sont envoyées à M. de la Force, au comte d'Orval, à Bonencontre, aux Consuls, au consistoire même, qui nous occupent toute la matinée du dimanche, 15 août, à les ouïr lire. J'auroys trop de peine, et vous trop d'ennuy, si je vous en exhibois les copies; car il y en avoit une d'un certain advocat, plus longue que l'Iliade d'Homère,

Sainct-Antonin, descouvre tout le mystère, et encourage un chascun à la deffense. »

et au quart de la lecture il la fallut deschirer, pour ne gaster le temps. En substance, ces lettres n'estoient que promesse de bons traitemens, bienfaits, liberté, tranquillité et repos pour les habitans, s'ils vouloient entendre à quelque composition; hors de là, rien que tableaux hideux de nos ruines et désolations, au naturel représentées (*). » On répondit à quelques unes de ces lettres, en considération de ceux qui les avaient écrites, notamment au duc de Sully. Le conseil de police fit publier une ordonnance portant défense à toute personne, homme ou femme, de sortir de la ville, sans la permission du gouverneur ou des Consuls, sous peine d'emprisonnement. Deux demoiselles, saisies au bout d'un faubourg, et ne pouvant exhiber la permission, « furent par les soldats despouillées jusques à la chemise. » La veille même du siége, on remit aux Consuls un billet, écrit en chiffres, qui contenait ces mots : « Vous serez bientost assiégés. Ne capitulez point, car rien ne sera gardé de ce qu'on promettra. En la bonne deffense, vous trouverez vostre conservation et la paix générale. » — Ces exhortations étaient inutiles, comme les menaces. Montauban était résolu à se défendre, et, plein de courage et

(*) *Histoire particulière du siége de Montauban.*

d'enthousiasme, attendit de pied ferme l'armée royale. Le 16, au soleil couchant, la vedette placée sur le clocher de S.t-Jacques (*) poussa le cri d'alarme, le tocsin lui répondit par ses lugubres tintemens : c'était le régiment des gardes du roi, qui venait de Loubejac, où il avait pris ses postes, faire des courses du côté de la ville.

(*) C'est par une confusion de chiffres qu'il a été imprimé à la page 435 du premier volume : *La croix du clocher S^t-Jacques domine le sol à* 98 *mètres* 8 *centimètres*. Ce nombre exprime, à un mètre près, l'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer; mais la hauteur réelle du clocher est de 52 mètres, 82 centimètres. Nous ajouterons que nous avons pris le niveau de 149,9 dans l'Annuaire du bureau des longitudes, année 1840, pag. 252. Une donnée particulière, fournie par le dépôt du ministère de la guerre, l'a porté à 150,9. Mais il répugne à croire que si le bureau des longitudes avait commis une erreur, il ne l'eût pas corrigée l'année suivante; car ce même nombre 149,9 se trouve dans l'annuaire de 1839.

CHAPITRE VII.

Depuis le mois d'août 1621, Montauban a singulièrement changé d'aspect. Nous n'essaierons pas de faire une description complète des fortifications qui ceignaient la ville, et représentaient l'expression la plus exacte de l'état où était parvenu, à cette époque, l'art de défendre une place ; mais comme on ne saurait suivre avec intelligence le développement du grand drame qui va se dérouler sous nos yeux, sans connaître avec quelque préci-

sion le lieu de la scène, nous indiquerons la position des principales constructions, en établissant une espèce de synonymie des noms de 1621 et des noms modernes. Au-dessus du Château Renaud, dont la façade crénelée était reliée aux courtines, le bastion des Carmes appuyait sa base sur l'ancien fossé jusqu'à la porte, aujourd'hui l'extrémité de la rue qui a conservé le nom de ces religieux; l'angle saillant de ce bastion descendait jusqu'au Tescou. La porte était protégée par une demi-lune à triple enceinte; puis venait le bastion de Paillas, occupant la promenade actuelle des Carmes, jusqu'à la porte du Moustier (*). Celle-ci était protégée par un bastion du même nom, qui lui-même était couvert par des travaux avancés, appelés corne du Moustier, s'étendant jusque vers la rue actuelle des Demoiselles. Le bastion de Rohan allait jusqu'à la porte des Frères-Mineurs, aujourd'hui extrémité de la rue des Cordeliers; puis le bastion de l'Ecluse ouvrait un angle obtus jusqu'aux bords du ruisseau Lagarrigue. Ces deux derniers bastions s'appuyaient, comme ceux dont nous avons parlé, sur les anciens fossés de la ville, et au dehors étaient protégés par des fortifica-

(*) Ce fut Sully qui traça lui-même cette partie des fortifications, au mois d'avril 1621.

tions avancées appelées tenailles (*). Au-delà du ruisseau Lagarrigue ces tenailles devenaient une contrescarpe fortifiée, couvrant les bastions du Fort, de la Fontaine et de S.t-Antoine, lequel aboutissait à la porte de ce nom, située vers l'extrémité de la grande rue actuelle de Villenouvelle. Il faut ajouter que le fort, dit du Conseil, occupait l'espace de l'ancien couvent des Jacobins, aujourd'hui de la Miséricorde et de la maison qui est au midi, jusqu'à Lagarrigue, couvrant ainsi la porte du Griffoul, qui était un peu en avant de la jonction de la Grande rue actuelle avec la rue de la Comédie.

Depuis la porte S.tAntoine jusqu'au Tarn, trois angles s'ouvraient en forme de tenailles, que couvrait, vis-à-vis de la porte, la corne St-Orse; à l'autre extrémité, près de la rivière, la corne de Montmirat ou de Castelnau-Laforce, protégeait la porte Villenouvelle correspondant à celle de Montmirat, qui s'élevait au lieu où se réunissent les rues de Montmirat et Cours de Toulouse.

Villebourbon avait une double ceinture de

(*) Cette partie des fortifications avait été exécutée durant les premiers mois de 1621.

fortifications : les anciennes, formées par trois bastions appelés de Gasseras, du Communal, au milieu, et de Toulouse, et les nouvelles, composées de cinq bastions et de deux demi-bastions (*). Dans la presqu'île formée par le confluent du Tescou dans le Tarn, était le fort S.t-Etienne, qui couvrait le pont de Sapiac.

Dans l'intérieur de la ville un ordre admirable était établi, soit pour la distribution des forces, soit pour l'organisation des différens services publics, et pour la surveillance de la police. La garnison se composait de 4500 hommes environ, outre un grand nombre de volontaires. Voici comment elle fut distribuée, d'après l'avis du marquis de Laforce, des comtes d'Orval et de Bourfranc, et du conseil de guerre. Le comte de Bourfranc, soldat de fortune, brave, habile, qui acquit beaucoup de réputation dans les guerres d'Italie, défendait Villebourbon, avec dix compagnies. Afin de pouvoir vaquer en même temps aux fonctions de maréchal-de-camp, qu'il remplissait, il s'adjoignit Vignaux. Castelnau de Laforce, à la tête de neuf compagnies, occupait la corne de Mont-

(*) Henri IV avait ordonné les fortifications de Villenouvelle et de Villebourbon, qui changea son nom de faubourg St.-Orens ou Toulousain contre celui du valeureux Béarnais.

mirat, et S.t-Orse tenait celle de S.t-Antoine avec quatre compagnies. Savignac, ayant trois compagnies sous ses ordres, gardait les trois bastions qui couvraient Villenouvelle, depuis la porte S.t-Antoine jusqu'à l'écluse du ruisseau Lagarrigue. Reyniès (*) avait établi huit compagnies dans les bastions de l'Ecluse, de Rohan et du Moustier. Enfin d'Auzeron était chargé de défendre, avec dix compagnies, les bastions de Paillas et des Carmes, ainsi que la demi-lune de ce nom (**).

Ce qui restait du régiment du comte d'Orval, des compagnies de Marmonié et de Moroul, formant un effectif de 1600 hommes, servit à créer un corps de réserve, toujours prêt à se porter aux points les plus menacés, avec cent carabiniers des comtes d'Orval et de Bourfranc, outre un régiment de 600 hommes, armés de casques et de cuirasses, auxquels étaient joints tous les volontaires.

(*) Reyniès, après qu'il eut été blessé, fut remplacé dans ce commandement par la Rivière-Marsolan, qui lui même céda plus tard ce poste à Vignoles. (*Relat. manuse.*, p. 49.)

(**) Voici les noms des capitaines qui commandaient dans la ville : Reyniès, Durfort, Beauvillars, Pechels-Boissonade, Peyrebosc, de Lhoste, Rouffio, Marmonié, Penavaïre, Bardon, Toulouse, Peyrusse, les deux Moncaut, Constans-Albouy, Reyniès-Auzeron, Dupré, Larose, Boutaric, Ferrières, Durand, Darassus, Portus, les deux Trabuc, Aussac, Vezi, Vialettes, Escorbiac, Moyse, Constans, Guimonet, Bories et Barthe.

La population de la ville, en y comprenant les paysans des environs, qui étaient venus y chercher un asile, pouvait s'élever à 15,000 habitans. On avait des vivres (*) pour plus de six mois. Les munitions étaient peu abondantes; mais Dupuy sut y suppléer en faisant continuellement fabriquer de la poudre (**), des balles, des boulets et des feux d'artifice. Les armes consistaient en trois canons, deux coulevrines de dix-huit pieds, quatre moyennes, et trente pièces de campagne, avec plusieurs fauconneaux, et des arquebuses, des mousquets, des carabines, des piques et des hallebardes, autant qu'il en fallait pour armer tous les soldats. Les divers métiers d'ouvriers étaient, chacun, dirigés par un commissaire, qui les faisait travailler, et fournissait les objets fabriqués au bureau établi en permanence sur la grande place. Il y avait aussi diverses commissions ou bureaux, présidés ordinairement par un Consul, et chargés des différens services, comme de recueillir les farines, de préparer des logemens pour les troupes, de panser les blessés et les malades, de distribuer

(*) La plupart des bêtes à cornes et autres animaux, qu'on avait fait entrer dans la ville, périrent faute de fourrage. (*Relat. manusc.*)

(**) On dépensait ordinairement quatre quintaux de poudre par jour; lors des sorties ou des assauts ce chiffre s'élevait jusqu'à douze quintaux. (*Mém. de Natal.*)

les munitions. Le bureau de l'Hôtel-de-Ville, qui devait recevoir tous les avis et donner tous les ordres, était composé de vieux bourgeois les plus notables ; d'heure en heure, tant le jour que la nuit, il devait être inspecté par l'un des Consuls à tour de rôle. Ainsi tout se faisait sans confusion, sans murmure, et chacun se portait avec ardeur à son œuvre. Les ministres, au nombre de treize, étaient spécialement chargés d'entretenir l'enthousiasme par des chants (*), des prières et des exhortations, dans lesquelles ils insistaient avec exagération sur les désastres qu'avaient éprouvés les villes qui s'étaient soumises à l'armée royale ; ils comparaient sans cesse Montauban à Béthulie, le roi à Nabuchodonosor, le duc de Mayenne à Holopherne, les Montalbanais au peuple de Dieu, les catholiques aux Assyriens.

L'indécision, l'indifférence et les divisions qui

(*) « Levant leurs mains et leurs cœurs vers les cieux, ils remettent eux et l'espérance de leur salut en la miséricorde divine, s'assurant que Dieu, plus fort que tant de seigneurs dont cette armée étoit illustrée, plus puissant que les hommes conjurés à leur ruine, ne leur manqueroit pas au besoin, ayant toujours ce chant divin et ce sacré refrain en leur bouche :

Dieu nous rendra preux et vaillans,
Encontre tous nos assaillans,
Renversant par sa vertu grande
De nos haineux toute la bande. »

(*Relat. manus.* p. 62.)

travaillaient le camp royal, contrastaient singulièrement avec la résolution bien déterminée, l'enthousiasme et l'union qui régnaient dans la ville. L'armée s'était réunie, le 16 août, à Piquecos, et le lendemain le roi fut la passer en revue, dans la plaine de S.t-Maurice. Là encore, les chefs qui ne voulaient pas le siége, insistèrent pour en détourner le roi; ils faisaient ressortir le tort qu'on avait eu de ne pas courir sur Montauban immédiatement après la prise de Saint-Jean-d'Angély, avant que les fortifications ne fussent achevées, avant que les hommes de guerre, tels que le marquis de Laforce et le comte de Bourfranc, n'y fussent entrés. Ils proposaient de bâtir des forts autour de Montauban, et d'y laisser le duc de Mayenne, qui harcellerait les habitans, les contraindrait à consommer leurs provisions, les amènerait peut-être à une composition, ou les rendrait moins redoutables lorsque l'armée reviendrait au printemps les assiéger, après avoir dispersé les troupes que le duc de Rohan assemblait dans les Cévennes pour leur porter secours. Ils ajoutaient que l'armée suffirait à peine pour fournir les deux tiers de la circonvallation; que par conséquent les Montalbanais jouiraient d'une entière liberté dans leurs entreprises; que les pluies et les nuits froides de l'automne jetteraient bientôt dans le camp les ma-

ladies auxquelles dispose l'abondance des fruits, et exposeraient infailliblement le roi à la honte de lever le siége.

Ces considérations étaient plausibles ; mais le connétable, qui tenait à changer son nom de Luynes, contre celui de duc de Montauban, usa de toute l'influence qu'il exerçait sur l'esprit du monarque, s'attacha à flatter son amour propre en louant toutes ses œuvres, et lui promit un prompt et heureux succès. Les villes catholiques des environs ne manqueraient pas, disait-il, d'envoyer des secours ; on pouvait appeler le prince de Condé et le duc de Vendôme, qui commandaient, celui-là dans le Berry, celui-ci en Bretagne, des troupes nombreuses. D'ailleurs, quelque aguerris que fussent des bourgeois, ils ne sauraient résister à des soldats conduits par tant de grands hommes habitués à la victoire, et combattant sous les yeux de leur roi. Le duc de Mayenne appuyait les dires du connétable, mais dans un but bien différent ; il voulait précisément empêcher que la ville ne fût érigée en duché, en la mettant en ruines, ou du moins en la démantelant ; il espérait contrarier ainsi les projets vaniteux du connétable, et se procurer à lui-même le repos que troublaient si souvent les entreprises audacieuses et l'esprit turbulent des Montalbanais.

Le siége fut donc définitivement résolu, et l'armée traversa immédiatement l'Aveyron, du côté de Villemade. Le marquis de Thémines, à la tête du régiment de Navarre et d'un détachement nombreux, est chargé de diriger les premières approches contre le quartier de Montmirat.

Comptant qu'il faudrait aux troupes ennemies plusieurs jours pour faire leurs dispositions avant de se mettre en marche, les habitans de la ville, trompés par leurs espions, se livraient à leurs occupations ordinaires, ou considéraient, avec des sentimens divers, les vastes nuages de fumée produits par l'embrasement des pailles, des fourrages et des maisons d'alentour, que le conseil de guerre avait, dès le matin, fait incendier; lorsque, le 17 août, entre trois et quatre heures, la vedette du clocher de S^{t}-Jacques jeta le cri d'alarme, et le tocsin sonna à toutes les cloches. Il y eut un moment de trouble, de désordre. Mais bientôt un frénétique enthousiasme éclate de toutes parts; chacun se rend avec ardeur au poste qui lui avait été assigné. L'ennemi avait dépassé la tour de Capoue, et n'était plus qu'à un demi-quart de lieue de la ville. Dupuy, capitaine des gardes du comte d'Orval, se précipite le premier à sa rencontre, à la tête de trente mousquetaires, et arrête les plus avancés; il est bientôt appuyé par Lamotte-

France, d'Auzeron, d'Urban, Peirebosc et Lentillac, qui forcèrent les ennemis à quitter honteusement quelques parois dont il s'étaient emparés; puis, se jetant dans un chemin creux qui était vis-à-vis des cornes de Montmirat, ils soutinrent l'escarmouche jusqu'à la nuit. Un jeune enseigne, emporté par la fougue de son âge sans expérience, s'était avancé tout seul loin des remparts; le comte de Bourfranc court à lui, prend le drapeau, et, après avoir fait faire plusieurs passes à son cheval, sous les mousquetades de l'ennemi, rentre fièrement dans la ville.

Le quartier de Montmirat, qui avait reçu les premières attaques, était précisément le plus faible; l'ouvrage à cornes n'avait pas trois pieds d'élévation; mais, au premier coup de mousquet, Castelnau fit construire une barricade, et, durant la nuit entière (*), tous les habitans furent sur pied, femmes, enfans, vieillards, rivalisant d'efforts et d'activité pour la défense de la ville. Dès le matin, les assiégeans, qui, à la faveur de la nuit, s'étaient de nouveau avancés dans les masures jusqu'à une portée de mousquet des

(*) « Ce fut aussi pendant cette nuit qu'on coupa le pont de S.t-Roch, aboutissant à la corne de Montmirat, du côté de la rivière, et qu'on brûla tous les moulins du Tarn, ayant auparavant fait construire une grande quantité de moulins à bras. (*Relat. manusc. du siége*, p. 60.)

travailleurs, ne furent pas peu étonnés de voir un rempart haut de douze pieds et large de six, formé par 700 barriques de terre qu'on y avait transportées.

Voici les dispositions de l'armée royale, composée de 20,000 hommes. Elle était divisée en trois camps; le premier, ou quartier du roi, commandé par les maréchaux de Praslin et de Chaulnes (*), sous les ordres du connétable de Luynes, était formé de quatre régimens et des Suisses, avait ses tentes près de la tour de Capoue, et s'avançait contre les cornes de Montmirat et de S.t-Orse; il dut avoir les honneurs de la première attaque, sous les yeux du prince de Joinville et du duc d'Angoulême, à la tête de la cavalerie légère et des régimens de Navarre et de Piémont. Le duc de Mayenne, secondé par le maréchal de Thémines avec quarante-cinq enseignes, composant six régimens outre les troupes de Toulouse, investissait Villebourbon, et avait établi son quartier-général en aval de la rivière, dans un jardin appelé de Palisse, près de la tour de Montcau, vis-à-vis de celui du

(*) Les diverses relations du siége que nous avons sous les yeux, au nombre de sept, dont quatre inédites, ne s'accordent pas entièrement sur la distribution des officiers supérieurs qui commandaient dans les divers quartiers, à cause sans doute des changemens successifs qui eurent lieu.

connétable, avec lequel il communiquait par un pont de bateaux, jeté sur le Tarn. Le prince de Joinville, aidé des maréchaux de Lesdiguières et de S.t-Géran, commandait six régimens, sans compter les cinq que conduisit le duc de Montmorency; et, s'appuyant sur les ruines de l'ancienne Abbaye, menaçait tout le front depuis la porte du Moustier jusqu'au ruisseau Lagarrigue. Il correspondait avec le duc de Mayenne au moyen d'un pont de bateaux (*) qui traversait le Tarn au-dessus de la ville.

Ainsi, toute la partie qui s'étend depuis Lagarrigue jusqu'à la porte S.t-Antoine, était à découvert et resta toujours libre, ce qui ne contribua pas peu à compromettre le succès du siége. Si l'armée royale eût simultanément battu la ville sur tous les points, elle eût contraint les assiégés à diviser leur forces, elle eût reconnu les parties faibles, et peut-être du premier coup eût-elle été plus loin qu'elle ne l'espérait; mais il n'y eut jamais d'ensemble dans ses mouvemens, dans ses attaques; chacun des trois camps fut établi à un jour d'intervalle. Le duc de Mayenne s'avança, le 18 août, sur

(*) « Ces ponts étaient si bien construits que charrettes, carrosses, artillerie même, pouvaient y passer, à couvert du canon de la ville. » (*Relat. manusc.* p. 68.)

Villebourbon sans trouver aucun obstacle, jusqu'aux ruines des maisons brûlées, à dix pas de la contrescarpe. Le capitaine Pierre (*) chassa les ennemis de ces masures, et s'y maintint pendant deux jours; les abandonnant ensuite sous le feu du canon, qui, des bords du Tarn, tua une femme et en blessa une autre sur la demi-lune des Carmes qu'on achevait. Le troisième camp ne put s'établir en face de la porte du Moustier, le 19, qu'après avoir livré un rude combat et après avoir tué Bardon et Gardési avec plusieurs soldats.

Pendant que les assiégeans dressaient leurs tentes, choisissaient la place de leurs batteries, et déterminaient les lignes de leurs tranchées, les Montalbanais travaillaient sans relâche à consolider leurs fortifications, et spécialement à remplir de terre le bastion du Moustier, qu'on avait négligé jusque là, au point que déjà l'on criait à la trahison. De leur côté, les soldats brûlaient d'impatience d'en venir aux mains avec cette armée, qu'on leur représentait comme

(*) « Les assiégés du côté de Villebourbon, impatiens de voir de près leurs nouveaux hostes, se résolurent de leur aller taster le pouls, et de les saluer dans leurs corps-de-garde; conduits par le capitaine Pierre, ils donnent brusquement dans les ruines du faubourg, et font demeurer sur la place, morts, un capitaine, un sergent, neuf soldats et un homme d'église. » (*Relat. manusc. du siége*, p. 64.)

aussi nombreuse, mais aussi facile à vaincre que celle de Xercès. Ils firent presque en même temps des sorties sur tous les points, les succès de l'un ne laissant aux autres aucun repos. Le capitaine Pierre, suivi de Beauvilar, surprit, dans les masures du faubourg Toulousain, un corps-de-garde, et tua un sergent avec plusieurs soldats; Lachapelle, sorti de Montmirat, pénètre, à la faveur de la nuit, jusqu'à un corps-de-garde qu'il enfonce, tue ou met en fuite tous ceux qui s'y rencontrent, et amène un gentilhomme prisonnier. Une coulevrine placée sur la corne fit de grands ravages dans le quartier du duc de Mayenne, qui de son côté abattit une guérite placée sur un bastion, d'où l'on découvrait tout le camp, et démonta deux canons qui étaient sur la tour du bout du pont.

Dans le quartier du roi, la tranchée est ouverte le 22, et poussée vivement sans rencontrer d'obstacle; mais dans la nuit les assiégés fondent sur les travailleurs, les chassent au moyen de quelques feux d'artifice, et les poursuivent jusqu'à ce que, arrêtés par deux régimens, ils se retirent lentement, se faisant suivre, et se mettent enfin sous le canon de la ville, qui, tonnant avec fureur, fit un grand massacre des assiégeans, surtout parmi les offi-

ciers; les assiégés ne perdirent que le lieutenant Tenans et un sergent (*).

Afin de se mettre à couvert contre ces sorties, et pour rendre les communications faciles entre les diverses tranchées, les assiégeans établirent, sur des lignes de traverse, des barricades et de forts épaulemens; deux jours après, ils s'avancèrent jusqu'au chemin creux, et s'emparèrent d'un tertre qu'ils ceignirent de gabions pour y établir une batterie; mais Durosier sortit, le 26, accompagné de trente mousquetaires et de douze piquiers pour enlever cette position aux ennemis; il parvint, en effet, à mettre les travailleurs en fuite, et fit rouler avec des crocs les gabions dans le Tarn. Cependant Lesgelé, qui allait lui aider, voyant la besogne très avancée, se porte audacieusement jusqu'aux premières tentes du camp et y met le feu; puis il se retire devant un détachement de cavalerie et une troupe de Suisses, et va rejoindre Durosier. Ils soutinrent, du chemin creux, une lutte acharnée; mais voyant qu'on allait les prendre par le flanc, ils se mettent à couvert dans la ville, laissant sur le champ de bataille les deux lieutenans Fresche et Lenclos avec quelques soldats. Les

(*) Ce même jour, 27 août, cinq gentilshommes de l'armée vinrent se rendre dans la ville (*Relat. manusc.* p. 70.)

assiégeans se hâtent de réparer les gabions, établissent une batterie de quatre canons sur le tertre, et une autre de dix pièces sur les bords de la rivière; puis continuent la tranchée jusqu'au chemin creux. A diverses reprises, les assiégés tentèrent de détruire ces batteries qui leur faisaient de grands ravages; Durosier essaya plusieurs fois de mettre le feu aux gabions, mais ne put y parvenir. Le marquis de Laforce ne trouva d'autre moyen pour défendre les cornes, traversées par le canon ennemi de part en part, que de faire doubler l'épaisseur du rempart, en construisant au dedans un retranchement, qui dans peu de jours fut aussi fort que le premier.

Dans les autres quartiers, les assiégeans et les assiégés ne se portaient pas avec moins d'ardeur à s'entre-détruire. Enhardis par l'inaction des royalistes, les Montalbanais, qui n'avaient travaillé aux bastions de l'Écluse et du Moustier que durant la nuit, se hasardèrent à y porter de la terre en plein jour. Des pelotons détachés les forcent à suspendre ces travaux, au moyen des décharges qu'ils font derrière les murs de quelques jardins. Durand et Peirebosc fondent sur eux, les chassent et rasent toutes les parois des environs.

Le 27, les maréchaux de Lesdiguières et de S.t-Géran firent attaquer la contrescarpe du bastion du Moustier, avec une grande vivacité, mais ils furent reçus avec une sorte de fureur, et ce ne fut qu'après un long combat, où ils perdirent plus de six cents hommes, parmi lesquels était S.t-Just, maréchal-de-camp, qu'ils parvinrent à s'y loger. Ils n'avaient plus qu'à descendre dans le fossé et attaquer le bastion, dont la prise entraînait celle de la place. Mais quand il fallut agir, on se prit à délibérer; il s'éleva une grande contestation entre les chefs : les uns soutenaient, avec Bassompierre, que la chose était facile, les autres affirmaient, comme Marillac, que ce serait tenter l'impossible. Le connétable décida qu'avant toute entreprise, on ferait reconnaître le fossé. Mais pendant ces discussions, les assiégés avaient employé tous leurs efforts à réparer ce point qu'ils savaient, en effet, le plus faible, et pour lequel ils craignaient le plus. Ceux qui furent chargés de la reconnaissance, ayant vu le bastion défendu par des coffres et de fortes barrières, jugèrent que la descente était impraticable, et ce projet fut ajourné.

Ce fut un bon avis pour les assiégés, qui ajoutèrent de nouveaux moyens de défense aux fortifications de Villebourbon, vers lesquelles

ils pressentaient une attaque prochaine ; ils firent établir dans le fossé un grand nombre de casemates, creusèrent plusieurs coffres, y plantèrent une double palissade avec des crochets, et appuyèrent sur des pieds-droits de longues poutres pour empêcher les galeries et les traverses des ennemis. Ils se munirent aussi de plusieurs chevalets et autres machines, propres à défendre une brêche, telles que grenades et feux d'artifice (*).

Le 31, à l'entrée de la nuit, une vive alarme se répand dans toute la ville ; un bruit épouvantable, une violente secousse, qui ébranle toutes les maisons, jette partout la terreur. Deux moulins à poudre venaient de sauter, consumant avec les ouvriers et les chevaux, une grande provision de salpètre. La défiance s'empare des esprits, on crie à la trahison ; mais Dupuy envoie dans tous les quartiers des émissaires chargés de détruire ces fâcheuses impressions, et il parvient, non sans peine, à calmer les plus exaltés, en affirmant que ce malheur n'avait d'autre cause que la négligence, ainsi que le prouvait l'émotion des assiégeans, et en donnant

(*) Capdeville donna l'invention des hérissons, chevalets et autres machines pour opposer à une brèche ; un Flamand celle des feux artificiels et la fonte des grenades. (*Relat. manusc.* p. 73.)

l'assurance de fournir abondamment de la poudre à tous les besoins (*). Ce n'est pas qu'il fût bien sûr de tenir sa parole ; car je lui ai entendu dire qu'il n'en avait que ce que ses ouvriers lui fournissaient au jour le jour ; et la veille de la levée du siége, il ne s'en trouva pas assez dans la ville pour tirer deux cents coups de mousquet.

(*) Les soupçons, qui agitaient tous les esprits, avaient reçu ce jour-là même un nouvel aliment. Un espion avait pénétré dans la ville. Le matin on l'avait recueilli sous le pont de Villebourbon tout nu, portant à son cou une courge qui contenait des lettres du duc de Rohan. Il disait qu'il avait descendu le Tarn à la nage, durant une lieue, pour tromper la surveillance des ennemis. Il amplifiait par ses paroles les lettres du duc, qui annonçaient l'envoi prochain d'un fort secours, et invitait les habitans à rejeter toute capitulation. Mais dans l'ombre il assurait tout au contraire que le duc était dans les Cévennes, entouré de mille difficultés, dans l'impossibilité de venir en aide à la ville, qui bientôt sans doute serait forcée de succomber. De tels propos éveillèrent la défiance, et il allait être arrêté lorsqu'il s'enfuit dans le camp. (*Relat. manusc.* p. 81).

CHAPITRE VIII.

Par suite des rivalités qui divisaient les chefs de l'armée royale, il n'y eut jamais d'ensemble dans les attaques de la ville, qui dut principalement son salut à ce manque de concert de la part de ses ennemis. Lorsqu'on se battait dans un quartier, on se donnait dans les autres le rôle de paisible spectateur et de juge des coups qui étaient portés. Plusieurs fois le duc de Mayenne, voulant livrer un assaut, fit dire aux autres com-

mandants de faire une fausse attaque; mais il arriva toujours que les assiégés en furent instruits à l'avance, et que l'on mit dans ces fausses attaques si peu d'énergie qu'elles n'opérèrent aucune diversion.

Cependant, le 1er septembre, il y eut une espèce d'accord. Les assiégeans avaient enfin établi leurs batteries, qui dès le matin attaquèrent la ville de toutes parts avec fureur. Au quartier du prince de Joinville étaient quatorze canons en trois batteries, dont les coups foudroyaient le bastion du Moustier, la tour qui dominait la porte de ce nom, et les maisons environnantes (*). Le quartier du connétable se faisait remarquer par la vivacité de son feu, que nourrisaient quinze canons disposés en trois batteries. Avant neuf heures du matin, ils avaient lancé contre les cornes de Montmirat près de trois cents boulets, lorsque, un canon ayant crevé, douze milliers de poudre, qui furent embrasés, jetèrent partout le désordre, répandant l'incendie jusqu'aux batteries voisines, dont les gabions furent en grande partie dé-

(*) Un boulet lancé du Moustier au-dessus de la ville, en rencontre un autre tiré de Montmirat; ils se brisent simultanément et tombent en éclats dans les rues sans blesser personne. Ce fut, pour les ministres, un nouveau motif d'exalter l'ardeur des assiégés, en prédisant l'impuissance des troupes royales.

truits. Le lieutenant de l'artillerie Lésine, et tous les officiers qui étaient sous ses ordres y trouvèrent la mort, ainsi qu'un grand nombre de soldats (*). Les assiégés tentent une sortie, pour profiter de ce désordre, mais, craignant de se voir enveloppés par les gardes Françaises et les Suisses qui s'avançaient sur eux de divers côtés, ils rentrent dans la ville, sans avoir rien entrepris. La provision de poudre est bientôt renouvelée, les batteries remontées recommencent leur feu, et la tranchée est poussée jusqu'au-delà du chemin creux, où fut tué le comte de Fiesque. Le duc de Mayenne attaquait en même temps avec une extrême ardeur Villebourbon; mais, vers les trois heures, le feu fut aussi mis à son magasin de poudres par un canon qui creva, et donna la mort au marquis de Villars, au jeune comte de Riberac, à deux capucins et à plusieurs officiers qui furent brûlés ou suffoqués (**).

Les assiégés éprouvèrent durant tout ce jour

(*) C'était un spectacle horrible de voir des hommes tout en flammes se précipiter dans le Tarn, où la plupart périrent. (*Relat. manusc.*)

(**) « Tous ceux qui étoient sur le lieu de cet esclandre firent du canard et du plongeon dans la rivière, tant leurs perruques et leurs moustaches enflammées leur pesoient. Ces accidens funestes causèrent tant d'effroi dans l'armée qu'une terreur panique en éparpilla une partie, comme abeilles ayant le feu dans leur ruche, ou comme les renards de Samson ayant les flambeaux allumés à leurs queues. » (*Relat. manusc.* p. 77.)

peu de dommage; les premiers coups de canon percent le rempart de Montmirat et font voler en éclats des barriques qui blessèrent quelques soldats. Ils firent même une course du côté de Villenouvelle, et s'avancèrent jusqu'à Lalande, où ils s'emparèrent de sept charrettes chargées de comestibles pour les assiégeans.

Le lendemain, 2 septembre, tout ce qu'il y avait d'habitans dans la ville, et tous les soldats qui n'étaient pas de garde, se réunirent sur la place pour assister au dénouement du plus triste épisode de ce grand drame; le capitaine Sauvage allait monter à l'échafaud, portant au cou cette inscription : *traître à Dieu, aux églises, au roi, et à la ville*. Cet officier, dont la valeur lui avait acquis une grande réputation, avait beaucoup contribué à la reddition de Clayrac, sa patrie, en faisant considérer aux habitans l'inutilité de leurs efforts pour résister à l'armée royale, les malheurs qu'entraînerait la prise d'assaut de leur ville, et les bienfaits qu'ils pouvaient attendre du roi, s'ils imploraient sa clémence. Il se rendit à Montauban avec l'intention de remplir une mission semblable. Il se mit en relation avec Desplan, confident du connétable, et lui fit entrevoir la possibilité d'amener les chefs, qui commandaient dans la ville, à un accommode-

ment. Le connétable, qui désirait ardemment de s'emparer de Montauban, l'encouragea par les promesses les plus flatteuses, s'il réussissait. Ce fut le 20 du mois d'août qu'il pénétra dans la place avec deux autres gentilshommes qui ignoraient complétement son dessein. Les hommes de guerre le reçurent avec faveur, spécialement le comte de Bourfranc qui connaissait sa bravoure ; mais les ministres qui dirigeaient l'opinion du peuple, répandirent des soupçons contre lui, induisant de ses propos quelque projet de trahison. Depuis cinq jours à peine il était dans la ville, lorsqu'un matin un jeune garçon, qu'on crut envoyé par le ministre Charles, qui, protestant de sa fidélité au roi, vivait à Nègrepelisse, remit aux Consuls un billet ainsi conçu : *saisissés le capitaine Sauvage, autrement votre ruine est inévitable ; pressés-le, il vous descouvrira sa menée. La nécessité vous ordonne de prendre garde à vous plus en ceste occasion qu'en toute autre.* Les Consuls communiquent immédiatement cette lettre au conseil, qui fait arrêter Sauvage ainsi que son domestique. On trouva dans ses poches deux lettres de Desplan et une du connétable. Desplan l'engageait à presser vivement les chefs avec lesquels il avait dû s'aboucher, en leur faisant bien sentir l'inutilité de leur défense ; et le chargeait d'offrir

au marquis de Laforce et au comte d'Orval, le rétablissement dans leurs charges, dignités et biens, avec les bonnes grâces du roi ; au comte de Bourfranc un régiment entretenu, soit en paix soit en guerre ; et aux habitans la liberté entière pour l'exercice de leur culte, et la confirmation de tous leurs anciens priviléges. On remarquait ces mots dans la lettre du connétable : *mon grand amy, dites et faites; je tiendrai et acquitterai toutes vos promesses. Gardés la présente pour assurance de ma foy.* Il reconnut ces lettres dans son interrogatoire, et toute sa défense se borna à dire que, ne croyant pas la ville capable de résister au roi, il avait voulu prévenir sa perte, et essayer de la sauver au moyen d'un accommodement. La Terrasse, son valet, avoua qu'il avait fait deux voyages auprès du connétable, qui, pour ses peines, lui avait donné douze pistoles. Laviale, lieutenant criminel, à qui avait été adjoint le conseiller Bardon, pour poursuivre leur procédure, ne voyant pas dans leur conduite un véritable crime, cherchait à gagner du temps, dans l'espoir de calmer la fermentation des esprits ; mais les ministres suscitèrent une émeute, qui demandait la mort de Sauvage, et remplissait les rues de ces cris : *nous sommes vendus !* Laviale alors se lava les mains en disant que ce n'était pas lui, mais le

ministre Chamier et ses fauteurs qui le condamnaient.

Dès que le connétable connut l'arrestation de Sauvage, il essaya divers moyens pour le mettre à couvert, mais ce fut sans succès. Le maréchal de Thémines vint lui-même en parlementaire demander son élargissement, mais il fut mal reçu par un simple lieutenant, et ne put pas même obtenir un entretien avec quelqu'un des chefs, tels que Laforce, d'Orval, Bourfranc, Dupuy et Chamier; et après avoir reçu du conseil une réponse évasive, il se retira en disant: *Eh donc! de par Dieu, qu'ils se deffendent le mieux qu'ils pourront.* Le comte de Bourfranc ne fut pas plus heureux; il ne cachait pas l'irritation qu'il ressentait de ce qu'on refusait de lui accorder la grâce de Sauvage; mais le Consul Dupuy lui dit d'un ton fier qu'il eût à y prendre garde, que sa propre vie n'était pas en sûreté, que ses relations avec Sauvage étaient connues de tous les habitans, que s'il exprimait quelque mécontentement, il devait craindre qu'on n'exécutât sur lui la délibération, prise à l'Hôtel-de-Ville, de mettre à mort, sans forme de procès, quiconque parlerait de se rendre.

Du camp on envoya aux Consuls une lettre

dans laquelle on leur disait de ne pas laisser échapper Sauvage, mais de tâcher d'en obtenir la révélation des secrets qu'il connaissait sur les dispositions de la cour et de l'armée royale; mais ce stratagême, dont le succès eût été d'ailleurs fort douteux, fut imaginé trop tard. Depuis quatre jours, ce capitaine avait cessé de vivre (*).

Cependant les canons ennemis n'avaient cessé, durant toute la journée du 2 septembre, de

(*) Dans un curieux manuscrit autographe de Natalis, père de Corneille Natalis, second Consul en 1621, nous lisons quelques détails intéressans sur le procès du capitaine Sauvage : « Ledit Desplans lui avait promis de lui faire donner six mille escus. Il reconnaissoit qu'il avait été surpris et en avoit du regret extrêmement, promettant, si on lui vouloit donner la vie, qu'il feroit plusieurs choses pour le bien et le service tant de ceste ville que de la cause en général. Lequel regret il tesmoigna assez au supplice, accompagné de très belles prières et en si beaux termes qu'eût pu faire aucun ministre, car il avait un bel esprit, et mourut fort constant. Sa procédure lui fut faite par Faget, advocat et prévost, créé par ce colloque, et jugé par lui avec le corps des officiers du sénéchal, qui le condamnèrent à la mort, appliqué à la question préalablement; à laquelle néantmoins il ne dit autre chose que ce qu'il avait accordé dans ses auditions. »

« Le serviteur, instigué par aucuns miens malveillans, entre autres choses avoit dit qu'ayant esté envoyé par son maître au château de Piquecos, et s'en retournant, comme il fut dans la cour, il ouit comme M. de Veilles disoit à quelqu'un que le roi avait escrit à un Consul de ceste ville, nommé Natalis (qui est mon fils). Mais c'estoit une ruse de quelque meschant traître, qui vouloit semer la division; car ça a esté l'artifice de nos ennemis de mettre en lutte les plus gens de biens, en laquelle qualité a toujours vescu mondit fils, et en a rendu très bon tesmoignage en toutes ses actions. » Ce récit, conforme à celui qui fut imprimé à Leyde, en 1622, mais contredit par Le Bret et par Cathala-Coture, nous apprend que Sauvage ne fut pas condamné par Laviale, mais par le prévôt Faget.

battre les murs de la ville. La demi-lune qui couvrait la porte de Villebourbon, avait déjà beaucoup souffert; le 3, le duc de Mayenne fit reconnaître la brèche, que de loin on jugea plus grande qu'elle ne l'était réellement, et le soir, avant minuit, il commanda l'assaut; le combat fut rude, on se battit à l'épée et avec la hallebarde, si meurtrière dans ces circonsconstances, on fit grand usage de grenades et de pots de fer; les assaillans pénètrent jusque dans le corridor de droite, mais bientôt Vignaux les force à battre en retraite, après leur avoir tué une vaingtaine d'hommes, presque tous gens de marque. Le duc demanda une trève pour retirer ses morts, parmi lesquels on distingua Palaret de Sagnes, et Montesquiou de S.t-Projet.

Ce n'était là que le prélude d'une violente attaque qui eut lieu le lendemain; dès quatre heures du matin, le canon tonna avec furie. Le mouvement extraordinaire de ce camp, et la vue de quelques piques qu'on apercevait dans les tranchées firent prévoir au comte de Bourfranc le dessein de l'ennemi : *Ce sera, dit-il, à son grand désavantage, si nous avons tant soit peu de résolution. Le duc fait donner sans reconnaissance, et ne sait ny la profondeur du fossé, ny combien la brèche est mal aisée; il luy en prendra*

mal. Il prit aussitôt des mesures pour la défense du quartier dont la garde lui était confiée. Il garnit ensuite de mousquetaires les coffres et les barricades qu'il avait établis dans le fossé; il double le nombre de ceux qui bordaient la contrescarpe; il ajoute les compagnies de Ferrières et de Moncaut à celles qui gardaient la demi-lune; deux autres compagnies sont postées sur la brèche, près de la courtine; dans la casemate de droite, il établit celles de Trabuc et de Barthe; celles de Vezi et d'Aussac sont placées le long du bastion, à gauche, faisant face au fossé et à la brèche; enfin celles de Peyrebosc et de Savignac étaient tenues en réserve, avec deux autres, pour porter secours là où le besoin s'en ferait sentir. Ces dispositions étaient à peine prises, lorsque, vers les quatre heures, les assiégeans sortent subitement de leurs tranchées, au nombre de cent soixante hommes environ, outre une centaine de gentilshommes volontaires, qui se disputaient la gloire d'entrer les premiers dans la ville; ils se divisent en deux troupes, soutenues par les régimens de Francour, de Suze, de Lauzun et de Toulouse. La première, ayant à sa tête le marquis de Thémines, fils du maréchal, se porte vivement contre la brèche, dont elle s'approcha jusqu'à dix pas sans être aperçue, couverte comme elle

l'était par la fumée des canons ; elle reçut, à cette distance, une forte décharge qui lui tua plusieurs hommes, et entre autres le marquis de Thémines. La seconde troupe, précédée de neuf échelles, dont chacune pouvait être montée par deux hommes de front, se précipite dans le fossé, près du bastion de droite, dont le canon avait abattu le parapet ; les échelles sont appliquées, et, quoiqu'elles soient trop courtes de six pouces, on s'y jette avec ardeur ; déjà plusieurs assaillans sont parvenus sur le bastion, et chassent les assiégés qui sont saisis d'épouvante. Cependant les capitaines Marmonié et Pierre amènent des troupes plus assurées, et qui bientôt eurent repoussé et assommé le petit nombre de royalistes qui avaient pu se guinder, malgré les difficultés de l'escalade. Le comte de Bourfranc y perdit la vie, frappé d'une balle à la tête, *par derrière*, au moment où il se retournait, disent les uns ; assassiné, selon les autres, par la jalousie de la Rivière-Marsolan, avec lequel il était en désaccord sur la rupture du pont, ou plutôt par les farouches soupçons du conseil, qui, depuis l'affaire de Sauvage, s'était toujours défié de lui. On se hâta de couvrir son cadavre d'un manteau, dans la crainte que les soldats n'en fussent découragés, et le lendemain toute la ville exprima les regrets que lui causait

la perte de cet officier aussi brave qu'habile (*). Cependant la première troupe était parvenue sur la demi-lune, dont elle resta maîtresse durant trois quarts d'heure, poursuivant les assiégés jusque dans une casemate qui était près de la porte. Vignaux arrête quelques fuyards et les ramène au combat; mais l'alarme était déjà dans toute la ville. Laforce, d'Orval et le premier Consul Dupuy, accourent avec des troupes fraîches, suivis d'un grand nombre de femmes armées de faux, de cailloux et de feux d'artifice; ils se précipitent sur les assaillans en poussant de grands cris. C'est le secours du duc de Rohan qui vient d'entrer à Villenouvelle, s'écria Dupuy. Ce fut alors un spectacle terrible : les combattans se mêlent, se prennent corps à corps, les canons se taisent dans l'imposibilité de distinguer les amis des ennemis, il se fait un affreux silence qu'interrompent quelques cris de rage et de désespoir; plusieurs femmes (**) se tiennent à

(*) « Grand capitaine et courageux, il fut autant regretté que si nous eussions perdu cinq cents hommes; le bon Dieu soit loué de tout. » (Natalis).

(**) « Aucuns estaient parvenus au bout des eschelles, et se prenaient aux barricades pour grimper; mais une jeune fille qui estoit la première, avec une faulx, leur coupa les doigts et les fit tomber dans le fossé. » (*Mém. de Natalis.*)

A ce récit d'un habitant de la ville, il est curieux de comparer celui d'un historien qui était dans le camp. Nous le trouvons dans *l'Histoire de la Rébellion excitée en France pendant les années* 1620 *et* 1621, *imprimée à Paris en* 1623. « Vous eussiez veu ceste généreuse noblesse, non comme des

la tête, se battant avec fureur; les autres portent des rafraîchissemens aux combattans et des médicamens pour les blessés. Peu à peu les royalistes perdent du terrain, descendent la brèche, et franchissent le fossé qu'ils laissent jonché de cadavres. Le baron de Laferté se tenait l'un des derniers au-dessus du bastion, se faisant un rempart de son épée; le capitaine Marmonié court à lui, et dès les premiers coups il voit son épée brisée entre ses mains, il saisit alors son ennemi à bras le corps, et le fait rouler avec lui dans le fossé; là, après une lutte de quelques momens, il se dégage, prend l'épée de son adversaire et lui en perce le sein. Cette attaque, qui ne dura pas moins de deux heures, coûta aux assiégeans trois cents soldats, outre soixante gentilshommes blessés et quarante tués;

hommes, mais comme des lyons magnanimes, monter et grimper à la proye de l'honneur, pour emporter ceste place, et faire tout ce qui estoit de la force et du pouvoir humain en ceste occasion. Mais aussi d'autre part vous y eussiez veu les ennemis, en visage de dragons, se défendre, et repousser les nostres avec tant de feu et de furie, que l'on les estimait plus tost estre diables incarnés, que vrais hommes naturels, tant l'extrémité et le courage invincible de nos assaillans les obligeoient à ceste forte et nécessaire défense; les femmes mesme, vraies tygresses endiablées, assommoient nos soldats à coups de pierres et de tonneaux pleins de grez qu'elles roulaient sur leurs testes de dessus les murailles... L'inhumanité fut bien si monstrueuse au courage des rebelles, qu'après avoir despouillé les corps de ceux qu'ils avoient enlevés, ils les jetoient, aussi nus que la main, dans le fossé, par un exemple de plus barbare ignominie que les hommes les plus barbares sçauroient faire à leurs ennemis. » (pag. 537.)

parmi ceux-ci se distinguaient le marquis de Thémines, Laferté, Casbon, d'Estiols, Dalon et l'aîné des frères Valencé. Les assiégés y perdirent, avec cent vingt soldats et une femme, le comte de Bourfranc et les capitaines Pierre et Ferrières, qui moururent, quelques jours après, des blessures qu'ils avaient reçues. Vignaux eut alors le commandement à Villebourbon.

Ce combat exalta beaucoup le courage des Montalbanais, surtout des femmes, qui dès lors prirent part à toutes les affaires un peu vives. Ils crurent voir un signe de la protection divine dans l'arc-en-ciel, qui parut brillant et « clair » sur la ville, à l'heure même où la lutte était le plus acharnée (*). De son côté, le duc de

(*) Ce phénomène serait fort curieux au point de vue des sciences physiques, s'il eut lieu, comme l'affirme un de nos historiens « dans le serein de l'air, sans pluie précédente ni subséquente. » Nous croyons devoir rapporter l'entier récit que fait de cette *vision* un témoin oculaire, qui a gardé l'anonyme. On jugera ainsi de l'esprit qui régnait dans la ville. « Les cieux, voulant avoir part à cette journée signalée, firent montre et parade dans le serein de l'air, d'un double arc-en-ciel fort grand, le mieux marqué et colorié qu'il fût possible de voir, sans pluie précédente ni subséquente de plusieurs jours (pour prévenir les astronomes). Les assiégés n'ayant d'autre refuge qu'au secours du grand Dieu qui préside aux alarmes et combats, furent tous esjouis de cette vision apparente, l'interprétant à bon augure et ayant ce chant en leur bouche :

Mais pour nous, en ces dures alarmes,
Est l'Eternel, le Dieu des armes ;
Le Dieu de Jacob est un fort
Pour nous, encontre tout effort.

Mayenne ne fut pas rebuté par cet échec, qu'il attribua à l'insuffisance des échelles, et résolut de tenter un plus grand effort. Il fait creuser une mine sous le bastion, et, pour détourner l'attention des assiégés, autant que pour tenir ses soldats en haleine, il donne ordre, le lendemain, d'attaquer à dix heures du soir le corps-de-garde qui était auprès du fossé. Un seul sergent s'y porte avec dix soldats, et s'y met à couvert au moyen de quelques gabions. Vignaux essaie vainement de s'en emparer, mais il appelle à son secours Reyniès, Marsolan et Marmonié, qui accourent à la tête de trois cents hommes, se rendent maîtres des gabions, et poursuivent les fuyards jusqu'auprès de la tente du duc, qui fut obligé de sortir lui-même, la pique à la main, pour les repousser.

Au Moustier, les généraux ne pouvaient s'entendre sur la descente du fossé. Après bien des discussions, après une reconnaissance qu'avait faite Bassompierre par ordre du roi, l'attaque

Montauban met en cet assaut,
Pour sa pleine assurance,
En Dieu son espérance ;
Il attend secours du Très-Haut,
Dont se peut assurer
De ferme demeurer. »

(*Relat. manusc.* pag. 88.)

avait été enfin résolue, lorsque Marillac, maréchal-de-camp, et de Schomberg, grand-maître de l'artillerie, obtinrent encore un sursis, en donnant au connétable l'assurance que, dans peu de jours, ils seraient maîtres de la ville (*), sans courir d'aussi grands dangers. On se borna donc à lancer des boulets contre la tour du Moustier et contre le demi-bastion, jusqu'à la porte des Carmes. Pendant les jours suivans, toutes les batteries ralentirent considérablement leur feu (**).

La tranchée était poussée assez vivement du côté de Montmirat, et déjà, le 8 septembre, on put creuser une mine sous la corne, malgré le feu de la place qui atteignit, entre autres, le capitaine Goul. Tous les efforts des assiégés ne purent empêcher non plus les royalistes de se loger entre les deux cornes, et d'établir, pour mettre les mineurs à couvert, une espèce de cavalier, ou machine formée de pieux et de planches recouvertes de terre. Mais, le 11, les

(*) Les moyens, que ces généraux disaient être infaillibles, ont échappé à la connaissance des historiens. Peut-être serait-on fondé à croire qu'ils jouaient le connétable, et que la plupart de ceux qui furent employés à ce siége n'avaient d'autre but que de le faire échouer.

(**) « Aucuns avaient opinion que ceste batterie lente estoit à cause que partie de l'armée du roy estoit allée au devant du duc de Rohan, et qu'elle avait pris une partie des canons. » (*Mém. de Natalis.*)

assiégés font une vive sortie, et incendient la machine.

Enfin les assiégeans avaient reconnu que le bastion du Moustier était l'un des plus faibles de la ville, et ils se décidèrent à y donner l'assaut avec quelque espoir de succès. Pendant qu'on simule des attaques dans les autres quartiers, les assaillans franchissent le fossé, enfoncent une barricade et poussent vigoureusement les assiégés jusque dans le corridor qui séparait le retranchement de la demi-lune. L'alarme est aussitôt donnée dans toute la ville (*), on sortait

(*) On ne cessait de répéter aux Montalbanais qu'ils défendaient la cause de la religion, la cause de Dieu même, que ce Dieu ne manquerait pas de faire un miracle, s'il le fallait, pour faire triompher sa justice; et pour entretenir les esprits dans cette disposition, on avait soin de raconter avec exaltation, comme des preuves de la protection divine, les évènemens, les phénomènes naturels. Ainsi, le ministre Joly rapporte que « le 12, à l'heure où la prière se faisoit dans tous les quartiers, trois petites nues de couleur perse, se joignant sur leur pointe, faisoient une section de cercle; vers le couchant se voyoit une rougeur estincelante, en forme de pyramide renversée, dont la sommité approchoit les trois nues; au septentrion, un grand nuage pasle, d'où naissoit grand nombre de grosses lames à moitié noires. Dans une heure il ne resta que le nuage, lequel, jusques à trois heures après minuit, rendit tant de clarté que la lune en son premier quartier. » Voici un autre présage dont le souvenir a été conservé par Natalis : « A esté rapporté par un sergent de compagnie qu'estant pour la garde des bastions du Moustier, une chose merveilleuse, c'est que quelques heures avant l'assaut du 12, il vit, avec quelques autres soldats, un vol d'oiseaux noirs, gros comme merles ou estourneaux, et cependant n'estant de l'une ny de l'autre espèce, lesquels vindrent en vitesse devers les ruines du temple du Moustier jusque près dudit bastion, où estant rebroussèrent leur vol, et s'en retournèrent par le mesme endroit par lequel

du prêche, vers trois heures ; on se porte en foule sur le lieu du combat, qui fut des plus acharnés ; les femmes, armées de faux, de fourches, de feux d'artifice, de cailloux, se signalent par leur audace ; les canons, soit de la ville soit du camp, ne cessent de tonner ; le capitaine Dupuy, sorti par le bastion du Paillas, prend les ennemis par le flanc ; mais aucun effort ne peut chasser de la demi-lune les assiégeans, qui y établissent une barricade, que fit détruire pendant la nuit le capitaine Durand. Les assiégés, qui n'avaient pas encore essuyé d'échec semblable, firent de grandes pertes dans cette action qui dura quatre heures ; mais celles des royalistes furent beauconp plus considérables ; on trouva parmi les morts, qui furent retirés pendant la nuit, le baron de Prix, Desages, Lavalette-Massenon et Bourran de Rodez.

Fort irrité contre les autres quartiers, qui n'avaient pas cherché à diviser par de fausses attaques les forces des assiégés, ainsi qu'il les en avait priés, le duc de Mayenne résolut d'opérer tout seul ; et désespérant de se rendre

ils estoient venus ; et lors ledit sergent dit aux soldats que c'estoit un tesmoignage et signal, que Dieu envoyoit pour nous signifier que nous aurions un assaut bientôt, mais que nos ennemis seroient battus et s'en retourneroient confus, comme ils firent par la faveur de Dieu.

maître de la demi-lune, il fit braquer cinq canons contre le demi-bastion qui était près de la rivière, dans le faubourg Toulousain. C'était en effet l'ouvrage le plus facile de ce quartier, sans retranchement, mal flanqué, pouvant à peine contenir vingt-cinq hommes. Les assiégés eurent beau se hâter de faire des retranchemens et se porter en grand nombre sur ce point, les assaillans s'emparèrent, dans la nuit du 11 au 12, d'un large corridor, sans éprouver aucune perte, et malgré les efforts inouïs qu'on fit pour les repousser, ils étaient maîtres, dès le 13, de tout le fossé. Le duc fait alors rouler des gabions dans le fossé même pour s'y établir, mais d'incessantes décharges de mousqueterie le firent reculer jusqu'à la contrescarpe. Deux pièces de campagne, tirant de ce point, ont bientôt détruit le coffre, et donné la mort à tous ceux qui le défendaient. On se hâte d'en construire un autre plus à couvert, près de la casemate; mais la position était critique; Vignaux demande la réunion du conseil, où assistèrent tous les officiers. D'Ade, qui était mécontent et dépité, n'hésita pas à déclarer : *qu'en fait de siége, l'assiégé doit capituler, quand son ennemi tient la contrescarpe.* Vignaux, en admettant le principe, fait ressortir avec force la position exceptionnelle dans laquelle se trouve Montauban, qui devait

être la sauvegarde de la religion et le salut des calvinistes. *Il faut*, dit-il, *rompre le travail du duc par une grande sortie, et disputer le terrain jusqu'à la dernière extrémité.* Cet avis, quoique le moins prudent, fut unanimement suivi, et heureusement justifié par les évènemens.

Le duc de Mayenne croyait être au bout de son entreprise; il pressait les travaux avec une grande vigueur, et cherchait à distraire par son activité la noire mélancolie, les tristes pressentimens qui l'absorbaient depuis la mort de son frère, le marquis de Villars. Le 16 septembre, après avoir dîné avec le duc de Guise, le comte de Schomberg et quelques autres officiers, il leur communiqua le projet qu'il avait de livrer l'assaut le lendemain; il les conduisit ensuite aux batteries, et au moment où il regardait entre deux palissades, il reçut dans l'œil une balle, qui lui donna instantanément la mort (*). Il avait montré plus de courage que de prudence et d'habileté; cependant il était

(*) Nous apprenons dans les notes de Natalis comment fut reçue dans la ville la nouvelle de la mort du duc de Mayenne. « Il fut frappé d'une mousquetade à l'œil gauche, duquel coup il mourut sur le lieu, au grand estonnement de nos ennemis, et à la grande joie et au grand bien de ceste ville, de laquelle il avoit souvent juré la ruine; mais le bon Dieu nous a délivrés de ce qu'il avoit conçu dans son cœur, par faveur spéciale, de quoy nous lui rendons grâces très humbles. »

en bonne voie, et son ardeur pouvait faire espérer un succès. Le duc de Guise ayant refusé le commandement que le roi lui fit offrir, il fut remplacé par le maréchal de Thémines, qui abandonna aussitôt les projets du duc, consultant, ainsi que lui, bien plus sa bravoure que sa raison, et dont on disait qu'il n'avait jamais demandé quel était le nombre des ennemis, mais seulement où ils étaient.

Pendant qu'on se battait vaillamment à Villebourbon, le connétable, qui avait des motifs particuliers de préférer une capitulation des habitans à une prise d'assaut, faisait de nouvelles tentatives pour amener la ville à se soumettre. Il employa à ce dessein Veyrières, gentilhomme calviniste, qui avait été gravement blessé au combat de Septfonds. Après avoir fièrement rejeté plusieurs demandes, les habitans consentirent à entrer en pourparler avec cet officier, sous les remparts de la ville, et répondirent en ces termes aux propositions qu'il leur fit d'un accommodement : « En l'accommodement particulier nous ne pouvons voir que la ruine inévitable de la ville, et la servitude des habitans, plus à craindre mille fois que la mort. Toutes les seuretés que nous pouvons prendre seront autant de piéges, si elles n'ont leur raci-

ne en une paix générale. Si vostre charge est de nous en donner des ouvertures, nostre joye vous tesmoignera combien nous y sommes disposés. Pour acheminer un bien si profitable à la France, ayez permission, de ceux qui vous envoient icy, d'aller à l'assemblée de La Rochelle et vers le duc de Rohan, pour le leur communiquer; sinon, dites-leur qu'ayant vescu en l'union des églises, nous y voulons mourir. Ceste résolution ne nous peut estre imputée à crime de rébellion contre le roi, duquel nous avons toujours esté et serons très humbles et très fidèles subjects; ny les calomnies de nos ennemis n'empescheront point que devant Dieu nous ne portions ce tesmoignage, prests à le signer devant les hommes de nostre propre sang, si besoin est. »

Au bout de peu de jours il rapporta la réponse du duc de Rohan, qui consentait à ce que Montauban fît un accommodement, pourvu que toutes les villes du parti, qui n'avaient pas été attaquées par le roi, fussent comprises dans le traité. Le conseil de direction, réuni au conseil de guerre, fit dire au connétable qu'il accepterait des propositions qui auraient pour base des conditions de cette nature, et il demanda du temps avec des passeports pour envoyer au duc

de Rohan une députation chargée de demander son avis sur les articles du traité qu'ils devaient conclure. Le connétable commit une faute bien grave en délivrant aux deux députés Montalbanais, des passeports qui leur permirent d'aller presser le duc d'envoyer le secours, sur lequel ils n'osaient déjà plus compter. Aussi l'audace et la fierté des assiégés furent-elles centuplées après ce voyage. Le conseil de direction avait d'abord choisi, pour cette mission, d'Ade et Chamier; mais celui-ci, se croyant plus compromis que les autres, ne voulut pas se confier à la foi du connétable, et il fut remplacé par l'avocat Noailhan, homme plein de sagesse et de modération. Ils partirent le 15 septembre.

Le duc de Sully, qui craignait beaucoup pour son fils, le comte d'Orval, prit occasion des pourparlers dans lesquels étaient entrés les assiégés, et leur écrivit une longue lettre pour les engager à se soumettre à la bienveillance du roi, leur offrant son entremise et tout son crédit pour les tirer du mauvais pas où ils étaient, demandant à entrer dans la ville pour leur faire part des conseils de sa vieille expérience. Mais ses paroles pressantes, affectueuses, ne trouvèrent aucun crédit dans la ville. On venait d'apprendre que les troupes envoyées par le duc de

Rohan, étaient arrivées à S.t-Antonin ; les esprits n'étaient plus disposés à une transaction ; on fit à Sully une réponse mielleuse et évasive, avec de grandes protestations de reconnaissance, mais en déclarant qu'on ne pouvait écouter aucune proposition avant que les députés ne fussent revenus de Castres.

CHAPITRE IX.

Depuis quelques jours, on s'était réjoui au camp royal de la nouvelle qu'on y avait apprise de la défaite d'une troupe, envoyée par le duc de Rohan au secours des Montalbanais. Le duc d'Angoulême avait, en effet, surpris entre Réalmont et Lombers le capitaine Boyer, qui conduisait sept à huit cents hommes, et les avait taillés en pièces. Mais on sut bientôt que les troupes destinées aux assiégés étaient parvenus à S.t-Anto-

nin, après avoir fait un détour, et l'on fut obligé de dégarnir les tranchées pour envoyer toutes les nuits, dans la direction de cette ville, des corps détachés de cavalerie, chargés de s'opposer à l'entrée de ce secours dans Montauban. On fit faire dans ce but de grands abatis d'arbres dans la forêt de Grésigne et dans tous les chemins de S.t-Antonin; on construit entre le camp du Moustier et celui de Montmirat un grand nombre de redoutes, où se tiennent, pendant le jour, plusieurs régimens d'infanterie, qu'on double durant la nuit. Par suite de ces travaux, ceux du siége furent considérablement ralentis; les batteries ne résonnaient qu'à de rares intervalles.

Le maréchal de Thémines, après avoir abandonné les projets du duc de Mayenne, montrait seul quelque vivacité dans l'exécution du dessein qu'il avait conçu, d'abattre le pont pour empêcher les communications entre la ville et le faubourg qu'il était chargé d'attaquer. Deux canons, placés sur la rive gauche du Tarn, battaient l'arche du milieu du pont, tandis que deux autres, établis sur la rive droite, cherchaient à démolir la tour qui protégeait la porte de Villebourbon. Mais après avoir lancé sept ou huit cents boulets, sans résultat apparent, il abandonna cette entreprise.

Encouragé par le succès qu'il avait obtenu, le prince de Joinville fit creuser une mine sous la demi-lune du Moustier; le 20, après une vive canonnade, il y fit mettre le feu, vers quatre heures du soir; et, quoiqu'elle n'eût pas entièrement réussi, les soldats montèrent à l'assaut avec tant de vigueur qu'ils chassèrent les assiégés d'une barricade, ainsi que d'un retranchement qui était derrière, et les poussèrent jusque dans le bastion. L'alarme se répand dans toute la ville; le marquis de Laforce accourt avec des troupes fraîches; trois fois il fait reculer les assaillans, trois fois ceux-ci regagnent le bastion, et restent enfin maîtres de la demi-lune, des barricades et du retranchement. Ce combat, qui dura trois heures, fit éclater le courage héroïque des Montalbanaises, qui lançaient, avec autant d'intrépidité que d'adresse, les grenades, les feux d'artifice; ou bien, la pique à la main, se tenaient au premier rang, encourageant les soldats par leurs paroles et par leur exemple (*). Les assiégés passèrent la

(*) « L'histoire a conservé le nom de deux de ces femmes, Jeanne Paulhac, fille d'un orfèvre, et Guillemette de Gasc, qui, après avoir combattu avec courage, y finirent leurs jours. La dernière, toujours au premier rang, tua, à coups de pique, deux officiers ennemis, et succomba sous un coup de mousquet, au moment où elle poursuivait les fuyards. « Je suis contente, dit-elle, et ne regrette point ma mort.» Le public fit, ainsi que dans les anciennes républiques, les frais des funérailles de ces deux héroïnes Montalbanaises. (*Catha-la-Cot.* tom. 3, pag. 70.)

nuit à couper le corridor, à vingt pas des assaillans, par une traverse qu'ils épaulèrent de plusieurs barricades; ils avaient perdu une trentaine d'hommes, et avaient eu un grand nombre de blessés, parmi lesquels se trouva le brave Reyniès, qui fut obligé de céder le commandement à La Rivière-Marsolan.

D'Ade et Noailhan arrivèrent sur ces entrefaites; le conseil de guerre et le conseil de direction furent immédiatement assemblés pour entendre le récit de leur voyage, et pour connaître les vues du duc de Rohan. Ils dirent qu'après être sortis de la ville, ils avaient été contraints d'aller saluer le connétable, qui d'abord les gourmanda très sévèrement, puis les traita avec douceur et les engagea vivement à porter le duc de Rohan à la paix, exigeant que Desplan les accompagnât jusqu'à Castres, pour la sûreté, disait-il, des députés. Ils trouvèrent le duc assez disposé à la paix; mais après que les Montalbanais lui eurent fait connaître, dans une entrevue particulière, l'état de leur ville, il leur tint un tout autre langage; il promit d'envoyer sans délai un secours, et saisit l'occasion d'une revue de ses troupes, qu'il passa devant Desplan, pour donner ordre à Beaufort de conduire, sans délai, à Montauban, en pas-

sant par S.t-Antonin, son régiment composé de douze cents hommes. Il recommanda ensuite aux députés de ne consentir à aucun accommodement avant que ces troupes ne fussent rendues à leur destination, parce qu'elles aideraient beaucoup à obtenir des conditions meilleures, annonçant du reste qu'il se rendrait à Villemur en temps opportun, pour traiter de la paix avec le connétable. D'après ces faits, il fut unanimement décidé qu'on attendrait, pour donner suite aux propositions de paix, l'arrivée du renfort; et il fut répondu à Veyrières, qui demandait la nomination de délégués pour s'entendre avec Desplan, que la ville avait remis tous ses intérêts entre les mains du duc de Rohan, et que c'était à lui qu'il fallait s'adresser.

Noailhan ajouta que, d'après les discours de Desplan, il avait conjecturé que les assiégeans préparaient quelque grande mine, sans avoir pu deviner en quel endroit. Mais le marquis de Laforce, très expérimenté dans l'art de la guerre, soupçonna que c'était sous la corne de Montmirat. Il prend aussitôt des mesures pour en détourner les effets; il fait ranger six hérissons queue à queue, faisant un quart de cercle, pour couper la pointe de la corne à vingt pas de son angle; il les appuie de mantelets, et fait

creuser une contre-mine. Ces travaux n'étaient pas encore terminés, le marquis de Laforce lui-même, accompagné du comte d'Orval, de Castelnau, de S.t-Orse et du premier Consul, venait de les visiter, et depuis un demi-quart d'heure à peine était sorti de la contre-mine, lorsque, le 23, vers cinq heures du soir, le connétable fit jouer la mine, qui contenait une si grande quantité de poudre que toutes les maisons de Villenouvelle tremblèrent, et que toute la ville fut couverte d'une épaisse fumée. A ce bruit, à la vue des grosses mottes de terre qui pirouettaient en l'air, les plus hardis des assiégés se portent en foule vers le quartier de Montmirat; la brèche était énorme, vingt-cinq pas du rempart avaient été emportés; mais la force excessive de la mine avait été funeste aux assaillans; car toute la masse de la corne, après avoir été enlevée assez haut, était retombée en arrière sur les tranchées, où elle avait englouti deux compagnies entières du régiment de Chappes, et plusieurs volontaires. De plus, le terrain avait été coupé à pic, et la brèche était plus escarpée que le rempart lui-même; en sorte que les assaillans, sous les ordres du maréchal de Chaulnes qui s'obstinait à ne pas reculer, après quelques tentatives inutiles, s'y laissaient tuer sous les grenades, les feux d'artifice, les cail-

loux qu'on leur lançait à plomb, sous les coups de mousquets qui les prenaient par le flanc.

Les assiégés, emportés par la fougue de leur courage, après avoir vu périr au milieu d'eux le jeune baron de Laguépie, courent au devant de l'ennemi, franchissant avec impétuosité les barricades, sous les ordres des capitaines France, Lamothe et Trabuc, tandis que Bardon-Lalane opère une violente sortie par la corne S.t-Orse. Bassompierre vole, avec deux compagnies des gardes, au devant de ceux-ci, et les force à rentrer dans la ville; il va secourir ensuite la batterie que la première troupe des assiégés cherchait à enclouer, après avoir mis le feu aux gabions (*); et, secondé par deux nouvelles compagnies qu'y envoya le maréchal de Praslin, les oblige à se retirer, sans pouvoir toutefois les empêcher d'emporter plusieurs sacs de poudre et de laine. Le maréchal de Chaulnes s'opiniâtrait encore mal à propos à former un logement sur le sol bouleversé par la mine, et

(*) Dans cette attaque, les femmes mêlèrent un incroyable sang-froid à leur intrépidité naturelle. L'une d'elles sortait par la brèche, avec une brassée de paille, pour incendier les gabions, lorsqu'un soldat l'arrête : « Laissez-moi aller, dit elle, la perte n'est pas grande si je meurs, vous voyez que je suis vieille. Il vaut mieux que vous vous retiriez, vous êtes jeune et pouvez servir longtemps. » « Elle fust où estoient les autres et n'en revint point. » (*Relat. manusc.* pag. 110.)

au moment ou Praslin prenait le commandement, les assiégés firent une sortie; Bassompierre les repoussa, et leur tua, dans cette journée, une quarantaine d'hommes, parmi lesquels on distinguait Ferrières, Capdeville et un fils de Rouffio, qui s'était présenté le premier à la défense de la brèche. Les assiégeans travaillèrent, la nuit, à enlever leurs morts, qui s'élevaient au nombre de quatre cents au moins; les assiégés construisirent de leur côté une barricade, qu'ils furent obligés d'abandonner, le lendemain, à la suite d'un combat meurtrier.

L'annonce de l'arrivée prochaine des troupes de S.t-Antonin était pour l'armée royale, déjà diminuée par les combats, les désertions et les maladies, le sujet de fatigues continuelles. La Rivière, qui défendait le Moustier, ayant reconnu que les tranchées qu'on creusait au-delà du Tescou étaient mal gardées, à cause des patrouilles qu'on envoyait sur les chemins de S.t-Antonin, sortit durant la nuit du 26, avec Escorbiac, à la tête de trente mousquetaires, et jeta une vive alarme dans deux corps-de-garde, que ses soldats pillèrent. Le même jour, le maréchal de Thémines fit demander à Villebourbon un entretien avec Bonencontre,

pendant que Desplan et Des Isles essayaient à Villenouvelle de s'aboucher avec les Consuls ; mais le conseil s'y opposa avec fierté.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre, Beaufort, suivant le chemin le plus direct de S.t-Antonin à Montauban, qui était le plus mal gardé, ainsi qu'il l'avait prévu, s'avança sans coup férir, sans danger, avec sa petite troupe qu'il avait divisée en trois bataillons de quatre cents hommes chacun, jusqu'auprès de la ville. Une heure plus tôt, il n'eût même rencontré aucun obstacle, et aurait eu tous les avantages sur l'armée royale, tant celle-ci était en désordre. Les ducs de Vendôme et de Chevreuse, les maréchaux de Lesdiguières et de S.t-Géran, le comte de Schomberg, Bassompierre et Marillac s'étaient portés à sa rencontre ; mais ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Bassompierre, qui faisait les fonctions de maréchal-de-camp, parvint à les établir chacun dans son poste. Il plaça derrière une barricade, au lieu appelé la *Carrière de Rous*, le régiment de Normandie, et, sur la gauche, il fit avancer deux cents Suisses. Le second bataillon des troupes auxiliaires, entendant les tambours à droite, dévie à gauche, où les Suisses le massacrent et le mettent en fuite ; le troisième bataillon est entraîné et fuit aussi

dans le bois du Ramier, où la cavalerie ennemie le poursuit. Le premier bataillon était passé heureusement à la vue du régiment d'Estilhac, qui ne lui avait pas même tiré un coup de mousquet; mais Beaufort, qui le commandait, revient sur ses pas pour dégager le second, s'égare dans un chemin creux et tombe entre les mains des royalistes qui le font prisonnier. Au premier bruit du combat, les assiégés avaient mis des feux sur les clochers, sur les bastions, et avaient fait sonner le tocsin à toutes les cloches, pour guider leurs amis, qui parvinrent épars, en assez grand nombre, dans la ville, favorisés surtout par la ressemblance du mot d'ordre qui était *Jean* pour les calvinistes, et *S.t-Jean* pour les catholiques. Tout compris, il n'entra guère plus de cinq cents hommes sous sept drapeaux; quatre cents furent tués, et trois cents environ, parmi lesquels étaient le capitaine Penavaïre, de S.t-Antonin, ayant été faits prisonniers, furent envoyés aux galères. Beaufort fut enfermé à la Bastille.

De son côté, l'armée royale reçut le lendemain un puissant renfort; le duc de Montmorency vint investir Villenouvelle, et joindre ainsi le quartier du connétable à celui du Moustier, avec trois mille hommes, formant six régimens,

outre la compagnie de ses gens d'armes, celle de ses gardes, et environ cent volontaires. Atteint d'une fièvre maligne, le duc fut bientôt obligé de se faire transporter à Toulouse, mais ses troupes restèrent au siége (*). Le connétable se persuada que les assiégés seraient moins fiers, moins intraitables à la vue de ce secours ; et, après la défaite de Beaufort, qu'il croyait plus complète qu'elle ne l'était en réalité, car on lui avait persuadé qu'il n'était pas entré plus de cent cinquante hommes dans la place, il chercha à renouer des pourparlers pour en venir à un accommodement ; les assiégés envoyèrent en effet dans ce but des députés à la corne de

(*) La venue des ces troupes auxiliaires fit penser aux assiégés que le siége pourrait encore durer long-temps, et dans la crainte de manquer de vivres, on fit au conseil la proposition de faire sortir de la ville les bouches inutiles. Mais après qu'on se fut assuré que les provisions de blé pouvaient suffire encore durant plusieurs mois, on se contenta de faire abattre tous les chiens, et les chevaux dont le prix ne dépassait pas vingt écus. D'ailleurs tous s'employaient, tous étaient utiles dans la ville ; il n'y eut pas de vive attaque à laquelle les femmes ne prissent part, les enfans de douze et de quatorze ans voulaient toujours combattre aux premiers rangs, et ce n'est pas sans peine qu'on pouvait contenir leur bouillante audace ; les vieillards eux-mêmes ne se bornent pas à donner des conseils : « ceux-mêmes que l'âge dispense de la peine, ne dédaignent point d'y participer. Les plus notables et anciens de tous ordres plus relevés prennent les armes, et, chargés de demi-piques, de hallebardes, pertuisanes, sachant qu'on avait fait quelque partie en laquelle on devait prendre quelques compagnies qui étaient en garde à la corne de Villenouvelle, s'en vont en bon ordre pour garder eux-mêmes cette corne. Mais leurs qualités et leur âge donnèrent argument aux capitaines pour faire leur retraite, les jugeant plus nécessaires dedans que dehors, ainsi que Coriolan dit aux sénateurs romains ». (*Relat. manusc.* p. 107.)

Montmirat, où les attendait Desplan, accompagné de Des Isles. Celui-ci, qui était du parti de Rohan, ne néglige rien pour effrayer les Montalbanais, il exagère le nombre des troupes arrivées du Languedoc, ainsi que la faiblesse du duc de Rohan, qu'il représente comme hors d'état de leur fournir aucun secours. Il les presse d'accepter le traité qu'on leur offre et de prier les ducs de Sully et de Lesdiguières d'aller défendre leurs intérêts au colloque, qui devait s'ouvrir prochainement à Villemur, et auquel il devait assister lui-même avec le duc de Rohan. Mais avant de se retirer il trouva moyen de dire à l'oreille de l'un des députés : *ne croyez rien de ce que j'ai dit*. Le conseil de direction, qui était chargé de répondre aux propositions de Desplan, se borna à solliciter des passeports pour un nouveau voyage à Castres; mais on n'eut garde de les accorder, et les choses en restèrent là. Une autre conférence que le maréchal de Thémines eut, le 1.er octobre, à Villebourbon, avec le Consul Lavergne, accompagné des conseillers Constans et Leclerc, n'eut pas un meilleur succès.

On se prépara donc de chaque côté à de nouveaux combats. Le 6 octobre, deux mines jouent en même temps à Villebourbon, l'une

sous le bastion déjà écroulé, et l'autre sous le bastion contigu. Les assiégés en avaient été avertis la veille, mais trop tard pour en prévenir les effets. Elles ouvrent le fossé en deux endroits; les assiégeans s'y jettent avec ardeur, dressent des mantelets, creusent un coffre qu'ils environnent d'une barricade, se logent au pied du bastion sous une galerie couverte, et creusent immédiatement une autre mine. Une contremine est aussitôt ouverte par les assiégés; les mineurs se rencontrent; on se bat à coups de pistolet; les assiégés s'emparent de la galerie en la remplissant d'une épaisse fumée, et en y lançant quelques pétards. Le lendemain, les assiégeans la prennent et la continuent sous le bastion. Au Moustier, les mineurs du prince de Joinville furent aussi arrêtés par les contre-mineurs, qui se battirent à coups de piques et d'épées, toutefois sans grande effusion de sang.

Cependant le roi voyait avec peine les lenteurs du siége, et témoignait une grande impatience de ce qu'il ne touchait pas encore à sa fin. Il fit assembler un grand conseil des généraux et des maréchaux-de-camp, pour leur demander dans combien de temps la ville serait décidément prise. Les officiers du quartier du roi, qui durent les premiers émettre leur avis,

protestèrent qu'ils y consacreraient tout leur courage, toute leur ardeur et tout leur sang, mais ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient rien déterminer. Ceux du Moustier promirent de s'en rendre maîtres dans douze jours ; et le maréchal de S.t-Géran, qui était à leur tête, s'y engagea sur son honneur et sur sa vie, ne demandant qu'un plus grand nombre de canons (*). Dès le lendemain, on fit mettre à sa disposition tous les canons du quartier du roi, où l'on ne laissa que deux bâtardes, dont les effets étaient si minimes qu'elles furent pour les assiégés un sujet de moquerie.

Les batteries du Moustier, ainsi doublées, dirigent un feu incessant contre le bastion de Paillas ; le marquis de Villeroi ouvre une tranchée sur la rive gauche du Tescou, et se hâte d'atteindre un petit tertre, sur lequel il veut placer une batterie, destinée à faire une brèche à la muraille de la ville, peu forte en cet en-

(*) Ces officiers ne montraient tant de confiance qu'après un entretien qu'ils avaient eu avec d'Ade, dont l'amour-propre avait été blessé par les assiégés, surtout par Vignaux, et qui s'était retiré auprès du connétable, auquel il avait indiqué, par un coupable esprit de vengeance, les parties les plus faibles des fortifications. D'après ce qu'il avait dit du bastion de Paillas, on pouvait croire qu'en peu de jours on pourrait s'en rendre maître. Mais les assiégeans n'avaient pas calculé tout ce que leur présenteraient d'obstacles les audacieuses attaques des Montalbanais, et l'ardente activité qu'ils mirent à fortifier leurs murailles. (*V. Relat. manusc.* p. 118.)

droit, et protégée par un fossé qui n'avait pas plus de deux toises de profondeur.

De son côté, le connétable ne perdait pas de vue ses projets, et poursuivait son système de négociations. Il se rendit le 7 octobre au château de Reyniès, où venait d'arriver le duc de Rohan, pour conférer sur les bases d'un traité de paix. Le duc se vante, dans ses mémoires, des éloges et des offres très avantageuses que lui aurait faites le connétable, qui lui aurait dit qu'il avait acquis assez de gloire en secourant Montauban à la face de son roi; mais ils rompirent, dit-il, parce que le connétable ne voulait comprendre dans le traité que la ville assiégée. Bassompierre affirme, au contraire, qu'ils demeurèrent d'accord sur toutes les conditions d'une paix générale, dont les bases furent même approuvées par toute la cour de Piquecos, excepté par le cardinal de Retz et le jésuite Arnoux, qui soutenaient qu'on ne devait jamais traiter avec les ennemis de la foi. Le comte de Schomberg s'y opposa aussi vivement, et proposa d'en renvoyer la signature à quinze jours, donnant l'assurance qu'avant cette époque la ville serait prise. Il avait une telle confiance dans le succès de ses efforts, qu'il répondit au maréchal de Chaulnes, qui lui demandait ce qu'on ferait si

l'évènement ne répondait pas à son attente : « je veux, s'il en était ainsi, que le roi me fasse trancher la tête. » Mais le duc de Rohan, qui regrettait déjà de n'avoir pas tiré un meilleur parti de sa position, se crut dégagé par la demande de ce délai, et en s'éloignant de Reyniès, le 9 octobre, il fit dire aux assiégés que tout espoir d'accommodement était perdu, et qu'ils n'avaient qu'à se bien défendre. Les Montalbanais furent les premiers à annoncer la rupture des négociations, en mettant, le même jour, le feu à une mine qu'ils avaient préparée depuis plusieurs jours, sous le corps-de-garde en forme de cavalier, que l'ingénieur royal Gamorin avait établi près de la corne de Montmirat. Elle produisit peu d'effet; mais, le soir, vers huit heures, trente caques de poudre furent embrasées dans une métairie près de l'Héritage, par les grenades qu'on lançait continuellement des remparts, et jetèrent le désordre dans tout le camp du Moustier.

La mine à laquelle le maréchal de Thémines faisait travailler depuis plusieurs jours, se trouva prête le dimanche, 10 octobre. Entre dix et onze heures, elle ouvre une grande brèche de trois toises ; mais les débris qu'elle jette en arrière mettent hors de combat un grand nombre

de ceux qui devaient monter à l'assaut; les assiégés profitent de ce moment de désordre pour construire au-dessus une barricade qui rend inabordable la brèche déjà très escarpée. Aussi, après quelques vaines tentatives, le maréchal fait-il sonner la retraite. Vignaux cependant craignant qu'en s'opiniâtrant ainsi à saper les bastions, l'ennemi ne parvînt à s'y fortifier, proposa au conseil de guerre de faire quelques sorties pour éloigner les assaillans des remparts. Cet avis fut unanimement adopté, même par le marquis de Laforce, qui jusque là avait fait tous ses efforts pour retenir les assiégés dans les remparts. Dès le lendemain, deux heures avant le jour, trois cents hommes d'élite, choisis dans toutes les compagnies, et divisés en quatre détachemens, que commandaient Savignac, Durfort, Peyrebosc, Pascolet, sortent par la demi-lune de Villebourbon, forcent plusieurs corps-de-garde, s'avancent jusqu'au-delà des batteries, dont ils brûlent les gabions et les affûts, et ne se retirent, chargés d'armes et de bagages, emmenant une coulevrine et un grand nombre de prisonniers, qu'à la vue de toutes les troupes du camp qui s'avançaient sur eux. Dans cette attaque périrent beaucoup de royalistes, et entre autres Francou, du Bosc, et le cadet de Montbeton; le comte de Carmaing

fut blessé, et La Rochefetton fut fait prisonnier. Les Montalbanias y perdirent peu de monde, mais ils regrettèrent vivement Peyrebosc, qui mourut, quelques heures après, des blessures qu'il avait reçues. La nuit suivante, on allait tenter une autre sortie dans le quartier du Moustier, mais elle n'eut aucun succès, parce qu'une mine qu'on avait préparée ne se trouva point prête à temps, et la venue du jour rendit l'entreprise impossible.

Les maladies, les désertions, que facilitait la proximité de Toulouse, et les rudes combats qu'elles avaient soutenus avaient considérablement diminué le nombre des troupes que commandait le maréchal de Thémines. Il déclare au connétable qu'elles sont incapables de résister aux efforts des assiégés, s'il leur plaît de faire une nouvelle sortie, et demande un renfort de sept ou huit cents hommes. On les lui fait espérer, mais on renvoya toujours l'exécution de cette promesse. Il en conçut tant de dépit, que bientôt il tomba malade, s'éloigna de l'armée, et laissa le commandement à ses maréchaux-de-camp, les comtes de Gramont et de Carmaing, qui souffrait encore beaucoup de ses blessures.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans évènement

remarquable. Les assiégeans préparaient un assaut général, creusant des mines, poursuivant leurs tranchées, et lançant force boulets pour ouvrir la brèche ; les Montalbanais, qui étaient prévenus des desseins de l'ennemi, se préparaient à une vigoureuse résistance. Enfin, le 17 (*), toute l'armée royale se met de bonne heure en mouvement avec un ensemble qu'on y remarquait pour la première fois; des attaques sérieuses devaient être faites à Villenouvelle et à Villebourbon, mais le grand assaut devait être livré au bastion de Paillas, c'est par là qu'on croyait la réussite immanquable ; le connétable, qui ne doutait pas du succès, fait porter le dîner du roi dans le quartier du Moustier, afin de le faire jouir du spectacle de l'attaque et de la prise de la ville ; les commis de Puysieux, secrétaire d'état, quelle sottise ! avaient invité leurs amis à souper ce jour-là dans Montauban. Des troupes nombreuses et choisies étaient prêtes pour l'attaque ; mais on voulut auparavant faire reconnaître la brèche ; Reyneville, chargé de cette mission, s'avance jusqu'à la contrescarpe, sans que les assiégés se donnent aucun

(*) Le Bret et Cathala-Coture, qui l'a copié, rapportent au 21, cet assaut général; mais tous les Mémoires sur le siége, spécialement ceux de Natalis, de Joly, et d'un autre écrivain qui était dans la ville, enfin le *Mercure de France* lui-même, le faisaient au 17 octobre.

soin de l'en empêcher (*) ; il n'aperçoit aucune descente dans le fossé, qui était plein de soldats, tout prêts à en défendre valeureusement l'approche ; il s'assure que la brèche, bien réparée, est défendue par un ouvrage, dont il faudrait que les assaillans s'emparassent d'abord. Après qu'il eût fait son rapport, on s'aperçut qu'on n'avait préparé aucune échelle; force fut donc de renvoyer cette attaque à un autre jour, et le roi retourna à Piquecos, fort irrité contre le connétable.

Cependant la mine joue à Montmirat, vers trois heures, et fait une grande brèche, où les assaillans s'élancent avec vigueur. Les assiégés, après des efforts inouïs, parviennent à les repousser, et après le combat, qui dura jusqu'à la nuit, établissent une forte barricade au-dessus de la brèche (**).

Vers quatre heures, les éclats d'une mine,

(*) Ce fait, qui n'est point contesté, rend très probable l'assertion de Joly, d'après lequel, sur l'avis que le roi devait, ce jour-là, visiter le camp, le conseil de guerre des assiégés décida qu'il ne serait tiré aucun coup de mousquet, depuis dix heures jusqu'à trois.

(**) « C'est là que fust remarquable le courage d'une femme, qui, comme elle portoit une barrique à la brèche, et qu'une volée de canon la lui eust enlevée d'entre les bras, sans l'offenser autrement, y en remit une autre et la remplit, criant toujours aux ennemis : *ni pour cela, Ravaillac, approche!* (*Relat. manusc.* p. 128.)

placée sous le bastion de Villebourbon, annoncèrent que la lutte allait commencer dans ce quartier. Une bonne partie des ruines soulevées par l'explosion, tombent sur les assaillans et les écrasent; à peine en reste-t-il vingt-cinq qui pénètrent dans le fossé au moyen d'une galerie, et se présentent hardiment devant la brèche; mais quand ils se voient si peu nombreux, ils prennent la fuite et regagnent les tranchées. Bientôt ils reviennent plus nombreux, et soutiennent durant trois heures un combat sanglant, où ils furent presque tous tués ou blessés, mais sans aucun avantage.

Dans la soirée, on fit avancer trois cents hommes contre le bastion de Paillas; mais uniquement pour tenir les assiégés en haleine, et les empêcher de porter toutes leurs forces sur les autres points qui étaient sérieusement attaqués.

Cette journée, sur laquelle on avait fondé tant d'espérance, fut tout-à-fait funeste à l'armée royale, qui y perdit plus de huit cents hommes, tandis que, parmi les assiégés, dix combattans à peine y reçurent la mort. Le ministre Chamier fut de ce nombre; c'était un esprit bouillant, fanatique, exerçant un grand ascendant sur le peuple, qu'il exaltait par des prédi-

cations pleines d'images et d'entraînement (*).

Les soldats royalistes, découragés par toutes ces défaites, décimés par les maladies (**), harassés de fatigues, ne supportaient plus qu'avec impatience les travaux du siége (***); mais les généraux, principalement ceux qui comman-

(*) « Chamier, ministre de ceste église, se tenoit, armé d'une cuirasse et d'une pique, près du bastion du Moustier, quand il fust frappé du canon à l'endroit du ventre. » (*Natalis*, Jour. du 17 octobre.)

(**) Le Bret n'aurait pas dû oublier de compter parmi les personnages célèbres à qui le siége de Montauban fut fatal, P. Mathieu, qui avait accompagné Louis XIII, en qualité d'historiographe, et qui mourut avant la fin du siége. Cette mort prématurée est regrettable surtout pour notre ville, qui aurait en cela une curieuse histoire, au point de vue du camp royal, comme elle possède dans le récit de A. I. D., imprimé à Leyde, et dans plusieurs manuscrits, le tableau dessiné par les calvinistes.

(***) Les Montalbanais au contraire, enhardis par leurs succès, enivrés de leurs triomphes, se livraient avec la plus grande exaltation à tout l'entraînement de leur enthousiasme. « Ce grand et mémorable assaut, dit un témoin oculaire, donné par une armée royale, à la face du monarque et des ambassadeurs de tous les princes voisins, états et républiques, a fait voir au jour que le courage des Montalbanais ne se laisse vaincre ni par canonnades, ni mousquetades, ni mines, ni assauts, ayant leur recours aux cieux. Aussi chacun d'eux chantoit ordinairement :

Mon Dieu, quelque assaut qu'on me baille,
Je tiens mes yeux fichés sur toi,
Tu es mon espoir et ma foi,
Ne permets que le cœur me faille.

L'action finie, les assiégés, ayant à leur tête les sieurs de Laforce, comte d'Orval et autres Seigneurs et capitaines, vont rendre grâce à Dieu de cette délivrance heureuse, en prononçant ces mots :

Comme l'oiseau du filet se défait,
De l'oiseleur nous sommes échappés ;
Voilà comment le grand Dieu qui a fait
Et terre et ciel nous a enveloppés. »

(*Relat. manusc.* p. 131.)

daient le camp du Moustier, redoublent d'ardeur. Ils font aplanir le tertre qui dominait la rive gauche du Tescou, afin d'y établir une batterie destinée à ruiner la muraille mal fortifiée qui était en face; on multiplie les mines, qui toutes sont plus funestes aux assiégeans qu'à leurs adversaires. On tente quelques approches, mais peu sérieuses et sans résultat (*); enfin, le 26, on s'abouche dans une nouvelle conférence. Pour y amener les assiégés, le baron de Montaut et Marillac prétextèrent des affaires particulières avec Landrau, attaché au marquis de Laforce. Dupuy, premier Consul, Constans père, Bardon et Natalis père, assistèrent à cet entretien, qui en amena un autre, le lendemain, auquel prirent part du côté des assiégés le marquis de Laforce et son fils avec Vignury, Consul, Gardesy, ministre, Benoît et Lalane, syndics; le duc de Chaulnes, frère du connétable, leur adressa de

(*) Les assiégeans s'amusaient de temps en temps à donner de fausses alarmes aux Montalbanais, qui, dans la nuit du 18, se payèrent de représailles. « Les assiégés, revenus de leurs précédens travaux, envoyent au camp de Villebourbon, non le cheval troyen, mais un autre bidet bardé de bouts de mèches allumées. Les assaillans se croyant attaqués, prennent l'alarme et se mettent en état de défense; mais voyant ces mèches approcher, prennent la fuite, après avoir lancé quelques mousquetades; l'alarme est dans tout le camp, les plus éloignés prennent ceux-ci pour des assiégés qui courent sur eux, les attaquent, et plusieurs sont ainsi tués avant qu'ils ne soient reconnus. Durant ce temps on ne cesse de tirer du haut des bastions en criant: tue, tue! » (*V. Relat. manusc.* p. 133.)

vifs reproches, se porta même à des menaces, qui ne firent qu'irriter leur fierté et exalter leur enthousiasme.

Rentrés dans la ville, les députés rendent compte du résultat de leur mission au conseil, qui, pour toute réponse aux propositions de paix, ordonne une sortie contre le camp du Moustier, et les corps-de-garde qu'on avait établis dans la plaine du Tescou. Dès le lendemain (*), deux heures avant le jour, cinq cents hommes, choisis dans toute la garnison et parmi les volontaires, sortent, divisés en trois corps principaux, par le bastion du Paillas et par celui du Moustier. La première colonne, commandée par Reyniès, qui avait sous ses ordres S.t-Sébastian, Ressoul et Bourguet, prend à droite et se poste aux tranchées les plus reculées; il fond sur le régiment de Picardie et l'écrase; Boutaric à la tête de la seconde colonne se dirige vers la gauche, suivi par Dubois, chasse de la demi-lune du Moustier les ennemis qui l'occupaient depuis long-temps, et va ensuite faire sa jonction avec la

(*) Tous les historiens qui ont pris part au siége, rapportent cette sortie au 28, tandis que, d'après Le Bret et Cathala-Coture, elle aurait eu lieu le 24. Il nous paraît incontestable que ces derniers se sont trompés. Il est cependant surprenant que le continuateur de Cathala-Coture, qui a souvent copié le manuscrit que nous avons sous les yeux, n'ait pas reconnu cette erreur.

première colonne, égorgeant tout ce qui se trouve sur son passage; d'Amet, fils du marquis de Laforce, secondé par Salze, marche au centre avec la troisième colonne, aborde la batterie qu'avait déjà démontée une mine, emporte une redoute et fait main basse sur les Suisses qui furent dispersés. Les femmes accourent avec de la paille, brûlent les gabions, les affûts, et enclouent les canons (*). Les vainqueurs, après avoir ravagé tout le camp, rentrent triomphans dans la ville, emportant comme trophée une grande quantité d'armes et de bagages et un mortier de fonte qui pesait environ cinq quintaux.

C'en était fait de l'armée royale, le découragement était dans tous les esprits, il ne restait plus aucune chance de succès; le roi se montrait très mécontent, et le connétable était préoccupé de craintes sérieuses. Un grand conseil de tous les généraux se réunit dans le camp du Moustier, pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire. Les avis d'abord se partagent;

(*) « Les femmes n'oublient pas de porter paille et fascine, brûlent gabions et embrasures des canons, dont il y en eut quatre encloués, et un d'iceux par une fille d'un forgeron, nommée Marthe de Carnus, qui, montant à chevauchons, avec clous et marteau, l'encloua; en mémoire et reconnaissance duquel acte héroïque, elle reçut récompense des deniers publics de l'hostel-de-Ville, avec une commune et générale admiration d'un courage si généreux. » (*Rela. manusc.* p. 138.)

les uns proposent de construire trois forts, l'un au Moustier, l'autre à Montbeton, et l'autre à Falguières, et d'y établir avec une bonne garnison tout ce qui restait de canons, afin de bloquer la ville et de la forcer à se soumettre sans coup férir, après qu'elle aurait épuisé ses provisions. Ce système, que soutenait le maréchal de Lesdiguières, est généralement repoussé, à cause des difficultés qu'il présentait dans l'exécution, et du peu de succès qu'il laissait espérer. Quelques conseillers soutiennent qu'il n'y a qu'à réduire les trois quartiers du camp à un seul, et qu'il faut continuer l'attaque du Moustier. Le comte de Schomberg ayant demandé ironiquement au maréchal de S.t-Géran, qui appuyait avec force cette opinion, en quel endroit serait placée la batterie, provoque une vive querelle, que put à peine apaiser toute l'autorité du connétable. Enfin, il fut unanimement décidé qu'il fallait lever le siége (*).

(*) Il n'est pas sans intérêt de savoir comment l'armée royale expliquait son échec. Voici la fin du long article que publia le *Mercure François* sur le siége de Montauban : « On a écrit qu'on fust nécessité sur une résolution prise d'y hiverner, d'y faire des forts et y retirer le canon ; et que les assiégés, continuant leurs insolences, y envoyoient faire des chamades, et sommoient les assiégeans de se rendre à M. de Rohan ou à M. de Laforce, leur promettant bonne composition. Mais la nouvelle reçue de la continuation des hostilités en Dauphiné, où la présence du mareschal d'Esdiguières estoit du tout requise, jointe à l'importante nécessité de reprendre Mohus qui troublait toute la Guienne ; et les pluyes continuelles avec le débordement du Tarn, sont les causes

On voulut toutefois, avant d'en venir à cette extrémité, essayer encore d'amener les assiégés à un accommodement. Une conférence eut lieu dans ce but, le 30 octobre, au-delà de la Maladrerie, dans le chemin royal, entre le duc de Chaulnes, accompagné de plusieurs grands siegneurs, et le marquis de Laforce, entouré de ses deux fils, et de six députés de la ville. Le ton hautain du duc, qui cependant faisait beaucoup de concessions, contrastait avec les paroles modestes, réservées, mais fermes des Montalbanais, qui se renfermèrent toujours dans des considérations générales, et demandèrent des sauf-conduits pour envoyer des députés auprès du duc de Rohan. Afin de détourner l'attention des préparatifs qu'on allait faire pour lever le siége, ces sauf-conduits furent promis, et l'on se sépara sans avoir rien conclu.

De bonne heure, le lendemain, une mine ouvre tout-à-coup une brèche de dix-sept pas, à la corne de Montmirat. Les assiégés, sortis du prêche, étaient réunis dans des conseils (*) ou

principales qui ont obligé le roy à lever le siége, et de laisser 600 hommes de guerre aux villes, châteaux et forts des environs avec 500 chevaux pour y tenir la compagne, sous la charge du maréchal de St-Géran. »

(*) De longues discussions s'étaient élevées à la suite de la lecture, qui avait été faite dans le temple, d'une lettre du duc de Rohan, demandant l'envoi

à table, et après avoir vu que les royalistes dirigeaient tous leurs efforts contre le bastion de Paillas, n'avaient laissé qu'un petit nombre de gardes dans les autres quartiers, où par momens on ne voyait même que quelques femmes armées de piques. En sorte que, si les assaillans avaient tenté une attaque bien sérieuse, il leur eût été facile de pénétrer jusque dans la ville. Mais la brèche resta fort escarpée, et l'on y monta avec si peu d'énergie, que quatre mousquetaires suffirent pour soutenir le premier choc, jusqu'à ce que l'arrivée de troupes nombreuses fit reculer l'ennemi, qui se contenta de faire une barricade, pour se mettre à couvert d'un feu qu'on faisait continuellement par une ouverture pratiquée dans les cornes.

Les assaillans, comme les assiégés, avaient concentré tous leurs efforts au Moustier. Ceux-là ne cessaient de lancer des boulets contre la muraille, dont on avait abattu plus de dix toises ; sous les ordres du marquis de Villeroi, la tranchée était poussée avec vigueur sur la rive gau-

auprès de lui de quelques *bons députés pour regarder une bonne fois ce qui se pouvait faire pour le bien de la religion.* Un billet, glissé dans la lettre, disait au contraire : *Pour le présent, tout traité est rompu, n'escoutés ny parlementés plus.* La date de ce dernier était illisible, en sorte qu'on ne savait laquelle des deux assertions était la dernière pensée du duc, et là-dessus on discutait sans trop pouvoir s'entendre. (*V. Mém. de Natal.*)

che du Tescou; une galerie pénétrait déjà jusqu'au fossé du bastion de Paillas, dont une mine pouvait les rendre maîtres. Les Montalbanais faisaient rouler contre les corps-de-garde et les barricades, force cercles à feu pour les incendier, mais ils étaient aussitôt jetés à la rivière; ils inventèrent une machine à roues, goudronnée, remplie de feux d'artifice, qui embrasa tout ce qu'elle approcha; mais l'ennemi s'attachait toujours de plus près au bastion; pour l'éloigner, on se décida à faire une troisième sortie.

Deux heures avant le jour, le 2 novembre, une division forte de trois cents hommes environ, commandée par Boutaric, qui avait sous ses ordres les capitaines Portus, Dupuy et Bruneau, sort par la porte des Carmes, franchit le Tescou vers son embouchure, s'avance vivement jusqu'aux batteries, dont les canons sont encloués, les gabions et les affûts brûlés, les poudres incendiées. Mais l'ennemi, revenu de la première surprise, les charge avec force; ils se retiraient en bon ordre, lorsque quelques-uns des moins courageux prennent l'alarme (*), cou-

(*) Le continuateur de Cathala-Coture explique autrement cet accident; mais Natalis, témoin oculaire, s'exprime ainsi: « Deux de nos capitaines, ayant le cœur lasche et poltron, se sont tellement effrayés, qu'ils ont crié sauve qui pourra, en sorte que tous nos soldats prennent la fuite. ».

rent vers un bateau qui servait de pont pour traverser le Tescou ; toute la troupe alors se débande ; le bateau trop étroit ne peut suffire à l'empressement des fuyards, qui se jettent dans la rivière et y périssent au nombre de plus de quarante. Le brave Boutaric, resté le dernier sur la rive du Tescou, reçut plusieurs blessures qui occasionèrent sa mort, quelques heures après (*). Cependant, sous la conduite de Salze, Lacoste, Durfort et Roussoulières, une autre division, forte aussi d'environ 300 hommes, qui était sortie par la brèche, enlève deux corps-de-garde, massacre tout ce qui s'oppose à son passage, parcourt les tranchées jusqu'à une distance de trois cents pas, les comble, et précipite dans la rivière tout ce qui ne tombe par sous ses coups, tandis que les éclats d'une mine, placée sous le corps-de-garde le plus rapproché des remparts, ensevelissaient sous un monceau de ruines plus de cent gentilshommes (**). Ainsi tout ce quartier fut dégagé; les assaillans n'essayèrent pas même de reprendre leurs positions, se bornant à lancer encore quelques boulets de canon.

(*) Portus avait reçu vingt-cinq blessures, dont heureusement aucune n'etoit mortelle. (*Mém. de Natal.*)

(**) « Entre lesquels y en avoit un fort bien vestu, les habis estant couverts de clinquant d'or, estant un peu prins par les ruines de la mine, criait que, si on vouloit lui sauver la vie, il donneroit vingt mille livres, mais ce nonobstant il fust tué. » (*Mém. de Natal.*)

Il ne s'agissait plus, pour l'armée royale, que de s'éloigner le plus promptement et avec le moins de pertes possible, de ces retranchemens qui lui avaient été si funestes. Pour endormir l'ardeur des assiégés, on chercha de nouveau à leur parler de paix, de voyage à Castres. Desplan, avec son « accortise ordinaire » se chargea de renouer les négociations; accompagné du seigneur de Calonges, qu'envoyait le duc de Rohan, il les décide enfin à nommer des députés, à condition qu'il ne serait rien entrepris contre la ville, avant leur arrivée (*). Enfin, le 3, en sortant du prêche, on désigna la députation de la manière suivante : Le marquis de Laforce se fait représenter par son fils Castelnau; le comte d'Orval, charge Dupuy, capitaine des ses gardes, de défendre ses intérêts; ceux du Béarn confient les leurs à Vignaux; le régiment du Languedoc désigne Rosier ; et enfin le peuple de la ville nomme Dupuy, premier Consul, Beraud, ministre, Lamotte-France, capitaine, et Noaillan, avocat. Après diverses tergiversations de Desplan, qui passa une

(*) Cette assertion de Le Bret est contredite par Joly, qui affirme au contraire que le conseil de guerre ne voulut pas de trêve. Le journal de Natalis, sans le dire textuellement, l'approuve d'une manière indirecte, par l'indication des coups de canon qui furent tirés, savoir : cinquante-un, le jour du départ des députés, et quarante-huit le lendemain.

nuit dans la ville, chez le comte d'Orval, ils partirent, le 5, vers quatre heures, avec un sauf-conduit du connétable (*), qu'ils refusèrent d'aller visiter.

Dès le lendemain le camp du Moustier est levé, toute l'artillerie est portée dans le quartier du roi, à l'exception de deux coulevrines, avec lesquelles on tira, pendant deux jours encore, quelques volées qui ne firent aucun dégât. Les troupes qui occupaient la plaine du Tescou passèrent à Villebourbon, après avoir incendié les huttes qu'on avait construites (**); on démolit ensuite le pont de bateaux qui était au-dessus de Sapiac, au lieu dit des *Groulhets*. Le maréchal de Chaulnes eût, le 9, un entretien,

(*) Natalis nous a conservé les termes de ce sauf-conduit : « Le duc de Luynes, pair et connestable de France, à tous lieutenans-généraux d'armes, colonels, mareschaux de France, maistres-de-camp, capitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre, tant de cheval que de pied, maires, consuls, eschevins de ville, gardes des portes, ponts et passages, laissez seurement et librement passer et repasser N. sans donner aucun trouble, ni empeschement, car telle est la volonté du roy, et nostre ordonnance. Fait au camp devant Montauban, le 30 octobre 1621. CHARLES DE LUYNES. »

(*Mém. de Natal.*)

(*) Ces détails ne sont pas d'accord avec le récit, qui paraît si véridique, de Natalis. « Le dimanche, dit-il, Dieu par sa grande bonté et miséricorde fist que l'armée qui estoit au Moustier deslogea avec telle haste, bien qu'ils ne fussent pressés par nos gens de guerre, qu'ils laissèrent grande quantité de cuirasses, pots de fer et autres instrumens, mesme sans avoir mis le feu aux loges ou huttes qu'ils avoient basties en grand nombre, où fust trouvé en grande quantité de chevrons, ensemble beaucoup de barriques de vin. »

sous les remparts, avec Vignery, Consul, Gardesy, ministre, Benoît et Lalause, syndics; mais ce fut sans résultat. Le roi se rendit, le 10, à Montbeton, et, le 12, tout ce qui restait de troupes au camp de Montmirat, traversa le Tarn sur le pont de bateaux qui fut aussitôt démoli, et dont les matériaux furent transportés, par eau, à Moissac, où déjà était arrivée toute l'artillerie (*). Bassompierre, qui avec huit cents hommes avait protégé le passage de la rivière, fut poursuivi par les Montalbanais jusqu'à l'Aveyron, qu'il traversa au gué du moulin de Parazols.

Cependant les députés étaient, depuis le 10, de retour de Castres, rapportant les articles d'un traité de paix que le duc de Rohan approuvait, pourvu que les Montalbanais y consentissent. Ils contenaient en substance que les assiégés se jetteraient aux pieds du roi, lui demanderaient pardon, le supplieraient de les honorer de son entrée dans leur ville, et de les recevoir à nouveau serment de fidélité pour tout ce qui ne tendrait pas à compromettre leur sûreté ou leur

(*) Dans son précieux Mémoire, écrit en forme de journal, Natalis a compté jour par jour avec une précision rigoureuse le nombre de coups de canon qui furent tirés par les batteries du camp. En voici le résumé : en septembre 9850, en octobre 5663, en novembre 539, ce qui fait un total de 16052.

liberté ; qu'en outre, Sa Majesté leur donnerait un témoignage assuré du pardon de toutes leurs fautes, et de la confirmation de tous leurs priviléges; que, pour recevoir leur nouveau serment, une personne de qualité, désignée par Sa Majesté, entrerait dans la ville avec une suite non suspecte ; que pour marque de soumission on démolirait les cornes de la demi-lune de Villebourbon, et la contrescarpe, dans trois mois à partir du jour du départ de Sa Majesté ; qu'en attendant, quatre des principaux habitans resteraient en ôtage à la suite du roi ; que Sa Majesté serait suppliée d'établir dans la ville un siége présidial, avec un prévôt et des archers ; enfin on y remarquait cet article, qui était le dernier, et qui donne la clé de cette guerre : *Le tout après que le général des Eglises sera satisfait et content*. Ils furent d'abord communiqués au conseil de direction, qui décida de les soumettre à tout le peuple réuni dans le temple, le dimanche. La noblesse et la bourgeoisie étaient disposées à les accepter, et firent valoir dans de longs discours les motifs qu'on avait de s'y soumettre ; mais le menu peuple, que les « ministres avaient travaillé », forma une majorité de vingt-cinq voix, qui les rejeta. On les présenta cependant au roi, qui, exigeant en outre la démolition des bastions du Paillas et des Carmes, rendit toute transaction impossible.

Dans la matinée du 13, l'armée toute entière se rangea en bataille, près de Gasseras, et y demeura jusqu'au soir, pendant que le roi s'en allait à Castelnau-d'Estrefonds. Le lendemain, elle se dirigea, sur ses traces, vers Toulouse, après avoir mis le feu à toutes les maisons et métairies d'alentour; le village et le château même de Montbeton, où le roi avait séjourné, ne furent pas épargnés. Dès qu'ils se virent libres, les Montalbanais se livrèrent avec un frénétique enthousiasme à la joie, que vint cependant bientôt assombrir la vue des pertes qu'ils avaient faites; mais laissons parler un témoin oculaire : « Les Montalbanais, ayant leur coudées franches de tous côtés, eurent une pareille joye que Noé, sortant de l'arche. Ce bon père, ayant vu le ciel calme et serein, l'océan enclos dans ses limites, et la terre de nouveau couverte de fleurs et de verdure, rendit grâce à Dieu de cette délivrance et lui sacrifia à sa façon accoutumée. Ainsi ce peuple icy, restitué à sa première liberté, chantant et sautelant de joye, atterre ses genoux, lève son cœur, ses mains et ses yeux vers le ciel, rend grâces publiques et particulières au grand Dieu des armées de l'avoir préservé des menaces sanglantes et de la main de ses ennemis conjurés à sa ruine. Que si d'un côté ils ont reçu de la joye,

pour leur délivrance vraiment admirable, voicy pour contrepoids une nouvelle occasion de tristesse, procédant non tant de la ruine de leurs biens et maisons, que de voir toute la jurisdiction, jardins, prés, vignes, champs, bois et chemins couverts et empuantés de corps morts, moitié ensevelis, moitié nuds, et à demi mangés des loups et des chiens, d'autres languissants à demi-morts, *stropiats*, blessés ou malades; leurs huttes à demi brûlées, tellement pestiférées et empunaisiées, qu'on n'en pouvait presque approcher sans rendre gorge, ou tomber en pamoison (*). » Durant tout le siége l'état sanitaire de la ville avait été excellent; mais lorsque les fibres cessèrent d'être tendues par l'enthousiasme, après surtout qu'on eut pillé les débris du camp, les maladies firent périr dans quelques mois plus d'habitans que n'en avaient tués les armes royales (6).

(*) *Relat. manusc.* p. 87.

CHAPITRE X.

Louis XIII fut reçu à Toulouse avec de grands honneurs et un vif enthousiasme, malgré que cette ville eût éprouvé un profond désappointement de la levée du siége, aux frais duquel elle avait contribué pour de grosses sommes. On en imputait généralement la faute au connétable, contre lequel le parlement ne put s'empêcher de faire une sortie, par l'organe de son président de Berthier.

De Toulouse, le roi se dirigea vers Monheur que Bassompierre tenait investi. Le marquis de Thémines, second fils du maréchal, fut tué devant cette place, qui se rendit à discrétion, le 22 décembre. Une fièvre pourprée emporta, bientôt après, le connétable. Six mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux prirent leurs quartiers d'hiver dans les villes et châteaux qui environnaient Montauban, le roi, arrivé à Bordeaux, y donna des lettres patentes qui déclaraient le duc de Rohan criminel de lèse-majesté, et partit ensuite pour Paris.

Le marquis de Laforce quitta bientôt Montauban, et se retira à S^te^-Foi. Le comte d'Orval gagna le haut Quercy et le Rouergue; le reste de la noblesse volontaire suivit leur exemple. Vignaux, le brave défenseur de Villebourbon, resta seul dans la ville, avec sept ou huit cents hommes de solde, chargé de remettre la place en état. Il employa les habitans à réparer les fortifications, et travailla sans relâche à remplir les magasins des vivres, que le siége avait épuisés. On accusa le duc de Sully de lui prêter la main pour cet approvisionnement. Il est difficile, en effet, de concevoir comment il aurait pu réussir à se procurer des subsistances, entouré et pressé qu'il était par de nombreuses

garnisons. Chaque jour, il était obligé d'en venir aux mains avec ceux de Caussade, Bruniquel, Nègrepelisse, Ardus, Piquecos et Loubejac. Ces trois derniers forts jetaient constamment des soldats dans la plaine. S.t-Urcisse qui les commandait, enleva cinquante chevaux chargés de blé, que Vignaux envoyait moudre au moulin du Bias, les chaussées des moulins de Montauban se trouvant rompues.

De concert avec Balaguier, gouverneur de S.t-Antonin, Vignaux demanda du secours au duc de Rohan, et lui fit connaître le projet qu'ils avaient conçu de tenter ensemble un entreprise sur les places des environs occupées par les catholiques. Le duc partagea leur avis; mais il voulut qu'on s'en entendit avec les protestans qui, sous la foi des édits, habitaient ces places, et qu'on les engageât à faciliter le coup de main. Laguasquerie fut chargé de la commission, et se rendit à Caussade, où les Consuls le reçurent froidement. Balaguier, espérant qu'au moment de l'exécution ils se déclareraient, assembla seize cents hommes, mais avec tant de bruit, que Vaillac, gouverneur de Caylus, en eut vent, et fit prévenir Pugnet, qui commandait à Caussade. Celui-ci demanda aussitôt un renfort au maréchal Thémines qui se

trouvait à Cahors. Le secours arriva si à propos que, quoique Balaguier eût déjà escaladé le rempart avec trois cents hommes, et se fut emparé du temple, il fut repoussé avec perte de la plupart de ses gens. Raymond Cavanhac, Verlhac, Salignac et Laguasquerie restèrent sur la place. Balaguier ne tarda pas à être pris, pendant qu'il opérait sa retraite. Jourdes, S.t-Amans et Rovire eurent le même sort. Les catholiques perdirent une cinquantaine d'hommes, et n'eurent que trente blessés, parmi lesquels Vaillac et S.t-Cirq.

Les négociations eurent un meilleur succès à Nègrepelisse. Vignaux en travailla si bien les habitans qu'en une nuit ils égorgèrent la garnison, composée de quatre cents hommes du régiment de Vaillac : ces malheureux étaient logés chez les bourgeois. Les enfans et les femmes exercèrent sur leurs corps des cruautés inouïes, et les jetèrent ensuite dans l'Aveyron. Vignaux accourut aussitôt avec cinq cents hommes et du canon. Il attaqua le château, qui se rendit à discrétion. On y trouva une quantité considérable de vivres, qu'on fit transporter à Montauban. « Les principaux bourgeois s'en fournirent à prix d'argent ; le surplus fut enfermé dans les magasins publics, pour la nourriture du

peuple et des soldats. La vue de ces choses de première nécessité ramena la confiance, et fit renaître le courage dans le cœur des plus irrésolus. Les secours qu'ils reçurent des églises du Languedoc et de La Rochelle, qui leur envoyèrent d'assez grosses sommes pour réparer les fortifications et en faire de nouvelles, les enivrèrent. Ils se crurent invincibles, sur la foi des ministres, qui, dans leurs prêches, dans tout le royaume, ne cessaient de leur donner ce beau titre, et de les annoncer aux peuples comme les soutiens de la religion (*). »

De Nègrepelisse, Vignaux alla attaquer Bruniquel, qu'il emporta presque d'emblée. La garnison se retira dans le château que son assiette rendait très fort, et qui n'était accessible que du côté de la ville. Vignaux, instruit qu'il n'y avait ni vivres ni munitions, l'entoura d'une sorte de blocus, pour épargner ses gens; il comptait d'ailleurs que la disette forcerait bientôt la garnison à se rendre. Mais un soldat qui connaissait le pays, se fraya, pendant la nuit, une route à travers les précipices, et engagea les paysans à porter au pied du roc, des vivres et de la poudre que les assiégés tirèrent à eux

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, p. 165.

avec des cordes. Ces secours, qui échappèrent à la vigilance de Vignaux, donnèrent le temps au duc de Vendôme et au maréchal de Thémines de marcher vers Bruniquel, et d'y assiéger l'assiégeant, qui fut obligé de capituler, après trois jours d'une vigoureuse résistance.

Pendant cette expédition, les Montalbanais firent quelques courses dans le Languedoc. Les garnisons de Montech et de Finhan leur rendirent la pareille, et vinrent les braver jusque sous leurs murailles, sans que les Consuls pussent déterminer les soldats mercenaires à en sortir. Vignaux, à son retour, leur en fit des reproches, auxquels ils répondirent en demandant l'arriéré de leur solde. Il les fit payer, et, de l'avis du conseil, les renvoya. Au nombre de trois ou quatre cents, ils prirent le chemin de Castres, et furent taillés en pièces par le marquis d'Ambres, sur les bords de Lagoût, au-dessous de Lavaur. La réputation de Vignaux et l'espoir du butin remplirent bientôt ce vide. Il eut des soldats autant qu'il en voulut, et se mit en devoir de prendre sa revanche des bravades des garnisons de Montech et de Finhan. Ce fut d'abord du côté d'Escatalens (*)

(*) Ce n'est pas seulement de nos jours que l'histoire a été travestie en roman. Nous en avons une preuve dans le conte merveilleux qui a fait de l'hum-

qu'il se dirigea ; il en ramena beaucoup de bétail et quelques prisonniers, du nombre desquels se trouva un riche habitant de Finhan,

ble bourg d'Escatalens une ville aux cent portes.

Le lecteur doit apprendre d'abord que, pour mieux encadrer leur invention, les *historiens* ont enlevé les deux premières lettres du mot Escatalens, de laquelle soustraction est venu *Catalens*. Cela fait, voici ce qu'ils racontent :

« Le bourg de Catalens est situé dans un païs fort fertile; il a esté si peuplé que ceux qui l'habitent se sont autrefois rendus maistres du païs de Catalogne en Espagne, d'où ce roïaume de Catalogne a pris son nom. » A l'appui de cette opinion, le vieux Catel invoque le témoignage de *Joannes Marianna*, « qui a escrit la mesme chose dans son *Histoire d'Espagne*, au liv. VII, chap. XIe. »

Ce n'est pas tout.

« Les habitans du lieu de Catalens conservent toujours par tradition que la fameuse bataille livrée à Attila, roy des Huns, fust proche leur bourg ; qu'un champ, qui est de la despense d'un bien de campagne, nommé *Pechdouy*, séparé de l'enclos de ce bien par un grand chemin qui va de Catalens à la ville de Montech, porte encore le nom de *Camp de Lanes*, du nom du général qui commandoit les troupes d'Attila ; et que le ruisseau qui passe le long du grand chemin, entre l'enceinte de ce bien de campagne et le champ de Lanes, est appelé, depuis cette bataille, *lou riou Sanguinous*. » *Matériaux pour servir à l'Hist. de Montauban*.

A la suite viennent de nombreuses citations, où figurent pêle-mêle Mezerai, Moreri, Sidoine Apollinaire, Grégoire de Tours, Jornandès, Marca, Paul Diacre, Isidore, etc. etc.

La conclusion de tant de recherches érudites, est celle-ci : « Caseneuve, en sa *Catalogne Françoise*, dit que la bataille qui se donna à Catalens ne feut pas celle où Attila feut défait ; mais bien celle que donna Eudes, duc d'Aquitaine, contre les Sarrasins, de la défaite desquels le village en feut nommé *Catalens*, qui veut dire *tuerie*, du mot arabe *catele*, qui signifie *tuer* ; le reste desquels ayant échappé à la fureur du vainqueur, se retira en ceste partie d'Espagne qu'ils nommèrent Catalogne. »

Ainsi, comment que la chose tourne, la Catalogne a reçu son nom de Catalens. Il est inutile de faire remarquer que cette *histoire* et l'étalage d'érudition naïve auquel elle a donné lieu, viennent en droite ligne des *plaines catalauniques*.

de qui on voulut exiger une énorme rançon. Il refusa de la payer, espérant du secours de Girard, qui commandait à Finhan une compagnie de chevau-légers du régiment de Mayenne, et qui était son ami. Girard monta effectivement à cheval, dans l'intention de faire quelques prisonniers, qu'il aurait échangés avec son ami. La Bastide et quelques autres gentilshommes du voisinage se mirent de la partie, et tous ensemble vinrent fondre sur le corps-de-garde avancé de Villebourbon, faisant mine de l'attaquer. Girard, ayant trouvé sous sa main trois paires de bœufs qui labouraient le long des bastions, se retira au petit pas, pour donner le temps aux Montalbanais de le joindre. Vignaux, piqué de cette insolence, fit aussitôt sonner le boute-selle, ordonna à deux cents mousquetaires et à cinquante piquiers de le suivre, et, sans les attendre, se précipita dans la campagne, à la tête de soixante maîtres. Il atteignit les catholiques à Brial. Le combat fut court, mais vaillamment soutenu. A la fin, le cheval de Girard, ayant choqué rudement celui de Vignaux, le capitaine Montalbanais chancela et donna le temps à son adversaire de lui porter un coup mortel. Les calvinistes se retirèrent et emportèrent son corps, protégés par l'infanterie qui venait d'arriver. Son frère prit le commande-

ment de la ville, en attendant qu'on y pourvût.

La mort de Vignaux, dont la prudence égalait le courage, fut très sensible aux Montalbanais. Ils se hâtèrent d'en prévenir Dupuy, le priant de représenter au duc de Rohan les besoins de leur ville, et combien l'absence d'un commandant leur faisait redouter un second siége. Mais le duc, à qui il importait d'avoir à Montauban un homme capable de remplir cette charge, et qui lui fût personnellement dévoué, demeura long-temps à choisir parmi les nombreux solliciteurs. La force des circonstances put seule, comme nous le dirons bientôt, mettre un terme à l'irrésolution du généralissime des églises protestantes.

L'hiver de 1622 fut employé par les deux partis à préparer la prochaine campagne. Pendant que le maréchal de Lesdiguières entamait des négociations pour la paix, le roi ne discontinuait point de songer à la guerre. De son côté le duc de Rohan faisait fortifier quelques places, et s'occupait de l'organisation d'une armée de réserve; Soubise et Fabas travaillaient à se mettre en sûreté dans le Poitou et la Saintonge; le marquis de Laforce relevait son crédit dans la Guienne. Les Montalbanais construisirent un grand ouvrage à cornes pour couvrir le Moustier.

Dès l'ouverture du printemps, le roi se rendit à Blois, et résolut de commencer la campagne, en attaquant Soubise qui menaçait la Bretagne. Arrivé à Nantes le 12 avril, après avoir fait raser les nouvelles fortifications de Saumur, il se mit à la tête de l'armée, chassa devant lui le général calviniste, et le poussa si vigoureusement qu'il le contraignit de se réfugier en Angleterre. Le 25 du même mois, il reçut à Niort les articles de la paix concertée entre le duc de Rohan et le maréchal de Lesdiguières. Les succès obtenus par l'armée royale rendirent le conseil plus difficile ; il rejeta certains articles, en modifia certains autres, et fit si bien que les protestans, convaincus que la cour ne voulait pas de paix, se préparèrent plus sérieusement que jamais à une vigoureuse résistance (*).

Le despotisme des synodes fit échouer cette courageuse résolution (**). Les principaux chefs

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2. pag. 169.

(**) On sait que le calvinisme, tel que son fondateur l'organisa à Genève, consacrait ce despotisme, comme élément gouvernemental. Calvin subordonna le *conseil* au *consistoire*, et se fit, lui-même, le grand commissaire de police de la république, qui fut administrée théocratiquement. Les ministres, dont la voix était prépondérante dans les assemblées synodales, auraient voulu établir en France ce pouvoir à la fois spirituel et civil, que Genève, il faut le dire, n'avait accepté qu'à regret et par force. Plus d'une tentative dans ce but fut essayée à Montauban. Il est probable que, sans la guerre, nos Consuls auraient eu de la peine à préserver leur vieille autorité municipale, des enva-

militaires du parti, poussés à bout par les ministres, se détachèrent de la coalition. Après avoir pacifié le Poitou et la Saintonge, le roi, venu en Guienne, reçut la soumission du marquis de Laforce, qui fut fait maréchal de France. Châtillon, petit fils du fameux amiral, obtint la même dignité, et rendit toutes les places qui étaient sous ses ordres.

Pendant qu'un détachement de l'armée royale, fort de huit mille hommes d'infanterie, prenait la route du haut Quercy, et s'emparait successivement de Lauzerte, de Moncuq, de Capdenac et de Figeac, Louis XIII entrait à Moissac, à la tête d'un corps de cavalerie. L'arrivée du roi dans un poste si voisin de Montauban, ne permettait pas de douter qu'il se présenterait bientôt devant cette ville, où l'on redoubla de précautions. Le 5 juin, le conseil assembla le peuple dans le temple. Outre le renouvellement du serment d'union, il y fut résolu que quiconque parlerait de capituler, ou, sans autorisation, parlementerait verbalement ou par écrit avec les ennemis, serait considéré comme traître, et puni exemplairement. Le même jour, on ajouta dix compagnies bourgeoises aux cinq qui

hissemens du corps pastoral, qui trouva ses plus chauds représentans dans la turbulente famille des Berauld.

existaient déjà, et qui partageaient la garde des murailles avec les mercenaires. Le capitaine Durand fut fait sergent-mojor. Ce qui concernait la police fut réglé le lendemain. On adjoignit six aides aux Consuls, sous le nom de proconsuls, et dix citoyens des plus sages au conseil de direction, qui devait être changé tous les mois. Pour le reste on suivit, à peu de chose près, le système adopté par Dupuy lors du premier siége (*).

Ces diverses précautions n'étaient pas intempestives. Le roi partit de Moissac et vint coucher, le 7, presqu'aux portes de Montauban, au château de Villemade. Le 8 au matin, l'apparition de quelques compagnies, signalée du haut du clocher de S.t-Jacques, fit croire que la ville allait être investie. Mais ce ne fut qu'une fausse alarme. Ces compagnies s'étaient mises en mouvement pour couvrir la marche du roi, qui se dirigeait sur Nègrepelisse. Les habitans de cette petite ville avaient d'abord résolu d'éviter par la fuite la vengeance du monarque; l'arrivée de l'armée royale, qu'on ne prévoyait pas être si prompte, les en empêcha. Un très petit nombre put gagner Montauban, après avoir

(*) *Hist. du Quercy, ibid.* pag 171.

erré dans les bois du Ramier. Les autres se défendirent pendant trois jours avec tout le courage du désespoir. Le quatrième, le canon ayant fait brèche entre la porte S.t-Blaise et le château, l'assaut fut donné, et la place emportée de force. Presque tous les habitans furent passés au fil de l'épée. Une quinzaine d'enfans, qui sortirent, en poussant de grands cris et en tendant les mains aux soldats royalistes, d'une maison à laquelle on allait mettre le feu, échappèrent seuls au massacre : « *Nous serons*, disaient-ils, *de bons Ravaillacs.* » Ravaillac et catholique, c'était tout un pour les protestans. Le juge Sepays, le Consul Glouton et plusieurs autres s'étant réfugiés dans le château, se rendirent à discrétion, faute de vivres. On les pendit tous aux créneaux, et la ville fut livrée aux flammes (*).

(*) Un officier de l'armée royale, nommé de Pontis, a consigné dans ses *Mémoires*, tom. 1, chap. 4, une aventure assez singulière, qui lui arriva à la prise de Nègrepelisse. Le grand *Mémoire sur la généralité de Montauban* raconte ainsi cette aventure :

« Après le carnage, et pendant que les soldats pilloient la ville et prenoient toutes les femmes qu'ils rencontroient, une jeune demoiselle, parfaitement belle, âgée de dix-sept à dix-huit ans, fille du ministre de Nègrepelisse, sortit d'une maison où l'on n'étoit pas encore entré, et se jeta aux pieds de M. de Pontis, en lui demandant de lui sauver l'honneur et la vie. Il le lui promit, et l'assura qu'il perdroit plutôt lui-même la vie, que de permettre qu'on lui ôtât ni l'un ni l'autre. Il lui fit ensuite traverser la ville pour la mettre en lieu de sûreté; et, comme elle fut vue d'une partie des officiers, il y en eut qui furent assez insolens pour la lui demander. Mais, ne voulant point manquer de

Après avoir infligé à Nègrepelisse cette terrible punition du massacre de la garnison royaliste, l'armée prit la route de S.t-Antonin, que le duc de Vendôme avait déjà investi, et dont il s'était approché par le canal de la Bonette, petite rivière qu'il avait détournée. Le Roi y arriva le 14, reconnut lui-même la place, assigna les quartiers, disposa les batteries, et se retira à Caylus. Ce siége, que signalèrent de brillans faits d'armes, où les femmes eurent leur part, et où se distingua le capitaine S.t-Sébastien, envoyé comme gouverneur par les

parole à une si honnête fille, il la mena dans sa hutte (tente). Prévoyant qu'il y auroit des officiers qui auroient curiosité de la voir, il s'avisa d'un expédient pour la garantir, qui fut de la cacher dans le ventre d'une génisse qu'il avoit fait tuer la veille, et qui étoit pendue joignant la muraille de la hutte, ayant le ventre collé à cette muraille. Cela lui réussit. Plusieurs officiers vinrent, mais aucuns ne la découvrirent, et n'auroient jamais deviné qu'elle fut dans le ventre de cette génisse. Cela étant venu aux oreilles du roy, il voulut savoir ce que cette belle fille étoit devenue. M. de Pontis lui en fit un récit fidèle, et demanda permission à Sa Majesté de la rendre à ses parens. Le roy y consentit, et le loua beaucoup de cette action. M. de Pontis envoya un tambour au père de cette fille, qui demeuroit à quatre ou cinq lieues du camp, pour la lui remettre; ce qu'il fit. »

Les *Mémoires* de M. de Pontis nous on conservé le souvenir d'une action plus belle encore, et dont le héros fut Roger, premier valet de chambre de Louis XIII. — « Cet homme, très vertueux et très généreux tout ensemble, voyant que les soldats amenoient une grande quantité de femmes et de filles de Nègrepelisse, courut promptement à eux, avec une bourse pleine de pistoles, et leur en demandant une pour une pistole, une autre pour deux, une autre pour trois, et allant ainsi de rue en rue, il en acheta jusques au nombre de quarante, qu'il amena au quartier du roy, où il les mit en sûreté, et d'où il les renvoya chez elles, quand l'armée se fut retirée. »

Montalbanais, continua jusqu'au 21. Ce jour-là, les habitans, effrayés des ravages que le canon faisait, depuis le 17, dans leurs murailles, arborèrent le drapeau blanc. La capitulation fut conclue à ces conditions, que les soldats étrangers sortiraient sans armes, que la ville conserverait ses priviléges, en conformité des édits, et se rachèterait du pillage moyennant cinquante mille écus. La garnison étrangère eut à peine évacué la place, que le duc de Vendôme fit pendre onze des principaux habitans, du nombre desquels étaient le procureur du roi et le ministre, cordelier défroqué (7).

S.t-Antonin était au pouvoir du roi depuis deux jours, lorsque deux cents Montalbanais, sous la conduite des capitaines Nadal, Perri, Salses et Laroussilière, arrivèrent pour le secourir : ils ignoraient le sort de la place. Parvenus à quelques cinq cents pas de la ville, ils se mirent à couvert parmi les rochers, et n'entendant point le bruit qui se fait d'ordinaire dans un camp, ils détachèrent quinze mousquetaires. Ceux-ci furent bientôt découverts, et, au *qui vive?* qu'on leur adressa, ayant répondu : *Rohan !* essuyèrent une décharge qui en tua le plus grand nombre. La troupe entière se sauva le long des haies et des bords de la rivière, où la cavalerie ne put la poursuivre.

La veille de la reddition de S.t-Antonin, Montauban vit entrer dans ses murs le gouverneur que le duc de Rohan s'était enfin décidé à nommer. S.t-André de Montbrun, qui, quoique jeune encore, avait déjà acquis une réputation comme militaire, avait été investi de cette charge. Ses provisions, datées du 25 mai, le qualifient « *d'homme de grand valleur, piété, dilligence, courage et fidélité* (*). » Montbrun se dirigea vers Montauban à la tête de trois cents hommes d'infanterie. Le duc d'Epernon, qui allait joindre le roi, l'arrêta un moment à Carmain; mais, trompé par ses protestations amicales, il le laissa passer, et le gouverneur arriva sans autre obstacle à Montauban, où il fut reçu avec de grandes acclamations.

Tandis que le roi assiégeait S.t-Antonin, les Montalbanais, profitant de son éloignement,

(*) *Livre Jaune*, part. A, fol. 78.

Cathala-Coture prétend que Montbrun « fut pourvu du gouvernement de Montauban, *sous l'autorité toutefois des Consuls* ; et que Dupuy fit insérer cette clause pour ne pas dépouiller ces magistrats d'une prérogative dont ils avaient été toujours très jaloux. » L'acte original, que nous avons sous les yeux, ne dit pas un mot de cette réserve en faveur de l'autorité consulaire. Il porte, au contraire, que « tous gouverneurs, capitaines, magistrats, *Consuls*, etc. etc., devront obéir en toutes choses au sieur de Montbrun. » L'auteur de l'Histoire du Quercy se trompe également quand il affirme que ce fut à Castres que le duc de Rohan se détermina à nommer le gouverneur de Montauban : la nomination est datée de Nismes.

avaient fait des courses dans les environs, pour se procurer des vivres. Lamolère, gouverneur de Villemur, suivi de Du Claux, La Bastide, Puylauron, d'une centaine de cavaliers et de sept cents fantassins, les rencontra, un jour, sur les bords du Tescou, au-dessus de S.t-Nauphary. La mêlée fut vive, et fut terminée en faveur des calvinistes par quelques soldats qui gardaient les masures du château de Bonrepos. Ce succès les enhardit d'autant plus que le roi, après la prise de S.t-Antonin, avait pris le chemin de Toulouse, avec l'intention de réduire le Languedoc, et que le duc de Vendôme, auquel il avait donné ordre de serrer Montauban, s'amusait à faire des siéges dans l'Albigeois. Ils recommencèrent donc leurs courses, et pillèrent successivement Ardus, Loubejac, Léribosc, les Gaillardous et plusieurs autres villages. Dans beaucoup d'endroits, le massacre et l'incendie accompagnèrent le pillage. S.t-Pierre, Mauzac, Nuic et Monclar eurent à souffrir toutes sortes d'horreurs.

Dans les premiers jours du mois d'août, Montbrun, qui se mettait souvent à la tête de ces petites expéditions, attaqua et prit le château de La Bastide, dont le pillage, sans compter ce qui fut trouvé dans le bourg, produisit

soixante mille livres. Bientôt ce fut le tour du château de Reyniès. Montbrun arriva devant cette place le 7, à une heure après minuit, avec un corps de cavalerie assez considérable et deux mille fantassins. Le capitaine Dupuy occupait la rive gauche du Tarn. Loulmède, gouverneur de Reyniès, soutint bravement l'attaque ; il fut tué, ainsi que de Payas, son lieutenant. A la fin, le château dut céder aux efforts des assaillans, qui le remirent à Reyniès, après avoir massacré la garnison (*).

Aux pressantes sollicitations des Toulousains qu'alarmaient ces divers exploits, le duc de Vendôme se décida à quitter l'Albigeois, et à prendre des mesures pour arrêter les Montalbanais. Il avait déjà résolu de les faire tomber dans un piége, dont Veilles, frère du baron de Verlhac, était le conducteur. Celui-ci, prenant pour prétexte la nécessité d'approvisionner la ville, y était venu de son château de Beauvais, et avait proposé aux Consuls une traite de deux cents setiers de blé, qu'il devait faire conduire à Villebrumier. Montbrun accepta l'offre, et promit de se rendre dans les environs de cette dernière ville, avec les troupes néces-

(*) *Hist. du Quercy, ibid,* pag. 185.

saires pour assurer le transport du blé. Vendôme, prévenu par Veilles, introduisit secrètement un certain nombre de compagnies dans Villemur, où il se rendit bientôt lui-même. De son côté, Montbrun se mit en marche. Tous les deux comptaient sur les promesses de Veilles, et tous les deux devaient être trompés ; car, la nuit précédente, Veilles, allant de Beauvais à Verlhac, rencontra quelques soldats Montalbanais, les attaqua sans les connaître, et fut tué à la première décharge.

Montbrun, en prudent capitaine, ne négligea pas les précautions. Il jeta quelques mousquetaires dans le fort de Corbarrieu, que Dujau, venu avec lui à Montauban, avait relevé. Il en fit autant pour le château de Reyniès. Assuré de ce côté, il s'approcha de Villebrumier, le trouva abandonné, s'y logea, et attendit vainement les charrettes de Veilles. Ce long retard, le retour d'un fort détachement qu'il avait envoyé sur les hauteurs, et qui revint sans nouvelles, après avoir pris et brûlé le château de Puylauron, lui inspirèrent des soupçons qui le firent tenir sur ses gardes. Le duc de Vendôme marchait, en effet, pour lui couper le chemin, et s'emparer de Montauban, dont Veilles avait promis de lui livrer un des bastions. Montbrun,

ayant aperçu les coureurs du duc dans la plaine, se replie à l'instant, laisse deux compagnies dans Villebrumier, s'approche de Reyniès, où il lutte vigoureusement contre les catholiques, et de là gagne Montauban avec une perte de quarante hommes.

Le duc de Vendôme, voyant son entreprise manquée, détruisit de fond en comble le château de Reyniès, attaqua Villebrumier, dont les habitans prirent la fuite, et revint devant Briseste. Il abandonna bientôt ce siége, pour aller se joindre à l'armée royale qui enveloppait Montpellier.

Il ne fut pas plutôt parti, que les Montalbanais se jetèrent de nouveau dans la campagne. Ils se dirigèrent d'abord vers Dieupantale, et y taillèrent en pièces, le 12 août, une partie de la garnison de Montech, en refusant de faire quartier, même à ceux qui avaient rendu les armes avant le combat. La haine des habitans de Montauban contre ceux de Montech venait de ce que ces derniers, pendant la paix qui suivit les premières guerres de religion, massacrèrent quelques soldats Montalbanais, que le mauvais temps avait forcés de chercher un abri dans leur ville. Cette froide cruauté ne

fut jamais pardonnée. Depuis ce jour, tous les habitans de Montech qui tombèrent entre les mains des Montalbanais, payèrent de leur vie la dette de leurs compatriotes.

Le 1^er^ septembre, le maréchal de Thémines sortit de Villemur avec trois ou quatre mille hommes, et vint ravager les environs de Montauban. Les côteaux du Fau, le vallon du Tescou, S.-Martial, le Tinié eurent beaucoup à souffrir de ces excursions, que les catholiques poussaient jusqu'à portée du canon des remparts. Quoique gênés par la présence du maréchal, les Montalbanais continuèrent leurs courses. Le 7, vers le soir, Montbrun, embusqué dans la forêt, près de Finhan, attira quelques soldats hors des remparts de Montech, et les laissa tous morts sur la place, avec leurs capitaines, Rous, de Lassere, Gouze, Linas et Dubarri. Le 11, cinq gentilshommes et plusieurs soldats du maréchal furent tués à la Lande, du côté de S.^t^-Michel. Thémines éprouva, trois jours après, un échec considérable. Sa cavalerie, descendue des hauteurs de Vignarnaux où elle avait brûlé toutes les métairies, s'avança jusqu'à l'Héritage. Furieux d'être ainsi insultés sous leurs murs, les Montalbanais sortirent avec leurs pièces de campagne, et maltraitèrent si fort la cavalerie

catholique, que l'infanterie dut descendre à son tour, pour la soutenir. Le combat dura deux heures, au bout desquelles, les protestans passèrent le Tescou, et mirent les royalistes en pleine déroute.

Dès le lendemain, le maréchal, voulant prendre sa revanche, s'avança avec sa cavalerie jusqu'au moulin de Sapiac et au pont de la Serre; l'infanterie le protégeait, rangée sur le côteau. Les Montalbanais se portèrent aussitôt vers le moulin de l'Abbadio, où Montbrun livra l'attaque. Elle dura jusqu'à la nuit, sans succès décidé. A la pointe du jour, le gouverneur reçut un billet dans lequel on lui disait de s'attendre à une sérieuse entreprise du maréchal contre la ville. Il prit les précautions convenables. Le jour fixé, Thémines parut à la tête de son armée en vue des murailles. Mais bientôt il divisa ses troupes en deux corps, dont l'un prit la route de S.t-Nauphary, et l'autre celle du Claux. Un violent orage, accompagné de tonnerres affreux et de grêle, survint au même instant. Les ministres tirèrent parti, à leur ordinaire, de cette circonstance si commune dans nos contrées; ils firent faire des prières publiques, pour remercier Dieu de cette marque visible de sa protection (*).

(*) *Hist. du Quercy, ibid,* pag. 199.

Les Montalbanais profitèrent de l'inaction momentanée du maréchal, pour aller piller la campagne de S.t-Maurice. Ils taillèrent en pièces la garnison de ce fort, qui était sortie pour les arrêter. Ce coup de main piqua vivement Thémines. Il partit de Moissac et s'avança vers Lavilledieu. Les châteaux de la Barthe et de la Pointe payèrent les premiers la mort des soldats de S.t-Maurice. De là, le maréchal se dirigea sur Montbeton, et rasa le château. Il parut, le lendemain, dans la plaine, poussant les deux têtes de sa petite armée vers la tour de Moncau et le moulin de Sapiacou. Montauban ne répondit à cette bravade que par quelques coups de canon. Un boulet, qui passa entre les jambes du cheval de Thémines, le fit songer à la retraite. Il revint sur ses pas, acheva de ruiner le château de Montbeton, et se retira à Villemur.

Après bien des combats et des négociations, la paix fut enfin signée à Montpellier, le 19 octobre 1622. La déclaration, enregistrée par le parlement, le 21 novembre, portait entière confirmation de l'édit de Nantes, amnistie de tout le passé, et réintégration des chefs calvinistes dans tous leurs biens, titres et priviléges. Par un article secret, les fortifications de Montauban devaient rester intactes.

CHAPITRE XI.

La paix fut proclamée à Montauban, dans les premiers jours de novembre; au bruit du canon qui l'annonça, les campagnes ravagées répondirent par de longs cris d'allégresse. Le rétablissement du sénéchal eut lieu en même temps.

Il était difficile que les Montalbanais changeassent tout à coup de disposition à l'égard des ecclésiastiques. « Un culte proscrit à souffrir,

des églises à rendre, des biens à restituer, un préjugé puissant à vaincre », tout cela ne pouvait se faire en un jour. Cependant les Consuls avaient fait des avances à l'évêque Anne de Murviel, et répondu favorablement à la requête du clergé, demandant à être remis en jouissance de ses droits et à reprendre ses fonctions (*). Le prélat, sachant que les Consuls n'étaient pas seuls maîtres dans la ville, et que la populace, excitée par les ministres, pouvait se soulever d'un moment à l'autre, voulut prendre des précautions. Il en écrivit au duc d'Epernon, commandant en Guienne, qui, dans le mois de février de l'année suivante 1623, envoya d'Aubeterre à Montauban. Celui-ci appuya vainement les réclamations du syndic du clergé. Le conseil, où les passions dominaient toujours, ne répondit qu'en termes évasifs à la demande de restitution des églises de S.t-Jacques et de S.t-Louis, ainsi que des maisons qui avaient appartenu aux catholiques. A la fin, il se décida à rendre l'église de S.t-Louis, et quelques prêtres rentrèrent dans la ville, assez courageux pour tenter l'aventure. On leur loua fort cher les chétives maisonnettes où ils logèrent. Pendant plusieurs jours, ils eurent à sup-

(*) Archives de l'Hôtel-de-Ville, liass. 41.

porter les huées du peuple, qui s'attroupait autour d'eux, dès qu'ils paraissaient dans les rues. Mais, un matin, ces coupables démonstrations s'annoncèrent avec des caractères plus sinistres. Une nombreuse populace se réunit aux portes de l'église, poussant des cris forcenés et menaçant de jeter les prêtres dans la rivière. Ce tumulte était occasioné par la nouvelle de la détention du duc de Rohan, que le marquis de Valençay avait fait arrêter à Montpellier, où le duc était venu appuyer la faction qui voulait exclure les catholiques du consulat. A cette nouvelle, Montauban avait couru aux armes, et les Consuls eurent beaucoup de peine à calmer la première irritation. Les rassemblemens cessèrent, mais les ecclésiastiques ne purent obtenir la permission de sortir de la ville; on les retint comme ôtages jusqu'à l'élargissement du duc. Cet élargissement opéré, ils se retirèrent, les uns à Castelsarrasin, et les autres à Montech, auprès de l'évêque.

Pour effacer le souvenir de ces désordres, les Montalbanais, instruits d'ailleurs que Pierre Séguier, Intendant de Guienne, allait venir dans leur ville, avec Pardaillan, à l'effet d'y poursuivre l'exécution des édits, firent rouvrir la porte de Montmirat, fermée depuis long-

temps(*), et nettoyer les églises de S.t-Louis et de S.t-Jacques, pour les rendre au clergé. Les commissaires étant arrivés se contentèrent de rendre, le 23 août, une ordonnance qui rétablissait le culte catholique dans ces deux églises, et portait que les ecclésiastiques rentreraient dans la ville, où ils seraient logés en payant, avec défense de les insulter, sous les peines portées par les édits. Toutefois, l'évêque s'abstint de rentrer; il retint auprès de lui ses deux chapîtres, et ordonna que chacun d'eux enverrait alternativement, à Montauban, deux chanoines et quatre prêtres pour y faire le service divin, qui y fut célébré le 1er septembre. Le peuple leur prodigua encore les injures les plus grossières, et l'évêque dut s'en plaindre au duc d'Epernon, qui enjoignit aux Consuls d'en informer. Ils obéirent, et donnèrent, le 30 octobre, une ordonnance portant défense expresse « de médire des ecclésiastiques, de leur méfaire, et de porter aucunes immondices devant les portes des églises, à peine de punition exemplaire. » Une femme nommée Albouy fut con-

(*) Nous avons écrit et écrivons encore *Montmirat*, pour nous conformer à l'usage, et ne pas donner un démenti au plateau de faïence, officiellement incrusté dans le mur de façade de la Bourse. Le véritable nom de cette partie de la ville est *Montmurat*, *Mons muratus*, mont muré, flanqué de murailles. Nous avons lu partout, dans les documens originaux, *Gacha de Monte murato*.

damnée à vingt-quatre heures de prison, pour avoir donné le nom de *Ravaillac* à deux prêtres.

Il ne faut pas s'étonner si la paix de Montpellier fut bientôt rompue. Les calvinistes ne l'avaient souscrite qu'à regret, et par pure impuissance de continuer la guerre. Un grand nombre d'habitans de Montauban, découragés par les défections qui avaient affaibli le parti, songèrent dès lors à se tenir tranquilles sur la foi des édits. Mais les exaltés y dominaient, et leurs coupables menées ravivèrent le feu mal éteint des discordes civiles. Une lettre arrivée à Montauban annonçait que le roi avait eu avis de quelques tentatives essayées pour organiser une vaste faction dans le royaume ; que les chefs calvinistes traitaient avec les Espagnols, et que les Montalbanais, vivement pressés de se déclarer, avaient résisté aux sollicitations des meneurs. Louis XIII était, leur disait-on, très satisfait de leur conduite. Toutefois, on les engageait à envoyer une députation à la cour, pour témoigner hautement de leur obéissance. Les Consuls et les ministres assemblés résolurent seulement qu'on écrirait aux députés généraux des églises de France, afin qu'ils pussent, au besoin, certifier de leurs dispositions pacifiques. « Berauld eust charge de faire la lettre, qu'il dressa toute

en paroles de soye et en style de Canaan (*). »

Le duc de Rohan, retiré à Castres, y reçut son frère Soubise; et tous deux tramèrent de nouvelles machinations. En quittant Castres, Soubise se rendit dans le pays d'Aunis, d'où il passa dans l'Ile de Ré. Après s'en être emparé, il se mit à la tête de quelques troupes que les Rochelais lui prêtèrent, se dirigea vers le port de Blavet, où étaient les vaisseaux du roi, et s'en saisit, dans la nuit du 17 au 18 janvier 1625.

Cette criminelle action fut désavouée aussitôt par les députés généraux, au nom de toutes les églises. Le baron de Pujol, dépêché par le roi, porte l'acte du désaveu à Montauban, engage les habitans à en envoyer un semblable à la cour avec une députation, et leur présente une lettre dans laquelle le monarque, leur annonçant qu'il va entrer en campagne contre les étrangers, ennemis de la France, les suppliait de garder la paix (**). Le conseil général s'assem-

(*) *Histoire véritable de ce qui s'est fait et passé dans la ville de Montauban, etc.* Ce manuscrit, rédigé par un calviniste, et qui porte la date de 1627, nous a servi pour suppléer aux lacunes du récit que fait Le Bret des évènemens survenus en 1625.

(**) « Sa Majesté les exhorte à lui donner à ce coup des preuves de leur fidélité; les assure que non-seulement elle veut les maintenir en la faveur de ses édits, mais adjouster de nouvelles grâces; les croit si bons François, qu'ils

ble, le 9 février, et concluait d'une commune voix au désaveu et à la députation, lorsqu'un avocat, « qui a la langue bien pendue, » représente qu'on n'a point à désavouer celui à qui on n'a donné aucune charge; que ce serait s'avouer complice du crime de Soubise; qu'il fallait se contenter de déclarer que Montauban n'avait point participé au coup de main de Blavet, et demander au duc de Rohan son avis sur la députation. Au moment où le conseil allait opiner, la populace, disposée à cet effet, se précipite dans la salle, et dicte elle-même, au milieu du bruit et des menaces, des résolutions conformes aux conclusions de l'avocat.

Dès ce moment, les moyens les plus odieux furent mis en usage pour engager Montauban à reprendre les armes. Lusignan y était venu, envoyé par le duc de Rohan, qui soufflait partout la révolte. A peine était-il arrivé, que le duc d'Epernon écrivit aux Consuls de le renvoyer. Un ordre du parlement leur enjoignit la même mesure : ils s'y refusèrent, entraînés par le peuple, que le fougueux Berauld poussait incessamment aux plus coupables manœuvres.

ne voudroient point empescher ni troubler le progrès de ses armes, lorsqu'il se prépare à les porter dans les provinces estrangères, pour la gloire de la France. »

Malgré ce refus, la ville parut toujours disposée à la paix. Le ministre Olier et tous ses confrères, excepté un ou deux, restèrent attachés aux magistrats (*), qui, avec les bons citoyens et la noblesse, étaient d'avis de procéder par voie d'accommodement.

Sur ces entrefaites, le duc de Rohan fit parvenir aux Consuls la copie d'une lettre qu'il disait avoir reçue des pasteurs de l'église de La Rochelle, « contenant que, le 17 janvier, Soubise avait pris les vaisseaux, le port et le bourg de Blavet, le lendemain le fort; ce qu'ayant écrit aux Rochelois, ils avoient aussitôt déclaré la guerre. » La lettre était fausse, et avait pour but d'empêcher l'effet de la députation du baron de Pujol. Les Consuls n'y crurent pas, et députèrent Paulet à La Rochelle, pour savoir la vérité. Toutefois, le récit de cette victoire imaginaire rehaussa tellement le courage des gens de guerre, « poussa les mutins à une telle rage, qu'on ne parloit plus que de prendre les armes, endosser le harnois; et quoique les plus oculés (clairvoyans) jugeassent

(*) Les Consuls de cette année étaient : Me Paul Constans dit *Candelle*; Me Samuel Barrau, avocat; Pierre Bertelier, bourgeois; Me Paul St-Hilaire, notaire; Me David Ollivier, greffier; et François Gasc, dit *Saintaraille*, paysan.

que c'étoit une fourbe, nul n'eust alors osé, et n'eust pu sans danger dire son sentiment. » On doit ce témoignage aux Montalbanais, qu'au milieu de ces tumultes, ils se conduisirent avec prudence et modération à l'égard des ecclésiastiques. Car la populace ayant fait mine de se porter contre eux à quelques excès, les Consuls les prirent sous leur protection, et s'engagèrent, en cas de guerre, à les faire conduire sûrement au Claux ou à Piquecos.

A la nouvelle des troubles qui recommençaient à Montauban, les chambres de l'Edit, du Languedoc et de la Guienne, envoyèrent dans cette ville quatre députés, les sieurs de Suc, Cassagneaux, de Vigier et Baccalan, pour l'exhorter à se maintenir dans l'obéissance du roi. Baccalan porta la parole dans le conseil. Son éloquence grave et persuasive triomphait déjà, « lorsqu'une troupe de mutins, conduite par Bilhou, se présente, disant qu'ils vouloient assister et savoir ce qui se faisoit; alors les Consuls craignant le tumulte, dissipent l'assemblée. » Le lendemain, Dupuy arriva, porteur des propositions du duc de Rohan; il ne put jamais obtenir des Consuls qu'ils assemblassent le conseil général, auquel, disait-il, il avait ordre de s'adresser. Cette résistance des magis-

trats excita la colère de Rohan. Il menaça de venir en personne, et « *de faire pendre une douzaine de robes noires.* » Olier et Bardon, qu'on lui avait députés, trouvèrent, à leur retour, toute la ville en émoi, par suite de l'arrivée de deux nouveaux commissaires que la chambre de l'Édit avait envoyés, pour réitérer les exhortations à la paix. Le peuple, assemblé dans le temple pour entendre leurs propositions, « s'écria tout d'une voix : *Nany! Nany! Bibo Rohan! Bibo Rohan!* » Mais, le lendemain, le peuple désabusé les écouta dans de meilleures dispositions ; ils remportèrent une protestation d'obéissance.

Presqu'en même temps, les Consuls reçurent la réponse de La Rochelle. Les maire, pairs et échevins de cette ville écrivirent, le 4 mars, que les faits rapportés par le duc de Rohan « estoient des impostures. » Ces déboires excitèrent les séditieux à frapper de plus rudes coups ; ils résolurent de se défaire des ministres Caméron, Charles, Delon et Olier, ou au moins de ce dernier, qui s'opposait le plus fortement à leurs entreprises. A cet effet, ils donnèrent avis au duc de Rohan que les Consuls, d'accord avec Olier, avaient appelé le marquis de Malauze, pour s'emparer de la ville et « y rompre le

dessein de la guerre. » A cette nouvelle, le duc fit partir Garipuy, qui, s'étant consulté avec Berauld, Dupuy et Nadal, chargea Bilhou de prévenir les chefs de métiers, de manière qu'une masse de peuple se trouvât, à l'heure du second prêche, à la Maison-de-Ville, en même temps qu'il se présenterait lui-même au conseil. Les notables lui ayant refusé une assemblée générale, il monte « sur un perron, dans la basse-cour de la Maison-de-Ville, et lit les lettres de Rohan, en présence de trois ou quatre cents personnes de la lie du peuple, crocheteurs, bouchers, rabillonneurs de souliers, valets de corroyeurs, et autre gens de ceste estoffe. » Ceux-ci entendant parler de trahison et dire qu'Olier tramait la perte du parti, courent aussitôt aux armes, « entrent furieusement dans les temples, y font cesser les presches, et, ayant cherché Olier pour le massacrer, le rencontrent dans le grand, où Cameron preschoit. » Garipuy effrayé y accourt; Olier l'aperçoit, et d'un visage calme : « *Vous êtes cause*, lui dit-il, *de ce tumulte. Vous en répondrez devant Dieu et devant votre maître, qui ne vous a point chargé, je le crois, de me traiter ainsi.* » En même temps, et pour animer la sédition, on faisait courir le bruit que le marquis de Malauze s'avançait avec cinq cents hommes. Dupuy,

Marabat, Lusignan et Berauld étant arrivés, Olier put rentrer dans sa maison. Un heure après, le peuple s'était retiré, tout honteux de ses violences (*).

Ainsi journellement attaqué, le pouvoir des Consuls diminuait sensiblement, et se trouvait envahi par le parti contraire, dont l'influence augmentait avec le nombre des séditieux. Quelques jours après, le 7 avril, éclata un nouveau désordre. Ce jour-là, « quelques-uns de la cabale des mutins font donner advis aux Consuls que Lusignan vouloit se rendre maistre de l'arsenac, et le faire pétarder pendant la nuit. Les Consuls effrayés y mirent à l'instant des gardes, mais des bourgeois sans y mesler des artisans. Les boute-feu firent courir le bruit qu'on préparoit les canons, pour s'en servir contre le peuple..... Le procureur Griffoulet s'en vint dire, la nuit du huictièsme, à Lusignan que les Consuls avoient résolu de le perdre, lui qui avoit haussé le menton des séditieux, les faisant festoyer par ses gens dans les cabarets, les haranguant tous les soirs..... Il

(*) Toutes ces scènes, affligeantes sans doute, même à distance, mais si dramatiques, sont omises par Le Bret. Nous les avons recueillies avec d'autant plus d'empressement dans le manuscrit précité, qu'elles forment le fond le plus pittoresque et le plus vrai de cette partie de notre histoire.

prend l'occasion au poil pour se rendre leur chef. Dès le grand matin, il fait porter cuirasses, piques, pertuisanes et mousquets dedans sa maison, et y met bon nombre de soldats. Le 9, environ les dix heures, en entendit, devant sa porte, un homme de condition, disant à une troupe : « Mes enfans, il faut icy se trouver dans une heure avec armes, et avoir de gré ou de force un conseil général. » Puis, s'adressant à Lusignan : « Monsieur, dit-il, baillez leur de l'argent, afin qu'ils aillent boire, ils sont bons compaignons. »

« Les Consuls estoient advertis, dès les six heures du matin, de ces préparatifs. Mais, craignant d'en venir aux extrémités, ils ne voulurent jamais précautionner la ville.... Bien est vray, qu'ils firent prier par le lieutenant Descorbiac, mais trop tard, le marquis de Lacaze de les secourir. Il le refusa, disant que le peuple l'avoit supplié, par le moyen de Cayla et Vialettes, de rester neutre..... Ces racailles ne manquent point à l'assignation. Environ les unze heures, une vingtaine de gueux commencèrent à crier : aux armes! et qu'il falloit massacrer les ministres. A ce signal, gens accourent de toutes parts, conduits par Monclus, Nadal, Trérieux, de l'Hoste, du Jau et Gauthier Gar-

guille, en tout cent ou cent cinquante. D'autre part, les habitans arment pour soutenir le chaperon, surtout les gens de qualité, et se trouvent à l'arsenac ou à la place, quatre-vingts ou cent cuirasses, bon nombre de mousquetaires. Entre ceux de la noblesse, les barons de Meauzac et d'Islemade, Mercier, Jean de Thyeis, sieur de Dariat, la Roche. A l'instant même, parût Noailhan, qui porte parole au premier Consul que Lusignan s'en alloit désarmer, s'il vouloit faire le semblable..... Tous deux s'en vont par les rues pour faire retirer ceux qui estoient armés. A l'opposite, Lusignan grossit toujours sa troupe, et fait mine de les attaquer jusques dans l'arsenac. La facilité des Consuls l'avoit faict maistre; il estoit le plus fort. Ils s'accordent donc à faire tout ce qu'il demandoit, tiennent le conseil général dans une heure, où ceste insolente populace, d'une commune voix et avec une gayté merveilleuse, conclut l'adjonction à la ville et église de La Rochelle. Dès lors, voilà ce peuple si fier, qu'il n'y avoit plus ni bride ni cavesson qui le pust arrester. Voire, il y en eust qui passèrent jusqu'à une telle insolence de dire, que si Rohan commandoit d'abattre les bastions, ils obéiroient; et Bilhou, le tailleur, l'un des plus insignes mutins, dit au conseiller de Lalauze, que si le duc vouloit

qu'on allast à la messe, il y falloit aller. Par là on peut cognoistre de quel esprit sont poussés ces gens-là, et quel zèle les ronge. »

A peine ce tumulte était-il apaisé, que Montbrun arriva, avec commission du duc de Rohan d'obtenir, à quelque prix que ce fût, l'acte qu'on venait d'accorder. Il trouva l'affaire faite, et s'installa comme gouverneur. Il ne resta plus aux Consuls qu'une ombre d'autorité. « Tels étoient les principes de ce chef, bien difficiles à allier avec le spectacle qu'il venoit de donner au public, dans un voyage où, pour séduire le peuple, il faisoit porter pompeusement la Bible devant lui ; et dans les lieux où il arrivoit, il ne parloit à personne, qu'il n'eût été au temple où il restoit assez long-temps en prières. Avec tout ce dehors imposant, il ne connut jamais que la violence, et ses partisans l'imitèrent (*). »

Montbrun n'avait pris le gouvernement de la ville que depuis huit jours, lorsqu'il demanda, de la part de Rohan, la nomination d'un député, pour porter l'acte d'adjonction aux églises du Rouergue, du Lauraguais et des Cévennes.

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, pag. 219.

Il désignait Garrissolles comme le candidat sur lequel le duc avait jeté les yeux. A cet effet, il requit les Consuls d'assembler le conseil général, « croyant pescher en eau trouble. » Les Consuls s'étant refusés à cette démarche, qui avait toujours occasioné des désordres, Montbrun annonça qu'il le convoquerait de sa propre autorité. Effectivement, il le fit, le 24 avril, au son du tambour. Cinq ou six cents hommes, la plupart de la lie du peuple, s'assemblèrent dans le temple vieux. Descorbiac et Cayla furent envoyés vers les Consuls, pour les sommer de venir. Leur fermeté arrêta les séditieux. Il fut convenu que le conseil particulier se réunirait le lendemain, selon les coutumes de la ville, et délibérerait sur l'opportunité d'un conseil général.

Ce conseil fut résolu, dans l'espérance qu'on pourrait adjoindre un second député à Garrissolles. Mais la modération dut, cette fois encore, céder à la violence : le candidat de Rohan obtint seul la commission. On voulut alors obliger les Consuls à signer les mémoires que le député avait ordre de communiquer aux églises ; ce fut en vain, ils répondirent unanimement qu'ils souffriraient la mort, avant de souscrire de pareils actes. Toutes les sollicitations, toutes les mena-

ces de Montbrun échouèrent contre le courage des magistrats.

La ville était cependant dans l'état le plus déplorable ; chaque jour les Consuls et les ministres couraient risque de la vie. Ces derniers étaient insultés jusque dans la chaire ; les autres voyaient journellement leur autorité méconnue. Le 9 mai, ils firent publier à son de trompe qu'il était défendu d'entreprendre aucun acte d'hostilité dans la campagne ; et, ce même jour, Trérieux, Nadal et le capitaine de l'Hoste, sortirent à la tête d'une trentaine d'hommes, poussèrent jusqu'à trois lieues de Montauban, mirent le feu à une grange qui appartenait à l'archevêque de Toulouse, et y assassinèrent froidement un vieillard de quatre-vingts ans. A leur retour, le conseil voulut les blâmer ; mais Montbrun loua leur conduite, en pleine assemblée, dans le temple (*). « L'apostesme estoit déjà murie, il falloit qu'elle crevât. Le 13e, la digue rompit tout-à-fait, et Montauban perdit sa liberté. »

Ce jour là, Montbrun fit convoquer le con-

(*) Le soir, « toute la ville estant en deuil d'une action si noire, Samson, Bayle, d'Arassus et Nadal s'en vont chez le jeune de l'Hoste, et là, ayant ouvert les fenestres, commencent à chanter la chanson de guerre, et, dansant, tesmoignent leur joie. » *Hist. véritable*, etc. pag. 39.

seil général (*), sans l'aveu des Consuls. L'un d'eux, Pierre Bertelier, se trouva sous les halles, quand les Mousquetaires et les tambours du gouverneur vinrent y faire leur criées. Il réclame aussitôt l'assistance des honnêtes citoyens, se précipite sur un tambour, et veut briser sa caisse. Au même instant, Nadal arrive à la tête d'une troupe de mutins, et attaque, l'épée haute, ceux qui avaient répondu à l'appel du Consul. D'Axéry tombe mort, Tachard est mortellement blessé. Laissons raconter le reste à un témoin oculaire :

« Oyant le tumulte, gens avolent de tous costés à la place. Entre ceux-là vis-je quatre pasteurs, Olier, Cameron, Delon et Charles, avec leurs robes longues. A peine arrivés, ils voyent cent espées nües..... Delon et Charles furent, en mesme temps, chargés à coups de piques et de hallebardes, mais sans mal au milieu du danger. Quant à Cameron, sa robe mise en pièces et percée à coups d'espée, il fust en si grand péril que, si la veuve de Petit ne se fust jetée à corps perdu sur lui, couché par terre, indubitablement on l'eust assassiné..... Alors, ce

(*) « Toujours plein de tumulte et de confusion, car les crocheteurs et bouchers y avoient autant et plus de crédit que les plus habiles et qualifiés bourgeois. » *Ibid.* pag. 38.

peuple forcené charge furieusement tous ceux qui s'approchent des Consuls..... blessent et laissent pour morts quelques-uns, entre ceux-là Portus... Montbrun se met, l'espée nue à la main, à la teste de ceste troupe, et, triomphant, se va saisir des portes; il y met gens à sa dévotion, chasse tous ceux que bon lui semble, et, le mesme jour, establit neuf capitaines à la ville, trois à Villebourbon, trois à Villenouvelle; fait un conseil de guerre. Lors, il dit qu'il estoit maistre de la ville. A donc vit-on clair aux affaires, et se recognust pourquoy plusieurs avoient poussé à la roue. Dupuy, Le Clerc, autrefois conseiller, le professeur Berauld, Mages, Noailhan, Marabat, que les Consuls avoient cru tenir pour eux, furent mis au conseil de guerre. Le borgne de l'Hoste, Griffoulet, Thoulouze, Peyrusse, le jeune Vialettes, Cayla, Gayral, Escorbiac et Cassan, capitaine de dans la ville; à Villebourbon, l'aîné Vialettes, Vézis, Langlade; à Villenouvelle, Feutrié, Rouffio et Laurac. Ainsi, tous ces tribuns furent eslevés aux principales charges, le consulat foulé aux pieds et tout l'ordre de la Maison-de-Ville (*). »

(*) « Le lecteur pourrait s'esbahir qu'il y ait eu une facilité si grande à venir à bout d'une ville si importante, si je ne luy disois la cause qui fut la surprise des Consuls, lesquels, ne sachant rien du dessein de leur ennemi, n'avoient point pourvu aux affaires. St-André de Montbrun, au contraire, avant de faire battre le tambour, avoit secrètement disposé toutes choses en

Bientôt ce fut le tour des ministres. Le 22 mai, Rohan adressa au consistoire une lettre dans laquelle il l'exhortait à ne plus souffrir que les pasteurs prêchassent contre la prise des armes (*).

Les Montalbanais, après avoir renvoyé les ecclésiastiques (**) avec escorte, recommencèrent

sa faveur, donné le rendez-vous, nommé les capitaines qui devoient commander aux quartiers, préparé une troupe de mousquetaires, qui s'en alla de premier abord, — pour tesmoigner qu'ils en vouloient à la justice, et qu'ils prenoient les armes pour renverser tout droict et divin et humain, — enfoncer les portes des prisons consulaires; en tira hors les prisonniers, entre ceux-là Maïsse détenu pour un duel faict aveq Nadal; et ainsi, quatre ou cinq cents hommes se trouvant en armes, à l'instant les Consuls se virent engloutis, sans avoir moyen de faire un gros pour se défendre, parce qu'ils n'avoient jamais voulu establir un ordre de guerre, tant ils estoient amoureux de ce nom de paix. Joignez à cela leur résolution de ne venir onques au sang, et d'esviter toujours la violence. »

«..... Ceste ardeur de sédition estoit fomentée d'ailleurs par un bon nombre d'estrangers, qu'on avoit fait glisser dedans la ville, réfugiés du Mas-de-Verdun, de Leytoure, de Caussade, de Villemur, et autres lieux; mais gens qui, pour la plus part, n'avoient rien à perdre, et qui, en toutes les émeutes, se trouvoient en armes contre les habitans. »

Les *Rohanistes* usaient d'un infaillible moyen pour remuer la populace, grossie par la venue de ces étrangers. « Ce peuple forcené.... aboyoit après le sang et le pillage des Consuls et des principaux de la ville. C'estoit toujours le leurre qu'on leur présentoit, pour les rendre tant plus aspres à la curée. De faict, en une sédition, Delrieu, de Villebourbon, fut ouy, disant à Nadal : « Capitaine, irons-nous pas exéquter ce qu'on nous a promis, et piller ces *Escamberlats*? » *Hist. véritable*, etc.

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, pag. 222. *Hist. vérit.* pag. 45 et 46.

(**) Ceux-ci avaient demandé à se retirer, dès le 11 mai. L'acte de leur réquisition et la délibération du conseil général à ce sujet, se trouvent dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, à la liass. 41.

leurs courses dans les environs, vers S^t^-Porquier, Montech, Castelsarrasin et Puylaroque. Le maréchal de Thémines reçut ordre d'armer dans le Languedoc; le duc d'Epernon le fit, en même temps, en Guienne. Thémines, ayant rassemblé ses troupes, s'approcha de Montauban, et chargea Descuris de faire une pointe jusque sous ses murailles. Celui-ci se mit en campagne vers deux heures du matin, et enleva quelques bœufs qui paissaient sur le glacis. Montbrun, piqué de cette audace, monte aussitôt à cheval, accompagné d'un petit nombre d'hommes, court après Descuris, qui, feignant de fuir, l'attira jusqu'au bord de l'Aveyron. Bidaran, capitaine des gardes du maréchal, parut alors tout-à-coup, et attaqua Montbrun qui fit volte-face, perdit quelqu'un des siens, et aurait été pris lui-même, si Durban, sorti de la ville avec des mousquetaires, n'était venu le protéger. Le capitaine Montalbanais arrêta les catholiques près du bois de Gatille, où Bidaran n'osa pas s'engager, dans la crainte d'une embuscade. « Néantmoins il n'y avoit personne. Ains, l'allarme estant fort chaude dans la ville, les gens sortent en confusion; si bien qu'il estoit vraysemblable que si ceste gendarmerie eust poursuivi sa pointe, elle tailloit tout en pièces. » Montbrun perdit, dans la mêlée, un de ses pistolets et son chapeau. Le ma-

réchal, qui songeait toujours à la paix, renvoya aux Montalbanais les bœufs qu'il avait pris, et gagna le haut Languedoc.

On sut bientôt que le duc d'Epernon allait venir avec la mission de dévaster les alentours de la ville. Les partisans de Rohan crièrent partout que ce bruit était faux; que d'Epernon n'oserait pas s'approcher; « et quiconque eust dit le contraire, auroit été estimé traistre et couru risque de la vie. » Cependant, il fallut bien le croire, lorsqu'on vit, le 15 juin, les troupes royales s'avancer par la route de Montech, au nombre de quatre mille hommes d'infanterie et de douze cents de cavalerie, auxquels il faut joindre près de deux mille ravageurs (*gastadous*), qui pillent, ruinent, brûlent, coupent les arbres fruitiers et arrachent les vignes. Montbrun se hâte de sortir; il divise son infanterie en deux corps, qu'il place à couvert, l'un près du moulin de Sapiacou, et l'autre dans un chemin creux, fermé avec des charrettes. A deux heures, le canon commença à jouer de part et d'autre : aucune volée ne porta. Les Montalbanais ne lâchèrent jamais le pied quoiqu'ils eussent affaire à des troupes incessamment rafraîchies. Le lendemain, la rencontre fut plus sanglante. Vers les neuf heures, les

flammes de l'incendie qui dévorait les métairies les plus voisines de la ville, annoncèrent l'approche de l'ennemi. D'Epernon s'empara d'une vigne qui n'était guère à plus de cent pas du chemin creux occupé par les calvinistes. Ceux-ci l'en débusquèrent, après un combat opiniâtre qui dura toute la journée.

La semaine entière vit continuer ces escarmouches, où les Montalbanais eurent toujours l'avantage, sans pouvoir arrêter le dégât. Le pays fut bientôt entièrement ravagé depuis Bressols jusqu'à Lagarde et à Meauzac. Quatre cents hommes sortirent de la ville, le 7 juillet, avec un grand nombre de charrettes, pour enlever les blés que les catholiques avaient coupés, et que le duc, prévoyant ce qui arriverait, avait défendu d'emporter. Au moment où les Montalbanais chargeaient leurs charrettes, d'Epernon fondit sur eux, et les attaqua si vivement qu'il en resta une centaine sur la place. « Entre ceux-là, quatre ou cinq des plus séditieux et de ces massacreurs de Consuls et de ministres, qui eussent esté la pasture des chiens, si Durban, l'un de ceux qui s'estoient le plus opposés à leur rage, n'eust hazardé sa vie pour les faire enterrer. Et ce, lorsqu'aucun de leurs chefs, vaillans sur le pavé et poltrons contre l'ennemi, n'osoit se présenter pour les aller quérir. »

Par l'entremise du seigneur de Villemade, le vignoble du Fau, « l'un des meilleurs et des plus beaux qui soient en France » , fut préservé des ravages de l'armée royale. D'Epernon était à S.t-Nauphary, prêt à lancer ses fourrageurs sur ces riches collines, lorsqu'il reçut des envoyés de Montauban, qui venaient le prier de suspendre la ruine de leurs campagnes. Le seigneur de Villemade les avait assurés que le duc prêterait l'oreille à leur demande. Il le fit en effet, et donna sa parole « qu'il ne courroit plus sur les récoltes, les paysans et le bestail de labourage. »

Pendant que les députés généraux des églises calvinistes travaillaient à la paix, toujours éloignée par l'ambition turbulente de Rohan, Montbrun, à la tête du parti qui ne pouvait se résoudre à ne plus « courir le bœuf et la vache, » cherchait à se venger des saccagemens de l'armée royale. Le 2 septembre, à la pointe du jour, sans tenir compte de l'opposition des Consuls, il partit pour assiéger le Claux (*). La dame

(*) On voyait encore, il y a peu de temps, quelques restes du vieux manoir du Claux. Un corps de logis, flanqué de deux tours découronnées par la révolution, avait échappé aux ravages des siècles, aux fureurs plus destructives des hommes. Cette ruine a dû être vivement regrettée par tous ceux qui l'avaient vue, fortement et fièrement assise à côté des constructions modernes. Elle plaisait tant à l'œil, avec ses murailles d'un rouge brun si chaud, ses

du lieu riposta si vigoureusement à l'attaque des Montalbanais, qu'ils tournèrent le dos et rentrèrent dans la ville.

Montbrun fut dès lors aux aguets d'un occasion pour prendre sa revanche. Le 22, quelques fourrageurs rencontrèrent les chevau-légers que le duc d'Epernon avait laissés à Montricoux, et en portèrent la nouvelle à Montauban. Le gouverneur ne perdit pas de temps; il alla attaquer l'ennemi, bien supérieur en nombre, le battit à outrance, et le rejeta de l'autre côté de l'Aveyron.

Un nouveau succès fut obtenu par Montbrun, le 19 octobre, sur le chevalier de la Valette, qui était venu ravager le Fau, et qui, après avoir ruiné un grand nombre de métairies de ce quartier, se porta vers Corbarrieu, dont il

fenêtres aux fines cannelures, ses tours crevassées par les canons calvinistes, et aux pieds desquelles les jujubiers étalaient leurs fruits d'or! Elle faisait si bien, au courant de la rivière, au milieu da ces grands arbres, dont la végétation puissante la cachait presque sous des flots de verdure! Aujourd'hui, des oseraies de la rive, on n'aperçoit plus rien. Briques et pierres, tout est tombé, tout a disparu. Le fer a soulevé la terre où se dressait le dernier débris d'une splendeur féodale, un des vivans souvenirs de notre histoire. Etre dévoré par le temps, passe! Tomber devant les irritations populaires, quand d'aveugles mais énergiques passions arment le bras du peuple, passe encore! Mais c'est la pioche d'un maçon qui a brisé les restes du manoir! mais les débris du noble castel ont servi à la construction d'une usine!

espérait surprendre le fort. Poursuivi chaudement par les Montalbanais, il arriva, toujours fuyant, sur les bords de la Tauge, à la lisière du Ramier. Le combat, s'il avait eu lieu, ne pouvait qu'être funeste aux catholiques. Mais la nuit l'empêcha. Une grande quantité d'armes et de chevaux resta au pouvoir de Montbrun.

Pour calmer un peu l'humeur guerroyante que Montauban ravivait sans cesse dans ces petits combats, il ne fallut rien moins que la nouvelle de la défaite de Soubise, la perte de son armée navale, et la prise des îles de Ré et d'Oléron, par Thoiras. Cette foudroyante annonce était bien capable de décourager les plus fermes. Aussi, les ennemis de la paix mirent-ils en avant toutes sortes de ruses pour empêcher les Montalbanais d'y croire. Ils allèrent jusqu'à débiter au peuple qu'une armée de Turcs était venue au secours de Soubise, avait repris les îles et détruit la plupart des navires du roi. Noailhan, Dupuy et Leclerc, qui avaient été envoyés à La Rochelle pour s'informer de l'état des choses, revinrent, et dissipèrent enfin, le 22 octobre, toutes les illusions. Le conseil ordinaire s'assembla immédiatement, les députés lui firent connaître les intentions pacifiques du roi; mais les meneurs des exaltés trouvèrent encore le moyen de retar-

der la paix, que l'assemblée de Milhau était résolue à soutenir. Dupuy par ses lenteurs, et Rohan par ses habiles manœuvres, fermèrent pendant quelque temps la voie des conciliations.

Le 1er jour de l'an 1626, les Consuls sortans élurent, pour leur succéder, Me Paul Roques, avocat; Me Samuel Hugla Lacresse; Isaac Latreille, marchand; Me Abel Bousgion, procureur au sénéchal; Me Jean Martin, greffier, et Pierre Nègre, dit *Vignonnet*, paysan de Gasseras. Le lendemain de l'élection, la Valette réunit en corps d'armée toutes les garnisons des forts environnans, et s'approcha de la ville. Trérieux, qui allait fourrager du côté de Villemade, l'aperçut sur la rive gauche du Tarn. Il fit aussitôt passer la rivière aux soldats qu'il commandait, les logea dans les masures du château de Salit, et revint lui-même dans la ville pour y donner l'alarme. L'ennemi s'était divisé en deux corps; l'un venait en longeant le Tarn, et l'autre par le chemin de Gasseras. Au lieu de surprendre, il fut surpris. Après trois heures de combat, les royalistes se retirèrent. Leur chef avait reçu un coup de feu dans le genou.

La rigueur du froid retenant les Montalbanais dans leurs murailles, et la blessure de la Valette

empêchant les troupes catholiques de tenir la campagne, les deux partis restèrent dans l'inaction jusqu'à la fin de janvier. Le dernier jour de ce mois, Montbrun entreprit d'arrêter les courses des garnisons de Montricoux et de Nègrepelisse, qui sortaient, tous les samedis, et s'avançaient jusqu'au Ramier, pour s'emparer des provisions que les paysans portaient à Montauban. A cet effet, il dressa trois embûches, que ceux de Montricoux eurent l'adresse d'éviter. Le capitaine de Nègrepelisse ne fut pas aussi prudent. Une charrette chargée de tonneaux éveilla sa convoitise. Mais à peine les soldats qu'il avait dépêchés pour la prendre se furent-ils engagés dans le chemin, que les calvinistes embusqués les accueillirent d'une grêle de mousquetades.

Ces expéditions, pendant lesquelles les négociations de paix se poursuivaient toujours, continuèrent encore, après qu'elle eût été conclue, le 5 février. Il est vrai que la nouvelle, ardemment désirée de tous les gens de bien, n'était pas arrivée à Montauban. Deux détachemens des catholiques de Montech furent successivement défaits. Le premier était commandé par un prêtre nommé Hugon, homme vaillant et d'une force extraordinaire; le second, par un aventurier

connu sous le nom de Legris. Le 6, les catholiques prirent leur revanche. Du Claux, petit fils de Terride, revenait de Montech à son château, accompagné de Faudoas, qui avait avec lui une compagnie de soixante maîtres et quelques gentilshommes. A peu de distance du Vernet, ils rencontrèrent Trérieux, conduisant une troupe plus nombreuse. Ils se divisèrent en deux corps. Celui de Faudoas chargea le premier. Les *carabins* de Trérieux soutinrent très bien l'attaque; mais le capitaine Montalbanais (*) « voyant un gros qui venoit d'un autre costé (c'estoit le Claux qui se mesloit à la feste), tourne bride, se sauve avec les mieux montés, laisse sa troupe à discrétion, laquelle ne combat plus et ne songe qu'à la retraicte. Mais en vain, car on les pressa tellement, que, sans quelques arquebuziers que l'ennemi vit paroistre, à quelques pas de là, et qui s'en estoient allés prendre du bestail, pas un seul d'entr'eux n'eust pu en porter la nouvelle à Montauban. Il y en eust trente de tués, et sept ou huit blessés.» Faudoas perdit huit cavaliers et un gentilhomme. Le Claux reçut un coup d'épée dans la tête.

Enfin, la nouvelle de la paix arriva (**). Le

(*) Nous donnons la version de notre manuscrit, qui diffère un peu, dans les détails, de celle de Le Bret.

(**) Quelques jours auparavant, « parust au ciel un grand brandon de feu,

député Noailhan écrivit, de Castelsarrasin, qu'il en portait les articles; mais qu'avant de se rendre à Montauban, il était obligé d'aller remettre un paquet au duc d'Epernon. Peu de jours après, il fit savoir aux Consuls que ce duc retenait l'ordonnance du roi, et voulait qu'ils vinssent eux-mêmes la prendre de sa main. Ils furent de retour le 10 mars; et « le lendemain, ils firent allumer les feux de joye, et publier la paix; et ce, avec de telles acclamations de *vive le roy*! qu'à peine s'est-il jamais rien veu de tel dans Montauban. »

environ les dix heures du soir, qui esclaira toute la ville. Il estoit de la grandeur d'une javelle, et quasi esfleurant le pavé courut, estant cheu près de terre, depuis la rue de la Grande boucherie, jusqu'à l'extrémité de la place; et de là, s'estant surhaussé par-dessus les maisons, alla mourir dans le fossé du Moustier. L'esclat de ceste lumière estoit tel, que ceux qui l'aperçurent, disent qu'ils y voyoient aussi clair comme en plein midy. On print cela pour un présage que bientôt nous verrions esteint le flambeau de la guerre. » *Hist. vérit.* pag. 74.

Les scribes de l'Hôtel-de-Ville se montrèrent toujours très soigneux d'enregistrer le souvenir de ces phénomènes, qu'ils ne manquaient pas de considérer comme autant de présages. L'un d'eux ne consigna qu'en tremblant le passage d'une grande multitude de sauterelles, à l'époque la plus désastreuse de nos guerres avec les Anglais. « *L'an de nostre senhor MCCCXCVII, lo XXVIII*e *jorn del mes de Julh, sur la hora de mieg jorn, se endevenc en la Ciotat de Montalba, que venc una grant multitut excessiva de Sigalas, volans per l'ayre, plus spessamen que la plucia quan tumba. E passero sobre la dicha ciotat, e comptumihero a passar lespazi de doas horas, e menero grand bruch com si fos tronoyré; e semblava plucia grossa quand tumba spessamen, e ero tan espessas que cuysec entrhumi la clardat del solelh.* » Liv. des Sermens, fol. 146.

CHAPITRE XII.

Le duc de Rohan, qui n'avait accepté le traité de paix qu'avec une répugnance visible, travailla presque immédiatement à rallumer la guerre. Flatté dans les vieilles prétentions de ses prédécesseurs sur la province de Guienne, et croyant peut-être que nos désordres intérieurs lui fourniraient une occasion de la reprendre, le roi d'Angleterre céda enfin aux sollicitations des protestans de France, et lâcha Buckingham, qui opéra sa

descente dans l'île de Ré, le 22 juillet 1627. A peine débarqué, il fit publier à La Rochelle et sur toute la côte, un manifeste dans lequel il déclarait que son maître s'étant rendu médiateur de la dernière paix, et voyant que la liberté de conscience était obstinément refusée aux calvinistes, avait envoyé une flotte à leur secours.

De son côté, Rohan prit les mesures les plus actives pour provoquer le soulèvement des églises (*). Les députés des Cévennes, réunis à Uzès, l'investirent de nouveau du commandement général, et envoyèrent des émissaires dans la Guienne et le haut Languedoc, pour engager ces provinces à se réunir à l'assemblée. Buckingham, assez mal accueilli par les Rochelais, battu dans l'île de Ré, regagna l'Angleterre, après avoir échoué devant le fort S.t-Martin. Louis XIII assiégea La Rochelle, en même temps que des députés couraient dans les villes protestantes pour les exhorter à se maintenir dans l'obéissance du roi. Auguste Galand, conseiller d'état, l'un de ces députés, vint à Montauban, après le premier président du parlement

(*) « Le duc de Boukingham admiral, d'une part, vous M.gr (le duc de Rohan), de l'autre, réchauffiez les courages les plus refroidis. » *L'Estat de Montauban*, par P. Berauld, pag. 5.

de Toulouse ; et, dans une assemblée générale, tenue le 12 octobre, obtint des habitans, sollicités en sens contraire par les lettres des Rochelais, la résolution de « demeurer fermes au service de S. M., et de s'opposer tant à M. de Rohan qu'à tous autres qui voudroient entreprendre sur l'estat, et de détester et abhorrer les armes du roi d'Angleterre. »

Cette résolution, prise à l'unanimité, fut due en partie aux insinuations de Pechels de La Boissonnade, qui tenait alors le premier chaperon (*), et au renvoi des étrangers, qui, dès le 15 juillet, avaient reçu l'ordre de vider la ville dans trois jours. « A cela ne contribua pas peu la réduction faicte, le 1er de juin, du conseil général, qui, de temps immémorial, estoit composé de tous chefs de famille, au seul nombre de quatre-vingt et dix hommes de toute qualité voirement, mais d'artisans en petit nombre; réduction maintes fois tentée, mais jusqu'alors sans effet, comme creuë par plusieurs ne butter qu'à l'oppression de l'ancienne liberté du peuple (**). » Noailhan, Brassard, Arbussy et Cons-

(*) Les autres Consuls étaient P. Arbussy, bourgeois, P. Bardeau, apothicaire, Jean Lacaze, marchand, D. Solenne, P. Faure, dit *Monge*, paysan de Bas-Pays.

(**) *L'Estat de Montauban*, pag. 5. — *Liv. Jaune*, A, fol. LXXIX.

tans furent députés vers le duc d'Epernon, qui ne perdait jamais Montauban de vue, pour lui réitérer l'assurance des bonnes dispositions où étaient ses habitans. On délibéra même de recevoir, de la part du roi, une garnison protestante; mais cette proposition n'eut pas de suite.

Le baron de Villemade fut envoyé comme gouverneur de la ville par le duc de Rohan, qui espérait toujours la décider à la révolte. Il arriva dans les derniers jours de l'année, avec la double mission de faire entrer dans le consulat, qu'on allait réélire, des hommes plus agréables au duc, et de presser la prise des armes. Il trouva d'abord de grands obstacles à ses desseins. Le duc d'Epernon, consulté par le lieutenant Escorbiac, sur l'élection consulaire, ne savait trop que résoudre, lorsque le parlement envoie des lettres du roi, portant que les Consuls seront continués dans leurs charges. Cette infraction aux priviléges de la ville, rejeta un certain nombre de Montalbanais dans le parti des factieux. Il fut convenu que la nomination serait faite par le conseil général.

Sur ces entrefaites arriva le sieur de Savignac, Vicose, avec de nouvelles lettres du duc de Rohan et des Rochelais, qui demandaient

instamment la réunion. Le Conseil fut assemblé. Avec sa fermeté ordinaire, La Boissonnade parla en faveur de la paix, opina pour le rejet des propositions de Rohan et le maintien de la résolution déjà prise de rester fidèles au roi. Vicose, enflammé de colère, tira l'épée contre le premier Consul, et intimida si fort les assistans « qu'il ne monta au cœur d'aucun de s'intéresser pour luy. » Ses menaces décidèrent le conseil à lui accorder une partie de ce qu'il demandait. Muni des concessions arrachées à la faiblesse, il partit pour se rendre auprès du duc de Rohan. Chemin faisant, il fut pris et conduit à Toulouse où le parlement lui fit trancher la tête. Les calvinistes de Montauban voulurent un moment venger sa mort sur quelques gentilshommes étrangers qui se trouvaient dans la ville.

Ce coup aurait dû, ce semble, donner gain de cause aux modérés, et raffermir le parti de La Boissonnade. Celui-ci eut cependant toutes les peines du monde à empêcher que la faction ne lui choisît un successeur. La veille et le jour même de l'élection, toute la ville resta sous les armes. Ce ne fut qu'après avoir été bien des fois sur le point de s'entr'égorger, qu'on donna la charge de premier Consul à Natalis, « septua-

génaire, et retiré aux champs où il eust mieux aimé passer doucement le reste de ses jours que rentrer dans ces confusions (*). » Homme aux

(*) Il entra dans le consulat avec Isaac Garrisson, D. Loupiac, Jacq. Tieys, notaire, J. Coronel, marchand chaussetier, et J. Conté, dit *Boutrousset*, paysan de Bonnefont. — On faisait si peu de cas du Consul *forestain populaire*, que Berauld ne le nomme point. Il se contente de dire : « et un paysan, selon la coustume de temps immémorial observée. » pag 53.

Si Natalis ne déploya point toute l'énergie nécessaire, au milieu des troubles qui agitèrent Montauban pendant son administration, il n'en est pas moins une des plus belles et des plus touchantes figures de notre histoire. Ce que nous savons de sa vie est empreint d'une noblesse de sentimens qui aurait dû lui faire, dans les souvenirs de la cité, une de ces places qui grandissent avec les siècles.

Perrin raconte (chap. 10, pag. 297.) que, se trouvant de quartier dans la ville avec quelques autres bénéficiers, il fut visité par Natalis, qui venait s'entretenir avec lui des projets des factieux, et le rassurer ainsi que ses confrères. « Il ne me put, dit-il, parler de ces désordres sans répandre des larmes, à raison de sa vieillesse qui le privoit de bien agir dans sa charge. » Le même historien nous a conservé une lettre de Louis XIII à Natalis, dans laquelle le monarque témoigne au premier Consul toute la satisfaction qu'il éprouve de sa noble conduite.

Qu'un fragment du cercueil où dormirent les restes du grand empereur, que de belles gravures représentant les immortels chefs-d'œuvre du peintre célèbre que Montauban est fier d'avoir produit,—s'étalent sur les murs de la salle des séances de notre conseil municipal, cela est bien, fort bien, sans doute. Mais ne serait-il pas bien aussi que, sur ces mêmes murs, une pierre votive, une inscription, un souvenir quelconque consacrât la mémoire du vénérable Natalis ? L'ingratitude publique a été assez longue, ce nous semble. Il est temps enfin de faire cesser un oubli qui est un crime de deux siècles. Ces quelques lignes que nous écrivons, nous autres, investigateurs obscurs des vieilles illustrations Montalbanaises, n'acquittent pas la dette de la cité envers le magistrat dont nous signalons les vertus à l'admiration de nos compatriotes. Maître Jean de Natalis, docteur en droit, avocat et premier Consul de Montauban, en l'année 1628, réclame, pour les éminens services qu'il rendit à la communauté, une reconnaissance plus haute et plus digne que la nôtre. Nous faisons des vœux pour qu'il l'obtienne.

mœurs douces, aux vertus pacifiques, Natalis manquait totalement de la fermeté de caractère que des circonstances aussi orageuses réclamaient d'un premier magistrat. Sa nomination fut regardée comme un quasi-triomphe par la cabale, dont il ne sut pas réprimer l'audace. Les ministres attachés au parti des factieux, osèrent ordonner des prières publiques pour les Rochelais, toujours assiégés par le roi.

Le duc de Rohan jugea bientôt que le baron de Villemade n'était pas en position d'avancer ses affaires dans Montauban. On reconnaissait unanimement son courage, ainsi que l'importance des services qu'il avait rendus au parti. Mais quelques-uns des siens s'étant depuis long-temps rattachés à la cour, on craignait leur influence sur le gouverneur, auquel on faisait encore un crime d'être du pays, «où les plus grands prophètes sont rarement bien reçus : en la profession des armes et des lettres y ayant je ne sçay quoy de fatal, qu'on faict plus de fruict, estant transplanté qu'en la terre natale (*). » On lui reprochait également de n'avoir pas porté les affaires à l'extrême ; dès son arrivée dans la ville. Le fait est que la commission de Villemade por-

(*) *L'Estat. de Mont.* pag. 34.

tait expressément qu'il commanderait sous les Consuls, et que Rohan, qui voulait être maître absolu, voulait avoir à sa dévotion un gouverneur dont l'autorité serait indépendante. Il conféra donc cette charge à son parent S^t^-Michel de la Roche-Chalais. Le nouveau gouverneur se mit en marche avec une vingtaine de chevaux seulement, et, après s'être avancé à grandes journées, par des chemins gardés, « cuida faire naufrage à Caussade, dans les premiers jours de mai 1628. » Les Consuls de l'endroit, qui, bien que calvinistes, tenaient pour le roi, le reçurent sous le nom de baron d'Anton, neveu du duc d'Epernon. Mais, comme on le vit se diriger du côté de Montauban, on se douta de quelque ruse. Villeneuve, capitaine de S.^t^-Antonin, qui se trouvait alors à Caussade, le poursuivit jusqu'au Bias ; il voulait l'empêcher de passer l'Aveyron. S.^t^-Michel était déjà dans la barque ; il en sortit avec quelques-uns des siens, repoussa les assaillans, et perdit son guide Collinet, vieillard accablé de lassitude, qui tomba de cheval, fut pris et pendu à Toulouse. Les Consuls de Caussade, soupçonnés de connivence avec le nouveau gouverneur, coururent grand risque de la vie ; le parlement les retint dans ses prisons jusqu'à la paix.

S.^t^-Michel entra dans Montauban le 15 mai.

En visitant le premier Consul, il se donna comme un gentilhomme qui n'était pas en sûreté chez lui, et venait demander un asile aux Montalbanais, prêt à les servir en cas de guerre. Le lendemain, le conseil décida, après de longues contestations, que la visite lui serait rendue, de la part de l'Hôtel-de-Ville. Cette démarche éveilla la jalousie de Villemade, qui chargea Postau Roquepiquet de l'appeler en duel. Celui-ci remplit sa commission, le mercredi suivant, dans le temple, au moment de la prière. Une agitation extrême se manifeste aussitôt parmi les assistans. Au bruit que S.t-Michel a été tué, tous ses amis prennent les armes et se précipitent dans le temple. Roquepiquet eut à peine le temps de se sauver dans la salle du consistoire. Se voyant si bien soutenu, S.t-Michel crut devoir répondre à l'appel de Villemade. Mais un accommodement termina cette affaire, à la suite de laquelle la faction se trouva plus forte.

Cependant l'époque de la moisson approchait, et les Montalbanais, qui ne songeaient, pour le moment, qu'à la mettre à couvert, députèrent, afin de gagner du temps, vers le duc d'Epernon, les sieurs Loupiac, troisième Consul, Thomas, Cruvel, Bardon, Rieupeyroux et Arbussy. Le duc les reçut fort mal; il leur reprocha la mau-

vaise foi avec laquelle ils s'étaient joués de leurs promesses, la délibération qu'ils avaient remise à Vicose, les menées qu'ils avaient faites avec Villemade, puis avec S.t-Michel, et refusa de recevoir leurs nouvelles protestations d'obéissance, pour lesquelles il les renvoya au roi, après leur avoir demandé douze ôtages à son choix, s'ils voulaient arrêter les effets de sa vengeance. Les Montalbanais ayant trop tardé à remplir cette condition, le parlement commença à sévir contre leur ville, et, vers la fin de juin, transféra le sénéchal et le bureau de la recette à Moissac. La plupart de ceux qui étaient opposés à S.t-Michel sortirent en même temps. « Les arondelles nous quittent avec le beau temps, messagères du mauvais; ainsi deslogent peu à peu nos déserteurs : le juge-mage d'Escorbiac, congédié qu'il fust, quoyque le premier magistrat de la ville, appuyé non-seulement par sa charge, mais aussi de grand nombre de puissans parens et amis..... Demons, La Rose, Roques, Thomas, Reynaud, Satur, Caminel, Boulous, Solenne, et Péfourque (*). » La Boissonnade était déjà parti, poursuivi par l'émeute qu'avait suscitée sa nomination à la charge de lieutenant particulier, en remplacement de Du-

(*) *L'Estat de Mont.* pag. 46.

puy, qui était alors intendant de l'armée du duc de Rohan.

S.t-Michel, ravi de leur départ, qui le rendait plus libre, ne ménagea plus le terrain. Il aposta des gens qui vinrent se plaindre que, passant par Montbeton pour aller à Montech, ils avaient été arrêtés et pillés par les gendarmes du duc d'Epernon (*). Le conseil s'assembla aussitôt (9 juillet), et S.t-Michel, profitant de l'occasion, présenta ses provisions comme gouverneur de la ville. Les Consuls, extrêmement surpris qu'on ne les eût pas même consultés, ne l'acceptèrent qu'avec peine. Vaincus par les circonstances, ils feignirent de se rendre aux protestations que leur fit S.t-Michel de ne jamais entreprendre sur leur autorité. Il prêta son serment, fut installé et conduit au temple où l'on proclama le duc de Rohan général des églises, et l'union avec La Rochelle.

(*) La version de Berauld est loin d'être conforme à celle de Le Bret et de Cathala-Coture. A l'en croire, l'affaire de Montbeton ne fut pas une ruse de St-Michel, mais une véritable attaque du duc d'Epernon. « M. d'Espernon descent vers Bourdeaux, mais pour revenir plus fort. Remonté, on voit soudain esclater ces tonnerres. Sa compagnie de gensdarmes allant prendre logement à Montech, fait, en passant, une course à nostre voisinage, près la Ville-Dieu et Monbeton; fait tout acte d'hostilité, vole, bat, blesse, de tout sexe, aage et condition; tue Césari, marchand; emmène prisonniers Bonneau, notaire, le frère de La Gravière, le second fils du conseiller La Rose..... C'en est donc fait, le Rubicon est passé.... A la parfin, à force de frictions les plus léthargiques s'esveillent.... Tant de pointes, tant de piqueures finalement nous font revenir les esprits. » L'*Estat de Mont.* pag. 50.

Montauban une fois déclaré, les choses marchèrent vite. Le lendemain de la déclaration, S.t-Michel établit dans la ville un ordre conforme à ses vues et créa un conseil de guerre, où siégèrent de Châtillon, de Ste-Foy, de Bergues, deux Consuls, deux officiers du sénéchal, le tiers des capitaines de la ville et de son régiment, qui devaient y entrer par tour, le prévôt, l'avocat Noailhan et le ministre Berauld. A la tête des troupes furent mis sept capitaines : France, Bardon, Durban, Ferrière et Constans, pour la ville ; Olivery, pour Villenouvelle, et Vialettes pour Villebourbon. Le duc de Rohan avait donné ordre de remplacer les Consuls; S.t-Michel n'osa pas l'entreprendre. Il s'entoura d'un régiment de gardes, et en confia le commandement à des gentilshommes dévoués, les sieurs de La Bastide et de Sigoniac, de la maison de Castel-Sagrat, de la Peyrère (*), de Moncault, de la Boisse, Ségeville, de Viau, de l'Hoste, et aux capitaines Feutrié, Dausin, Marmonié, Rouffio et Lauriac. Il établit des com-

(*) Cet Isaac de la Peyrère fit imprimer en Hollande, en 1655, un *Traité des Préadamites*, ou habitans de la terre antérieurs à Adam. Desmarais, professeur de théologie à Groningue, le réfuta. Condamné en Flandre par les inquisiteurs, il appela de leur sentence à Rome, où le pape Alexandre VII, prenant en pitié ses rêveries, l'accueillit avec bonté. La Peyrère fit imprimer une réfutation de son propre livre, et mourut catholique, dans le monastère de Notre-Dame-des-Vertus.

missaires pour les vivres, l'artillerie et les fortifications, remplit les magasins, et se donna tous les soins nécessaires, soit pour soutenir un siége, soit pour paraître en campagne. De l'intérieur de la ville, il porta ses regards au dehors. Le seul moyen de tenir en échec les châteaux de la Bastide et du Claux, de mettre à couvert la riche plaine de Reyniès à Montauban, de garantir le moulin et le faubourg de Sapiac, était de ravitailler le fort de Corbarrieu. Dujau y fut donc envoyé comme architecte, et Goulard comme lieutenant. Cela fait, on se mit à courir dans la campagne; les métairies de d'Escorbiac et de La Boissonnade furent pillées, comme l'avaient été leurs maisons, après leur sortie de la ville.

Des lettres-patentes du 14 juin avaient ordonné au duc d'Epernon de faire le dégât autour de Montauban et de détruire les moissons. Le ravage allait commencer, lorsqu'un gentilhomme nommé Ricard, qui jouissait d'un certain crédit dans la ville, s'y rendit de Castelsarrasin, et engagea les habitans à entrer en conférence avec des députés du duc. On s'aboucha près de Lavilledieu, et cette première entrevue ne produisit aucun résultat. Ricard ne se rebuta point; il en renoua une seconde à Montech, où se trou-

vèrent douze Montalbanais : Garrisson, second Consul ; Tieys, quatrième Consul ; Bardon, Rieupeyroux, Cruvel, Arbussy, Comayras, Garrisson, lieutenant particulier ; Brassard, Noailhan, Lalause et Déjean. Il fut convenu que les grains qui se trouveraient appartenir aux habitans dans la juridiction, leur seraient remis, et que ceux qu'ils pourraient avoir dans les autres juridictions seraient mis en sequestre, jusqu'à l'arrivée des ordres du roi. Les Montalbanais désavouèrent cet accord. Ricard s'entremit encore ; une troisième conférence eut lieu à Verlhaguet, où la première proposition, remise sur le tapis, fut acceptée, et ensuite refusée par S.-Michel, parce qu'avant de signer, les députés du duc, qui était à Castelsarrasin, voulurent prendre ses derniers ordres. Le gouverneur refusa de les attendre et se retira.

Dès le lendemain, l'armée du duc d'Epernon, après avoir fait une vaine tentative contre le fort de Corbarrieu, descendit le long de la rivière pour commencer le dégât (*). Sur l'heure de

(*) Le duc en avait prévenu les Consuls ; il leur écrivit : «Le roy m'a encore commandé depuis peu, d'aller faire le dégât aux environs de vostre ville. Je ne puis différer ny retarder l'exécution. Je suis bien marry que vous vous soyez vous-mesmes attiré ce malheur, et que vous n'ayez demeuré fermes en l'obeyssance de S. M., suivant les diverses promesses et déclarations que vous en avez fait, afin que j'eusse sujet de demeurer comme j'étois. » *Perrin*, chap. XI, pag. 300.

midi, on la vit rangée en bataille, en deçà de Bressols. Aussitôt le tocsin sonne dans la ville; deux bataillons Montalbanais vont prendre position, près du chemin de Montech, un peu au-delà du lieu appelé l'*Hort de Lausun*. Pour ne pas détourner les soldats, les femmes y traînent deux coulevrines, quelques pièces de campagne, et un grand nombre de charrettes, avec lesquelles on barricade les chemins environnans et le pont de Rouges. L'ennemi ayant pris sa route par les prés de l'évêque, entre Parage et Verlhaguet, cent cinquante hommes furent détachés des bataillons calvinistes et dirigés de ce côté, sous les ordres de la Peyrère, de la Boisse et de Moncau. Ce détachement fut soutenu par deux autres, l'un placé à gauche dans un enclos longeant le chemin de Montech, commandé par la Bastide, Sigoniac, Rouffio et Vialettes; l'autre, à droite, dans les métairies de Baïlé et de Touly, séparées par le chemin de Rouges. A la tête de celui-ci étaient Ferrière et Constans. Le chemin de Toulouse fut gardé par Durban, qui s'avança jusqu'au pont de Miroulet. Pour prévenir une attaque du côté de Gasseras, Dupuy se posta avec cent mousquetaires dans le jardin de Palisse. A peine ces diverses dispositions étaient-elles prises, que l'ennemi parut. Le premier choc rompit le dé-

tachement que commandaient la Peyrère, Moncau et la Boisse. Ce premier corps en déroute, les royalistes auraient eu bon marché des autres, s'ils n'avaient pas ralenti leur marche. Déjà la terreur s'y répandait, lorsque le ministre Berauld (*), arrivé sur les lieux, relève par ses discours les courages un moment abattus. Ferrière se replie sur le poste qui occupait les métairies de Baïlé et de Touly, ramène au combat ses soldats, renforcés par ceux de ce poste, et force l'ennemi à la retraite, après lui avoir tué une quarantaine d'hommes. Le lundi 17, l'armée royale recommença le dégât, du côté de Lagarde, où elle ravagea quelques champs de blé. Le duc d'Epernon, qui avait menacé de tout ruiner, partit le 18 pour la basse Guienne, plus chagrin de ce que le prince de Condé avait reçu la charge de général des armées du roi, qu'indisposé de quelques accès de fièvre qu'il avait eus.

Sa retraite fit le plus grand tort aux affaires du roi. S.t-Michel, que de Lanes, son frère, était venu joindre avec plusieurs volontaires, se répandit dans la campagne et ravagea les environs, sous les yeux des troupes que le duc avait

(*) L'*Estat de Mont.* pag. 65.

laissées dans Montech, S.t-Porquier et Escatalens. Le 18 juillet, il attaqua et força le château de la Bastide. «Le ravage se fist ès vignes et vergers; les bleds, ou dans les aires ou ès champs, partie bruslés, partie emportés; toutes les maisons champestres réduictes en cendres, furent les premiers de nostre revanche.» Le 22, S.t-Michel envoya du côté de Montricoux, Marmonié et Rouffio, qui donnèrent la chasse à la compagnie de Montastruc, en même temps que d'autres capitaines attaquaient S.t-Maurice, où toutes les maisons furent livrées aux flammes. Nohic, Orgueil, le Terme éprouvèrent le même sort; l'incendie dévora toutes les maisons de campagne jusqu'à Fronton (*). Le ministre Berauld était presque toujours à la tête des fourrageurs; il portait des allumettes à son chapeau, et excitait les soldats au meurtre, en disant qu'il avait reçu une mission de sang et de feu.

Sans tenir compte des arrêts du parlement et de la chambre de l'Edit, le gouverneur, voulant de plus en plus s'attirer les bonnes grâces du peuple, résolut de rétablir le conseil général tel qu'il était avant sa réduction à quatre-vingt-dix

(*) « Au retour, toute la campagne, à droite et à gauche, depuis le Tarn jusque près de Fronton, par les cendres des métairies, marque nostre passage. » *Ibid.* pag 83.

membres. Les Consuls ne voulurent pas y consentir. Mais leur sage opposition dut tomber devant les cris de la multitude. Le 23, à l'issue du prêche, une assemblée générale remit les choses dans leur premier état.

Il était impossible que des hommes si violens au dehors, ne le fussent pas quelquefois au dedans. C'est ce qui arriva le 28. « Ce jour-là, le feu se descouvre et jette tant de flammes, que c'est par miracle que Montauban n'en a esté totalement consumé. » Du Viau, lieutenant des gardes de S.-Michel, muni d'un ordre de ce dernier, se présenta chez l'avocat Constans, pour exiger la remise d'une somme, dont on prétendait qu'un ecclésiastique l'avait fait dépositaire (*). Constans jura que ce dépôt était une pure supposition. Comme du Viau menaçait d'user de violence, Richaud, enseigne du frère de Constans, pria le lieutenant d'attendre jusqu'à ce qu'il en eût parlé au gouverneur, et, sur son refus, mit l'épée à la main. Un des gardes qui accompagnaient du Viau fut blessé. Alors S.t-Michel accourut et fit arrêter Richaud. Plusieurs bour-

(*) Berauld crut rendre moins criante cette violation d'un dépôt, en disant (pag. 84) : « du Viau avoit obtenu le don de ceste somme, pour quelque soulagement, estant obligé à une extraordinaire despense, pour entretenir nombre de soldats qu'il avoit attirés. »

geois s'attroupèrent et crièrent à la tyrannie. Sommés par le gouverneur de se retirer, ils obéirent, et bientôt après reparurent en armes; le régiment de S.-Michel les prit également. Carrié et Bruette, jeunes gens fort déterminés, s'étant mis à la tête d'une troupe assez nombreuse, l'épée et le pistolet à la main, se rendirent devant la maison où logeait S.-Michel (*), et lui demandèrent Richaud. Sigoniac sortit contre eux avec une trentaine de gardes, et les repoussa jusqu'auprès de S.t-Jacques, où le combat devint plus rude. « L'espée, le pistolet, le mousquet et la pique sont employés. Les sieurs Garrissolles, Charles, Delon, Perés, pasteurs, y perdirent leur labeur, ne pouvant empescher et meurtres et blesseures. » Le jeune Le Clerc, fils d'un des grands jurisconsultes de la province, fut tué. On se battit encore une partie de la nuit, et la présence seule des Consuls put faire retirer les bourgeois. S.t-Michel, préparant sa vengeance, fit répandre dans le public que Carrié et Bruette avaient agi à l'instigation de Montferrand, qui commandait pour le roi dans le haut Quercy. Chargés de cette accusation calomnieuse, les deux malheureux jeunes gens furent aussi vite abandonnés qu'ils avaient été

(*) L'hôtel de Vicose, rue de l'Ancien Collége.

suivis. Ils tentèrent de s'évader, en franchissant la muraille du côté des Carmes, mais ils furent arrêtés dans le faubourg de Sapiac. Dans le conseil de guerre assemblé pour les juger, Villemade, le père, représenta à S.t-Michel qu'il ne pouvait opiner, puisqu'il s'agissait d'une affaire où il était partie. Le gouverneur éluda la remarque, en disant qu'il ne considérerait l'attentat que sous le rapport du bien public. Carrié et Bruette furent condamnés à mort et exécutés, le jeudi 3 août.

Le même jour, S.t-Michel, voulant se défaire des capitaines qu'il prétendait ne s'être pas montrés comme ils l'auraient dû dans cette émeute, assembla le conseil général, fit casser Bardon, France, Durban, Constans et Ferrières, et nommer à leur place Peyrusse, du Jau, Benoît, Escorbiac, Trabuc, Aché, Cassaing, Planard, Solignac, Langlade, Bernadou, Roques et Guy. Il les distribua dans les divers quartiers de la ville et des faubourgs, pour veiller sur les bourgeois dont il craignait le ressentiment.

En même temps, et sous le prétexte d'ouvrir une communication avec les calvinistes du haut Quercy, mais en réalité pour éloigner les opposans, S.t-Michel entreprit de relever les murs

de Caussade. Il y envoya le sieur de Châtillon en qualité de gouverneur, Valada comme major, Marmonié, Rouffio, Moncau, Feutrié, Lauriac, avec leurs compagnies, et du Jau dont la présence était toujours nécessaire quand il s'agissait de ravitailler une place. Au premier bruit de cette arrivée, les habitans de Caussade, quoique tous calvinistes, prirent la fuite ; il n'en resta que deux. La menace de brûler leurs maisons les fit revenir. On conçoit à peine comment les Montalbanais, non contens de défendre leurs murailles, osaient aussi s'étendre au dehors, et fonder des espèces de colonies, sous les yeux des deux armées royales commandées par le premier prince du sang et par le duc d'Epernon. La mésintelligence qui régnait entre ces deux généraux explique seule tant d'audace.

S.t-Michel en profita pour s'emparer des fortes positions qui entouraient la ville. Ce fut d'abord le tour de Lamothe-d'Ardus. « C'estoit le repaire de picoreurs que nos paysans avoyent chaque jour sur les bras ; de difficile accès, puisqu'au-delà de l'Avéron, puisque sur une montagne, puisqu'épaulé de divers forts, à droite de Monmilan et de Mirabel ; à gauche de Loubejac et de Piquecos, au dessoubs du fort de Jean, au-dessus de Léribosc ; qui à une mous-

quetade, qui à un quart de lieue (*). » Ce fort n'était qu'un donjon sans flancs, entouré d'un fossé sans eau, dont la contrescarpe ne pouvait être défendue que par le donjon. Les premiers coups de canon ébranlèrent les murs. Intimidés par les cris des enfans et des femmes, les assiégés demandèrent à capituler, et, sur la réponse qu'on ne voulait les recevoir qu'à discrétion, ils résolurent de mourir les armes à la main. Quoique en très petit nombre, — vingt-cinq seulement, — ils résistèrent un jour entier, et tuèrent ou blessèrent quinze ou vingt hommes aux assaillans. Ceux-ci forcèrent enfin la place, et passèrent tout au fil de l'épée. Treize vieillards furent pendus, de ce nombre le curé, qui « estant tombé une demi heure après de l'arbre où on l'avoit attaché, se sauva à la faveur de la nuict. » Une redoute qui était à trois cents pas de là (le fort de Jean), eut le même sort. Les Montalbanais rentrèrent chez eux chargés de butin.

Six jours après, le 17 août, « les ennemis travaillent pour redresser la Mothe-d'Ardus, ceste sentinelle qui découvre toute la plaine jusque dans nos bastions. L'alarme sonne,

(*) L'*Estat de Mont.*, pag. 104.

nous partons à jeun. Et si, on a la patience d'y passer toute la journée, nonobstant l'ardente chaleur de la canicule. On sape, on ruine ce qui restoit de l'édifice, on s'espand jusques à Mirabel, Monmilan, Aussac, Léribosc, Loubejac ; on brusle en ceste grande estendeü des maisons par centaines, on dégaste vignes et vergers. (*) »

S.t-Michel, qui manquait de cavalerie, avait envoyé le capitaine de Bergues du côté de Bergerac, pour en recruter quelques compagnies. Après bien des fatigues et de fâcheuses rencontres, d'où il se tira heureusement, le capitaine arriva en vue de Montauban, avec un corps d'environ deux cents maîtres. Parvenu dans la plaine que domine La Française, il s'engagea, pendant la nuit, dans un chemin creux, embarrassé de charrettes et de grosses pièces de bois, où il fut attaqué à l'improviste par Génébral et le seigneur de Parazols, qui le rompirent et divisèrent sa troupe. Une partie, commandée par le jeune de Lentillac, se noya dans le Tarn ; l'autre, composée de soixante hommes et de cinquante chevaux, qu'il conduisait lui-même, passa l'Aveyron et entra dans Montauban, le 18.

(*) L'*Estat de Mont.*, pag. 105.

Dès le 22, Bergues et ses cavaliers furent en état de tenir la campagne. S.t-Michel leur fit escorter les compagnies et les provisions de guerre et de bouche qu'il dirigea sur Caussade, à la nouvelle que le prince de Condé et le maréchal d'Epernon avaient donné quelques troupes au comte de Cabrères, pour faire une tentative sur cette place. L'avis n'était pas faux. Le dimanche 27, à neuf heures du matin, le duc d'Epernon vint lui-même se poster tout près de Caussade, sur le tertre dit le *Pech de Bonnemort*, d'où il considéra quelque temps la petite ville, tout surpris de la promptitude avec laquelle on avait relevé ses fortifications. Espérant que les intelligences qu'il s'y était ménagées lui en ouvriraient les portes, il descendit enfin, et fit le tour des murailles avec son armée de trois mille hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux. Les calvinistes sortirent à l'escarmouche. Un combat sanglant s'engagea près de la porte dite de l'Estivenque, et dura presque tout le jour. Le duc y perdit près de cent hommes, fit sonner la retraite et disparut.

Deux petits échecs vinrent coup sur coup rabattre la fierté des Montalbanais. La Molière, gouverneur de Villemur, instruit qu'ils avaient envoyé un parti vers Puylauron, s'embusqua

près de Bonrepos, et l'attaquant dans le désordre du retour, tua un bon nombre des soldats qui le composaient; le reste fut pris avec le butin qu'on amenait en ville. Il en arriva autant, quatre jours après, à de l'Hoste et à Bernadou. Ces deux capitaines étaient allés graisser, pendant la nuit, le moulin de Villemur, avec l'intention de le brûler; ils pillèrent ensuite la campagne, chargèrent un bateau du butin qu'ils avaient fait, et se dirigèrent vers Montauban. La Molière, qui s'était mis à leurs trousses, les joignit à moitié chemin, et leur fit lâcher prise, après leur avoir tué quelques hommes.

Cependant, ces hostilités continuelles ruinaient les campagnes des environs; les terres demeuraient sans culture, et le peu de fruits qu'elles produisaient d'elles-mêmes, se perdait par les courses des deux partis. A la sollicitation des Montalbanais, qui avaient le plus à souffrir de cet état de choses, Richard négocia encore, et obtint une trève pour le labourage du plat pays. Elle fut rompue presqu'aussitôt que faite. Les habitans de Piquecos s'étant jetés sur quelques bestiaux qu'on laissait paître dans les prés de Falguières, sous la foi de l'accord, les Montalbanais brûlèrent leur village. Par représailles, ceux du château incendièrent, le lendemain,

les métairies de Saillac, de Lagravière, et quelques autres qui s'étaient conservées jusqu'alors par le crédit de leurs propriétaires.

Huit jours après, S.t-Michel étant sorti de Montauban, avec cinq cents hommes d'infanterie et deux cent soixante chevaux, alla s'embusquer au-dessous de Canals, d'où il envoya Bergues, avec cinquante cavaliers, harceler ceux de Grisolles et de Verdun. Cette bravade les piqua; ils se précipitèrent sur Bergues, et lui donnèrent la chasse; puis, ayant découvert l'embuscade où on les attendait, ils se sauvèrent dans Dieupantale. Les Montalbanais, pour les attirer dans la plaine, firent alors semblant de fuir, et se dirigèrent vers Lapeyrière, témoignant quelque peur de les voir renforcés de ceux de Dieupantale, de Montbartier, de Montbéqui, de Finhan et de Montech, qui, tous ensemble, formaient une petite armée d'environ douze cents hommes. Le stratagème réussit. Les catholiques se mirent à les poursuivre avec tant de précipitation, que bientôt ils rompirent leurs rangs et furent hors d'haleine. S.t-Michel fit alors volte-face, les chargea vigoureusement et les mit en pleine déroute. Plus de trois cents furent tués, parmi lesquels se trouvèrent Mazade et Ruelle, deux chanoines de la collégiale de Montauban,

des notaires, des juges et des Consuls. Les calvinistes ne perdirent qu'une quinzaine d'hommes. Le ministre Berauld entonna le cantique d'actions de grâces sur le champ de bataille (*).

Cette victoire ne procura point aux Montalbanais les vivres dont le besoin augmentait tous les jours. Le gouverneur fit de nouveau intervenir Richard. La trève pour le labourage fut renouvelée à Villemade, dans une assemblée où se trouvèrent, pour Montauban, Natalis, Garrisson, Fournes, Bergues et Leclerc; pour Castelsarrasin, l'avocat Virolles; et pour les lieux circonvoisins du parti catholique, Roberet, juge de Montpezat. Les habitans de Lavilledieu n'ayant pas voulu y être compris, S.t-Michel résolut de les punir, et marcha contre eux dans la nuit du 21 au 22 septembre, avec dix-huit cents hommes et deux gros canons.

Lavilledieu était alors un bourg assez considérable, protégé par un vieux château, dont le fossé enfermait le bourg dans son enceinte. Le sieur de Latourrette, commandeur de Malte, en était seigneur, et y avait mis une garnison de soixante hommes, commandés par un brave

(*) Cette affaire est longuement et chaudement décrite dans L'*Estat de Montauban*, pag. 129 et suiv. Notre historien Perrin y perdit un de ses frères.

officier, nommé Demonts. Les Montalbanais y arrivèrent à minuit, et pointèrent d'abord leurs canons contre la porte du château, du côté de l'avenue de Montauban. S.t-Michel s'aperçut bientôt que cet endroit, flanqué par l'église et la porte du bourg, était le plus fort; il fit, en conséquence, placer la batterie du côté opposé, qui n'avait point de flancs, et commencer la brèche. « Il y avoit deux grands fossés à passer pour aller à l'assaut; l'un estoit jà franchi, qui est celuy dont l'ancienne ville estoit environnée; l'escarpe en étoit couverte tant par des halliers et des buissons, que par une espèce de corridor ou parapet. Il y avoit de là jusqu'à l'autre fossé, large et profond, dix-huit ou vingt pas, où le passage estoit grandement incommodé par les flancs, qui estoient depuis l'église jusqu'à l'habitation du chevalier, qu'une galerie de brique bien flanquée joignoit; et par le corps-de-garde qui estoit à l'entrée du chasteau sur la porte où estoit le pont-levis; par une forte palissade et un travail en forme de demi-lune. Le clocher, aussi haut eslevé, commandoit tout-à-faict cest endroit (*). » Après une quarantaine de coups de canons qui entamèrent les défenses, les assiégés demandèrent à parlementer.

(*) *L'Estat de Mont.*, pag. 143.

S.t-Michel ne voulant les recevoir qu'à discrétion, ils résolurent de se défendre. L'ordre de l'assaut est immédiatement donné, à la grande satisfaction des assaillans, « qui s'impatientoyent à la Montalbanaise, et ne pouvoyent plus retenir leur fougue accoustumée. » Ils s'y portèrent vaillamment et furent repoussés, après une action très vive qui dura deux heures. S.t-Michel fit sonner la retraite, et pointer de nouveau le canon pour achever d'abattre les défenses d'où ses gens avaient été maltraités. Ne voyant point venir les secours qu'ils attendaient de Montech, de Castelsarrasin et de Lafrançaise, voyant, au contraire, leurs défenses de plus en plus démantelées, les assiégés, découragés d'ailleurs par la blessure que leur commandant avait reçue au poignet, demandèrent à capituler. S.t-Michel les rebutta d'abord, et les menaça même de leur faire subir toutes les rigueurs de la guerre, prétendant qu'ils auraient dû se rendre à la vue du canon. Mais, quand il vit qu'ils étaient résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité plutôt que de se rendre à discrétion, considérant en outre qu'un second assaut ne réussirait peut-être pas mieux que le premier, et qu'il pourrait venir du secours aux assiégés, il consentit à la capitulation. Les soldats n'eurent que la vie sauve, et les habitans la vie et la

liberté. Du Viau entra le premier dans la place avec deux compagnies, s'empara de l'église et du château, et commença le pillage qui dura toute la nuit. Le lendemain matin, on mit le feu au château et à l'église où était le tombeau de Baudoin, frère de Raymond VI, comte de Toulouse. Cinq jours après, l'incendie dévora le reste du bourg, qui n'a jamais pu se relever de sa ruine.

La prise de Lavilledieu donna lieu, dans Montauban, à de grandes réjouissances. Les ministres ordonnèrent des prières publiques pour en remercier Dieu, et lui demandèrent son assistance en faveur des Anglais qui étaient venus au secours de La Rochelle (*). On apprit, le 4 novembre, que cette ville s'était rendue au roi, après un siége d'un an et demi. La nouvelle en fut transmise au Consul Garrisson par Virolles, de Castelsarrasin.

(*) Comme Berauld, Le Bret affirme ici que les Montalbanais, après la prise de Lavilledieu, « firent dresser une forge, graver des coins et battre monnoye. » Mais il ajoute que cette entreprise ne réussit point, « leurs quarts d'escus et leurs sous qu'ils croyoient débiter, n'ayant eu cours que dans la ville, pendant quelque temps, et nullement dehors, à cause non-seulement que ceux qui s'en fussent servis seroient tombés dans le crime d'expositeurs, mais parce qu'il n'y avoit rien de si mal fait ny de si faux. »

CHAPITRE XIII.

La nouvelle de la chute de La Rochelle fut d'abord accueillie comme un faux bruit par les Montalbanais, qui ne pouvaient se résoudre à y croire. Mais bientôt les confirmations, qui arrivèrent de tous côtés, ne permirent plus aucun doute, et la consternation la plus profonde s'empara des esprits. On vit alors clairement que la ruine du parti calviniste était prochaine.

Au milieu du découragement général, S.t-Mi-

chel redoubla d'activité et d'audace (*). Sachant qu'il y avait dans la ville un grand nombre de personnes disposées à rentrer dans le devoir, il prit les mesures nécessaires pour empêcher les défections. A cette fin, il envoya les ministres, de maison en maison, solliciter les habitans à renouveler le serment d'union et à repousser toute proposition d'accord particulier. La démarche des ministres eut un plein succès : le serment fut prêté dans une assemblée générale, tenue le 18 novembre, à l'issue du prêche. Pour éviter les murmures, il fit une trève en faveur des travaux de la campagne, dans laquelle il fut aussi convenu qu'on ne brûlerait que les moulins fortifiés, et que tout le monde pour-

(*) Perrin prétend que ceux des Montalbanais qui voulaient résister encore, malgré le terrible échec que venait d'essuyer la cause protestante, engagèrent St-Michel « à tenir bon, en luy offrant des flambeaux, des confitures et autres choses. » Il est plus probable que ces présens, retardés par les circonstances, furent alors offerts au gouverneur, conformément aux anciennes coutumes de la ville. Ils consistaient toujours en vins, confitures et bougies de cire blanche et jaune. On ajoutait à ceux qui étaient dûs à l'évêque, «plusieurs paires de chapons et un jeune veau.» La quantité variait selon la dignité des personnes, princes, maréchaux de France, intendans, etc. Le 13 juillet 1671, le maréchal d'Albret, passant par Montauban, « reçut un présent de 40 livres de confitures, dans vingt-quatre boîtes; sçavoir, douze boîtes d'écorce de citron, et douze boîtes de confitures meslées, attachées six à six avec deux aunes de ruban bleu et rouge, et une rose au bout. On luy fit encore présent de six flambeaux de cire jaune, et de cinq douzaines de bouteilles pour y mettre du vin, ayant pris trois barriques. » On trouve dans les archives de l'Hôtel-de-Ville une foule de procès-verbaux, où sont mentionnés des présens de ce genre.

rait aller moudre librement ses grains à ceux qui ne l'étaient pas. Mais, comme il n'y avait guère que ceux de Montauban qui fussent en état de servir, et que S.t-Michel ne voulut pas y recevoir les habitans de Piquecos, de Lafrançaise et de S.t-Maurice, sous prétexte de quelques bestiaux enlevés, la trève se rompit de ce côté là. S.t-Michel la renoua, et la fit étendre jusqu'à la fin de décembre.

Cependant, il n'avait pas renoncé aux courses dévastatrices qu'il croyait peut-être nécessaires pour occuper ses soldats. Le 10 novembre, il était sorti, avec douze cents hommes de pied, deux cents chevaux, deux coulevrines, des échelles, et avait pris la route de Campsas. Cette petite armée, divisée en trois corps, attaqua simultanément Bauven, Constance et Belair. Le premier de ces forts se rendit, fut pillé néanmoins, et aurait été brûlé, selon la coutume, sans les supplications de la dame du lieu et de ses quatre petites filles, qui implorèrent à genoux la pitié du capitaine S.te-Foi. Bergues dut donner l'assaut, pour semparer du fort de Constance, qu'on livra aux flammes, après avoir passé aux fil de l'épée toute la garnison. — « Il ne faut pas arrester en si beau chemin. Belair est sommé : bravades, mousquetades pour toute

response. On y mène le canon. A la première volée, on aborde le fossé, sans craindre les défenses qui estoyent bonnes; l'ardeur et impétuosité des assaillans sans pareille, fait crier *aux eschelles* ! on en porte, on en dresse deux.... Les eschelles ne suffisant pas, tout autre moyen de grimper est employé, à la merci de la mousquetairie des flancs et guarites, en l'une desquelles on mit le feu. On vient sur les toits qu'on descouvre, à la picque, à l'espée, aux tuiles qu'on lance en bas sur les assaillis, qui se desfendent courageusement..... On tue, on assomme, on brusle tout, fors les femmes..... Heureuse journée! Dans si peu de temps avoir faict faire huict lieuës à nostre artillerie, à toute nostre infanterie, sans rien dire de quantité d'enfans de huict à dix ans, qui, à leur accoustumé, suivoyent l'armée! Avoir aussitost pris qu'attaqué ces trois forts, comme aux portes de Fronton, si près de la garnison de Villemur, et avoir passé sans dommage près de tant de lieux pestiférés (*)! »

La peste s'était effectivement déclarée à Tou-

(*) L'*Estat de Mont.* pag 159 et 160.

Le seul exemplaire de cet ouvrage que nous avons pu nous procurer, et qui se trouve à la bibliothèque de la ville, sous le nº 59, est tronqué en cet endroit. La perte des feuillets qui manquent doit être sentie d'autant plus vivement, que le livre de Berauld est devenu fort rare.

louse, et avait gagné ses environs. S.t-Michel en fut tellement alarmé qu'il suspendit ses expéditions, et borna tous ses soins à en préserver la ville. Il fit renouveler plusieurs réglemens des années précédentes, et en publia de nouveaux, dans le mois de janvier 1629. Il força, en conséquence, un de ses capitaines, qui avait fait une course vers Toulouse, de rendre la liberté aux prisonniers qu'il avait emmenés, et de brûler le butin, hors des murailles. Il défendit, en outre, de piller les maisons de la campagne. Ces mesures de précaution le brouillèrent avec Bergues, qui prétendit n'avoir pas à s'y soumettre, et être libre de faire telles entreprises que bon lui semblerait. Pour éviter que cette mésintelligence n'eût des suites funestes, leurs amis les décidèrent à s'en remettre à la décision du duc de Rohan, qui ne se hâta pas de répondre. En attendant, S.t-Michel ayant appris que Châtillon, gouverneur de Caussade, entretenait une correspondance secrète avec Bergues, et pensant qu'elle avait pour but un accommodement particulier, envoya son frère, de Lanes, à Caussade. Il s'y introduisit clandestinement, supplanta Châtillon, et par ce moyen conserva la place à S.t-Michel.

Sur ces entrefaites, on écrivit aux Consuls

de Montauban (*) que, toute choses s'acheminant à la paix, ils devaient envoyer des députés dans le bas Languedoc, où l'on avait convenu d'en conférer, après la guerre de Savoie que Louis XIII avait entreprise. Plusieurs habitans de la ville reçurent également des lettres qui les engageaient à travailler à la paix. De son côté, la ville de Castres, poussant au même but, détermina le duc de Rohan à réunir une grande assemblée à Nismes. Tous les députés s'y trouvèrent, le 1^er^ janvier 1629, et renouvelèrent le serment d'union, s'engageant encore une fois à ne poser les armes que du consentement général des églises. Rohan reçut commission de solliciter les secours de l'Angleterre. Il conclut aussi avec l'Espagne un traité par lequel il s'engageait à se servir de l'argent que Philippe IV lui fournirait, pour entretenir la guerre en France. L'émissaire qui lui apportait le traité, fut pris à Lunel, conduit et décapité à Toulouse.

S.'-Michel travailla si bien l'esprit des Montalbanais, que, malgré l'opposition du parti modéré, il fit adopter les conclusions de l'assemblée de Nismes, et répondre à toutes les lettres,

(*) Pierre Noailhan, avocat; Jacques Leclerc, bourgeois; Isaac Bardeau, marchand; Bernard Reste, procureur; Pierre Bebian, greffier; Jean Lescure, fils de Raymond, paysan des Barthelets.

que Montauban ne consentirait jamais qu'à une paix générale. Avant de se mettre en marche vers la Savoie, Louis XIII avait donné, dans le mois de décembre, une déclaration qui exhortait les protestans à rentrer dans le devoir, leur donnait quinze jours pour faire leurs soumissions devant les parlemens et les présidiaux, et, ce terme expiré, les déclarait criminels de lèze-majesté au premier chef. Valada, qui porta la déclaration à Montauban, y fut très mal accueilli. On lui saisit son équipage, ses papiers; et, menacé de pis, il s'échappa presque nu des mains du gouverneur. Celui-ci, craignant toujours la peste qui sévissait encore dans le Quercy, renouvela la trève. Mais bientôt, s'apercevant que la cessation des hostilités donnait à l'oisiveté des Montalbanais le temps de réfléchir sur leurs affaires, il la fit rompre par la garnison de Caussade. Les Consuls le désavouèrent hautement, et malgré lui, députèrent Rieupeyroux et Barreau vers Montferrand, avec qui ils la renouèrent dans les premiers jours de mars.

Pendant ce temps, le roi, franchissant les barricades qui fermaient le pas de Suze, s'emparait de cette ville, faisait lever le siége de Casal, et forçait les Espagnols à recevoir la paix. Cette expédition rapide, le succès ines-

péré qui la couronna, étonnèrent si fort les calvinistes, que tous leurs plans en furent dérangés, et qu'ils songèrent enfin sérieusement à leur position. Louis, parti de Suze le 28 avril, fondit sur le Languedoc, saccagea, brûla et détruisit les places qui osèrent résister. Cette nouvelle jeta dans les cœurs les plus vives alarmes. Pour aviser aux moyens de prévenir les désastres dont ils étaient menacés, les Montalbanais tinrent un grand conseil, où l'on discuta les expédiens que leurs amis du dehors et les plus sages du dedans proposaient pour amener la paix. Un très grand nombre y penchait ouvertement; S.t-Michel lui-même ne s'en montrait pas éloigné. Mais il désirait qu'une place comme Montauban, qui avait joué un si grand rôle dans le parti, et dont la décision entraînerait celle des autres villes, lui servît à se faire valoir et à trouver son intérêt particulier dans l'accommodement général. Il tergiversa donc jusqu'au moment où le prince de Condé, qui était à Villemur, menaça les Montalbanais de faire le dégât autour de leur ville, et fit avancer quelques détachemens dans la campagne. S.t-Michel voulut sortir pour les repousser (*); mais on s'y opposa. Une nouvelle assemblée générale de

(*) *Hist. du Quercy*, tom. 2, pag. 281.

tous les habitans fut convoquée, pour prendre une dernière résolution. Le gouverneur essaya en vain de l'empêcher. Sa résistance fit naître des soupçons; on le tint pour suspect, et, sans le consulter, on députa vers le prince, Rieupeyroux, Leclerc, Noailhan, Besse, Dubois et Dejean, chargés de lui faire les soumissions de la ville et de lui demander ses bons offices pour la conservation des fortifications. Cette démarche, dont la hardiesse contrastait avec la timidité ordinaire des Consuls vis-à-vis du gouverneur, effraya S.t-Michel : il quitta furtivement la ville. Son frère, de Lanes, qui commandait à Caussade, suivit bientôt son exemple.

Après leur retraite, les choses allèrent comme de coutume. Toujours guerroyeurs, les Montalbanais continuèrent leurs excursions. Ils envoyèrent deux cents hommes à Caussade, où le serment d'union fut renouvelé, et ajoutèrent cinquante soldats à la garnison du fort de Corbarrieu. Dariat étant venu leur proposer, de la part de Montferrand, une suspension d'armes pour quelques lieux particuliers, ils la refusèrent, en répondant qu'ils la voulaient générale, ainsi que la paix.

Louis XIII s'étant rendu maître de Privas et

d'Alais, le découragement succéda à l'audace. Rohan fit en vain les plus grands efforts pour ramener le parti, il fallut se décider à la paix. Dupuy servit habilement le duc dans ces circonstances difficiles. Le cardinal de Richelieu fut si content de ses négociations qu'il lui rendit sa charge, dont le roi avait gratifié La Boissonnade. Dupuy envoya une seconde fois Valada à Montauban, pour exhorter les habitans à députer à l'assemblée d'Anduze, où la paix allait se traiter sous les yeux du cardinal. Il y fut reçu tout autrement qu'à son premier voyage. On lui fit les plus grandes excuses, on lui remit tous ses effets, et on nomma en sa présence Rieupeyroux, Leclerc, et le ministre Berauld, pour rédiger le cahier des demandes de la ville. Ce travail fait, Garrisson, lieutenant particulier, Dubois et le ministre Ollier furent députés vers l'assemblée d'Anduze, et partirent avec Valada.

L'article qui stipulait la démolition des fortifications de toutes les places protestantes, fut le seul qui retarda pendant quelque temps la conclusion des conférences. Les députés de Montauban ne voulaient y consentir à aucun prix ; mais le roi se montrant inexorable sur ce point, il fallut plier à la fin. Richelieu signa la paix à Alais, le 27 juin. Dans le mois de juillet, le

roi, se trouvant à Nismes, donna le fameux édit, dont les 22 articles statuaient : le rétablissement de l'édit de Nantes; la reddition des temples ; la restitution de tous les biens, meubles et immeubles ; le rétablissement de la chambre de l'édit à Castres, des états de Foix, des siéges de justice et bureaux de recette, qui avaient été transférés pendant les mouvemens, etc. Le cardinal reçut ordre de rester dans le Languedoc pour surveiller l'exécution du traité.

Il craignait que Montauban, profondément affligé et irrité de la démolition de ses murailles, n'y apportât des difficultés. Il y envoya Guron, qui, arrivé à Villemur, fit savoir aux Consuls de Montauban qu'il avait à leur parler de la part du roi, et que s'ils voulaient se rendre à Corbarrieu, il viendrait lui-même au Claux. Le conseil de ville, assemblé à la suite de ce message, nomma des députés qui se transportèrent, le lendemain, à Corbarrieu, et envoyèrent deux bourgeois à Guron, pour le prévenir de leur arrivée. Guron leur fit dire de venir au Claux ; ils s'y refusèrent, sous prétexte que les ordres qu'ils avaient reçus ne leur permettaient pas d'aller plus loin ; et ajoutant que s'il voulait se donner la peine de se rendre à Corbarrieu, le premier Consul l'y recevrait avec tous les hon-

neurs qu'il voudrait exiger. Guron, piqué de ce procédé, leur fit répondre que puisqu'ils avaient la vanité de disputer le terrain à l'envoyé du roi, dans un moment où, au lieu de faire les braves, ils devraient s'humilier, il allait se retirer, pour revenir bientôt en meilleure compagnie. Deux députés de Nismes, qu'il avait amenés avec lui, lui demandèrent alors l'autorisation de se transporter à Corbarrieu. Leurs remontrances produisirent tant d'effet sur l'esprit des Montalbanais, qu'ils changèrent de résolution, et firent demander à Guron d'être admis auprès de lui. Il se contenta de répondre que si on se hâtait de lui députer, on le trouverait peut-être encore à Villemur. L'exprès, qui avait suivi les députés de Nismes, apporta, dans la nuit, cette réponse à Montauban. A l'instant même on assembla le conseil, et six députés, nommés précipitamment, partirent sur l'heure pour Villemur. Guron accepta leurs excuses, et, se rendant à leurs vives instances, se dirigea, le jour même, vers Montauban. Les gens de guerre, les bourgeois, les femmes, les enfans, se portèrent à sa rencontre jusqu'aux limites de la juridiction. Deux Consuls et quatre conseillers de ville le reçurent avec de grandes marques de respect, et le conduisirent dans la maison de Dubois, qu'on lui avait préparée.

Le lendemain, 25 juillet, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, accompagné du même cortége, entra dans le conseil, et, après avoir exhibé deux lettres de créance, l'une du roi et l'autre du cardinal, il exhorta éloquemment l'assemblée à se soumettre sans réserve aux volontés royales. Les députés de Nismes prirent ensuite la parole. L'effet que ces discours produisirent sur les Montalbanais, ne les empêcha pas d'hésiter pendant deux jours, au bout desquels ils consentirent à tout, excepté à la démolition de leurs fortifications. Ils supplièrent Guron de les servir pour cela auprès du cardinal, auquel ils députèrent le premier Consul Noailhan, Garrisson, Dubois, et le ministre Charles, qui se rendirent à Pézenas avec Guron. Richelieu les accueillit très bien ; mais, dans les conférences qui suivirent, les voyant s'obstiner à vouloir conserver les fortifications de leur ville, et, en désespoir de cause, les bastions de Villenouvelle et de Villebourbon, il se fâcha, et leur dit que plus ils retardaient à se soumettre, plus ils empiraient leur position. Dans cette extrémité, ils lui demandèrent de retourner à Montauban, et de permettre que Guron les y accompagnât, pour parler au conseil. Le cardinal y consentit, mais avec cette réserve que Guron n'entrerait point dans la ville. Il

s'arrêta effectivement au château de Reyniès. En même temps l'ordre fut donné aux troupes de se mettre en marche pour appuyer ses négociations.

Pendant les conférences de Pézenas, les Consuls, bravant la colère du cardinal, au lieu de rendre aux ecclésiastiques les dîmes dont S.t-Michel n'avait pas eu le temps de se saisir, les vendirent et en consommèrent le revenu, avant le retour des députés. Heureusement pour la ville, cette action passa inaperçue.

A peine Noailhan et ses collègues eurent-ils rendu compte de leur mission, qu'on reçut la nouvelle de l'arrivée du maréchal de Bassompierre et de l'avant-garde de l'armée à Fronton. La guerre qui revenait avec ses horreurs, ne put pas vaincre l'opiniâtreté de la multitude. Noailhan fit de vains efforts pour inspirer aux Montalbanais des sentimens raisonnables. Ils osèrent demander un nouveau délai à Guron. Il le refusa, et fit dire à Noailhan et aux bons citoyens que s'ils faisaient noyer une douzaine de séditieux, ils viendraient facilement à bout du reste. Cet énergique conseil fit peur aux récalcitrans; les gens sages se séparèrent d'eux, en les menaçant de rendre la ville et de les

livrer à Guron. La soumission fut résolue à l'unanimité. On députa quarante notables au cardinal, qui était à Alby. Ils le prièrent d'être leur médiateur auprès du roi, de venir prendre lui-même possession de leur ville, et l'assurèrent qu'ils se seraient portés aux dernières extrémités, s'il n'avaient pas eu en lui une confiance qu'ils n'auraient pas accordé à un autre, faisant allusion au prince de Condé. Touché d'une déclaration si franche, Richelieu leur répondit qu'ils pouvaient compter sur sa protection, leur promit de venir à Montauban, et autorisa Guron à s'y rendre pour disposer les choses nécessaires. Celui-ci suspendit son voyage, ne voulant pas introduire des troupes dans la ville, avant la vérification, par le parlement de Toulouse, de l'abolition accordée aux Montalbanais.

Montferrand, qui avait reçu l'ordre d'entrer dans Caussade, éprouva quelque résistance, et fit désarmer les bourgeois. Ceux de Montauban en murmurèrent, sans toutefois en rien témoigner à Guron, qui, dès son arrivée, reçut les clés de la ville, de la main des Consuls, et fut investi de tous les pouvoirs d'un gouverneur, jusqu'à la venue du maréchal de Bassompierre. Il arriva, le 18 août, avec six compagnies du

régiment des gardes, dix de celui de Picardie, six de celui de Piémont, et trois cents chevaux, dont cinquante furent détachés pour conduire les ôtages au château de Villemur. Le lendemain, on vit arriver le maréchal de Marsillac, le secrétaire d'état la Vrillère, l'évêque Anne de Murviel, et Berthier de Montrabe, premier président du parlement de Toulouse. Dans la matinée du 20, Guron avec les Consuls et le conseil de ville, alla recevoir le cardinal, à une lieue de Montauban. Noailhan, premier Consul, lui présenta les clés de la ville, et le harangua en ces termes :

« Monseigneur, tout ce peuple que vostre Grandeur voit quitter ses maisons, et, par une impatience très juste, courir au devant de vous, pour jouir plustôt de la vue tant désirée de vostre sacrée personne, vous faict bien voir avec quelle joye ils solemnisent ceste bien heureuse journée ; et ces cris, qui s'entendent de toutes parts, au lieu d'estre comme les passés pour la douleur de leurs misères, sont maintenant des acclamations pleines de joye, des biens qu'ils espèrent doresnavant de la clémence du roy, de laquelle ils ne doubteront jamais, s'ils sont si heureux que de pouvoir mériter la faveur et assistance de vostre Grandeur, chose de laquelle nous nous tenons très assurés par les

excès de bonté que nous avons reconnus en elle, depuis les premiers instans que nous avons eu l'honneur de l'approcher, où nous trouvâmes des charmes si puissans que nos cœurs, qui avoyent esté jusqu'alors endurcis, se trouvèrent si changés, que, si c'estoit chose qui se peut faire voir clairement comme les autres parties du corps, vostre Grandeur s'y verroit si vivement empreinte, qu'elle croiroit facile ment n'avoir jamais esté plus vénérée et honorée en nul autre endroict du monde. La plus sensible marque que nous en pouvons faire voir, est nostre soumission jusques à vous refusée à tout autre; gloire que vostre Grandeur doit d'autant estimer qu'elle est toute fondée sur sa preud'hommie, dont la réputation est si respandue, que nous n'avons point faict de difficulté de luy confier tout ce qui nous est de plus cher, et continuerons jusques à notre dernier souspir de la célébrer comme l'autheur de nostre bonne fortune, et comme nostre ange tant esclairé, auquel nous aurons toujours recours dans toutes nos calamités; vous suppliant, Monseigneur, puisque nous sommes vostre conquête, de nous vouloir protéger et favoriser de vos grâces, comme vos très humbles et fidelles serviteurs (*). »

(*) *Mercure historique français*, tom. 15, pag. 537.

Arrivé à la porte de Villebourbon, le cardinal fut encore harangué par Leclerc, assesseur criminel, au nom du sénéchal (*). Parvenu au bout du pont, il quitta sa litière, et monta à cheval. Il refusa le dais qu'on lui offrait, et ne voulut pas souffrir que les Consuls marchassent à pied à côté de lui. Suivi du duc de Montmorency, du marquis d'Effiat, surintendant des finances, d'autant d'infanterie et de cavalerie qu'en avait amené le maréchal de Bassompierre, et d'environ six cents gentilshommes de Guienne et de Languedoc, il se rendit à l'église de S,t-Jacques, dont il ne restait que le clocher et les murailles (**). On avait tendu des toiles à la place du toit, et dressé un autel provisoire. Après le chant du *Te Deum*, Richelieu fut conduit chez d'Aliès, au milieu des cris de *vive le roi*! Il y reçut successivement les différens corps de la ville. Le consistoire s'étant présenté à son tour, le ministre Ollier prit la parole, et dit :

« Monseigneur, voicy le corps des pasteurs

(*) Le discours de Leclerc se trouve dans les *Matériaux pour servir à l'Hist. de Mont.* tom. 1.

(**) « Le cardinal dit aux Consuls qu'ils l'allassent attendre en son logis, puisqu'ils n'estoient pas des cérémonies que l'on avoit accoustumé de pratiquer parmi les catholiques en semblables occasions. A quoy ils respondirent que rien ne les empescheroit d'aller partout où il iroit. » *Matériaux, etc.*

et consistoire de ceste ville, qui viennent se prosterner à vos pieds, pour implorer ceste bonté que nous voyons paroistre sur vostre front, de nous prendre soubs vostre protection, et faire que nous puissions jouir, comme les autres peuples, des grâces que la miséricorde du roy faict espérer à tous ses subjects. »

« Nous sçavons qu'à considérer les choses en gros, nous serions quazi indignes de grâce, pour nous estre trouvés si malheureux d'avoir esté impuissans, dans le temps passé, à retenir la fureur de ceux qui nous ont tous emportés, comme des torrens, dans les abymes d'où nulle autre personne que vous, Monseigneur, n'estoit capable de nous tirer, et ce que nous n'avons pas pu. Car Dieu, scrutateur des cœurs, nous est témoin de ce que nous avons souffert, quand nous l'avons voulu empescher. Nulle autre personne que la vostre, Monseigneur, ne la pouvoit réparer. Car le plus grand de nos maux, qui estoit la défiance, ne se pouvoit guérir que par son contraire, la confiance; et c'est encore la réputation de foy incorruptible, dont vostre Grandeur à faict toujours profession, qui a, en un instant, opéré ce qu'à la longue les années eussent pu faire, mais avec beaucoup de sang et de malheurs. C'est un grand fruit de ceste admirable vertu que vostre Grandeur recueille

présentement ; et luy doit estre un grand contentement, et sa mémoire en sera honorée à jamais, d'avoir par elle seule terminé ce que plusieurs guerres n'avoient jamais pu finir. Qu'il luy plaise, dans ceste grande félicité, daigner abaisser ses yeux sur nous, et nous procurer du roy la continuation de ses faveurs et grâces, afin qu'il ne nous considère pas comme personnes qui enseignent une doctrine contraire à la sienne, mais comme créatures de Dieu, soumises à une entière obeyssance, aux protestations de ne prescher jamais aucune chose qui y puisse contrevenir, et de répandre éternellement les vœux pour sa Majesté et pour vostre Grandeur, afin que vos jours soient prolongés et votre gloire immortalisée à jamais (*). »

Le cardinal répondit : « Que ce n'étoit point la coutume, en France, de les recevoir comme corps d'église, en nul endroit et en quelques occasions que ce fût; mais qu'il les recevoit comme gens faisant profession des lettres ; que, comme tels, ils lui seroient toujours fort agréables, et qu'il auroit du plaisir à leur

(*) *Matériaux* etc. Le Bret n'a rapporté aucun de ces discours. Le copiste qui les a insérés dans la compilation d'où nous les avons extraits, leur fait subir des altérations grammaticales que le lecteur remarquera, et qu'il nous saura gré, probablement, d'avoir laissé subsiter.

témoigner que leur condition ne l'empêcheroit jamais de leur rendre toutes sortes de bons offices, ne faisant point de différence des sujets du roy que par la fidélité, laquelle se trouvant dorénavant commune aux uns et aux autres, il les assisteroit tous également, et avec même affection. Que le roy désiroit, pour comble de bonheur, voir tous ses sujets unis en une même croyance; qu'il y voudroit contribuer par ses soins, par son travail, par sa propre vie, et qu'en attendant qu'il plût à Dieu que cela fût, il les assuroit de sa bonne volonté, et les prioit d'en faire état (*). »

Le lendemain, 21, il célébra la messe, dans l'église de S.t-Jacques (**), assisté des archevêques

(*) « Après cela, il les entretint familièrement; en sorte que ces gens s'en retournèrent si satisfaits, que chascun ne s'entretenoit d'autre chose, et que leurs discours n'estoient que des louanges continuelles du grand personnage, qu'ils trouvoient surmonter de beaucoup sa renommée. » *Matériaux* etc.

(**) Richelieu fut profondément touché de l'état déplorable de cette église « A peine retiré dans son logis, il s'en entretint avec le nonce, les prélats et autres grands seigneurs de sa suite. Leur ayant tesmoigné la douleur qu'il en avoit, il leur proposa de la remettre; tous applaudirent dans ce bon dessein..... L'archevêque de Bordeaux s'informa par son ordre des réparations à y faire, et traita avec des architectes pour seize mille livres, dont le roy devait en donner huict, et le clergé de Montauban les huict autres. » Perrin, pag. 308. — Le même auteur raconte, à la même page, l'anecdote suivante : « L'évesque de Montauban estant venu voir le nonce, celuy-ci s'informa quels estoient les revenus de ses deux chapîtres, luy en persuada l'union, et luy offrit ses assistances à Rome. Le bon prélat l'en remercia, et, pour en sçavoir les moyens, il proposa l'affaire, le soir mesme, à l'archevêque de Toulouse,

de Bordeaux et de Toulouse, des évêques de Montauban, d'Alby, de Rieux, de Valence, de Cahors, de Mende et de Pamiers. Après la messe, il visita les fortifications, et fut complimenté par les députés du parlement et de l'Université de Toulouse.

Pendant que Richelieu était à Pézenas, les Montalbanais lui avaient présenté une grande requête, dans laquelle ils demandaient, entre autres choses, le maintien de l'édit de Nantes; la décharge de toutes dettes actives et passives, nonobstant tous dons et confiscations, de ce qu'on pourrait leur imputer pour le fait de la démolition des églises, évêché, maisons des ecclésiastiques, et autres; l'abolition du passé; la non-imputation des meurtres commis par Bergues, lors de sa venue à Montauban, surtout de celui du sieur de Gironde, marquis de Monclara; l'autorisation de bâtir un mur d'enceinte, d'un pied dépaisseur et de six de hau-

aux évêques de Valence et de Pamiers, lesquels assis autour d'une table pour en parler, se trouvèrent surpris de l'attaque que leur fit le père Joseph, capucin fort considéré du Cardinal et se trouvant dans la salle. Il les approcha, et osa quasi les blasmer, leur disant, que leur pouvoir ne s'estendoit pas jusque là. Mais le bon vieillard, M.gr de Sponde, évesque de Pamiers, luy répartist pour tous, qu'il feroit mieux d'estre dans sa petite cellule et d'y feuilleter son bréviaire, que de vouloir enseigner les prélats de qui il devoit apprendre. Ce report le mortifia si fort, qu'il se retira. C'est ce que je vis et ouïs. »

teur, pour se mettre à couvert des surprises; la délivrance de tous les prisonniers; le rétablissement du sénéchal, de l'élection, des bureaux de navigation et de recette etc. etc. Sauf quelques restrictions, le cardinal accorda tout, le 22, veille de son départ (8).

Le maréchal de Bassompierre resta quelques jours dans la ville, tant pour remettre les ecclésiastiques en possession de leurs biens, que pour présider à la sortie des troupes, qui, pendant tout leur séjour, observèrent la plus exacte discipline (*). On avait commencé la démolition des fortifications, avant même le départ du cardinal. Calvières, président au parlement, et de Biscarras, lieutenant du roi, à Verdun en Lorraine, dirigèrent ce travail. Dès le 23, Bassompierre trouva le fameux bastion du Moustier tellement rasé qu'on n'en voyait plus la moindre trace. Il en fit son rapport à Richelieu, qui par-

(*) « Le maréchal de Bassompierre mit un tel ordre parmi les soldats, qu'il ne sembloit pas y avoir un seul homme estranger dans la ville, faisant marcher les prévosts nuict et jour, pour recevoir les plaintes, mais il n'y en eust aucune. M. le cardinal, outre le pain qui fust distribué aux soldats, leur donna du vin à ses despens. A l'esgard de tous ceux qui logèrent dans les maisons, ils payèrent leurs hostes, sans leur apporter aucune incommodité. Les soldats achetoient leurs vivres selon la taxe ordonnée; ce qui donna de l'admiration aux habitans, voyant six mille hommes de pied et deux mille chevaux parmi eux, sans aucune rumeur. » *Matériaux* etc.

tit le jour même. Le reste fut démoli avec autant de diligence (*).

(*) On trouvera tôt ou tard, dans les archives de la Maison Commune, un document dont nous regrettons de n'avoir pas pu prendre connaissance. C'est une relation détaillée de l'état des murailles et des portes de la ville, dressé le 1er janvier 1627. Original en papier, à la liasse 42. — Ce fut en 1634, que les Consuls permirent de pratiquer des jours dans les murailles, pour éclairer les maisons qui leur étaient contiguës.

CHAPITRE XIV.

La joie qu'éprouvèrent les Montalbanais en se voyant délivrés, par la paix, des fatigues, des troubles et des dangers dans lesquels la guerre les tenait engagés depuis si long-temps, ne fut pas de longue durée. La peste se déclara dans la ville, avec une extrême violence, vers la fin de septembre, et ne cessa qu'au mois d'avril de l'année suivante, après avoir emporté plus de cinq mille cinq cents personnes. Les

catholiques (*) se tinrent éloignés tant que dura le fléau, et parmi les ecclésiastiques, les capucins furent les premiers à entrer dans la ville, dès qu'elle fut délivrée de la peste. Déjà l'année

(*) Une ordonnance du 13 mars 1631, rendue par de Verthamon, intendant de justice en Guienne, nous donne quelques détails sur les contestations qui furent soulevées entre les catholiques et les protestans, qui en paroles se soumettaient aux édits, mais en réalité ne faisaient qu'à leur tête, selon l'expression de Perrin.

« Les catholiques ont conclu à ce que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, soit entièrement rétabli dans la ville, ainsi qu'il y estoit avant les premiers troubles de l'année 1562; ce faisant qu'il soit libre aux ecclésiastiques de faire tous les actes de ladite religion, les processions ordinaires en tous temps et lieux, sans aucune limitation, comme aussi celles du Saint-Sacrement, es quelles lesdits de la religion prétendue réformée, seront tenus de souffrir qu'il soit tapissé et paré devant leurs maisons; et lorsque le Saint-Sacrement passera es dites processions, ou pour le porter aux malades, ils seront tenus y rendre le même respect externe que les catholiques, ou se retirer; à ce que les recteurs ou vicaires des paroisses puissent administrer les sacremens aux malades catholiques, même dans les maisons de ceux de la R. P. R. et à leurs serviteurs catholiques, avec défense aux maîtres de l'empêcher; que les fêtes, indites par l'église catholique, seront gardées et observées, les portes demeurant fermées, le guichet ouvert seulement. »

« Par ceux de la R. P. R. a été dit que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine est entièrement rétabli, que néantmoins, quant au fait des processions, celles se faisant anciennement aux environs des églises, ont été, depuis, limitées à certains endroits par des ordonnances auxquelles on se doit tenir; que l'honneur et vénération aux exercices de la religion catholique est contraire à la liberté de conscience; et néantmoins consentent la liberté d'administrer les sacremens aux malades, même aux domestiques en donnant préalablement avis aux maîtres; que l'édit ne défend pas de travailler, les jours de fêtes, mais seulement d'éviter le scandale et il y sera pourvu, comme il a été fait jusqu'ici, au contentement des uns et des autres. »

L'intendant fait entièrement droit à la demande des catholiques.

« Les catholiques demandent que toute sorte de personnes professant la religion catholique, soient reçues à habiter en la ville, en faisant apparoir de

précédente ils étaient venus prêcher une mission; et, pour encourager leur zèle, le roi leur avait cédé un vaste terrain à l'extrémité du faubourg Montmirat, où ils bâtirent leur couvent, au moyen d'une somme de six mille livres que leur donna le duc d'Epernon, et des aumônes qu'ils recueillirent de la charité publique.

leurs bonnes vie et mœurs, sans qu'on puisse exiger d'eux aucune somme pour droit d'entrée, ainsi qu'on l'a fait pour le passé, afin de les empêcher d'entrer. »

Les calvinistes prétendaient n'avoir jamais rien exigé; mais l'ordonnance de l'intendant suppose le contraire, puisqu'il le prohibe pour l'avenir.

« Les catholiques demandent que défenses soient faites aux Consuls de plus continuer l'imposition des quatres deniers pour livre de chair qui se vend dans la ville, tant à cause que cette imposition se fait sans permission de Sa Majesté, qu'à cause aussi que les sommes qui en proviennent sont employées à l'entretènement des ministres. »

Les Protestans ne firent aucune objection.

« L'intendant décharge les catholiques des dettes contractées par les calvinistes depuis les guerres de l'an 1621; et de contribuer en quelque sorte que ce soit à l'entretènement des ministres, et autres dépenses de la R. P. R., desquelles sommes la taxe se fera par-devant le lieutenant-général de la sénéchaussée. Et pour l'imposition de quatre deniers pour livre de chair, il en sera donné avis à Sa Majesté; et cependant sur les sommes en provenant, il sera donné au syndic des catholiques sept mille livres par an, pour être employées à tel usage que bon semblera auxdits catholiques. »

Ce qui contrariait le plus, à ce qu'il paraît, les protestans, ce fut l'obligation, qui leur fut imposée, d'enlever des églises les décombres et immondices qui s'y étaient accumulés durant les troubles. Mais l'ordonnance porte : « Avons condamné et condamnons les Consuls à faire ôter, à leurs dépens, dans six mois, pour tout délai, les décombres qui sont à présent dans les églises. »

Nous rapportons à la note 3, les contestations relatives au collége. Les réclamations des divers ordres religieux, et les difficultés qu'on faisait pour restituer leurs biens, pleins d'intérêt à cette époque, le sont peu

Le vénérable évêque, Anne de Murviel, réunit bientôt son clergé (*). Dans le but de ramener au bercail ses brebis égarées, il appela, dès 1631, dans Montauban, les religieuses de S.te-Claire, les Augustins et les Cordeliers; l'année suivante, les Jacobins et les Carmes y furent aussi établis. D'un autre côté, le cardinal de Richelieu s'efforçait d'y attirer des familles catholiques en organisant diverses administrations, telles que la sénéchaussée qui y reprit ses fonctions en 1631; le présidial, qui y fut créé en 1632, malgré l'opposition de celui de Cahors; et l'élection de Moissac, qui y fut transférée en 1633.

Les calvinistes cependant se regardaient comme seuls maîtres de la ville, et toujours ils avaient soin d'exclure les catholiques du Consulat; mais, en 1632, Rabaudi, conseiller au parlement de Toulouse, et Escorbiac, conseiller à la chambre de l'édit de Castres, furent envoyés en qualité de commissaires extraordinaires du roi, pour

aujourd'hui.

(*Matériaux pour servir à l'Hist. de Montauban*, tom. 2. in fine.

(*) La première discussion qui s'éleva entre le clergé et les calvinistes, fut soulevée à l'occasion de la fonte de la grande cloche, « qui fut rompue, dit Perrin, le jour de l'entrée du cardinal, par la malice du ministre Bérauld. » L'usage même de la petite cloche, dont on se sevit pour appeler aux offices, déplut beaucoup aux protestans, et les porta à faire du bruit. (*Perrin*, pag. 224.)

mi-partir le consulat (*). Ils cassent l'élection qui avait été faite, et, en leur présence, font procéder à une nouvelle, d'après laquelle le premier, le troisième et le cinquième rang furent occupés par les catholiques, tandis que le second, le quatrième et le sixième étaient réservés aux calvinistes. Ceux-ci furent profondément affectés de la position qu'on leur faisait; mais ils cachèrent leurs ressentiments, et même, peu de temps après, ils donnèrent un éclatant témoignage de leur amour pour l'ordre et la paix.

Malgré les promesses séduisantes que leur fit le duc de Montmorency, pour les entraîner dans sa révolte, qui lui fut si funeste et lui fit perdre la tête sur l'échafaud de Toulouse, ils refusèrent constamment de rien entreprendre qui pût déplaire à leur souverain. Le roi les loua affectueusement de cette conduite, dans une lettre qu'il leur adressa, le 26 juillet (**), et

(*) Quarante-cinq membres du conseil général furent aussi interdits, sous « peine de la vie » et remplacés par autant de catholiques, ainsi que l'un des syndics. (*v. Perrin*, pag. 226.)

(**) « Chers et bien amés, nous avons receu la lettre que vous nous avez escritte du quatorzième de ce mois, et veu par icelle les assurances que vous nous donnez de votre fidellité et affection au bien de notre service, comme aussy la ferme résolution que vous avez prise de vous conserver soubs nostre obéissance sans prendre part en aucune façon aux desseings de ceux quy soubs le nom de nostre très cher et très amé frère le duc d'Orléans s'efforcent de troubler le repos et la tranquillité de nos estats. Ce que

voulant leur en témoigner sa satisfaction autrement que par des paroles, il leur fit remise de tous les arrérages de cens, lods et ventes qui lui étaient dus; il désira même venir visiter notre ville, où il fit son entrée (*) le 1er novem-

nous avons eu a plaisir d'aprendre, vous ayant bien voleu faire cognoistre par ceste cy le bon gré que nous vous en savons, et vous exhorter de persévérer en ce bon debvoir pour nous en rendre les preuves que nous en debvons attendre.

Asseurés en ce faisant que nous avons ung soing particulier de vous despartir nostre honorable protection, et vous tesmoigner par les effects de nostre bienveillance, combien nous avons en recommandation les choses qui conservent le bien et advantage de nostre ville de Montauban et n'ayant rien a vous dire icy de plus sur ce subject nous ne la vous ferons plus longue.

Donné à Monterreux, le xxvime julhet 1632.

(*Livre Jaune*, fo 90 Ro.)

(*) Lan mil six cens trente deux et le premier jour du mois de novembre, en la ville de Montauban, environ l'heure de midy, nous Consuls..... Estant deuement advertis que nostre souverain et très chrestien prince Louys le juste, treitziesme du nom, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre revenant de son voyage de Languedoc, estant party de sa ville de Toulouze et s'en retournant à Paris, voulant faire son entrée dans sa ville de Montauban, ayant au préalable faict sçavoir à nos depputez en la ville de Narbonne qu'il vouloict soulager son peuble des fraix à cause des calamités passées de peste, guerre et famine, et deffandict qu'il ne luy feut faicte aulcune entrée, serions montés à cheval par l'advis, vouloir et consentement de tous les habitans estant vestus de nos robes et livrées consulaires suivant l'ordre de monseigneur d'Espernon, duc et pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Guyenne, et nous serions acheminés à la compaignie du dict seigneur duc, de messire Charles de Latour, de Gouvernet, sénéchal du Valentinois et Diogs, marquis de Cénébrières, et autres, grand nombre, tant de noblesse, tant de ceste province que des habitans dudit Montauban, jusques près le lieu de Bressols et à ung petit chemin quy sépare les juridictions de Montauban et de Bressols; auquel lieu nous estant arrestés avec lesdicts habitans, ledict seigneur duc et toute la noblesse

bre à son retour de Toulouse ; il ne descendit de carrosse qu'à la porte de l'église, où l'évêque le reçut sous le dais ; et, après le *Te Deum*, il fut loger chez d'Aliés. Le lendemain il se promena

ayant passé oultre ; environ quelques heures après Sa Majesté qui estoit dans son carrosse, en laquelle il avait faict entrer ledict seigneur, duc d'Espernon, seroit arrivée près ledict petit chemin, suivye des régimens de ses gardes tant de cheval que de pied, et d'une grande multitude de noblesse, et nous dicts Consuls estant à la veue du roy, ledict seigneur duc auroict dict a Sa Majesté : Sire, voicy les Consuls de Montauban quy vous viennent randre leurs debvoirs, et a l'instant nous dicts Consuls assistés des dicts habitans, nous estans approchés de plus près de Sa Majesté, ayant mis les genoux à terre, ledict sieur de Subreville, premier Consul, portant la parole auroict dict : Sire, etc.

Ici manque l'arangue dudict sieur de Subreville, premier Consul, quy n'a vouleu bailher icelle.

A quoy le roy nous auroict gratieuzement respondeu : Messieurs, Je vous remercie, scervez moy comme vous avez faict à ceste dernière action, et je vous tesmoigneray mon affection.

Ce faict, avec tous les assistans, nous aurions avec une grande et joyeuse acclamation faict retantir le cry de vive le roy, et à l'instant, nous dicts Consuls et partie desdicts habitans, estans veneus en diligence vers ladicte ville, du costé du pont de Tarn, nous nous serions arrestés à la porte basse, faisant l'entrée de la ville, pour luy présenter les clefs de ladicte ville, et le poille que nous avions laissé en garde à ladicte porte à MM. de Brassard, docteur et advocat, Trabuc, Gineste et Comairas, quatre des bourgeois d'icelle ville, et sa dicte majesté estant arrivée près de ladicte porte, environ les quatre heures après midy, nous susdicts Consuls par la main dudict sieur de Subreville, premier Consul, avec toute defférance d'honneur et de genoux, luy aurions présantées lesdictes clefs dans une bource de velours rouge-cramoysin, lesquelles furent agréablement reçeues par Sa Majesté, les ayant de sa main bailhées au seigneur de Sainct-Simon, ung de ses plus faboris ; et à mesme temps, nous dicts Consuls luy ayant présanté le poille garny de satin bleu avec clinquant d'argent, Sa Majesté nous auroict commandé de le porter et marcher devant, ce qu'ayant faict jusques près l'église de Sainct-Jacques de ladicte ville, Sa Majesté estant dessandue de carrosse, se seroict mise soubs le poille porté par nous dicts Consuls,

sur le quai de Montmirat, et puis il fut entendre la messe aux capucins, dont le couvent était déjà en construction. Il ne repartit que le 3, et fut accompagné jusqu'à Loubejac par le

jusques a l'huis de la porte de l'église où messire Anne de Murviel, évesque dudict Montaubun, luy auroict faicte son arangue ; laquelle finie, Sadicte Majesté seroict entrée dans ladicte esglise suivye de grand nombre de personnes, et peu de temps après la prière faicte, le roy estant sorty de l'esglise, Sadicte Majesté se seroict remise soubs ledict poille que nous aurions continué de porter jusques audict carrosse, et de là Sadicte Majesté seroict allée prendre son logement à la maison du sieur d'Aliès près la porte de Montmirat, ayant esté dressés sur le chemin plusieurs arcs triomphaux, avec les armoiries du roy audessus et celles de la ville audessoubs ; et pendant son chemin le peuple, les rues et fenestres des maisons en estant plaines avec difficulté de pouvoir passer à cause de la multitude, criant avec grande allégresse et d'ung cœur plain de joye et de contentement a quy mieux mieux: vive le roy ; le devant de toutes les maisons estant tapissé, et estant Sa Majesté descendu de carrosse, il se seroict encore mis soubs ledict poille, jusques au fondz de la basse cour dudict logis, où il nous auroict dict : Messieurs, je vous mercie. Ce faict, ses valets de pied auroient prins ledict poille ; et le landemain bon matin, nous dicts Consuls vestus de nos dictes robes et livrées consulaires, nous estant apostés dans le logis du roy, nous estant mis à genoux, aurions donné le bonjour à Sa Majesté, laquelle estant sortie à pied, l'aurions accompaignée à l'esglise des capuchins qui est au dehors de la ville, du costé de ladicte porte de Montmirat, et sa dévotion faicte, l'aurions encore accompaignée dans son logis, et les rues et pont dudict Montmirat estant couvers des habitans tant jeunes que vieux, hommes que femmes et de tous ordres, ils auroient tousjours pendant le chemin crié: vive le roy, en priant Dieu pour la santé et prospérité d'iceluy ; et peu après le disner Sa Majesté seroit partye de ceste ville ayant au préalable donné grace à plusieurs prisonniers, quy estoient dans les prisons dudict Montauban, lesquelles graces contenoient entre aultres choses qu'elles estoient concédées en considération de la joyeuse entrée que Sadicte Majesté avoict faicte audict Montauban, et prins le chemin de Cahours où nous dict avec nos dictes librées et robes consulaires accompaignés de plusieurs habitans, l'aurions suivy peu de temps après son départ et parce que le chemin estoit tout remply, y ayant grande difficulté de passer, estant rencontré que ledict

premier Consul en robe, Lugandi, avec lequel il eut de longs entretiens, qui lui donna, de la manière la plus espressive, l'assurance de la fidélité de Montauban, et qui en reçut les

sieur Lugandy, Consul, estoit plus advancé que les autres, comme il feust environ demy chemin de ceste ville à Loubejac, Sa Majesté luy auroict dict : Où allez vous? Icelluy auroict dict : Sire, nous allons accompaigner vostre sacrée Majesté. Ce qu'enthendu par icelle auroict dict aux seigneurs quy estoient dans son carrosse : Ils vont jusques aux limites de la juridiction, n'est-il pas vray? A quoy ledict sieur Lugandy auroict respondu : Il est très vray Sire. Sadicte Majesté auroict aussy dict audict sieur Consul : Me servirez vous fidellement? A quoy fust respondu : Sire, il n'y a ny mort ny vie, ny aulcune chose créée quy nous puisse distraire de la fidellité, obéissance et service que nous debvons à vostre Majesté. Le roy répliqua : le ferez-vous de bon cœur? Responce : pleust à Dieu, Sire, qu'il vous fist voir nos cœurs, car vous ne verriez en iceux que des caractères ineffassables d'obéissance. Ledict seigneur de Sainct-Simon dict : Sire voilà de bonnes parolles. Sur quoy le roy auroict dict : Je leur ay pardonné de bon cœur tout le passé, et le seigneur de Liancourt luy dict aussy : Sire, les huguenots et les ministres l'ont bien recogneu, vous ayant fidellement servy à ceste dernière action ; à quoi le roy dict : Il est vray, il est vray. Et après plusieurs autres propos, Sa Majesté estant arrivée au port dudict Loubejac et entrée dans ung batteau pour passer la rivière d'Avayron, ledict sieur Lugandy, Consul, et quelques ungs desdicts habitans estant entrés dans ledict batteau se seroient mis encore de genoux, et ledict sieur Lugandy auroict dict au roy, en l'absance des autres sieurs Consuls ses collègues, qui n'auroient peu marcher sy promptement à cause de l'embarras des personnes quy estoient dans les chemins : Sire, vous voicy par la grâce du Dieu arrivé aux bornes de la juridiction de vostre ville de Montauban, mais non pas à celle de nos cœurs, lesquels n'ont point de limittes pour vostre service. C'est, Sire, ce que nous vous protestons du plus profond de nos cœurs avec toute sorte d'humillité et revérance en qualitté de vos très humbles, très fidelles et très obeyssans subjects et serviteurs, quy prierons Dieu tous les jours de nos vies qu'il luy plaise estendre ses plus haultes bénédictions sur vostre personne, sur vos estats, sur vostre couronne ; qu'il vous donne belle et glorieuse postérité, laquelle croisse et s'aumante de père en fils et de génération en génération, et soict de pareille durée que le soleil dans le firma-

témoignages les plus flatteurs de bienveillance et d'intérêt.

De toutes parts alors, les catholiques vinrent s'établir dans la ville, qui bientôt recouvra son ancienne prospérité, grâces surtout au cardinal de Richelieu, qui ne négligeait aucun moyen d'y rendre les familles catholiques nombreuses et influentes. Il y créa, en 1635, une intendance, qui comprenait dans son ressort onze élections, depuis le Rouergue et le haut Quercy, jusqu'aux Pyrénées; et nomma pour premier intendant Lamarguerie, homme plein de sagesse et de piété; il établit un bureau des finances, à la tête duquel furent placés Lagné et Lespinette, maîtres des comptes de Paris (*). Le bon évêque,

mant; Sire, ce sont nos vœux, nos désirs, nos souhaits. Le roy respondit: Je vous remercie, continuez à me servir tousjours et je vous aymeray toute ma vie; et prins ledict sieur Lugandy par le bras droict et luy dict qu'il se relevast. Ce qu'ayant faict et estant sorty dudict batteau et remonté à cheval, après que le roy eust passé ladicte rivière, les dicts sieurs de Subreville, Fornes et Audemont, Consuls, avec plusieurs aultres habitans quy seroient alhors arrivés audict lieu tous ensamble, nous en serions retournés en nostre ville. » (*Livre Jaune*, f° 90, v°.)

(*) Ce n'était pas à cette époque un passeport très sûr qu'un titre de commis au bureau des finances.

« J'oubliais, dit Perrin, un accident malheureux dans lequel tombèrent les deux Messieurs de la chambre des comptes, commis par le roi à cet établissement. Dès qu'ils furent arrivés à Moissac, le peuple se souleva contre eux, les croyant commissaires pour la gabelle. Les juges et les Consuls de la ville firent tout ce qu'ils purent pour l'apaiser; mais sans les pères récolets qui sortirent, de nuit, en procession pour aller au devant de cette populace

Anne de Murviel, contribua puissamment, par la simplicité de ses mœurs, la douceur, l'affabilité de son caractère, à calmer les haines qui divisaient les partis; il sut particulièrement s'attirer l'affection et le respect des calvinistes, qui consentirent, en 1634, à ce que les Carmélites vinssent, ainsi que les Jésuites, s'établir dans la ville. Les premiers ne reçurent d'autres dons que ceux que leur légua la dame Cantarel, de Beaumont. Les Jésuites, après diverses tentatives infructueuses, parvinrent à s'établir d'une manière fixe, en 1635, par la concession que leur firent les calvinistes, de la moitié de leur collége (*). Ils durent en grande partie ce succès à l'habileté du père Vital Théron, dont l'esprit insinuant ne contribua pas moins que son talent pour la chaire, à la prospérité de l'établissement, dont il fut le premier Recteur.

Il existait entre les catholiques et les calvinistes, une cause de querelles, que l'esprit conciliant

enragée, et pour la ramener à soy, on perdoit ces Messieurs. Le sieur de Vicose et autres de Montauban, qui étaient venus pour les prendre, ne furent pas sans peur, voyant les attaques qu'on leur donnoit de si près, que l'un d'iceux, réduit dans un grenier au haut de la maison, pour se sauver, y fut attaqué, et il falloit qu'il y mourût, si d'un coup de pistolet il n'eût tué un de ces mutins. Pourtant, dans le peu de calme qu'obtinrent les bons religieux, les Consuls les rendirent à la Valade, d'où Vicose les amena à Montauban. (*Perrin*, pag. 229.)

(*) Voyez la note 3 à la fin du volume.

d'Anne de Murviel, avait long-temps calmées, mais qui éclatèrent lorsque ce vieillard eut été contraint de céder l'administration du diocèse au coadjuteur qu'on lui imposa, Pierre de Berthier. D'après le traité de Nismes, et les conditions particulières de la soumission de Montauban, le clergé devait rentrer dans toutes ses anciennes possessions. Ces prescriptions s'exécutèrent sans trop de difficultés, excepté pour ce qui avait rapport au temple vieux qui avait été bâti sur l'emplacement de la maison que l'évêque Bertrand avait léguée à ses successeurs ; il fallut un arrêt du parlement, en 1635, et même un autre du conseil, pour reconnaître le droit de l'évêque. Celui-ci même n'osa pas en poursuivre l'exécution dans la crainte de l'opposition qu'il éprouverait. Les ministres, dès qu'ils connurent le caractère ferme du coadjuteur, prévirent qu'ils allaient être forcés à restituer la maison ; et ils firent partager leurs craintes à la populace, qui se souleva, sur le faux bruit qu'on avait répandu, que l'intendant Foulé, avait reçu, en 1638, l'ordre exprès de faire démolir le temple. La foule exaltée assiége la maison de l'intendant et celle de l'évêque (*) ; celui-ci y perdit un domes-

(*) « Pour lui faire perdre courage et l'espouvanter, ils s'armèrent et establirent divers corps-de-garde autour de sa maison, munirent leur temple de gens de guerre, et députèrent des plus qualifiés de la ville d'entre eux pour

tique, qui fut tué; celui-là en fut quitte pour la peur; mais il fut contraint d'aller à la Maison-Commune, protester en pleine assemblée, qu'il n'avait aucun ordre relatif à la restitution de cette maison. L'évêque fut aussi forcé de passer une transaction; mais elle n'eut aucune suite, à cause des nullités dont elle était entachée.

En 1641, de nouveaux troubles vinrent avertir l'autorité, que l'esprit d'opposition et de violence n'était pas encore mort à Montauban. Les besoins de l'état avaient fait rendre un édit qui imposait une subvention d'un sol par livre, sur le prix des marchandises. Les Montalbanais crient à l'exaction, à la violation de leurs priviléges; le peuple s'ameute, et tous, catholiques et calvinistes, se portent en masse contre les chefs de l'autorité, qu'ils rendent responsables d'un acte qui les blesse. La maison de l'intendant du Bousquet est d'abord forcée et pillée; son carrosse est conduit sur la place et mis en pièces, puis jeté au feu. A peine eut-il le temps de se sauver (*) lui-même chez d'Aliès,

lui donner de temps en temps de la peur, lui faisant connoître tout leur procédé. Qui n'eût craint dans telle rencontre? » (*Perrin*, pag. 229.)

(*) « Ayant entendu ce tumulte, l'intendant s'arrêta, et saisi de crainte ne savoit que devenir. Se voyant dans cette extrémité, il écouta deux demoi-

d'où il s'enfuit à Toulouse. Le vieil évêque, que son âge et son caractère, si plein de charité, auraient dû mettre à l'abri des fureurs populaires, fut assiégé dans sa maison pendant une nuit toute entière; le coadjuteur (*) fut chercher un asile chez le seigneur de Villemade. Cependant, après que les premiers mouvemens de l'exaspération furent calmés, les hommes sensés firent comprendre au peuple la faute qu'il avait commise, et lui firent craindre la punition qui leur serait

selles qui se trouvèrent auprès de lui, se travestit d'un simple habit, et prit leur conduite parmi la foule même. Elles le garantirent de la sorte de sa fureur, et le rendirent entre les mains de Lachèze, conseiller au présidial, pour le mettre en sûreté. Ce bon vieillard l'engagea à gagner un toit, où ils restèrent environ deux heures, et ce n'étoit pas sans peur; car ils trembloient, et l'intendant n'en pouvoit plus, même il croyoit mourir, et le conseiller, son conducteur, ne pouvoit lui persuader le contraire. » (*Perrin*, pag. 231.)

(*) « Ne trouvant pas l'intendant dans sa maison, on se persuada qu'il s'étoit retiré chez l'évêque d'Utique; c'est pourquoi ces insolens en furie y accoururent, demandant d'y entrer, et, dans le refus, de briser les portes. Le prélat se craignoit de sa personne, néantmoins, les voyant opiniâtrés il les aborda, après s'être mis en bon état dans la peur de mourir, et s'estant informé d'eux, ce qu'ils demandoient, un pendard lui porta la pointe de son épée jusqu'au ventre, et tous ensemble l'obligèrent de crier avec eux : *Vive le roi sans Gabelle*! Cependant le tumulte augmentoit dedans et dehors. Les paysans entendant cette alarme venoient en foule dans la ville; les portes restèrent ouvertes toute la nuit, et ce populaire enragé se porta aux extrémités de tout désordre. A quoi les Consuls voulant remédier, ils se présentèrent vestus de leurs livrées et chaperons, accompagnés d'une bonne troupe des plus nobles bourgeois; mais les mutins au lieu de leur rendre l'honneur et révérence, dégaignèrent leurs épées, et, avec des pierres, bâtons, flambeaux et ce que la rage leur pouvoit suggérer, les forcèrent à se retirer, au danger de leur vie. » (*Perrin*, pag. 232.)

sans doute infligée. Chacun se hâta de rentrer chez soi ; on députa vers l'intendant, pour lui faire des excuses. Touché de cet acte de soumission, du Bousquet se montra plein de bonté, et ne demanda pour toute satisfaction que l'établissement du droit, et un léger dédommagement pour son carrosse et pour ses meubles.

L'élection consulaire donna lieu, l'année suivante, 1642, à quelques désordres qui furent facilement réprimés. Le maréchal de Schomberg qui commandait en Guienne, pour le duc d'Epernon, avait attaqué le cœur même des anciennes franchises de la cité, en rendant une ordonnance qui intimait des ordres aux électeurs. Ceux-ci refusèrent de s'y soumettre, et portèrent plainte au conseil d'état ; mais Richelieu avait déjà posé la maxime gouvernementale : *l'autorité ne doit jamais avoir tort* ; et l'affaire fut renvoyée à la décission du maréchal, qui fit exécuter rigoureusement son ordonnance. Il fit procéder à la nomination de nouveaux Consuls, à la place de ceux qu'avait élus la ville, qui furent cassés. Toutefois l'année suivante ces derniers furent rétablis dans leur charge par l'intendant Charton de la Terrière, sur la recommandation du comte d'Harcourt.

La mort du cardinal de Richelieu, arrivée au

mois de décembre 1642, laissa d'autant plus de regrets, qu'on avait espéré que, par son zèle et sa haute influence, il parviendrait à opérer la réunion des calvinistes aux catholiques. Toutes choses étaient déjà si bien disposées, qu'on devait, dit-on, tenir une grande assemblée, dans laquelle les ministres auraient reconnu la vérité de bonne foi. En effet, Garrissoles et Delon, ministres de Montauban, et fort influents dans le parti, en avaient fait la promesse au cardinal, qui leur donnait à cause de cela une pension considérable, tous les ans (*).

Après la mort du roi, en 1643, le duc d'Epernon fut rétabli dans son gouvernement de Guienne, par la reine régente; mais il ne fit son entrée à Montauban, qu'au mois de novembre 1645. Afin de s'attirer ses faveurs, on ne négligea rien pour flatter sa vanité, et toute la ville fut durant plusieurs jours en mouvement pour lui rendre tous les honneurs. Les années suivantes ne furent signalées que par un épouvantable ouragan qui, le 2 février 1648, dévasta tout le pays, enleva le toit d'un grand

(*) Nous avons cherché à vérifier l'exactitude de cette assertion; et nous en avons trouvé beaucoup de semblables dans les écrivains de l'époque; mais on comprend combien il serait difficile d'en fournir aujourd'hui des preuves matérielles.

nombre de maisons, et déracina tous les arbres, jusqu'aux plus gros chênes.

Les guerres de la Fronde eurent un grand retentissement dans la Guienne, qu'avait indignée la hauteur du duc d'Epernon. Bordeaux prit d'abord les armes et envoya dans toute la province des émissaires, pour exciter les autres villes à suivre son exemple. Les rebelles avaient beaucoup compté sur Montauban; mais toutes les tentatives qu'on fit pour ébranler leur fidélité furent sans succès; les calvinistes ne rejetèrent pas avec moins de fermeté que les catholiques les propositions qui leur furent adressées; et dès qu'on apprit que le roi s'était rendu à Bourg, pour assister au siége de Bordeaux, les Montalbanais lui envoyèrent une grande députation. Elle était conduite par le premier Consul Benac, homme de qualité, formé aux habitudes guerrières, qui, après avoir offert au roi son cœur et son bras, le pria d'entendre le reste de leurs protestations d'obéissance et de fidélité par la bouche de son collègue Lavergne, avocat. Ces manières pleines de franchise plurent beaucoup à toute la cour. Flatté de ce succès, le premier Consul présenta bientôt après deux cents hommes de pied de Montauban, parfaitement équipés, au jeune monarque qui s'en montra telle-

ment satisfait qu'il donna ordre à Benac d'en lever encore trois cents, et d'en faire un régiment de dix compagnies, dont il le nomma maître-de-camp. Cette troupe, qui reçut le nom de régiment de Montauban, parce que la ville avait pourvu à son armement, se distingua durant toute cette guerre, qui fut assoupie par l'entrée du roi dans Bordeaux. Mais le prince de Condé appela bientôt aux armes une foule de gentilshommes qui faisaient un dernier effort pour reprendre le pouvoir, dont les avait à jamais dépouillés la politique de Richelieu. Il s'était retiré à Bordeaux et pressait vivement les Montalbanais de se joindre à son parti; mais ils lui résistèrent avec fermeté (*). Bien plus,

(*) La lettre que le prince de Condé adressa, le 25 septembre 1651, aux Consuls de notre ville, caractérise bien l'esprit de cette époque. « Messieurs les Consuls, dit-il, les fortes cabales que les créatures du cardinal Mazarin ont establies dans le ministère, le jour même de la majorité, au préjudice des dernières déclarations, contre les advis de son Altesse Royale et sans ma participation, faisant pour me perdre, afin de remettre avec plus de facilité ce pernicieux ministre dans le gouvernement de l'état, et de lui faire exercer, sous le nom du roi, de cruelles vengeances contre les plus fidèles sujets de Sa Majesté, desquels le courage l'avoit chassé hors du royaume, comme une peste publique, m'ayant obligé de me retirer à mon gouvernement, pour aviser aux moyens de le conserver et garantir cette grande province de la violente oppression dont elle est menacée. Messieurs du parlement, pleins de zèle et de fidélité au service du roy et d'affection pour les peuples, ont jugé les raisons de ma retraite autant justes que les sujets d'appréhension, qu'ils ont pour le général et particulier de toute la Guyenne, sont légitimes, et ont donné, le 23 de ce mois, arrêt d'union entre eux et moi, et résolu d'envoyer leurs commissaires pour vous faire entrer dans

sous les inspirations de Rabastens, juge-mage, et de quelques autres hommes tout dévoués au roi, il fut décidé dans un conseil-général que la ville serait mise en état de défense, pour

cette union. A quoi ne doutant nullement que vous ne satisfassiez avec joye, puisqu'il sagit de leur sûreté, de celle de Bordeaux, de la vostre et de la mienne, qui d'hors en avant dépendront les unes des autres, croyant que vous seconderez le dessein que j'ai pris de conserver l'autorité royale, et de m'opposer fortement aux injustes entreprises de ces perturbateurs publics, qui s'en sont emparés, qui se sont rendus maîtres de la personne du roy, j'ai bien voulu vous faire ces lignes pour vous dire que vous ayez à deffférer toutes choses à tout ce qui vous sera mandé par mes dits sieurs du parlement, et à m'envoyer incontinent vos députés, après la présente reçue, afin que, connaissant par eux vos intérêts publics et particuliers, je puisse vous donner des marques de mon affection, apportant tous mes soins pour y pourvoir; et cependant, comme il a plu au roy me commettre au gouvernement de cette province, que vous n'ayez à obéir qu'aux ordres de Sa Majesté, qui vous seront envoyés par moi seul, sans que vous puissiez en recevoir d'autre personne quelle qu'elle soit, sous quelque prétexte, charge et emploi que ce puisse être. Et comme j'ai reçu avis certain qu'on devoit envoyer dans peu de temps, des gens de guerre dans votre ville, et aux environs, que vous ayez à leur refuser les portes, et faire armer, s'il est besoin, les communes pour leur courir sus, s'ils n'avaient un ordre exprès de Sa Majesté, ou un ordre particulier de moi; vous assurant du surplus qu'en toutes occasions vous recevrez des témoignages de ma protection et de mon amitié, étant votre affectionné Louis de Bourbon. »

Il est curieux de savoir que le lendemain du jour où le prince de Condé adressait de Bordeaux aux Montalbanais ses provocations et ses doléances, le roi lui-même leur écrivait de Paris, le 26 septembre, pour les engager à se maintenir dans la fidélité qu'ils lui devaient.

« Chers et bien amés, encore que nous ne doubtions pas de votre fidélité, et que vous ne nous en donniez pas des preuves dans toutes les occasions qui s'en pourront présenter, ainsi que vous l'avez fait pendant les derniers mouvements qui ont eu lieu en nostre province de Gueynne, néantmoins comme, dans les occurrences présentes, nous avons subject d'appréhender que quelques personnes mal intentionnées à nostre service, fassent en vos

résister au moins à un coup de main. On nomma aussitôt vingt capitaines et un major (*); on fit fondre des canons; on chargea le vieux Dujeau

quartiers des pratiques et menées secrètes pour troubler le repos de nos subjects et pour tascher de les desbaucher de leur debvoir, nous vous avons voulu faire ceste lettre pour vous exhorter à vous maintenir et conserver en notre obéissance, et à nous donner des marques de vostre affection pour nostre service dans toutes les rencontres qui s'en pourront présenter, vous assurant que faisant en cela tout bon debvoir, nous en conserverons la mémoire, pour vous en recognoistre par les effets de nostre bienveillance, en tout ce qui concernera vostre bien et avantage. Donné à Paris, le 26 septembre 1651. Signé, LOUIS. (*Livre Jaune*, fos 55, 56.)

(*) Ces mesures furent prises, sur les ordres du marquis de St-Luc, lieutenant-général du roi dans la province de Guienne, qui faisait principalement son séjour à Montauban, où il exerçait une grande influence. « Sur l'advis certain que nous avons reçu qu'il se faisoit plusieurs levées de gens de guerre dans la province, sans l'autorité du roi, au mépris de laquelle on fait des cabales pour esmouvoir les subjects de Sa Majesté, sur de faux prétextes, contre son service; à quoi voulant obvier, prévenir les pratiques des mal intentionnés, et pourvoir à la conservation de cette ville de Montauban, attendu l'importance qu'il y a de la maintenir dans son obéissance accoutumée et la mettre à couvert des entreprises de ceux qui s'en pourroient saisir facilement, nous ordonnons aux Consuls d'establir la garde bourgeoise aussi exacte qu'elle se pourra, et pour cet effet créer vingt capitaines, et avoir nombre d'officiers de qualité qu'ils trouveront à propos; de fermer les advenues et ouvertures, réparer les ponts, portes et bresches tant de ladite ville que celle de Villenouvelle et Villebourbon, dont les frais et dépenses à ces fins nécessaires, seront pris sur les tailles de ladite ville. Fait à Montauban, le 2 octobre 1651. »

Quelques jours après, il ajoutait dans une nouvelle ordonnance : « Nous enjoignons aux Consuls et habitans de ladite ville de se pourvoir d'armes et de munitions de guerre, nécessaires pour leur défense, et de faire bonne garde aux portes de la ville; leur ordonnant de réparer, fortifier et bastionner les quartiers de Villenouvelle et Villebourbon et encore où besoin sera; et à le faire travailler incessamment. » (*Livre Jaune*, fos 56, 58.)

Plus tard, et sur la demande expresse des Consuls, il permit la fonte de quelques pièces d'artillerie, dont la ville était entièrement dépourvue. (*Livre Jaune*, fo 59.)

et Fraissinet, très entendus aux fortifications, de tracer quatorze bastions qu'on se pressa d'élever. Non contens de mettre leur ville en sûreté, ils lèvent de nouvelles troupes pour tenir la campagne. Ayant appris que Moissac (*) était disposé à embrasser le parti du prince, ils s'en emparent et y mettent garnison; puis, sous les ordres de France, Colom, Richard, Causse, Constans, Palayret et Langlade, ils envoient trois cents hommes de pied occuper Auvillars, qui commande tout le cours de la Garonne. Ce fut en grande partie à la conservation de ce port important que fut dû le succès rapide des armes du roi dans toute la province.

Aussitôt après cette guerre, Louis XIV loua

(*) Moissac avait été livré par la trahison des Consuls, de quelques catholiques et du sénéchal du Quercy, au général Marius, qui lui-même avait déserté l'armée royale pour embrasser le parti du prince. (*Perrin*, pag. 239.)

La lettre suivante du marquis de St-Luc, donne des renseignemens précis sur ce fait d'armes.

« Messieurs les Consuls, je n'ai pas voulu tarder plus long-temps à vous faire savoir la prise de Moissac, où tous vos habitans ont donné des preuves de leur zèle pour le service du roi. Je n'avais point d'autres troupes d'infanterie, de sorte qu'une bonne partie de cette action est due au bon debvoir qu'ils ont rendu. J'ai pris six vingts prisonniers, et tiens le gouverneur assiégé dans une tour, avec autant qui ne me peuvent eschapper. Il n'y a qu'un ou deux de vos habitans légèrement blessés des mousquetades. Vous m'obligerez de faire part de ceste bonne nouvelle à toute vostre ville, et de croire que je suis, Messieurs les Consuls, votre très affectionné, Saint-Luc. » (*Livre Jaune*, f° 59.)

les Montalbanais de leur belle conduite, dans des lettres-patentes pleines d'éloges, qu'il leur adressa au mois d'octobre (*). Ceux-ci, encouragés par cette marque de la bienveillance du souverain, lui demandèrent une indemnité pour les dépenses considérables qu'ils avaient faites, soit en reconstruisant leurs fortifications, soit pour l'entretien des troupes qu'ils avaient levées pour le service de Sa Majesté (**). Le roi reçut

(*) « Chers et bien amés, les preuves que vous nous avez rendues de vostre affection à nostre service, en plusieurs occasions, et particulièrement pendant les derniers mouvemens de nostre province de Guienne, nous donnent assez subject de ne pas doubter de vostre fidélité; néantmoins sur les occurences présentes nous avons eu bien agréable d'apprendre par les dépêches du sieur de St-Luc, nostre lieutenant-général en ladite province, la bonne conduite que vous avez tenue sur l'ordonnance que nostre cousin, le prince de Condé, vous a envoyée avec la lettre qu'il vous a faicte, le 25 du mois dernier, et la délibération que vous avez prise le 29, insinuant de vivre et mourir pour nostre service, d'obéir ponctuellement à nos ordres, et à ceux que ledit sieur de St-Luc vous prescrira de nostre part, de quoi ayant toute la satisfaction possible, nous vous avons voulu faire ceste lettre pour vous le faire cognoistre, ainsi que fera encore plus particulièrement ledit sieur de St-Luc, auquel vous adjousterez toute créance à ce qu'il vous fera entendre estre de nos intentions pour vostre conservation en nostre obéissance, etc. » (*Livre Jaune*, f° 57.)

(**) Cette requête énumère tout ce qu'avaient fait les Montalbanais pour le service du roi : « remontrent les habitans de Montauban qu'après s'estre conservés dans l'obéissance qu'ils doibvent à Sa Majesté, et lui avoir donné des preuves de leur fidélité, depuis son avènement à la couronne, ils les ont redoublées à l'occasion des mouvemens dont le royaume est affligé, et ont tesmoigné toute sorte d'affection au bien de son estat; même se sont opposés avec beaucoup de soin et de chaleur aux progrès que pouvoient faire ceux du parti contraire, de sorte qu'ils ont absolument rompu leurs mesures et contenu, à leur exemple, toute la haute Guienne; la ville ayant non-seulement servi de retraite assurée au sieur de St-Luc, mais ses forces lui ont

avec faveur cette requête, et, par un arrêt du 22 août 1652, il fut ordonné aux trésoriers de la généralité de Montauban de faire estimer les travaux qui avaient été exécutés autour de la ville, et de payer par provision aux Consuls la somme de cinquante mille livres (*). Ce secours vint à propos pour réparer en partie les désastres occasionés par le débordement du Tarn, qui, dans la nuit du 24 au 25 juillet, sortit de ses rives, submergea toute la campagne, emporta tous les moulins et la plus grande partie du faubourg Villebourbon, l'église de S.t-Orens et celle de Gasseras (**). Les eaux croissaient toujours et la désolation était à son comble, lorsque le coadjuteur de Berthier portant le Saint-Sacrement, se rendit avec tout le clergé, processionnellement, à Villebourbon; à peine fut-il

été si utiles en plusieurs occasions, qu'avec les seuls habitans de ceste ville, animés par leur fidélité, il a toujours entrepris et remporté de grands avantages sur les garnisons voisines, réduit la ville de Moissac et plusieurs autres. Comme lors du siége de Miradoux, lesdits habitans assurèrent le passage de la Garonne à M. le comte d'Harcourt, et lui donnèrent moyen de secourir les assiégés dans le temps que la perte de cette place estoit jugée inévitable; que la ville ayant été le refuge des lieux voisins, les a retenus et confirmés dans le debvoir; qu'ils avoient fortifié la ville sur les ordres du roi, et s'estoient épuisés en despenses pour son service, etc. » (*Livre Jaune*, f° 107.)

(*) *Livre Jaune*, f^os^ 101 et suiv.

(**) L'église de S.t-Orens, annexe de la paroise de Gasseras, était près du pont, en amont de la rivière. Celle qui existe aujourd'hui fut construite plus tard, et érigée en cure. Celle de Gasseras, rebâtie sur les ruines de l'ancienne, fut desservie par un vicaire.

arrivé sur la place du faubourg, et eut-il fait les prières d'usage, en présence d'une foule immense toute prosternée, autant les calvinistes que les catholiques, que l'eau commença visiblement à décroître. Ce miracle fit une grande sensation sur tous les esprits, et ramena plusieurs calvinistes. Mais quelques autres en furent vivement irrités et en conçurent une nouvelle haine contre les ecclésiastiques.

La vue des fortifications qui grandissaient rapidement et les troubles qui désolaient en ce moment la France, firent revivre dans leur esprit des souvenirs encore récents, qui flattaient singulièrement leur amour-propre. Quelques catholiques furent insultés aux portes de la ville ; on craignit du désordre, et il fut fait un rapport au roi qui ordonna de suspendre les travaux. Mais on ne se soumit pas sans murmures; le juge-mage convoqua le conseil général pour lui faire connaître les ordres du gouvernement; plusieurs membres se plaignirent, quelques-uns même demandèrent qu'on passât aux voix ; mais ce magistrat répondit avec fermeté qu'il suffisait que les intentions du roi leur fussent connues, et qu'il n'y avait pas lieu à délibérer ; là dessus il leva la séance, et prit des mesures pour faire cesser les travaux.

De nouveaux malheurs vinrent bientôt affliger notre ville. La peste exerça, durant l'année 1653, les plus grands ravages dans tout le Quercy, mais surtout à Montauban, où elle emporta plus de huit mille habitans. L'année suivante, les horreurs de la famine portèrent le désespoir dans la plupart des familles, dont les terres étaient restées sans culture. L'évêque de Berthier, l'intendant de la Terrière et le juge-mage Rabastens se couvrirent de gloire, autant par leur charité, qu'ils étendirent sur tous les malheureux, sans distinction de culte, que par la prudente vigilance avec laquelle ils surent maintenir le bon ordre au milieu des calamités, qui sont souvent le prétexte du trouble et du brigandage.

A peine se trouvait-on à l'abri de ces terribles fléaux, qu'une violente sédition vint, au mois de juin 1656, ranimer les anciennes divisions que le temps n'avait pas encore suffisamment éteintes. Une femme du peuple, Jeanne Moysset, avait renié la religion catholique, afin d'épouser celui qui l'avait séduite; mais, trois mois après, étant tombée malade, elle fit abjuration, reçut les sacremens et demanda d'être enterrée au cimetière des catholiques. Mais au moment où les ecclésiastiques allaient procéder

à son inhumation, les artisans calvinistes prirent les armes, fermèrent leurs boutiques, et, s'étant joints aux écoliers (*), remplirent la ville de tumulte. Ils firent au clergé cent outrages, surtout au vicaire-général Agan, qui courut de grands dangers ; ils enlevèrent le cadavre ; ils insultèrent même les Consuls catholiques et le juge-mage, qui firent de vains efforts pour faire reconnaître leur autorité. A la suite d'une information, qui eut lieu devant la chambre de l'édit de Paris, il fut ordonné d'exhumer le cadavre et de le rendre aux catholiques. Par le même arrêt, les coupables étaient condamnés à des peines sévères, mais l'évêque sollicita pour eux auprès du roi, et obtint leur grâce.

(*) Ces étudians avaient été excités à l'emeute par le fanatique Labadie, autrefois jésuite, puis carme, ensuite illuminé, enfin ministre à Genève, d'où il fut envoyé à Montauban. Son élocution facile et son extérieur sévère séduisaient le peuple et les jeunes imaginations. Des idées extravagantes et un orgueil sans frein le portèrent à former parmi les calvinistes une secte qui a pris son nom. Il eut pour principal disciple et pour successeur Pierre Yvon, né à Montauban d'une famille honnête, dont le caractère mélancolique et les goûts austères furent séduits par l'air composé du nouveau sectaire. Après avoir suivi son maître en Hollande et dans le Holstein, Yvon fut déclaré chef des Labadistes en 1672, recueillit une bonne partie du troupeau, et se retira, avec la fameuse demoiselle Schuman, dans la Frise. Devenu seigneur du village de Wiewert, par le mariage qu'il contracta, il se livra tout entier à l'étude et composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue une réfutation de Spinosa. Il fallait certes du courage pour s'attaquer à un si rude joûteur. Lorsque notre ville voudra, mère pieuse, recueillir toutes les gloires de ses enfants, elle ne devra pas dédaigner les travaux de l'enthousiaste Yvon.

Mais ni la douceur ni la générosité ne put désarmer la haine de la populace contre le clergé. C'étaient sans cesse de nouvelles émeutes, dans lesquelles les honnêtes gens couraient les plus grands dangers ; tantôt c'était à l'occasion de l'enquête que fut chargé de faire Caumels, conseiller au parlement, contre la publication d'une libelle diffamatoire ; tantôt sous le prétexte que l'évêque avait fait appeler chez lui deux religieux qui auraient désiré, disait-on, embrasser le calvinisme. Sous les yeux même du prince de Conti, une troupe fanatisée enleva le fils du ministre Daubus, en haine de ce qu'il s'était converti. Pour empêcher un autre jeune homme d'entrer dans l'Eglise catholique, quelques forcenés brisèrent un jour les portes de l'évêché, frappèrent plusieurs domestiques, et prirent le prélat lui-même à la gorge. Plus tard on le pendit en effigie à la porte d'une grange (*) ; les maisons religieuses furent souvent l'objet de leurs attaques et de leurs outrages ; les Jésuites (**) principalement et leurs écoliers

(*) On avait écrit à côté ces vers :

L'an mil siex cent cinquante naou
Lous papistos nous bolen mal
Et menassou de nous penja.
Mais nous qual nous aous coummença
Per Peire de Bertier, avesqué de Montalba.
(*Perrin*, pag 252.)

(**) Voyez à la note 5 des détails sur les contestations des Jésuites avec les ministres.

étaient en butte aux injures et aux menaces, qui allèrent parfois jusqu'aux coups d'épée et de baïonnette. Poursuivis dans toute la ville, les Consuls qui avaient voulu faire exécuter un arrêt favorable aux catholiques, furent contraints de chercher un refuge à l'évêché, où on les tint assiégés durant toute la nuit, et d'où ils ne s'évadèrent qu'en courant de graves dangers. L'intendant Fontanay voulut prendre des mesures sévères contre les auteurs de ces désordres et fit incarcérer les plus coupables; mais les séditieux se portèrent en masse contre la prison du sénéchal, en enlevèrent les toits, rompirent les portes, et en arrachèrent leurs complices; puis ils se rendirent chez l'intendant qui faillit devenir victime de leur fureur. Instruit de ces évènemens, le roi, dans lequel se montrait déjà un caractère ferme qui ne supportait pas la contradiction, résolut de prendre un parti décisif. Il ordonna, en 1660, à St-Luc de se rendre à Montauban avec cinq ou six mille hommes (*); transféra le collége ou

(*) L'arrivée de St-Luc jeta l'épouvante parmi les calvinistes; il s'empara des clés des portes de la ville, établit des corps-de-garde sur tous les points, et logea tous ses soldats chez les protestans, auxquels il ordonna de remettre aux Consuls, dans les 24 heures, toutes les armes qu'ils possédaient. Le menu peuple effrayé se portait en foule à St Jacques demandant à faire abjuration; mais le consistoire luttait encore avec énergie; il chercha à

Académie des calvinistes à Puylaurens ; donna l'ordre de raser entièrement les fortifications, réduisit le conseil-général à quarante membres, dont dix seulement pouvaient être pris parmi les calvinistes ; il abolit le consulat mi-parti, et voulut que tous les Consuls fussent exclusivement catholiques.

On fit immédiatement le procès aux chefs de l'émeute ; l'un d'eux fut pendu et brûlé sur la grande place ; un autre fut pendu à Villebourbon ; deux furent condamnés aux galères perpétuelles ; un autre fut fouetté ; une trentaine, qui avaient pris la fuite, furent condamnés à mort et exécutés en effigie ; le ministre Gaillard, qui était le principal meneur de ces désordres, fut banni du royaume à perpétuité.

Les calvinistes ne négligèrent rien pour faire modifier les ordres du roi, les prières, les supplications, les promesses : tous les efforts furent inutiles ; le consistoire députa à Paris Vicose et Péchels, mais ils furent éconduits, et ils apportèrent eux-mêmes à l'intendant l'injonction de se conformer aux instructions qu'il avait re-

faire un emprunt pour subvenir aux besoins les plus pressans des religionnaires ; il envoyait de porte en porte des émissaires pour soutenir le courage de ceux qui chancelaient, en leur faisant espérer le succès qu'ils attendaient d'une députation envoyée auprès du roi. (Voir Perrin, pag. 260).

çues (*). Les turbulens écoliers furent contraints d'aller consacrer leur temps à l'étude, dans une petite ville, qui ne pouvait fournir aucun aliment à leur amour du bruit et du tumulte. Ce qui restait encore des fortifications, quelques ravelins (**) et la tour de Lizié, tout fut abattu, rasé (***). Les calvinistes, dès-lors, ne voyant d'espoir que dans la justice du souverain, dont ils redoutaient la sévérité, se conformèrent strictement aux décrets qui réglaient leurs droits, et évitèrent avec soin tout ce qui pouvait compromettre leur sûreté.

Cependant Louis XIV, qui voulait partout commander en maître, forma le dessein de faire

(*) « Les sieurs de Vicose et de Péchels, croyant de porter l'ordre du deslogement des troupes, étoient entrés en triomphe dans la ville; mais leur joye fut de courte durée, car St-Luc ayant lu les lettres du roi, ôta, le lendemain, le chaperon à leurs Consuls, priva les officiers de leurs charges, demanda les clefs des archives de leur Maison-Commune; l'intendant fit donner les verges, après avoir fait connoistre au sieur de Vicose qu'il avait l'ordre de l'arrester. (*Perrin*, pag 260.)

(**) On ne put trouver, dans Montauban, des ouvriers qui voulussent se charger de ce travail de destruction; on fut obligé d'en faire venir des environs. Les habitans de Montech s'y portèrent en foule, et pour narguer les calvinistes, qui en furent fort attristés, ils entraient chaque matin dans Villebourbon, munis de leurs bêches et pelles, deux à deux, rangés en bataille, tambour battant, conduits par des hommes de qualité leur servant de capitaines, et portant des lauriers à leur tête pour enseigne et marque de victoire. (*Perrin*, pag. 268.)

(***) Ce fut à la même époque que l'évêque fit mettre une croix sur le clocher de St-Jacques, au lieu du croissant qu'on y avait placé.

bâtir à Montauban une citadelle ; mais l'évêque l'en détourna en lui faisant entendre qu'on parviendrait au but qu'il se proposait d'atteindre en augmentant le nombre des catholiques influens qui habitaient la ville ; il proposa par conséquent de transférer dans notre ville la cour des aides de Cahors. Ce projet fut bien reçu à la cour, et un édit fut immédiatement rendu pour l'exécuter (*). Les membres de cette compagnie eurent beau protester, envoyer à Paris une députation, à la tête de laquelle était le président Lefranc ; on leur accorda une indemnité pécuniaire pour

(*) Les considérants de l'édit qui transfère la cour des aides ne sont pas sans intérêts « Louis, etc..... Les entreprises et rébellions ouvertement survenues depuis quelque temps dans la ville de Montauban, contre nostre autorité et la tranquillité de nos subjects, y ayant esté toujours faites et exécutées par ceux de la R. P. R. à cause de la faiblesse des catholiqnes de ladite ville, nous auraient, non-seulement au commencement de l'année dernière 1660, obligés d'en retrancher le collége et académie desdits de la R. P. R. et de les mettre à Puylaurens, mais aussi de faire chastier les coupables et principaux auteurs de ces rébellions ; et considérant combien il importe à nostre service d'augmenter en ladite ville le nombre des catholiques, et qu'entre tous les moyens qui ont été proposés et que la piété nous suggère, il n'y en a pas de plus assuré, et qui nous puisse estre plus avantageux que celui d'y transporter nostre cour des aidcs de Cahors ; nous avons trouvé d'autant plus avantageux de faire cet establissement en la ville de Montauban, qu'outre que cette compagnie est composée de plusieurs familles catholiques riches, ladite ville est de grand abord et de beaucoup de commerce, et située en lieu très avantageux et abondant, au milieu de douze eslections, qui composent la généralité de Montauban ; nosdits subjects qui ressortissent de ladite cour, y retrouveront plus de commodité qu'à Cahors. A ces causes et autres à ce nous mouvant, etc. » (*Perrin*, pag. 263.)

les dépenses que leur causait ce déplacement ; mais l'édit fut confirmé de plus fort, et il fallut s'y conformer (*). On a dit qu'il n'avait tenu qu'aux députés envoyés alors auprès du roi, que les affaires civiles ne fussent réunies aux attributions que possédait la cour des aides ; et que notre ville aurait eu un parlement, s'ils n'avaient mieux aimé être indemnisés en argent. On ne saurait prouver une telle assertion ; mais les calvinistes en faisaient un objet de haine pour les catholiques. Il est très probable que

(*) Ce n'étaient pas seulement les protestans qui voyaient arriver avec peine dans Montauban la cour des aides : les officiers du présidial de cette ville, qui n'allaient plus se trouver au premier rang, s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'exécution de l'édit qui ordonnait cette translation. Perrin nous raconte une scène à laquelle donna lieu leur opposition. Au commencement de janvier 1659, on obtint une lettre de cachet pour surseoir à l'installation de cette cour, et les membres, qui déjà s'étaient rendus à Montauban, s'en retournèrent à Cahors. « Les Messieurs du présidial furent tellement contens de ce contre-ordre que, pour faire paroître leur satisfaction, ils parurent en pleine rue, avec des lauriers en main, se félicitant les uns les autres en ces termes : *frère*, *victoire !* et ce après avoir sollicité les plus mutins de la ville à faire du bruit et de fermer les boutiques. Les plus sensés se rirent de ce procédé ; et le sieur de Rabastens, juge-mage, qui estoit le principal auteur de ce désordre, fut relégué à Montpellier par un ordre du roi conçu en ces termes : Notre amé et féal, la conduite que vous avez tenue depuis quelque temps dans nostre ville de Montauban a été si mauvaise qu'outre le mécontentement qui nous en est resté, le désir d'y mettre entièrement le calme et de faire cesser les divisions que vostre personne y excite, nous oblige à vous faire ceste lettre pour vous mander et ordonner qu'incontinent après l'avoir reçue, vous ayez à partir pour Montpellier et y demeuriez jusques à nouveau ordre, sous peine de désobéissance, et à ce ne faites faute. » (*Perrin*, pag 249.)

si les députés eussent fait une demande de cette nature, ils l'auraient obtenue, à cause du vif désir qu'avaient les personnes du pouvoir, d'introduire à Montauban des familles catholiques, nombreuses et puissantes.

En 1613, durant la paix, les calvinistes avaient bâti un temple sur le fonds de l'hopital et de la chapelle de Lautié, sans en obtenir la permission ni du roi, ni de l'évêque. Le clergé en avait, à diverses reprises, réclamé la restitution; mais les calvinistes refusaient obstinément; c'était l'œuvre de leurs mains, le centre de leurs affections, le monument de leur prise de possession de la ville, le nœud de leur union. Lorsque les catholiques se virent les plus forts, après l'installation de la cour des aides, poussés par le désir de venger les outrages qu'ils avaient reçus, ils menaçaient de s'emparer, par la force, d'un bien qui leur avait été enlevé. Déjà les esprits s'échauffaient de part et d'autre, et une rixe violente semblait inévitable, si le président d'Aussonne et l'intendant Pellot n'avaient usé de la grande influence qu'ils possédaient auprès de chacun des deux partis, pour les décider les uns et les autres à faire vider cette question par un tribunal, dont la haute position garantissait l'impartialité. L'affaire fut

par conséquent portée au conseil d'état, qui reconnut le droit des catholiques et ordonna la restitution du terrain sur lequel était bâti le temple neuf. Les calvinistes demandèrent comme une faveur et obtinrent que cet édifice serait démoli (*), pour qu'il ne restât pas comme un trophée en possession de leurs adversaires. Ce fut le dernier coup porté à la puissance des calvinistes à Montauban. Désespérant de ressaisir le pouvoir qu'ils avaient possédé durant plusieurs années, ils se mirent entièrement à l'écart, et ne cherchèrent plus qu'à améliorer leur position par le commerce et l'industrie, qui, dans peu de temps, portèrent si haut la prospérité

(*) Il est bien regrettable pour l'art, pour la philosophie, pour la religion même, que ce temple n'ait pas été conservé. Les monumens élevés par les calvinistes sont d'une rareté qui les rend curieux, d'un *simplisme*, pour ne pas dire d'une mesquinerie, d'une grossièreté qui semblent dire anathème à tous les arts. Le temple neuf de Montauban faisait-il une exception ? On peut le supposer, d'après un écrivain qui l'avait vu, et qui, pour expliquer la douleur qu'éprouvèrent les protestans lorsqu'il fut ordonné de le démolir, se prend à nous dire qu'il *estoit joly*. Nous avons fait de longues, mais vaines recherches pour en trouver une description ; nous n'avons pu découvrir que cette expression naïve, il était *joly*. La vue de l'emplacement qu'il occupait — la place actuelle de l'Horloge — rend nos regrets moins amers. Que pouvait-on faire de grandiose, d'élégant, de monumental sur cet espace étroit, où se cache, avec la honte de ceux qui l'ont bâti, le *Palais de justice*? Les édifices publics, que depuis quelque temps on a élevés à Montauban, manquent entièrement de grandeur, de goût, d'art ; ne pourrait-on pas en trouver la principale cause dans l'esprit protestant, esprit raisonneur, positif, recherchant exclusivement l'*utile?*

générale. Les catholiques de leur côté, dès qu'ils n'eurent plus à craindre les rivalités, les luttes dont ils avaient tant souffert, se montrèrent plus tolérans et souvent pleins de prévenance (*). Les chefs des administrations s'attachèrent avec succès à détourner les esprits des anciennes querelles, et leur fournirent un aliment plus utile, en s'occupant des embellissemens de la ville. L'évêque de Berthier donna le premier l'exemple, en faisant construire, sur les ruines de l'ancienne abbaye, son magnifique jardin, et en élevant le palais épiscopal sur l'emplacement du château des anciens comtes de Toulouse. L'intendant Pellot changea les fossés de la ville en belles promenades, et fit réparer le pont, qui, durant le siége, avait reçu de fortes atteintes et menaçait de s'écrouler.

(*) La concorde, toutefois, ne put de long-temps s'établir dans la ville ; des luttes longues et vives s'élevèrent entre le Chapitre cathédral et celui de la Collégiale ; la cour des aides non-seulement était en opposition avec le présidial, mais la division s'était formée dans son sein, depuis le jour de sa translation, au grand détriment des justiciables. De temps à autre, le supplice de quelque relaps, les vols, les assassinats qui forcèrent les Consuls en 1666 à créer une compagnie de hallebardiers chargés de faire le guet durant la nuit, l'apparition d'une comète, et une éclipse de soleil, qu'on regardait comme l'annonce de grands malheurs, réveillèrent momentanément les vieilles animosités. (Voir Perrin, page 280.)

NOTES.

NOTES.

(NOTE 1.)

Nos anciens Mémoires signalent la nuit du 26 août 1561, comme ayant vu commencer les persécutions dont eurent à souffrir, de la part des Calvinistes, les Jacobins, ou Frères-Prêcheurs, ou Dominicains. Tout porte à croire que la populace se rua alors sur leur couvent, et y commit de graves excès. Nous manquons de détails sur cette nuit de désordre; mais nous en possédons quelques-uns sur les évènemens particuliers qui la suivirent, et qui se rattachent au fond même de notre histoire. En voici un résumé, d'après les originaux.

Le mardi, 26 août, sur les onze heures du soir, les Consuls étant avertis que l'on sonnait le tocsin au couvent des Frères-Prêcheurs, y envoyèrent deux des leurs (sire Jean Petit, bourgeois, et sire Pierre Cruzels, marchand), accompagnés de Pojeti, notaire et secrétaire de l'Hôtel-de-Ville (Rôle de 1561, fol. VI.). « Ceux-ci trouvèrent le désordre qui venoit d'estre faict, sur quoy ils dressèrent procès-verbal. » Pendant que Pojeti verbalisait, deux autres Consuls, Pierre Delbreil, bourgeois, et Guillaume Toulouze, chirurgien, firent une enquête particulière sur la nature et l'étendue des dégâts commis, interrogeant cinq religieux, « dont la déposition forma sept feuillets de minute. »

« Le 29e du mesme mois, fut ouy par Pégorier, syndic, le nommé Nicolas Barrié, dit *Bitarel*, qui avoit esté trouvé, dans le clocher des Jacobins, sonnant les cloches à volée, pendant la nuict qu'on brusla les images, etc. etc. »

Le 31, le désordre recommença, et, comme d'ordinaire, les Consuls arrivèrent, non pour l'empêcher, mais pour l'écrire. Bientôt même, ils prirent sur eux de consommer la ruine du couvent, et de chasser les religieux, « qu'ils regardoient comme le plus grand obstacle au changement général de la religion qu'on vouloit opérer dans la ville et dans la campagne. » En conséquence, dès les premiers jours de septembre, « ils mirent une garde dans le couvent, se saisirent de toute l'argenterie qu'ils trouvèrent dans l'église, et la mirent en dépôt chez noble Mariet d'Assalit, avec deffence de ne la point rendre aux religieux, sans leur consentement. » Les Jacobins lui avaient déjà confié une partie du trésor de leur sacristie, dont l'inventaire existe encore dans nos archives. Les Consuls en furent instruits, et firent signifier à d'Assalit qu'il eût, sous peine d'emprisonnement, à remettre « lesdits ornemens et reliquaires, pour estre portés en la sacristie de l'église S.t-

Jacques, dont compte seroit rendu, *quand Sa Majesté le roy le commanderoit.* » D'Assalit protesta énergiquement, et dut, à la fin, opérer la remise, en présence de Géraud Lachez, licencié, Raymond Bardon, marchand, Jean Frayssinet, sergent, et Pojeti, qui en dressa l'acte. « Cela faict, dit le P. Revel, nous feumes forcéz de nous en aller. » D'après le rôle, pag. 21, on retint prisonnier le P. Jean Sicard, « non pas pour luy faire du mal, mais pour sçavoir où l'on avoit mis les instrumens, linges et autres meubles, qui avoient esté réfugiez, pendant une nuict obscure, chez divers notables bourgeois. »

Lorsque les Jacobins furent partis, le conseil, voyant que le côté le plus faible de la ville était celui qui regardait leur couvent, fit ajouter quelques ouvrages à l'église, dont l'enceinte fut comblée à moitié. On rangea des coulevrines sur la voûte de la nef, et une batterie de canons sur les voûtes des chapelles, après en avoir élevé les murailles. Les dortoirs furent aussi fortifiés. Il y en avait trois, sans compter « les hospices pour les hostes, qui formoient quatre corps de logis. » On pratiqua des logemens pour les soldats dans le grand cloître.

« Le 21e may 1562, les Consuls firent démolir le beau balcon qui estoit devant les hospices des Jacobins, près de la fontaine dont se servent présentement les blanchisseuses, laquelle est au pied de la muraille de l'ancienne église, du costé droit du pourtail, allant de la ville au couvent. »

« Par délibération du 10 février 1563, on transporta dans un appartement du couvent les escholes de la Grande-Boucherie, à cause que ceste boucherie feut mise à la poissonnerie, près de l'église de S.t-Jacques, à l'endroit où est présentement la place dite de *las Oulos*; et que l'on avoyt résolu bastir le temple neuf sur l'emplacement de la Grande-Boucherie. »

Cette même année, Peyrusse, juge-mage du Quercy, voulant faire exécuter les articles de la paix, représenta aux Consuls que, suivant l'article III, ils devaient restituer les églises S.t-Jacques, S.t-Louis et celle des Dominicains, demandée par Jacques Desprès, pour lui servir de cathédrale. « De laquelle ils ne se dessaisirent point par l'adresse frauduleuse du sieur Escorbiac, Consul. »

La magnifique église fut enfin détruite en 1565, « pour le motif de faire de l'argent de ses matériaux, afin de pourvoir aux affaires de la ville. » On rasa jusqu'au fondement la partie du midi, sur laquelle était un beau clocher.

S'il faut en croire le P. Revel, la plupart des ravelins, redoutes, éperons, plate-formes, élevés au nord de la ville; la muraille qui était sur le ruisseau Lagarrigue, depuis le petit pont jusqu'au boulevart du Griffoul; la salle du château consulaire, ou consistoire; les écoles, la tour du Griffoul, celle de Lizié, la porte du pont du Tarn, la maison de Dariat (ancienne trésorerie, maison Poursillié), furent construits ou réparés avec les matériaux du couvent des Jacobins. « Je me suis ennuyé, dit-il, à compter le nombre des habitans qui achetèrent de la brique et charpente. »

« Tout l'enclos (*) fut estrangement ravagé par une nouvelle rue qu'on y pratiqua, par des corps-de-gardes, de grands fossés à fond de cuve, qu'on y fit. Selon l'arpentement dressé par les commissaires, les bastions, depuis le pied du couvent jusqu'à la pointe de Villenouvelle, avoient

(*) Un acte de 1654 en indique les limites de la manière suivante : « Depuis le fossé de la ville, le long du ruisseau Lagarrigue, et chemin de Nègrepelisse, venant au faubourg de Villenouvelle et en la seconde rue d'iceluy, la place de l'autre rue par laquelle est conduite la fontaine du Griffoul, demeurant dans ledit enclos, jusqu'à l'extrémité des jardins, du présent occupés par les sieurs Ollivier et Guimonet.»

660 toises de longueur, et on jugeoit qu'il y avoit plus de 240,000 briques des Jacobins. »

Nous avons parlé (tom. 1, pag. 162, à la note) du rétablissement du couvent des Frères-Prêcheurs, en 1663. Nos Mémoires ajoutent qu'on releva alors le pont du ruisseau Lagarrigue. « Et l'on n'y a pas remis la petite tour et le pont-levis qui étoient à l'entrée ; mais on y a substitué, à chaque bout, un grand portail. Sur le frontispice de l'un est cette inscription : MATER DEI, ORA PRO NOBIS ; et sur l'autre est écrite la devise des Dominicains : LAUDARE, BENEDICERE ET PROEDICARE. — En 1748, les portes de la ville ayant été abattues, on en remit les diverses inscriptions à l'Académie de Montauban, qui promit d'en faire, « quelque jour, une dissertation savante. » Si la dissertation fut faite, elle a subi le sort des inscriptions, dont les marbres ont disparu.

En 1685, le chapitre provincial des Jacobins s'assembla à Montauban. Le prieur dut se donner beaucoup de peine pour approprier la maison, « qui était encore bien imparfaite. » — Tous les habitans de la ville, catholiques et protestans, « se firent un plaisir de prêter toutes sortes de meubles, pour le dortoir, le réfectoire, la cuisine et l'église, qui fut entièrement tapissée. »

Peu de temps après, le P. Constantin, prieur, entreprit de faire bâtir un moulin, « dans l'enclos du couvent, sur le ruisseau Lagarrigue, sous une large voûte, qui formoit un pont construit par les calvinistes, pour aller de la ville au fort. Il fit élever en même temps une paroi de terre, que l'on appelle en ce pays *paillebart*, depuis le moulin jusqu'au *Marché des cochons*. Cette paroi formoit l'enclos, et répondoit au chemin que l'on y avoit pratiqué, joignant le jardin des Jésuites, et par lequel on devoit porter le blé au moulin. Il y avoit un autre chemin, du costé du pont qui conduit du couvent à la porte

du Griffoul, entre le ruisseau et la muraille de l'ancienne église. — Le moulin, entièrement achevé, coûta deux cents pistoles. Il était également beau et commode pour le public, et réussissoit à souhait. On l'avoit construit en canelle et à rouet, et mouloit fort vite avec très peu d'eau, à cause de sa chute, qui étoit de plus de vingt pans de hauteur. Dans la suite, ce moulin auroit produit encore davantage, parce que l'on auroit pu y faire couler la source très féconde du grand puits à roue, qui est dans le grand jardin du couvent. De manière qu'on auroit pu ajouter une troisième meule, sous le pont du couvent qui communique à la ville, que l'eau du grand bassin, qui étoit dans le pré, auroit fait moudre, après avoir servi aux deux premières meules. »

Le 3 janvier 1703, une crue extraordinaire du ruisseau emporta le moulin. — Ce fut à cette époque que les Jésuites bâtirent le mur qui soutient, de ce côté, la cour plantée du collége.

Comme il a été dit, la fontaine de l'Oulette était enclavée dans le jardin des Jacobins, qui se déssaisirent de toute prétention sur ses eaux, par acte du 9 novembre 1660.

Il ne reste de l'ancienne église des Jacobins qu'un bénitier d'une forme très simple, mais d'un caractère élégant, qui est placé dans une des salles du couvent actuel; et une gargouille mutilée, déposée aujourd'hui dans la cour d'entrée de la maison de madame veuve Laurens. On assure que les dernières réparations faites à la fontaine de l'Oulette, amenèrent la découverte d'une pierre tombale, ornée d'une figure d'évêque, et d'inscriptions en creux. Les ouvriers hésitaient, dit-on, à l'enfouir de nouveau, lorsqu'une insouciante ignorance vint ordonner de le faire.

(NOTE 2.)

Entrée du roi Charles neufvièsme à Montauban.

« L'an mil cinq cent soixante cinq, et le vingtièsme jour du mois de mars, environ trois heures après midy, Charles neufvièsme de ce nom, par la grace de Dieu roi de France, feist son entrée en la présent ville de Montauban, accompaigné de madame Catherine de Médicis sa mère, de mosieur le duc d'Anjou son fraire, madame Margarite sa seur, de Henry de Borbon, prince du sang, roi de Navarre, Cardinal de Borbon son uncle, mosieur maistre Michel de l'Houspital, chancelier de France, mosieur de Bordillon, mareschal de France, le seigneur de Montluc, lieutenant de sa Majesté en Guyenne, et plusieurs autres grands et notables seigneurs de France; en laquelle, avec ce tems, estoient Consuls de la présent ville, Maistres Hugues Bonnencontre, Estienne Constans, licencié ez droits, Jean Cauzat, bourgeois, Pierre Briende, notaire royal, Jean Solinhac, tincturier, et Jean Malroux, païsan de la paroisse de Gasseras, jurisdiction de la dicte ville; en laquelle entrée feust tenu l'ordre qui s'ensuict :

Premièrement, trois jours avant l'arrivée de sa Majesté, entrèrent dans la dicte ville les dicts seigneurs de Bordillon, mareschal, et Montluc, lieutenant, accompaignés du président de Beaune, maistre des requestes de l'houstel du roy. Au devant desquels, les dicts Consuls, accompaignés d'un grand nombre de bourgeois et autres habitans de la dicte ville, allèrent à cheval les accuillir et offrir les services et biens de la dicte ville en général et en particulier; et s'estant lougés les dicts seigneurs de Bordillon et de Beaune à la maison de mosieur Jean Martel, bourgeois de la dicte ville, et le dict seigneur de Montluc à la maison de mosieur de la Guépie; et après ce dict jour, vingtièsme de mars, sur l'heure de neuf heures du matin, feist son entrée le dict seigneur prince de Navarre, lequel les officiers du Séneschal

et juge ordinaire de la dicte ville, avec grande compaignie de bourgeois et autres habitans d'icelle, allèrent trouver et recepvoir aux limites de la dicte ville, lèz Bressols; et les dicts Consuls l'attendirent à la première porte du bout du pont plus près de la dicte ville, vestus de leurs robes et chapairons consulaires, et illec lui présentèrent ung poille court et entourné de damas violet, dessous lequel le dict seigneur prince ce mist, et estant porté le dict poille par les dicts Consuls, trois de chasque cousté, avec six bordons et bastons, feust par eulx conduict et admené, despuis la dicte porte du pont, passant par la grande rue et à la porte du Griffol, à la maison des héritiers de maistre Jean Paulet, lieutenant principal du Séneschal de Quercy, siége du dict Montaulban, où il feust lougé. Et après, sur l'heure de trois heures, le dict seigneur roy feist son entrée en la dicte ville, au devant duquel allèrent tous les dicts seigneurs, prince de Navarre et Bordillon et Montluc, et grand nombre de habitans de la dicte ville de tous estats, à cheval, tous marchant par ordre. Premièrement, messieurs maistre Séguier, Séneschal du dict Quercy, Morlas Dumas, juge ordinaire de la dicte ville, suyvis des officiers, advocats et greffiers de leurs courts et jurisdiction; après venoient les bourgeois et merchants de la dicte ville; et après, les autres habitans suivant leurs qualités. Et au bout du faubourg Tolozenc, y avoit douze jeunes petits enfants, vestus de taffetas violet, à cheval, lesquels saluèrent le roy, et luy prononcèrent des vers françoys à sa louange; et estant le dict seigneur roy arrivé près de la porte du pont joignant au Chasteau, ny trouva illec les dicts six Consuls, vestus de leurs robes et chapairons consulaires, lesquels l'attendoient pour le recepvoir avec un poille qu'ils avoient faict faire, court et entourné de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or avec une crespine alentour de soye blanche, bleue et incarnade; auquel baillèrent les clefs communes et ordi-

naires de la dicte ville en signe de recognoissance et d'obeyssance; et oultre ce, deux clefs d'argent attachées a ung courdon de soye des dictes couleurs; et en ce mesme lieu, luy feust faicte une harangue par la bouche du dict Bonencontre, estant tous les dicts Consuls teste nude et agenouls devant sa Majesté; de la quelle harangue la teneur s'ensuit :

« *Sire, il n'est pas possible de dire le plaisir que vos très-humbles et très obéissans subjects de vostre ville de Montauban reçoivent ce jourd'hui de vostre venue et ouïe, considérant que c'est ung honneur bien grand et félicité incomparable à tous fidelles et affectionnés subjects, de voir la face de leur prince, et plus grand encore d'estre veus et ouïs de luy, d'autant qu'icelle leur représentant comme la majesté de Dieu visible, ne se peust faire qu'ils n'en soyent grandement esmus pour considérer le debvoir d'obeyssance et de subjection qu'ils lui doibvent. L'empereur Trajan fust grandement loué de semblables clémence et humanité, ayant faict arrester tout son exercite (armée), et lui-mesme descendu de cheval pour entendre les plainctes de ses souldats. Les Parthes, nation fort soigneuse en l'observation de l'antiquité, ont désiré ceste affabilité et doceur en leurs rois. Comme Homère, très ancien poëte grec, escript, la manière de vivre des Perses a esté réprouvée et condampnée de ce qu'ils faisoient tenir leurs rois enclos et cachés dans leurs palais sans soy manifester au peuple que une fois ou deux l'année. L'empereur Antoine feust surnommé le pitoyable, pour ce qu'il estoit acoustable et gracieux à tous. Quand donc, Sire, nous n'aurions jamais receu autre bien et n'en recepvrions pas cy après ceste vostre faveur, si est ce que le reste du cours de nos ans ne pourrait satisfaire pour souffisamment en remercier nostre Dieu, et rendre grâces condignes à vostre Majesté; car ceste heureuse journée, Sire, non-seulement nous faict ouverture, mais aussi nous convie, et par manière de dire, d'une façon tant benigne, tant gracieuse et tant convenable à vostre royale débonnaireté, nous contrainct à tesmoigner et déclarer tout d'un*

accord les très humbles services et très affectionnée dévotion que nous vous portons et donnons ; ayant ung singulier regret de ce que n'avons eu le pouvoir et la commodité de plus évidemment le vous faire cognoistre par appareil digne de vostre Majesté. Mais comme le bon naturel des hautes et illustres personnes ne regarde pas tant l'excellence du don qui luy est présenté, comme l'affection et bon vouloir d'icelluy qui le présente, nous nous consolons de ce que l'excellence d'ung roi et monarque tel que vous, Sire, aura plustost esgard à la volonté que à l'effect non correspondant ă vostre grandeur, mais tel que la publique calamité, dont vous voyez encore les ruines devant vos yeulx, et nostre particulière impuissance l'a peu permettre; vous suppliant très-humblement, Sire, recebvoir ce que naturellement vous appartient, nos personnes, nos biens et nos vyes, avec perpétuelle fidellité et obeyssance ; espérant, Sire, que ainsi que nous vous révérons comme nostre roi, vous nous défendrez de toute injure comme vos subjects, et ainsi que nous vous croyons comme nostre souverain et naturel seigneur, vous nous traitiez comme vos loyaulx serviteurs, nous maintenant et nous conservant aux priviléges, franchises et prérogatives à nous par vostre Majesté et celles de vos ancêtres et très illustres majeurs octroyés, et nous permettant de vivre en l'honneste et chrestienne liberté promise par vos edits, l'observation desquels nous désirons et nous requérons très-humblement; ce faisant, non-seulement sous les vostre règne et gouvernement nous serons en seureté et repos, mais aussi, Dieu qui vous a estably sur ce trosne royal, continuera et accroistra l'heureuse félicité dont il a jusques ici couronné toutes vos actions, non moings louables et heureuses, dignes d'estre célébrées et quasi immortalisées de siècle en siècle, que celles de ces grands, illustres, saiges, diligens, preux, vaillans, forts, magnanimes et tant renommés anciens, Hercule, Hector, Annibal, Alexandre, Scipion, Pyrrhus, Nestor, Jules César, et maints autres empereurs, roys et monarques, qui ont acquis par leurs faits glorieulx et héroïques le nom d'immortalité après eulx : lesquelles graces et vertus reluisent

par une singulière faveur céleste en vostre redouptable Majesté, nous avons juste argument de louer Dieu, voire avec joye et le prier qu'il lui plaise d'icelle accroistre, avec vostre aage en toute prospérité, et fournir vostre règne en toute piété et justice, à ceste fin que nous puissions veoir retourner soubs vostre règne et gouvernement le bon vieulx temps de Saturne et heureux siècle d'or, et dire de vous ce qu'on disait de Septimus Severus, empereur romain, qui gouverna si bien l'empire et le sénat, qu'on a dict de luy qu'il ne debvoit mourir jamais. »

Après laquelle harangue prononcée, le dict Seigneur roy dict aux dicts Consuls qu'il les tenoit et recognoissoit ensemble tous les habitans de la dicte ville pour ses bons, fidelles, et loyaulx subjects et leur confirmoit et continuoit leurs priviléges, franchises et libertés à eulx octroiées par les feus roys de France ses prédecesseurs, et vouloit et entendoit qu'ils jouissent de la liberté de la religion à eulx octroyée par les edicts.

Et ce faict, les dicts Consuls se levèrent et prindrent le dict poille, trois de chascun cousté diceluy, soubs lequel le dict seigneur roy entra et ieust conduict tout le long des grandes rues de la dicte ville, passant au devant du chasteau Royal, et temple sainct-Jacques, canton dict de la *Faurie*, jusques à la maison de Jean Dariat, bourgois de la dicte ville, qui lui avoit esté préparée; et, pour plus honorer la dicte entrée, les dicts Consuls auroient faict faire et dresser aux despens de la dicte ville, au dehors du dict pourtal du pont, un pourtal de bois ave un chassis garni de toille, couvrant tout le dehors du dict pourtal, auquel estoit paincte l'histoire du roy Salomon, quand feust eslu et nommé roy par David son père, escripte au premier chapitre du libre des Roys; et ung autre pourtal avec autre chassis de toille, sur le dict canton de la *Faurie*, auquel estoit paincte l'histoire du roy Josias et du sacrificateur Helias, quand treuva le libre de la loy, escripte au vingt-deuxièsme chapitre du libre de Samuel; et sur le

pourtal de la maison du dict Dariat, y avoit ung autre pourtal de boys sur deux colompnes, où estoit paincte la devise du roy, *Pietate et Justitiâ*. Le devant des maisons des rues où il passa feurent tapissées, et de vingt en vingt pas les armoiries de France, painctes en toille, attachées à ung rond de cercle. Le pavé du pont et des rues, couvert de sable; et, en signe de liesse et réjouyssance, le peuple de la dicte ville crioit à haute voix, partout où sa dicte Majesté passoit : *vive le roy!*

Et le lendemain matin, avant le départ de sa Majesté, les seigneurs Consuls lui firent présent, au nom de la ville, d'une coppe et drageoir d'argent sur-doré, fort exquise, dans laquelle y avoit engravé les quatre élémens, que sa dicte majesté receust fort agréablement; et au dict seigneur prince de Navarre feust faict présent d'ung cheval jusques à deux cents escus, lequel il accepta, mais ne lui feust lors baillé n'ayant la dicte ville commodité de le lui bailler pour ceste heure. Et après avoir desjeuné le dict seigneur roy et toute sa court deslougèrent de la dicte ville, et allèrent coucher à Moissac. Et après, les painctures des dicts pourtaulx et partie des armories feurent pourtées au chasteau consulaire de la présent ville, où sont encore apresent, pour mémorial de la dicte entrée. En foi de quoi nous dict Bonnencontre nous sommes ici soubssignés — Bonnencontre, Consul.»

Livre Baillhonat, fol. CLIX

L'état des dépenses occasionées par l'entrée de Charles IX, les porte à la somme, très considérable pour cette époque, de 4111 livres 15 sols, que le roi permit d'imposer sur tous les habitans.

(NOTE 3.)

Ce que nous pourrions dire des moyens qu'avaient les familles Montalbanaises pour faire élever leurs enfans, avant

le XVIe siècle, se réduirait à des généralités, à des inductions qui ne sauraient avoir un intérêt quelque peu attrayant. Les couvens tinrent d'abord le monopole de l'instruction; les Consuls songeaient à augmenter les fortifications de la ville, à répartir équitablement les tailles, à étendre le commerce, à favoriser l'industrie, et ne sentaient pas plus que le reste de la population le besoin de créer des écoles; les académies de Cahors, de Toulouse et de Montpellier ouvraient leurs portes aux esprits très rares qui, par une vocation bien décidée, ou par un besoin de position, recherchaient les titres de docteur ou de licencié. Mais arrive la fin du quinzième siècle, avec la découverte d'un nouveau monde, l'invention de l'imprimerie, la résurrection des littératures anciennes; notre ville aussitôt met la main à l'œuvre; dès 1476, elle bâtit à côté de sa Maison Commune, une école qui, en 1497, avait acquis une assez grande importance, ainsi que l'atteste le réglement que nous avons rapporté à la page 88 du premier volume. Elle était même fréquentée par les *religios dels couvens*. Perrin, qui avait à sa disposition les livres des archives qu'on a perdus depuis, n'avait su y voir que deux choses relatives aux écoles, c'est que les régens étaient taxés à chaque mutation consulaire, et qu'ils étaient remplacés du consentement de l'évêque (pag. 151). Mais une enquête qui eut lieu au mois d'août 1579, nous fournit quelques indications sur l'état des écoles. De nombreux témoins, parmi lesquels on remarque un seigneur d'Agen, un marchand de Puycornet, un notaire de Molières, un autre de Montpezat, un avocat du parlement de Toulouse, attestent qu'ils ont vu, « avant le misérable temps des guerres qui ont régné dans ce pays, depuis vingt-cinq ou trente ans, doutze ou quinze cents escoliers logés dans Montauban et fréquentant les escolles de ceste ville, qui estoient les plus

fameuses qui fussent ez villes des environs. » (*Liv. Bailhonat*, f^os^ 163 et suiv.)

Ce n'était donc pas un collége, selon le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot, qu'avait voulu fonder Jean de Lettes; mais une université, ainsi que l'avait lu Perrin dans les actes des archives. Le même historien remarque qu'il se trouva au conseil-général cinq membres qui refusèrent les offres du prélat, s'engageant à donner un bénéfice de 300 livres de rentes pour l'entretien du collége, et à payer lui-même cette somme jusqu'à ce qu'il y en eût un vacant dans le voisinage; mais l'immense majorité « les eut à gré. »

Il n'est pas sans intérêt de connaître les motifs que firent valoir les Consuls lorsqu'ils sollicitèrent auprès du roi, en 1579, l'autorisation de fonder un collége. « Exposent les habitans de Montauban que les guerres passées ont tellement desbauché la jeunesse qu'elle est entièrement desbordée, et ne s'adonne qu'à dissolution, sans aulcunement vacquer à l'estude des bonnes lettres, dont aussi les moyens sont ostés en ceste ville et ez environs, pour ce qu'il n'y a escolle ni collége, ja soit la ville soit très commode pour y dresser et entretenir un collége, tant à cause qu'elle est assise en bon et fertile pays, que aussi pour la commodité des lotgis, pour y lotger les escoliers, comme a esté fait d'autre fois; car en la dicte ville y a eu d'autres fois aux escolles de douze à quinze cents escolliers; estant notoire qu'il n'y a aulcune bonne escole ez environs, que bien loing, estant les plus près ez villes de Toulouse et Cahours, distant de la dicte ville, d'une grande journée. » (*Liv. Bailhonat*, f° 161.)

Les lettres-patentes du roi de France et de Pologne, Henri III, qui accorda l'autorisation de bâtir le collége, s'appuient sur des considérations semblables : « il y a grand nombre de jeunesse qui s'est tellement desbau-

chée, qu'à présent il est bien difficile de la pouvoir ranger à quelque bonne instruction et enseignement, et doresnavant pour obvier à tels desbordemens, l'instruction aux bonnes lettres et arts libéraux est le vrai moyen de la retirer et l'acheminer à la vertu.... Après avoir fait voir à notre conseil le consentement de l'évesque de la dicte ville, permettons de faire bastir un collége, en la ville de Montauban, en tels lieux et endroits publics ou latens que la commodité requerra; sinon par achapts de gré à gré, ou rachapts des rentes au denier quinze, suivant nos ordonnances. Les régens, servant actuellement en iceluy collége, et ceux qui auront été mis, nommés par les dicts évesques, Consul et habitans, jouiront des honneurs, autorités, prérogatives, franchises, libertés, droits, esmolumens qui y appartiennent, et tout ainsi qu'en jouissent les autres des autres colléges de nostre royaume. » (*Liv. Bailhonat*, f° 164 v°.)

Le jeune roi de Navarre, qui chérissait particulièrement notre ville, fut le premier à doter le collége de 200 livres de rente. L'acte qui renferme cette donation semble écrit sous la dictée du bon Béarnais, tant il est plein de ces vues larges, de ces paroles affectueuses qui faisaient le fond de son caractère : « L'un des plus assurés fondemens, dit-il, pour l'entretènement des estats et respubliques bien policés, est l'instruction et nourriture des jeunes hommes à l'estude des bonnes lettres, par lesquelles ils se rendent dignes et capables d'estre employés aux charges et fonctions publiques. Et lorsqu'ils peuvent acquérir ceste louable habitude dans leur pays natal et dans l'enceinte de leur ville, la commodité en est de tout plus grande, puisque avecque les sciences, ils sont eslevés à la cognoissance de ce qui est propre et nécessaire pour le bien de leur patrie. Et ayant esté priés par les Consuls, manans et habitans de la ville de Montauban, d'intercéder envers le roi monseigneur, pour

leur permettre de dresser ung collége, nous n'avons pas voulu seulement les assister de notre faveur envers sa Majesté, leur ayant esté accordé par elle de bastir ledict collége, ains nous l'avons voulu doter d'une pension annuelle et perpétuelle de 200 livres, en témoignage de l'affection que nous portons au bien, accroissement et esplendeur de la dicte ville. A ces causes, désirant qu'ils jouissent de l'effet de ceste nostre intention, nous mandons très expressément au trésorier et receveur général de nos maison et finances, présens et advenir, que, par le receveur général de nostre comté de Rodez et des premiers et plus clairs deniers de sa charge et recepte, doresnavant et par chascun an, aux termes de Noël et de Saint Jehan, par égales portions, il fasse payer aux Consuls, etc. Donné à Mazères le 6 décembre 1579. (*Livre Bailhonat*, f° 165.) »

Nos archives ne nous apprennent rien de l'organisation intérieure de ce collége ; mais elles renferment plusieurs actes de vente des maisons sur lesquelles l'édifice fut construit. Ce fut le 14 octobre 1597, que la première pierre fut posée par les Consuls, à la suite d'une séance du conseil général, sur l'emplacement de l'hôpital de Parias : « Le conseil général de la ville convoqué à voix de trompe, et auquel se trouvèrent grand nombre et des plus notables habitans d'icelle, les Consuls exposent que la dicte ville avoit, par le bénéfice de nos rois, privilége d'ung collége, avec les mesures, prérogatives, libertés et droits qu'ont les colléges des autes villes renommées du royaume ; que le vray moyen de conserver la respublique est de façonner la jeunesse aux bonnes mœurs et sciences, maintenant que nous jouyssons d'une paix et repos publics ; ils ont advisé de dresser un bastiment pour servir à la demeure des écoliers et des régens, et ont choisy, de l'advis de plusieurs habitans, la maison dicte de Parias, comme propre et capable pour le dict édifice, et peut être prise en payant aux

pauvres la valeur d'icelle, à dire d'experts.... ayant la dicte maison esté démolie, le trentiesme du dict mois d'octobre, jour de vendredy, les fondemens d'iceluy collége furent jetés. Dieu par sa miséricorde veuille bénir ceste œuvre à l'advènement de sa gloire, bien et utilité publique (*Livre Noir*, f° 45.). Cet hôpital de Parias confrontait « devers le midy avec la rue appelée *de Las Clotos*, tendant de la Grande-Boucherie à la rue Court-de-Toulouse, et maison d'A. Déjean, faisant coing ; du couchant avec la dicte rue Court-de-Toulouse ; du septentrion avec la rue dicte *de tras lou four del comte*, ou de Gilaco, tendant de la Grande-Place à la rue Court-de-Toulouse ; et du levant avec maison de M. Jehan de Vicose, lieutenant principal de M. le Sénéchal (*Livre Noir*, f° 46). » Sept maisons furent achetées pour agrandir les locaux, et toutes ces acquisitions coûtèrent une somme de trois mille livres (*Livre Noir*, f°s 47 et suivants.).

Enfin un document de l'année 1600 nous fait connaître l'organisation complète du collége et de l'académie. Les attributions de chaque chef, le programme des cours, la discipline, les procédés même d'enseignement, tout y est réglé avec des détails, et souvent avec une sagesse qui nous ont décidés à le donner tout entier, malgré sa longueur.

« *Lois et réglements de l'Académie de Montauban, dressés l'an 1600, au mois d'octobre, et publiés au grand temple.*

AU NOM DE DIEU.

Préface.— D'autant que les académies et colléges sont les ouvroirs où les esprits des hommes sont formés et façonnés, sont les sources et fontaines des facultés, disciplines et arts, l'académie qui se dresse à Montauban, par la permission du roi, à la requeste et supplication des églises réformées de France, sera composée de docteurs et professeurs publics en théologie, jurisprudence, médecine, mathématiques, langues hébraïque et grecque ; des professeurs qui enseigne-

ront la physique, la logique, l'éloquence, la grammaire. Et parce que en toute société et compagnie est besoin d'avoir ung conducteur, seront créés en la dicte académie tant ung recteur, qui aura l'inspection sur toute la dicte académie et présidera aux assemblées académiques, qu'un principal qui aura soing du collége, où on enseigne les arts et lettres humaines.

Du recteur de l'Académie. — Le recteur de l'académie sera eslu et choisy d'entre les pasteurs et ministres de la parole de Dieu, résidant en la ville de Montauban, et professeurs publics, ou autres gens de qualité et charge. En la dicte eslection se trouveront seulement les pasteurs de l'église de Montauban, le principal et les professeurs publics ; et se fera la dicte eslection toutes les années, le premier jour de septembre. La dicte eslection faicte, sera présenté le recteur en la compagnie des intendans pour y prester le serment ; ce qui s'observera envers tous ceux qui auront charge et authorité en la dicte académie.

Le debvoir du recteur sera d'estre surintendant sur toute l'académie ; d'admonester le principal, régens et professeurs publics, quand en quelque chose ils manqueront à leur debvoir. *Item* d'apaiser les querelles qui pourront s'eslever entre ceux qui enseignent et les escoliers, et le tout sur l'advis de la compagnie académique. *Item* garder les lois de l'académie, tenir le scel d'icelle, appeler les professeurs et régens à l'exercice de leur charge, convoquer les assemblées académiques, composées quelques fois des seuls pasteurs et professeurs publics, autres fois y appelant aussi les régens et précepteurs, selon qu'il verra estre à faire. Sa charge sera aussi d'assembler les escoliers et auditeurs tant publics que autres, pour leur faire les remontrances nécessaires. Il signera les titres de maîtrise, avec le principal et professeur en philosophie, il donnera témoignage aux gens d'estude, qui auront vescu en ceste académie.

Des professeurs publics en général.—Les professeurs publics, avant d'estre receus, seront examinés par deux ou trois leçons publiques, selon qu'il sera advisé par le corps de l'académie, en présence de MM. les magistrats et intendans qui seront advertis et priés de s'y trouver s'ils veulent. En la dicte académie, quand il sera question de l'examen et réception des professeurs en théologie, des ministres du colloque, sera aussi la dicte eslection approuvée par le synode de la province. Pour les autres professeurs la dicte académie appellera aussi ceux qui se trouveront sur le lieu, ou ès environs, les plus idoines et suffisans en la mesme science, pour avoir leurs conseils et advis.

Tant professeurs que régens sont exhortés à nourrir entre eux concorde vrayment chrestienne, et qu'en leurs leçons ils ne s'entrepiquent point les uns les autres. Si quelque différend survient, rapport en sera fait au conseil académique qui, sur son authorité, y remédiera; après que le recteur, pour les professeurs publics, et le principal pour les régens, auront essayé d'apaiser le différend.

Les professeurs des langues liront deux heures : l'une le matin, excepté le mercredy, pour se trouver au presche et prières, l'autre l'après-disnée, excepté le samedy. Les autres leçons comme il sera dict ci-après. Et seront tous tenus, tant en faisant leurs leçons que se trouvant aux assemblées soit ecclésiastiques, soit académiques, de porter robes pour la bienséance; ce qui se doibt aussi entendre de tous ceulx qui enseignent au collége. Et seront tenus, tant professeurs que soubs-maistres et principal, de signer de leur main, à leur réception, la profession de foy receue ès églises de France.

Des professeurs en théologie. — L'ung des professeurs en théologie exposera, par tour, les livres de l'ancien et du nouveau Testament, qu'il proposera, ung chascun dans la langue en laquelle il a esté escrit par les prophètes et apos-

tres, monstrant briefvement le vray sens du passage qu'il a en main, duquel il retirera les doctrines et réfutations qui y sont contenues. L'autre professeur exposera les livres communs de la théologie, estant nécessaire pour les nouveaux escoliers et apprentis de ceste science, que de deux ans en deux ans, ung sommaire de toute la théologie soit proposé et exposé dans ceste académie. Ils pourront aussi prendre les points controversés et les examiner exactement; ils exerceront leurs escoliers non seulement en propositions, tant en latin qu'en français, mais aussi par disputes, de quinze en quinze jours, ou, au plus long, de mois en mois. Les thèses qui se proposeront ne seront point curieuses, ains confirmées par textes de la sainte escripture. Ceulx qui disputeront à l'encontre seront exhortés d'y apporter la révérence et la modestie que le subject requiert, afin que les points de la doctrine soient traités saintement et religieusement, toute audace de corrompre la parole de Dieu, pour faire valoir son opinion, et toute mauvaise contention et opinhastreté en estant bannie. Il y aura leçons quatre fois la sepmaine, sans y comprendre les jours de propositions et disputes.

Des professeurs en jurisprudence, médecine et mathématiques. — Le professeur en jurisprudence lira, en ceste académie, les institutes de Justinien et autres livres du droit civil, comme il sera advisé par le recteur et le professeur. Le docteur en médecine lira Hippocrate, Galien, et autres. Le professeur de mathématiques enseignera Euclide, Ptolomée et autres.

Des professeurs ès-langues hébraïque et grecque. — Le professeur d'hébreu enseignera la grammaire hébraïque toutes les années, et confondra la pratique, prenant quelque texte du vieil Testament qu'il jugera propre avec les préceptes. A la fin de l'année, il pourra exposer la grammaire chaldaïque et syriaque. Il exercera les escoliers, en leur baillant à chascun, par rang, à tourner et exposer devant leurs condisciples, ung chapitre de la Bible.

Le professeur en grec exposera, des orateurs, Démosthène, Socrate, Eschine; des historiens, Theucidyde, Polybe; des poètes, Homère, Pindare, Hésiode, Euripide, Sophocle; des philosophes, Aristote, Théophraste, Platon; des théologiens, Théodoret, Justin martyr, Cyrille, Chrysostôme, Basyle, Clément Alexandrin. Il baillera l'interprétation en monstrant la terminaison des noms, des verbes; et pourra s'estendre pour traiter sommairement la matière que son autheur lui fournira, sans obmettre de marquer les figures et ce qui est de la rhétorique et dialectique, selon qu'il se trouvera ès orateurs ou poètes qu'il aura en main. Il exercera ses escoliers par leçons et compositions, tant en oraison qu'en carme.

Du principal du collége.— Le principal du collége sera eslu homme craignant Dieu, grave en toutes ses actions, doué de bon sçavoir, et principalement versé ès lettres humaines, propre aussi à faire une profession publique, estant du corps de l'académie. Il sera eslu et appelé en ceste charge tant par les intendans que conseil académique.

Son debvoir sera d'eslire gens suffisans pour enseigner en chascune classe, et les présenter à la compagnie pour estre examinés et receus. *Item* d'avoir l'œil sur les mœurs et la diligence tant des régens et maistres que des disciples; de remonstrer, à tous, leurs debvoirs; de présider sur les corrections qui se feront en la salle commune, toutefois, s'il est besoing, assisté du recteur et professeurs auxquels il rapportera les difficultés qui surviendront. Et ne sera licite aux régens de ne rien attenter de nouveau sans son congé. Il se tiendra au collége et recepvra en pension les régens non mariés, qui seront tenus y faire leur demeure.

Des régens. — Les régens promettront, s'ils sont trouvés capables, de servir au moins deux ans; et n'ayant volonté de servir plus long-temps, advertiront le principal trois mois avant leur despart, comme aussi le principal, avec l'advis

de l'académie, ne pourra les congédier sans les avoir advertis trois mois plus tost. Ils se trouveront de bonne heure en leur auditoire, et ne s'exempteront point des leçons qui leur sont ordonnées, sans juste raison, et qu'ils n'aient pourveu à leur remplacement par un substitut, ayant premièrement adverti le principal, sauf que ce soit par maladie, auquel cas le principal y pourvoira. En lisant ils garderont une gravité modérée en toute leur contenance. Ils enseigneront leurs escoliers, devant toutes choses, d'aimer Dieu et hayr les biens. Ils mettront peyne à expliquer fidellement le sens des autheurs qu'ils liront, sans charger les escoliers de longues démonstrations et escrits.

Leur debvoir est de tenir les enfans en silence, de reprendre les rebelles, nonchalans, vicieux, et les chastier selon leurs démérites. Qu'eux-mesmes ne sortent point, et qu'ils empeschent, tant qu'il se pourra, que leurs escoliers sortent de leur auditoire qu'après que la cloche aura sonné, et que les leçons seront finies. Tous les régens liront cinq heures du jour, savoir, l'esté, en commençant à Pasques, le matin depuis sept heures jusqu'à neuf; après dînée de doutze jusqu'à une, et le soir de trois jusqu'à cinq; en hyver, le matin depuis huit heures jusqu'à dix, et l'après dînée le même ordre sera gardé qu'en été. Le mercredy n'y aura qu'une heure de leçon, despuis doutze jusqu'à une. Le samedy l'eschole cessera, les deux heures du soir; le matin sera employé à répéter; à midi, les escoliers disputeront classe contre classe; à savoir, les physiciens contre les logiciens, les premiers contre les seconds, et ainsi dans toutes les classes. Il y aura au temple un siége pour le recteur, principal, professeurs et régens de l'Académie.

Des philosophes. — Les professeurs de philosophie exposeront au commencement des cours, avec la plus grande facilité qu'il se pourra, ung abrégé de toute la logique, et après tout l'Organe d'Aristote, y comprenant l'Isagoge de Porphyre

Ils liront, l'après dînée, les Étiques du même Aristote, et ad Nicomachum; de la logique ils passeront à la physique et métaphysique du mesme auteur, qui sera suivi de la sphère de Sacrobosc. Ils exerceront leurs escoliers par disputes, et leur feront faire des leçons exposant les textes d'Aristote en grec, et montrant le sens d'iceluy, et sera loisible à leurs compagnons de disputer contre l'explication donnée.

De la première classe. — Le modérateur de la première classe lira, le matin, quelqu'une des plus belles oraisons de Cicéron, telle qu'est celle *pro Milone*, la philippique seconde, celle *pro domo suâ*; Tite-Live, l'histoire de Rome; les Tusculanes de Cicéron, et alternativement les partitions d'oratoire, et les topiques du mesme Cicéron. Qu'il lise, à midy, Démosthène, Socrate, Hérodote, Polybe, Homère, Hésiode; après midy, il exposera Juvénal, Perse, Virgile, Horace, les fastes d'Ovide, la paraphrase de Buchanan sur les Psaumes. Les préceptes de rhétorique doibvent estre soigneusement marqués, tant en oraisons qu'en poèmes. Il fera déclamer, une fois le mois, alternativement ung poème et une oraison qui aura esté faite par quelqu'un de ses disciples. Sur la fin de l'année, il pourra lire quelque abrégé de dialectique conforme à la méthode de l'Organe d'Aristote.

De la seconde classe. — En la seconde classe, au matin, au commencement de l'année, se liront les plus faciles oraisons de Cicéron, l'histoire de Salluste, de Justin et les paradoxes de Cicéron; et, sur la fin de l'année, le régent exposera la rhétorique, comme le quatrième livre de la rhétorique *ad Herennium*, et la rhétorique de Tholena.

Seront exposées en ceste classe les oraisons de Démosthène et Xénophon, Virgile, Horace et les métamorphoses d'Ovide. Les escoliers doibvent estre exercés en composition de thêmes et amplifications, tant en oraison qu'en poëme. On leur baillera un subject sur lequel ils travailleront, quelquefois sur-le-champ, quelquefois à la maison.

De la troisième classe. — Le régent de la troisième classe enseignera, le matin, les offices de Cicéron, les livres *de amicitiâ*, et *de senectute*, les commentaires de Cæsar; et à doutze heures, la grammaire grecque avec les oraisons paraxétiques d'Isocrate, quelques dialogues choisis de Lucien, les fables d'Esope; et, après midy, la quantité des syllabes, les bucoliques de Virgile, les livres *de Tristibus* et *de Ponte* d'Ovide. On exercera les enfants en compositions de thêmes et à faire quelques distiques.

De la quatrième classe, — Le précepteur de la quatrième classe lira les épistres familières de Cicéron, et monstrera les préceptes de la syntaxe en leur perfection ; à midy, il apprendra aux enfans à lire en grec, à décliner et conjuguer le plus simplement que faire se pourra. Au soir il exposera quelques comédies de Térence, ou les épistres d'Ovide, et y proposera aux enfans des thêmes faciles, sur le patron des épistres qu'ils verront, avec la quantité.

De la cinquième classe. — Le maistre de la cinquième classe tournera du latin en français, quelques épistres sélectes, c'est-à-dire les plus brièves et faciles de Cicéron ; à midy, il fera voir les genres et déclinaisons des noms, et les prétérits des verbes ; le soir, on lira les dialogues de Vibes et les colloques d'Erasme. Les enfans commenceront à prendre de petits thêmes pour composer, et on leur exposera les plus simples rudimens de la syntaxe, tels qu'ils sont en la grammaire de Mélancthon, et ez rudimens commungs.

De la sixième classe. — Celui qui aura la charge des enfans de la sixième classe leur enseignera, ez six premiers mois de l'an, au matin, les déclinaisons et conjugaisons ; ez autres mois les colloques de Cordier ; après midy, il leur fera apprendre les petits rudimens, et leur éclaircira grossièrement toutes les parties de l'oraison, et commencera de leur faire dire et composer de petites phrases en latin ; le soir, les enfans réciteront les distiques de Caton.

De la septième classe. — Le sous-maistre de la septième classe enseignera les petits enfans à lire, non seulement en françois, mais aussi en latin, leur baillant, pour patron, les déclinaisons, les distiques de Caton; et ceux qui seront en l'aige (*sic*) commenceront d'apprendre à escripre.

De la salle pour les classiques. — En la salle y aura deux maistres. L'ung escrivain, qui baillera exemples pour bien peindre et escrire, aux sixièmes, cinquièmes, quatrièmes et autres; il verra leurs exemples et les corrigera. L'autre maistre sera chantre, et enseignera la musique aux escoliers classiques, et montrera aux plus petits à chanter les psaumes.

Des escoliers publics. — Les escoliers publics et passés maistres ès arts, qui viendront pour estudier en théologie, jurisprudence, médecine et ez langues seront tenus de se présenter au recteur, pour faire inscrire leurs noms, et estre mis au rang des estudians; lesquels promettront et signeront de se porter modestement et en la crainte de Dieu, de vaquer diligemment à l'estude, de se soumettre à l'ordre establi en ceste académie, de rendre obéissance, et porter révérence aux recteur et professeurs. Les escoliers publics et autres, faisant profession des lettres, ne pourront enseigner à l'heure des leçons du collége et destourner les enfans d'y venir.

Des escoliers classiques, en ce qui regarde les exercices sacrés. — Tous les escoliers, faisant profession de la religion réformée, se trouveront au temple le mercredy matin et le dimanche, pour ouyr la parole de Dieu, assis ez places qui leur sont assignées et escoutant attentivement, chanteront et prieront avec révérence. Les absens par négligence à ouyr la parole de Dieu, et ceux qui caquètent pendant le sermon et prières, ceux qui sortent immédiatement en criant et sans garder aucun ordre, seront réprimés et chastiés au collége, selon le démérite. Les régens se trouve-

ront au temple de bonne heure, afin que chascun prenne garde sur ses escoliers, et se mettront en leur banc.

Despuis la première classe jusqu'à la dernière tous respondront par rang, au catéchisme qui se fait chasque dimanche au temple. Tous les escoliers s'assembleront le samedy après les disputes en la salle commune, où le principal, avec les régens, fera réciter les sections du catéchisme qui debvra estre exposé le dimanche après, afin de faire préparer ceulx qui doibvent respondre, et pour leur exposer familièrement le sens d'icelle ; et ce fait, les respondans réciteront le petit catéchisme, l'oraison dominicale, la confession de foy et les commandemens de Dieu.

En tous les auditoires et classes, les leçons se commenceront par la prière, que le dixenier prononcera dévotement, et se finiront aussi par action de grâces.

Le vendredy devant la cène, à l'heure de la classe de vespres, quelqu'ung des ministres ou professeurs en théologie fera une petite déclaration de la sainte cène, en la salle commune, exhortant les auditeurs à craindre Dieu, porter honneur et respect à leurs parens et maistres, et à vivre entr eulx en concorde; et à toutes les cènes l'escole cessera, le samedy devant et le lundy après.

Des escoliers en ce qui touche les exercices pour les lettres.— Les escoliers seront exhortés de venir au collége avec des robes, autant qu'il se pourra faire, et les régens leur serviront d'exemple.

Les escoliers, étudians en philosophie, les premiers, les seconds, troisièmes et quatrièmes ne parleront que latin en classe et dans le collége, et ailleurs quand ils seront avec les professeurs et régens.

Ils se trouveront de bonne heure, devant ou durant le dernier coup de cloche, chascun en sa classe, et attendront leurs régens en silence; et à l'issue de la leçon sortiront sans crieries et bruit, après le signal donné.

Les escoliers en chasque classe seront partis par dixaines et chasque dixaine sera ordonnée selon que chascune aura profité ; que chasque dixainier soit assis le premier en la dixaine, et qu'il y soit comme surintendant.

Les escoliers des classes au-dessoubs de la seconde escriront le texte de leurs leçons de leur main ; il sera vu et corrigé par les régens, s'il y a faute en l'orthographe ; et tous seront tenus de réciter par cœur les dicts textes.

Des corrections.— Les chastimens publics, pour délits notables, se feront au son de la cloche, en la salle commune, à la sortie des classes ; le principal et tous les régens seront présens, et fera le dict principal l'admonition telle que le cas requerra. Et, si besoing est, le recteur et les professeurs seront priés d'y assister et y donner leur jugement.

Tous les escoliers, tant ceulx qui estudient la philosophie que ceulx des autres classes, seront subjects au chastiment de la verge par leurs professeurs, régens et principal, s'ils s'en rendent coulpables, jusque tant qu'ils soient passés maistres.

Les escoliers négligens et débauchés, qui auront follement perdu leur temps, qui au lieu de sçavoir n'auront rien appris, seront nommés publiquement et renvoyés à une classe plus bas.

Des promotions.— Il y aura de deux sortes de promotions. L'une en chasque classe qui se fera de mois en mois ; en laquelle, le premier mercredy, les régens depuis la première jusqu'à la sixiesme inclusivement, bailleront des thêmes à composer à leurs escoliers, qui les rendront avant que sortir, entre les mains de leurs régens, qui les corrigeront, le lendemain, aux heures des leçons, tout hault ; et ceulx qui auront le mieux fait seront assis devant leurs compagnons, et nommés les premiers au catalogue.

Les promotions publiques, pour changer de classe, se feront une fois l'année seulement, et ce, le jour qu'on don-

nera les vacations; on gardera cet ordre : trois sepmaines avant, le recteur, à sept heures du matin, en la salle commune, proposera à tous les escoliers, qui seront rangés par classe, ung thême en français, duquel les sixiesmes et les cinquiesmes prendront seulement quelques lignes, les quatriesmes et troisiesmes environ la moytié, les premiers, et seconds le prendront tout entier; et s'estant retirés en leurs classes, sans avoir aulcung livre, le tourneront en latin. Et afin qu'il ne se puisse faire aulcune fraude, le régent de la seconde classe présidera sur les escoliers de la première et celuy de la première sur ceulx de la seconde, et ainsi des autres. Les régens ayant recueilli les thêmes les remettront fidèlement ez mains du principal. Le lendemain et autres jours, le recteur, avec le principal et les professeurs publics, examinera les thêmes de chasque classe, et, ouys les régens, déterminera à quel degré et à quelle classe doibvent estre avancés chascun des escoliers.

Des prix pour chasque classe.— En la première classe y aura trois prix, ung pour l'oraison, l'autre pour le poème, le troisième pour le grec; en toutes les autres classes y aura seulement deux prix, pour les deux qui seront trouvés plus diligens et sçavans. On baillera des livres pour prix, et à la sixiesme classe deux escritoires dorés. Ils seront donnés publiquement par MM. les Consuls, au grand temple, en la présence de tous les escoliers qui y seront conduits par toute l'académie; et ceulx qui serout promus d'une classe à l'autre seront nommés par le scribe.

De la maistrise ez-arts.— Ceulx qui estudient la physique et doibvent passer maistres ez-arts seront examinés publiquement, suivant les thèses qu'ils auront proposées huit jours avant, et recevront le degré de maistres ez-arts, au temple, par l'académie. Ceulx qui ont estudié en la logique seront aussi examinés, en l'auditoire public, devant qu'estre bacheliers, ce qui se fera après les vacations de septembre; et n'y

aura point de disputes publiques en philosophie que ceste fois.

Des vacations. — Il y aura vacations deux fois l'année, à sçavoir : deux jours avant la cène de pasques et huit jours après. *Item* en septembre, durant trois sepmaines. Devant que les donner on priera MM. les magistrats de se trouver au temple où seront publiées les lois de l'académie, et où le recteur louera en peu de paroles les escoliers qui auront bien estudié, pour leur donner meilleur courage, et afin que les autres soient incités, à leur exemple, à travailler. Les escoliers qui estudient la langue hébraïque et grecque et ceulx de la première et seconde classe se prépareront à déclamer quelques oraisons et poèmes, les uns en hébreu, les autres en grec, les autres en latin. Après cela, les prix ayant esté donnés, l'assemblée sera remerciée par le recteur, et actions de grâces seront rendues à Dieu par quelqu'ung des ministres de la parole de Dieu.

Les dicts articles ont été délibérés et arrestés par les intendans de l'académie de Montauban, le 25 décembre 1600 : DE VICOSE, lieutenant; DE PECHELS, Consul; CONSTANS, BARRAU, DE LAPORTE, BERNARD, Consuls; E. CONSTANS, P. BARDON, P. LECLERC, BERAULT, pasteurs; TENANT, BENOIST, ministres; SERRES, professeur en théologie; GARDESI et LECLERC. CONSTANT, notaire. » (*Livre Noir* f.os 63 et suivans.)

Ce règlement pourrait fournir matière à d'importantes considérations et à d'utiles comparaisons de notre époque avec les temps anciens; mais ce n'est pas un livre de doctrine que nous écrivons, et l'esprit du lecteur, ami de son pays, saura suppléer à notre silence. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de faire une remarque : Durant les deux derniers siècles notre ville n'a pas été sans jeter quelque éclat dans les lettres; elle a vu son commerce étendu au loin, son industrie sûre et prospère; n'a-t-elle pas dû ces succès principalement aux soins qu'elle s'était donnés pour mettre

l'instruction à portée de tous ses enfans? En 1600, il y avait à Montauban des cours publics de philosophie, de langues savantes, de jurisprudence, de médecine, de physique, et aujourd'hui, 1842, lorsqu'autour de nous tout marche à grands pas, jusqu'où avons-nous reculé? —

Après que les catholiques furent rentrés à Montauban, en 1629, à la suite du cardinal de Richelieu, l'évêque réclama l'exercice du droit, que lui avaient conféré les lettres-patentes d'Henri III, de nommer les régens du collége; mais les protestans s'y opposèrent de toutes leurs forces, prétendant que ce droit était prescrit, puisqu'il n'avait pas été exercé depuis cinquante ans. L'intendant de Verthamon tâcha de concilier tous les intérêts en décidant que l'évêque ferait les nominations, si les calvinistes ne consentaient à contribuer pour une part proportionnelle à la construction d'un collége spécial pour les catholiques. Mais trois ans après ils se décidèrent à céder la moitié de leur collége aux jésuites. Ce voisinage de deux écoles où l'on enseignait des principes entièrement opposés, occasiona de fréquentes querelles entre les étudians, qui souvent en vinrent aux mains, et mirent toute la ville en émoi. Perrin raconte ainsi une violente émeute qui eut lieu au mois de juillet 1689 :

« Les écoliers catholiques avaient dressé un théâtre dans le dessein de représenter une action tragique; les proposans calvinistes, jaloux de ces exercices, réunis aux restes de l'académie, en demandent la démolition avec menaces, ayant pour capitaine le ministre Gaillard, qui estoit tout en feu. Les Consuls de l'une et de l'autre religion accourent au collége, ainsi que les officiers du présidial; mais ils tâchèrent en vain de pacifier le désordre. Les chaperons catholiques et l'autorité présidiale furent si fort dans le mespris, que Gaillard eut la hardiesse de les morguer. Un des syndics fut battu, et plusieurs furent blessés et poursuivis à coups de pierres jusqu'à l'autel de la vierge, la messe mes-

me s'y disant. Les messieurs du présidial en firent un prisonnier; mais cela ne retint pas ces insolens qui, sous la conduite de Gaillard et de Verdié, son collègue, se rendirent, avant une heure, au collége avec leurs épées, pour démolir en enragés, le théâtre, pour briser les ais et les jeter dans les puits, pour maltraiter encore les pères jésuites, qui se voyant assiégés dans leur maison, furent obligés, pour appeler du secours, de se servir de leurs cloches » (pag. 250). C'est à la suite de cet évènement que l'académie protestante fut tranférée à Puylaurens, et que le collége tout entier fut donné aux jésuites, sur l'ordre exprès de Louis XIV.

Ce serait une étude pieuse et utile que la recherche des travaux qu'accomplit l'Université de Montauban; nous faisons des vœux pour qu'on les tire enfin de l'oubli où ils sont restés.

(NOTE 4.)

Nous avons dit (tom. 1^er^, pag. 388) que les Consuls étaient en droit de se nommer les uns les autres, et ce que raconte Le Bret (pag. 99 du présent volume) paraît, au premier coup-d'œil, contredire notre assertion. Cependant les témoignages des documens originaux déposent, avec tant d'unanimité, en faveur du droit que nous avons attribué aux Consuls, qu'il faut, croyons-nous, admettre la nécessité d'une rectification dans la phrase de notre historien. Il a voulu dire probablement que les Consuls de l'année 1598 violèrent les règlements, soit en nommant leurs successeurs, hors de la présence du peuple, si cette ancienne coutume était encore observée; soit en procédant à l'élection, sans la participation des *Conseillers politiques*, qui devaient les assister dans cette opération. Nous ne pensons pas que les discussions,

survenues entre les Consuls et le peuple, en 1598, aient eu une autre cause que celle que nous indiquons ici; et, par conséquent, nous engageons le lecteur à ne pas se méprendre sur la valeur des mots, *concours du peuple, liberté des suffrages.*

Avant les guerres de religion, les sénéchaux avaient essayé d'intervenir dans la nomination des Consuls, au mépris de nos vieux et constans priviléges. Ce fut une tentative de ce genre qui donna lieu, en 1493, à la création des *conseillers politiques.* On peut croire qu'ils furent destinés à représenter le peuple, dont la présence dans les élections consulaires, entraînait des inconvéniens, plus d'une fois signalés dans notre histoire. Voici l'arrêt que le parlement de Toulouse rendit à cette occasion :

« *Entre Pierre Vernhet, suppliant, demandeur et deffandeur d'une part, et Ramond Garin, deffandeur et demandeur, d'autre; et entre le syndic des populaires, manans et habitans de l'honneur et consulat de Montauban, hors les murs de la ville, demandeurs et deffandeurs d'une part; et le syndic des manans et habitans de la dicte ville, deffandeurs et aussi demandeurs, d'autre, dit a esté, en tant que le séneschal de Quercy, ou son lieutenant, a esté distraict de la nomination et eslection du consulat du dict Montauban, le sieur Pierre Vernhet, populaire, demeurant et habitant dedans les dicts honneur et consulat de Montauban, hors la dicte ville: au lieu du dict Vernhet, a mis le sieur Garin, habitant d'icelle ville; — Icelluy séneschal, ou son lieutenant, a mal procédé, ordonné et appoincté: et a cassé, révoqué et annullé la cour, l'ordonnance du dict séneschal, ou son lieutenant, sur ce donnée, et tout ce qui s'en est ensuivy. Et, pour réparation, a ordonné et ordonne, que le dict Pierre Vernhet sera mis au nombre des six Consuls du dict Montauban de l'année prochainement venant, qui commencera le jour de la feste de la translation de Monsieur saint Nicolas, et a condampné et condampne la cour, le dict Ramond Garin aux despans d'icelle instance, la taxation d'iceux réservée*

par devers elle. Et au surplus, veues les ordonnances et priviléges du roy Philippes (VI), faictes et octroyées aux manans et habitans de la dicte ville de Montauban, consulat et honneur d'icelle, l'an mil trois cens vingt huict, au mois d'avril, et aussy par le roy Charles septième; ensemble l'enqueste faicte en ceste cause par ordonnance de la dicte cour, — dit aussy a esté, que dorsanavant, à chascune nomination et eslection des nouveaux Consuls de Montauban, chascun des vieux Consulz de l'année précédante sera tenu d'avoir et mener avecques luy quatre notables hommes de sa gasche et consulat, pour, comme conseillers, estre présans et oppinans aux iceux vieux Consulz, à la dicte nomination et élection des nouveaux Consulz, desquels, qui ont accoutumé estre et sont six en nombre, les trois seront des bourgeois de la dicte ville de Montauban, au nombre desquels seront comprins les nobles, clercs et marchans d'icelle; et les trois autres, des populaires, au nombre desquels seront comprins les méchaniques, habitans de la dicte ville; desquels trois populaires, l'un sera tousiours des forestains populaires, demeurans dans les dicts honneur et consulat, et hors la dicte ville de Montauban, laboureur, homme de bien et honneste; lequel Consul, pendant l'année de son consulat, sera tenu de demeurer, habiter et faire continuellement résidance dedans la dicte ville, comme ung des autres Consulz habitans d'icelle, et soi porter honnestement. Et quand viendra à la fin de la dicte année de son consulat, aura avecques luy quatre laboureurs, gens de biens d'iceux populaires, demeurans hors de la dicte ville, pour estre nommés, comme dessus est dict, conseillers à la nomination et élection des nouveaux Consulz de l'année ensuyvant. Tous lesquels vieux Consulz, avecques leurs conseillers, qui seront en nombre trente, seront tenus, avant qu'ils procèdent à la dicte nomination et élection, jurer solennellement de bien et loyaument nommer et eslire. Et ce faict, tous ensemble procéder à icelle nomination et élection de nouveaux Consulz; et, en ce faisant, conclure à la plus grande oppinion des dicts nominans et eslizans, jouxte et en suyvant les formes et teneurs des ditcs ordonnances et priviléges. Prononcé à

Thoulouse en parlement, le huictième jour de may, l'an mil quatre cens nonante trois. » Livre Jaune, A, f° LXI (*).

Après les guerres religieuses, les gouverneurs de la province, à l'exemple des sénéchaux, essayèrent d'ébrêcher nos libertés municipales; mais sans plus de succès, excepté pourtant en 1642, comme il est dit au chap. XIV.

Précédemment, en 1632, le pouvoir avait fait plus que désigner aux suffrages les hommes qu'il désirait voir revêtus de la puissance consulaire : il les avait nommés sans aucune participation de la cité. Il faut dire cependant que l'élection des Consuls de cette année avait contrevenu ouvertement à l'ordonnance royale qui mi-partissait le consulat. On avait élu six protestans. Le roi envoya deux commissaires sur les lieux, Nicolas de Rabaudy et Samuel d'Escorbiac, conseillers au parlement, pour faire exécuter l'ordonnance. Les deux commissaires cassèrent l'élection, créèrent de nouveaux Consuls, les installèrent, et, séance tenante, nommèrent les quatre-vingt-dix membres du conseil-général. Le procès-verbal de ce coup d'état est consigné, tout au long, dans le Livre Jaune, A. fol. XCIX.

L'ordonnance de 1564, qui mi-partit le consulat, n'apporta aucun changement dans sa constitution. Elle ne fut d'ailleurs exécutée que pendant les années 1565, 1566 et 1567. A partir de cette dernière année, les catholiques n'eurent plus aucune part dans les affaires de la commune, jusqu'en 1632. L'arrêt de 1564 fut alors renouvelé (Liv. Jaune, A, fol. XCVII verso), et s'exécuta jusqu'en 1661; à cette époque, les protestans furent pour toujours exclus du consulat, en vertu de l'ordonnance donnée par le marquis de Saint-Luc, lieutenant-général de la province de Guienne.

« *Ayant été donné connoissance au roy de divers sujets de plain-*

(*) On ne trouve plus de Consul *forestain* ou paysan, à partir de l'année 1663. Le dernier fut Antoine Andrieu, dit *Pauri*.

tes de la part des catholiques de cette ville de Montauban, notamment de la violence qui leur était faite dans les assemblées de la Maison-de-Ville, par ceux de la religion P. R. qui avoient droit d'y oppiner, en ce que, se prévalant du plus grand nombre, ils leur ôtoient l'entière liberté des suffrages, dont il arrivoit bien souvent des suites fâcheuses, en telle manière que les désordres, qui ont été commis dans la dicte ville depuis quelque temps, sont venus de cette contrainte et de la difficulté où étoient les magistrats catholiques de rien entreprendre pour les réprimer, specialement lorsqu'il a été nécessaire d'exécuter les ordres de Sa Majesté, les Consuls de la dicte religion P. R. ayant toujours mis en délibération, dans des assemblées tumultueuses, l'obéyssance qui devait être rendue à ce qui leur étoit ordonné de la part du roy; sur quoy, il a plu à Sa Majesté de nous commander de nous rendre en cette ville, pour y établir le respect et la soumission que les habitans de la dicte R. P. R. doivent à son autorité, y faire chastier les coupables, et d'y donner plusieurs ordres pour y entretenir, à l'avenir, une parfaite correspondance entre les habitans de l'une et de l'autre religion; et d'autant que le mi-partiment des Consuls et de leurs conseils généraux et particuliers de l'Hôtel-de-Ville a donné sujet à la pluspart de ces emportemens, Sa Majesté a ordonné de mettre ces charges entre les mains des catholiques, et d'en priver, à l'avenir, ceux de la R. P. R., suivant le règlement que nous jugerons à propos;

« *Nous, marquis de Saint-Luc, etc., etc., sous le bon plaisir du Roy, de l'avis de M. Hotman, intendant, avons ordonné et ordonnons ce qui s'ensuit ;*

« *Que le consulat sera rempli de six personnes faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, lesquels exerceront leurs charges pendant deux années.*

« *Il sera procédé chaque année, au premier jour de l'an, suivant la coûtume, à l'élection de trois des dicts Consuls ; pour cet effet, celuy qui sera élu au second rang sera officier du présidial, trésorier de France, receveur général, gentilhomme, officier élu,*

ou bien advocat ancien, qui aura été deux autrefois ès dites charges; le quatrième sera advocat, bourgeois ou marchand notable; le sixième, artisan de la ville ou laboureur, taillable de la jurisdiction, sans que ce dernier puisse être chargé de la levée des deniers royaux....

« *Les syndics seront au nombre de trois, l'un de robe longue, qui sera catholique, et deux de robe courte, dont l'un sera, sous le bon plaisir de Sa Majesté, pour bonnes considérations et par permission seulement, de la religion P. R.*

« *Le conseil général de la dite ville sera composé de quarante des principaux et plus considérables habitans, de chaque condition à proportion, et de deux officiers du présidial pour le moins; du quel conseil, les trente seront catholiques, compris en iceux un député de chaque chapitre, outre le premier vicaire-général de M. l'évêque de Montauban, qui sera hors du dit nombre de trente; et les dix autres seront de la R. P. R. sçavoir, huit de chaque gasche, six catholiques et deux de la R. P. R., qui serviront chacun deux années; et pour cet effect, sera procédé, chaque année, à la nomination de vingt personnes du dit conseil, sçavoir, quinze catholiques et cinq de la R. P. R., à raison de trois catholiques et d'un de la R. P. R., afin de tenir la place de ceux qui sortiront, après avoir servi deux années. Le sieur juge-mage présidera et oppinera au dit conseil* (*).

« *L'élection consulaire se fera dans le conseil de ville..... Et, pour composer le dit conseil, les Consuls prendront vingt-quatre conseillers du nombre des quarante du conseil général, desquels vingt-quatre, il y en aura dix-huit catholiques et six de la R. P. R. Ils se réduiront entr'eux, à la pluralité des suffrages, à douze, desquels il y en aura trois de la R. P. R., et les autres neuf seront*

(*) Les calvinistes ne profitèrent de cette disposition que jusqu'en 1679. Cette année, un arrêt du conseil d'état, donné à Saint-Germain-en-Laye, le 2 janvier, ordonna « que ceux de la R. P. R. seraient exclus pour toujours du conseil général et de celui de police. » Liass. 51.

catholiques. Lesquels douze, avec le Juge-Mage et les Consuls, procèderont à la nouvelle élection.

» *Le conseil de police sera composé de seize personnes, sçavoir, douze catholiques, et quatre de la R. P. R.....*

» *A l'égard des syndics, trésoriers, directeurs et autres officiers de l'hôpital, ils seront tous catholiques..... Fait à Montauban, le* 15 *octobre* 1661. » Archives de l'Hôtel-de-Ville, liass. 49.

Quelques années plus tard, en 1677, Louis XIV, en renouvelant la précédente ordonnance, réduisit à quatre le nombre des Consuls, les exempta des tailles pendant l'année de leur charge, et accorda 300 liv. au premier, 200 au deuxième, et 150 au troisième et au quatrième, « tant pour leurs gages, que pour leurs robes et chaperons » (20 janvier 1677). L'article 11 de cet arrêt contient une disposition qu'il serait bon de faire revivre : « Le pain et la viande ne pourront augmenter de prix qu'en vertu d'une délibération du conseil de police, laquelle demeurera écrite et signée sur le registre par tous les délibérans, après que vérification aura été faite de la nécessité de faire ladite augmentation. »

La commune montalbanaise provoqua elle-même, en 1442, la réduction du nombre de ses Consuls ; nous n'avons pas trouvé qu'une pareille provocation eût déterminé celle de 1677. Charles VII mit presque des larmes dans son ordonnance ; Louis XIV décréta tout court : « A l'avenir, le Consulat sera rempli de quatre personnes. » Il est vrai qu'il allait alors dicter à l'Europe humiliée la glorieuse paix de Nimègue.

Le Bret a dit un mot des visites que les nouveaux Consuls étaient obligés de faire, après leur élection (tom. 1^er^, p. 102). Nous avons pu recueillir, à ce sujet, quelques petits détails, qui, sans importance au point de vue historique, en auront peut-être pour ceux des lecteurs dont la mémoire ramasse pieusement tous les souvenirs locaux.

La première visite était faite à l'évêque. « Bien que l'on soit

certain que bien souvent il ne soit pas chez lui — porte un de nos registres — on ne laisse pas d'y aller. » La seconde était faite à l'intendant; la troisième au premier président de la cour des aides. Venaient ensuite les présidens de la même cour, le doyen, les gens du parquet, etc., etc. Ceux-ci voyaient venir les Consuls revêtus seulement du chaperon. L'honneur de la robe consulaire était réservé aux personnages qualifiés du titre de monseigneur.

Des discussions s'élevèrent bien souvent à l'occasion de ces visites. Ce fut, presque toujours, avec MM. de la cour des aides, qui se plaisaient à taquiner les Consuls, que ceux-ci eurent à démêler de cérémonieuses querelles. Tantôt c'était un simple président (M. de Molières, en 1710) qui voulait du monseigneur; tantôt un avocat-général (M. de Lacaze, en 1705) qui, se trouvant à la campagne le jour de l'élection, prétendait, de retour en ville, avoir droit à la visite que les Consuls lui refusaient, disant « qu'il aurait pu se trouver chez lui, lorsqu'ils s'y présentèrent, et que cette absence avait été affectée pour s'attirer une seconde visite. » Alors le conseil de la commune s'assemblait, on délibérait longuement, les registres étaient chargés de verbeuses protestations; et, à la fin, survenait un arrêt du parlement de Toulouse ou du conseil d'état.

Rien de plus minutieusement réglé que le cérémonial observé par les Consuls, dans les différentes occasions où ils avaient à se produire. Nous avons retrouvé une foule d'arrêts qui entrent, à cet égard, dans les plus petits détails. C'est surtout pour l'endossement de la robe consulaire que les ordonnances se montrent précises. Les Consuls devaient la revêtir, quand ils portaient le dais aux processions du troisième dimanche de chaque mois; à la procession du jour des Rameaux, de la Fête-Dieu, le Vendredi-Saint, à l'adoration de la croix, les jours de Pâques et de Noël, pour communier à la grand'messe, etc., etc. « Quand il y a un

Te Deum, pour la naissance des fils de France, pour des prises de ville ou gain de batailles, le gouverneur ou lieutenant du roy dans la province écrit aux Consuls; Monseigneur l'évêque leur envoie un exemplaire de son mandement. Alors, sortant de l'Hôtel-de-Ville où ils s'étaient assemblées, revêtus de leurs livrées consulaires, avec le corps de la jurande, précédés du trompette, des tambours et des gardes portant leurs hallebardes, ils vont à l'église en bon ordre; et après le *Te Deum*, ils sortent avec la même cérémonie, se rendent à la place publique; et, ayant fait l'entier tour des couvertes, vont mettre le feu au bûcher, et ensuite s'en retournent dans le même ordre à l'Hôtel-de-Ville. » Arrêt du 10 octobre 1664.

« Le jour du Jeudi-Saint, MM. les Consuls doivent faire la quête, revêtus de leurs robes et chaperons, trois à la chapelle de l'Hôtel-de-Ville pour les prisonniers; et trois à l'entrée de la chapelle de l'hôpital pour les pauvres. » *Ibid.*

On remarque la même précision dans les arrêts relatifs aux présens, que les Consuls étaient tenus d'offrir aux personnes de distinction qui venaient à Montauban. Avant les guerres de religion, ils présentaient à l'évêque « un veau, une paire de chapons, cinq charretées de boys et quelques pièces de vin. « Le lundi, 22 juin 1665, il fut délibéré qu'à l'avenir, « lors de l'élection consulaire, afin de distinguer l'honneur que les Consuls doivent plus particulièrement rendre au seigneur évêque, ils lui feroient présent, après la visite, de six flambeaux de cire blanche, douze boëtes de confitures, et douze bouteilles du vin le plus exquis qu'on pourroit trouver; le tout devant tenir la place du veau, des chapons et le reste du présent ancien. »

Dans la longue liste des Consuls, qui administrèrent pendant six siècles la commune de Montauban, nous n'en avons trouvé qu'un qui ait subi une condamnation infâmante, pour cause de concussion. Retenu d'abord prisonnier « ès prisons

du présidial de Villefranche, » le sieur B....., premier Consul en l'année 16....., fut ramené à Montauban, où l'intendant Foucault, sur les conclusions du procureur du roi, rendit contre lui une sentence qui le déclarait « dûment convaincu de malversation, concussion et péculat, par luy commis en la fonction de Consul ; pour réparation de quoy, il est banni, pour trois ans, de la généralité de Montauban, et déclaré indigne de tenir aucunes charges de judicature publique et particulière ; enjoint luy est de garder son ban sous peine de la vie ; et aussi que les armes dudit B..... seront biffées et rompues dans les lieux de la maison de ville de Montauban, où elles se trouveront avoir été mises..... »

En 1285, les Montalbanais ayant porté plainte à Philippe IV contre leurs Consuls qui « menoient vie licencieuse, » le roi ordonna au sénéchal, Pierre de Barber, de les réprimander sévèrement, et de les remplacer par d'autres, s'ils ne s'amendaient point. — *Livre Rouge*, f.° XLVI.

Pour terminer cette note, et faire mieux comprendre au lecteur les dispositions des ordonnances de 1493 et de 1661, que nous avons citées précédemment, nous transcrivons ici le procès-verbal d'une élection consulaire.

« Le vendredy, 1^er^ jour du mois de janvier 1666, dans l'Hôtel-de-Ville de Montauban, sur les neuf heures du matin, Messieurs maistres Antoine de Lachèze, Louis de Chambert, Robert Ynard, Bertrand Laffiteau, bourgeois, André Berlhac et Guillaume Rosiez, marchands et Consuls de la présente ville, estant assemblez pour se disposer à mander les 24 conseillers, pris et choisis du conseil général, pour procéder à l'élection des trois Consuls qui doivent estre nommés, la présente année par les 1.^er^, 3.^e^ et 5^e^ Consuls, suivant le dernier règlement, pour servir ceste année, en rang de 2.^e^, 4.^e^ et 6.^e^ Consuls. Et sur ce, le prestre, estant venu et s'estant disposé, auroit dit la sainte messe, avec diacre et sous-diacre, où lesdits Consuls ont assisté, vestus de leurs robes

consulaires et chaperons de livrée ; et après avoir entendu la sainte messe, chascun se seroit retiré sur l'après-dînée ; et lesdits sieurs Consuls, estant revenus dans la grand'salle dudit Hôtel-de-Ville, où les 24 conseillers ayant esté mandez par l'ordre des sergens, seraient venus, estant pris de chasque gasche, suivant l'ordre d'icelles, qui sont : en premier lieu M. d'Ayen, vicaire-général ; puis viennent les cinq gasches, Fossat, Campagnes, Moustier, Tarn et Montmurat ; lesquels estant assemblez, seroit venu messire François de Rabastens, conseiller du roy, lieutenant-général, premier président et Juge-Mage en la sénéchaussée de Quercy et siége présidial de la présent ville, assisté de MM. maistres Jean de Rieupeyroux, Géraud Fauré, avocat et procureur du roy audit siége ; et après que tous les catholiques estant entrez dans la chapelle, et dit le *Veni Creator Spiritus,* s'estant assis, chascun en son rang, et lesdits conseillers suivant l'ordre de leurs gasches, pour procéder, suivant l'usage et conformément à la déclaration de Sa Majesté, à l'élection des trois Consuls.

« M. de Lachèze auroit représenté que, suivant la coustume, tant luy que ledit sieur Ynard aussi Consul, auroient esté vers Monseigneur le lieutenant du roy, pour sçavoir de luy ses intentions, pour raison de ladite élection et conférence, touchant les Consuls qui se doivent nommer ; lequel leur auroit dit de créer et faire les Consuls suivant les formes ordinaires et en la manière accoustumée ; et venant procéder aux marques des 12 conseillers qui doivent demeurer pour assister à ladite élection consulaire, ledit sieur d'Ayen, vicaire-général, s'estant, à ces fins, levé et ayant commencé à marquer, et tous les autres ensuite après luy, gasche par gasche, sans que l'une gasche se puisse marquer elle-mesme sçavoir, la gasche de Fossat, y procédant la première, auroit marqué les quatre autres gasches ; et après, la gasche de Campagnes aurait marqué Fossat, Moustier,

Tarn et Montmurat, et ainsi des autres, si bien que, par pluralité des suffrages, sont demeurez.

« Pour la gasche de Fossat, M. d'Escures, advocat, et M. des Martins, bourgeois;

« Pour la gasche de Campagne, M. Serrurier, conseiller, et M. Audemont, procureur du roy;

« Pour la gasche du Moustier, M. le député du chapitre collégial, et M. Pernon, médecin;

« Pour la gasche de Tarn, M. Petit, advocat, et M. Marqueyret, aîné;

« Pour la gasche de Montmurat, M. de Vergès; et pour ceux de la R. P. R. MM. Verdier, advocat, Colom, advocat et Péprunes, médecin.

« Lesquels tous susnommez, s'estant rassis, suivant l'ordre des gasches, et les autres 12 estant sortis, M. de Lachèze, premier Consul, a élu et nommé à sa place, pour servir au rang de second Consul, noble Julien de Gironde, sieur de Sigognac;

« Ledit sieur Ynard a nommé en sa place, pour servir au rang de quatrième Consul, M.e Pierre Navillon, docteur et advocat;

« Et ledit sieur Berlhac a nommé, à sa place, pour servir au rang de sixième Consul, le sieur Albert, marchand.

« Et, venant à l'entière exécution, ledit sieur Lachèze a nommé pour second Consul, ledit sieur de Sigognac, pour quatrième Consul, ledit sieur de Navillon, et pour sixième ledit sieur Albert;

« Et de mesme ont faict lesdits sieurs Ynard, Berlhac; et après eux, lesdits 12 conseillers susnommez.

« Et pour ainsy a esté unanimement conclu à l'eslection dudit sieur de Sigognac au rang de second Consul; dudit Naviallon (le copiste a écrit ici *Maviallon*), au rang de quatrième Consul; et dudit sieur Albert, à la place de sixième et dernier Consul.

« Et ce faict, ledit Juge-Mage, avec lesdits avocat, procureur du roy et Consuls, se seraient apportez au chasteau royal, où, estant assis au siége de justice, et lesdits avocat et procureur l'un à dextre et l'autre à senestre, ledit sieur Lachèze aurait baillé l'eslection desdits trois Consuls, pliée et cachetée; laquelle, ledit sieur de Rieupeyroux en auroit requis la lecture, laquelle, à ces fins, baillée ez mains de l'un des greffiers du Sénéchal, qui en auroit faict la lecture; laquelle entendue, ledit sieur Juge-Mage dit qu'il estoit enjoint auxdits sieurs de Sigognac, Marviallon et Albert de se présenter présentement pour prêter le serment à peine de 1000 livres; et ce faict, les sergens seroient sortis pour aller signifier ladite ordonnance;

« Et peu après, lesdits sieurs de Sigognac, Marviallon et Albert estant venus, ils se seroient approchés et auroient prêté le serment requis; et le sieur Juge-Mage auroit ordonné que le registre demeureroit chargé de ladite prestation de serment, et que les chaperons de livrée seroient baillez [auxdits trois nouveaux Consuls; ce qui auroit esté à l'instant faict. »

(NOTE 5.)

L'ordre et forme de l'entrée de Henry de Bourbon, prince de Condé, en la presant ville de Montauban, le cinquièsme de septembre mil six cents unze.

Suivant le conseil général de ladite ville, du ving neufviesme d'aoust précédant, et avec délibération prinse, furent dressés des porthaux et arcs triomphaux enrichis de diverses painctures, devizes, armoiries du Roy, de la Royne régeante, dudit seigneur prince et de la présant ville, aux lieux et carrefours désignés, despuis la porte de Montmirat jusques à la porte du Griffoul, passant par la rue du Temple R.e et à la grande rue. Lesquelles rues furent, ledit jour, tapissées, et le pavé remply de joncs; et au boult du pont,

hors de la porte de Montmirat, près du jeu de paume de Monsieur Dalyès, bourgeois de ladite ville et recepveur du païs de Quercy, feust dressé ung théâtre en forme de thrône, eslevé de quatre ou cinq degrés, tapissé de tapisserie et environné de ramée, pour le raffraischissement et reposoir dudit seigneur prince, et pour y recepvoir les harangues et salutations de touts les ordres de la ville, les habitants de laquelle, disposés à porter armes, feurent divisés en huict compaignies. La première, composée des advocats, procureurs, notaires praticiens de ladite ville, commandée par Monsieur Me Estienne Constans, docteur et advocat, ayant pour lieutenant Monsieur Benoît fils, aussi docteur, et pour enseigne Monsieur Hugla Larrisse, le plus jeune des deux frères, aussi docteur. Ce feust la compaignie coronelle. La seconde compaignie feust commandée par le cappithaine Tholouze, ayant pour lieutenant Monsieur Arbucy, bourgeois, et pour enseigne le sieur David Darassus, merchant. La troysiesme compaignie estoit commandée par le cappithaine Escorbiac, ayant pour lieutenant le sieur Comayras, merchant appothycaire, et pour enseigne le sieur Joseph Ayché, merchant. La quatriesme compaignie estoit commandée par le sieur Baillé, bourgeois, ayant pour lieutenant Monsieur Ferrières fils, bourgeois, et pour enseigne Monsieur Baillé fils, aussi bourgeois. La cinquiesme compaignie estoit commandée par Monsieur Constans, cappithaine, bourgeois, ayant pour lieutenant Monsieur Dumolin, et pour enseigne Monsieur Nacès, bourgeois. La sixiesme compaignie estoit commandée par le cappithaine Subsol père, ayant pour lieutenant Monsieur Subsol, bourgeois, son fils; et pour enseigne, Jehan Durand, bourgeois, fils de Bernady. La septiesme compaignie estoit commandée par le cappithaine Delhoste, ayant pour lieutenant le sieur Jean Escorbiac fils, merchant, et pour enseigne le sieur Bartholet, merchant. La huictiesme compaignie estoit commandée par

Monsieur Peyrusse, bourgeois, ayant pour lieutenant Monsieur Caussade, et pour enseigne Monsieur Barthe, merchant.—. En oultre le cappithaine Calvet de Montalzat mena une autre compaignie de soldats circomvoysins et d'eslite, ayant pour lieutenant . . . . . et pour enseigne . . . . . .

Toutes lesquelles compaignies eurent chascune une enseigne de mesme livrée, savoir est de taffetas bleu et blanc, saulf la coronelle qui feust jaune, données lesdites enseignes à chascun desdits cappithaines, ensemble une escharpe, par la ville.

Pour commander lesdites compaignies et pour mestre-de-camp fust prié Messire Brandelin de Gironde, seigneur de Castelsagrat, conseigneur de St Nophaire et aultres lieux, et pour sergent de batailhe, Monsieur Desportes, lesquels acceptèrent la charge.

Le dimanche, quatriesme dudit mois, Monsieur de Thémines, Séneschal et gouverneur du pays de Quercy, se rendit à la presant ville, accompagné de quatre-vingts ou cent gentilshommes du pays, pour honorer l'entrée de mondit seigneur le prince, et faire la revue auxdites compaignies.

Le lendemain, lundi, cinquiesme dudit mois, ayant reçu advis que mondit seigneur le prince debvoit prendre son disner à Lobéjac delà la rivière de l'Avayron, lesdites compaignies se rendirent sur les terres et plaines qui abotist au grand chemin tendant de la presant ville à Nègrepelisse et à Caussade, vers la Lande et le Ramier, et lequel du hault boult et du fons abotist avec le ruisseau de la Guarrigue, d'ung costé avec le chemin qui dessent dudit ruisseau, et d'aultre costé avec les bastions neufs de la Ville-Nouvelle; auquel lieu lesdites compaignies arborèrent leurs enseignes et furent disposées en bataillon, ayant aussi quelques pièces d'artillerie, Les aultres pièces de canon et les plus grosses furent rangées sur le hault chemin au-dessus de la roche de Montmirat, le long de la rivière de Tarn.

Ayant aprins que mondit seigneur prince avoit disné et commançoit à passer la rivière, ledit sieur de Thémines luy alla au devant avec la caballerie pour le prendre audit passage, et consécutivement et peu après, Messieurs de Péchels, seigneur de la Bouissonnade, Constans, Mirabet, Moynié, Petit et Gauzide, Consuls de ladite ville, vestus de leurs robes consulaires et chaperons, ... montés à cheval, accompagnés de plusieurs notables bourgeois de la ville, s'acheminèrent au devant dudit monseigneur prince, lequel ils rencontrèrent sur le grand chemin de Lobéjac, environ l'endroit du bois de Gatilhes; et leur voyant mettre pied à terre, il fit arrester son carrosse; auquel seigneur prince, estant assis à la portière dudit carrosse, lesdits Consuls firent de grandes et profondes révérences, avec inclinations de toutes leurs troupes. Ledit seigneur de Thémines luy donna en particulier cognoissance desdits Consuls, de leur ordre et de leurs noms. Après quoy, ledit sieur de Péchels, premier Consul, parla audit seigneur prince en cette sorte, à teste descouverte et debout, luy, les autres messieurs ses collègues et toute leur troupe :

Monseigneur,

« *Nous venons au devant de vous avec ces livrées, que vous voyez, non pour nous attribuer quelqu'authorité, mais pour faire paroistre, qu'arrivant vostre Excellence, tout aultre pouvoir de ce royaulme, relevant de leurs majestés, doibt ploier soubs vos commandemens, à l'exemple des rivières quy viennent perdre leur nom dans le courant d'ung plus grand fleuve. Ce quy vous est deu de droit et de nature, en ceste province principallement en laquelle vous estes l'unique soleil qui reluit d'esplendeur royale et de la vostre propre, d'où découlent infinis biens sur ceste province par vostre benin aspect. Car ce que sont les astres du ciel, cella mesme sont les princes sur la terre. Les ungs et les aultres ayant esté créés par le souverain monarque, pour le bien et gou-*

vernement de la terre et habitans d'icelle, en quoy ils ont plusieurs rapports. Mais en ce qu'ils diffèrent le plus, en cella se montre l'utilité des princes plus grande que des astres, d'aultant que les princes possèdent et gouvernent la terre quy est stable et quy ne se meut point; toutesfois ils se pourmènent sur icelle à leur plaisir, et se transportent aux lieux où ils sont nécessaires, pour le secours des hommes, lesquels précisément prennent vue d'eux pour implorer leur aide et faveur. Les astres, au contraire, impitoiables, sont tellement attachés à leurs cercles qu'ils n'en peuvent eulx mesmes esviter la courante fatalité, moings s'aprocher de nous pour nous ouyr, ni nous d'eulx pour leur parler, là où les premiers sont ployables et pitoyables envers les oppressés. Toutes telles vertus et plus grandes encores sont recogneues en vous, Monseigneur; vous surpassez donc les corps celestes. Aussy estes-vous issu d'une tige très illustre, d'ung sang royal, de princes généreulx et débonnaires, principaulx protecteurs de cet estat, colomnes et soutiens d'iceluy, et nos bienfaicteurs. C'est donc à bon droit que nous célébrons journellement l'heureuse mémoire de vos prédécesseurs; et les cendres de vos ayeulx sont de si bonne odeur parmy nous, que les voyant arriver en vous, par les belles qualités desquelles ils vous ont saisy, et en vos faicts héroiques, nous venons, Monseigneur, vous offrir toutes sortes de très humbles services, et protester que nous ne volons d'orésenavant que nos vies nous servent à aultre usage qu'à celuy auquel elles seront destinées par vos justes commandemens, pour le service du Roy et le vostre. »

Ledit Seigneur prince, par sa réponse, donna témoignage auxdits Consuls de sa bonne affection envers la ville et habitans d'icelle, tant en général que en particulier. Et, ayant fait remonter lesdits Consuls à cheval, ledit prince continua de marcher, en carrosse, jusques près de la ville, et à l'endroit du chemin qui traverse du grand chemin d'Ardus au grand chemin de Lobéjac; auquel endroict, le dit seigneur prince monta sur son cheval d'entrée, richement har-

naché, et feust conduict par lesdits Consuls au lieu ou estoit le batailhon desdites compaignies, que ledit seigneur prince contampla de tous costés, à la teste duquel batailhon se tenoit ledit sieur de Castelsagrat, qui harangua mondit seigneur le prince en ces termes :

Monseigneur,

« *Je me suis figuré qu'une arangue à la soldade, et suivant ma proffession, vous seroit aussi agréable que celle d'ung grand orateur. Je vous présente donc icy les armes de Montauban, par le nombre des cappithaines et soldats, qu'il vous plaist voir en batailhe, quy vous offrent, comme bons serviteurs du Roy, leurs très humbles services et leur obeyssance. Rescevez-les pour tels, et faites-leur l'honneur de les voir de bon œil; et, pour mon particulier, Monseigneur, la plus grand gloire quy me sauroit jamais arriver, est qu'à la teste de ce batailhon, je puisse offrir à ung si grand prince que vous, mon très humble et fidelle service. Eulx ny moy ne demendons, pour récompence de nos obeyssances, que vos bonnes graces, et, comme les soldats d'Alexandre, part à vos espérances.* »

Ledit seigneur prince rendit tesmoignage qu'il demeuroi fort comptant et satisfait des complimens à luy faicts par ledit Mestre-de-camp, loua grandement la troupe ; et trouvait que les cappithaines et soldats avoient tous bonne fasson et estoient bien couverts, bien encouchés et leurs armes lestes, le batailhon bien dressé suyvant la militie ; et leur ayant dit adieu et s'estre ung peu esloigné, il feust salué d'ung salve universel d'arquebusades et de l'artilherie qui estoit audit batailhon.

Cella fait lesdits Consuls continuèrent d'accompaigner mondit seigneur prince vers ladite porte de Montmirat, luy faisant voir par ce moyen toute la forteresse de la ville, despuis lesdits bastions neufs jusques au bort de la rivière, Et arrivés au boult du pont de Montmirat, le canon joua, et

tous mirent pied à terre au devant dudit théâtre ordonné pour le reposoir dudit seigneur prince, dans lequel ayant esté conduict par lesdits Consuls, et ayant prins une chaize de velours pour se reposer, ledit de Péchels, premier Consul, prenant congé luy dit :

Monseigneur,

« *Ce lieu a esté préparé pour vostre raffraichissement, pendant lequel tous les ordres de la ville, l'ung après l'aultre, dèsirent vous venir rendre les complimens deus à vostre grandeur et excellence, cependant que nous allons disposer le surplus requis et nécessaire à vostre entrée dans la ville, selon nostre debvoir.* »

Et estant lesdits Consuls retirés, M. Jean de Vicoze, conseiller du Roy et lieutenant-général en la séneschaussée de Quercy, siége de Montauban, accompaigné de tout le corps dudit siége et de plusieurs advocats, vinct audit lieu saluer mondit seigneur prince ; et ensuite vinct aussi M. Jean de Brassac, juge ordinaire de Montauban, accompaigné de son lieutenant et de plusieurs advocats et docteurs ; de mesme vinct après, Monsieur Me Bernard Desoniès, ministre de la parolle de Dieu et Recteur de l'Académye de Montauban. Lequel, accompaigné des professeurs, principal dudit collége et aultres régens de ladite Académye, vinct faire l'arangue audit seigneur prince pour toute l'Académye. Et pour le regard des ecclésiastiques romains, Monsieur d'Alem, grand prévost de l'église cathédrale dudit Montauban, avec certain nombre de chanoynes revestus de leur surpelys et aumusses, avec la croix arborée devant eulx, sans leur estre permis de chanter, vinct saluer mondit seigneur le prince, audit lieu, de la part de leur clergé, leur ayant esté permis, en contemplation (considération) dudit seigneur prince, d'y venir de la sorte, depuis leur eglise de Sainct-Louys jusques audit lieu, combien que par le réglement, lesdits ecclésiastiques ne pussent aller en procession dans la presant ville que

despuis ledit Sainct-Louys jusques au carrefour appellé de la Faurie. Et de faict, à leur retour, on les fit passer par la rue qui tourne à main gauche venant de ladite porte de Montmirat vers la rue dite la Cour-de-Thoulouze, aux fins de monstrer que c'estoit sans conséquence et pour le contentement dudit seigneur prince tant seulement (*).

(*) Le même motif qui empêcha le scribe municipal de consigner, dans sa rédaction officielle, la *sévère réprimande* que le prince de Condé fit entendre aux Consuls, sur leur conduite à l'égard du clergé catholique, le porta également à supprimer la harangue que le vicaire-général, Nicolas d'Alem, adressa à ce prince. Perrin nous l'a conservée (liv. 2, chap. 4), et nous la transcrivons ici, afin que justice soit faite à tous.

« Monseigneur,

» On dit qu'il y a des nations qui bénissent le soleil à son lever, et accompagnent de leurs vœux l'entrée et le milieu de sa course, pour les biens et commodités qu'il leur apporte, venant à se montrer à l'horizon.

» Mais, j'oze dire que le clergé de ce diocèse, le plus désolé peut-estre qui soit aujourd'huy en France, a bien autant ou plus de sujet de bénir et accompagner de ses vœux vostre arrivée en ce pays; puis que, comme un second soleil, vous esclairez nos espérances, et leurs faites voir le commencement d'un beau jour, après tant d'orages, dont nous avons esté si long-temps battus, et nous et nos prédécesseurs. Car, si nous avons flotté, pendant tant d'années, parmi les ondes des guerres civiles, agités d'une si continuelle tourmente que le débris du naufrage paroist encore; pour le moins, vous, comme un feu saint, venant à fondre et à luyre sur les pièces qui restent de nostre estat ecclésiastique, vous nous rassurez le front, et semblez nous promettre un grand calme, afin que, sous vostre protection et sauve-garde, nous puissions surgir au port, ou à voiles ou à rames nous taschions d'aborder.

» Aussi, ne sçauriez-vous, Monseigneur, démentir le sang royal de France duquel vous estes issu, sang toujours généreux et ardent, mais principalement lorsqu'il a esté question de protéger l'église et les ecclésiastiques : témoin vostre grand ayeul Saint Louis, le plus grand roy que le soleil vit jamais, et le plus digne de porter sceptre et couronne, qui vous a laissé en partage, avec les fleurs-de-Lys, le soin et le zèle de maintenir l'église et ses serviteurs en la jouyssance des priviléges que les roys très chrestiens, souche de la branche de Bourbon, leur ont si pieusement et si libérallement accordés. C'est pourquoy nous ne faisons pas de difficulté de croire que, tout ainsi que les grands roys

Lesdits complimens achevés, mondit seigneur le prince remonté à cheval, s'achemine à ladite porte de Montmirat pour entrer dans la ville, où lesdits Consuls l'attendoient avec le poile ou pavilhon de damas violet, garny de franges d'or, eslevé sur six pilliers ou bastons couverts de pareil damas, le tout enrichi de houpes et franges d'or en tous les endroits nécessaires. Au devant dudit poile, le long de la rue, se rangèrent à cheval tous les gentilshommes de la suitte. Ledit seigneur prince et aultres conduicts par ledit seigneur de Thémines, et iceluy le dernier le plus près dudit poile. Une partie aussy desdits gentilshommes se tenoit près de la personne dudit seigneur prince, après luy. Au-

des Perses, faisant leur entrée dans la capitale, estrenoit chacun habitant d'une pièce d'or, ainsi vous, qui estes petit-fils d'un si grand roy, et qui représentez la personne du roy, qui est à présent régnant (à qui Dieu accroisse la vertu et la prospérité avec les ans!), comme un de ceux qui la touchent de plus près, faisant vostre entrée dans ceste ville, vous nous estrénerez, non d'une pièce d'or car nous attendons bien plus de vostre grandeur), mais de l'honneur de vos bonnes graces, qui nous sont bien plus précieuses que tout l'or du monde; et de nostre part, en reconnaissance de tant de biens que vostre grandeur nous fait espérer, nous vous offrons, Monseigneur, nos prières, nos larmes et nos soupirs envers Dieu, ainsi que fist autrefois le clergé de Rennes à Philippe-Auguste, ayeul de vostre grand ayeul saint Louis, qui leur avait fait l'honneur de leur escrire, et demandoit l'assistance de leurs secours. Comme, à la vérité, les ecclésiastiques ne peuvent pas fournir d'autres secours ni d'autres assistances que de leurs prières, qui sont néantmoins des armes si fortes que souvent elles se sont faites ouverture au ciel, souvent elles ont forcé Dieu, et y ont arraché la foudre de vengeance que sa dextre alloit déjà lancer sur la terre. Ainsi donc, Monseigneur, puisque le ciel verse continuellement sur vous ses graces et ses bénédictions, ainsi puissiez-vous tenir un rang auprès de S. M. en paix et en union chrestienne; ainsi puissent vos lys conserver leur naïfe blancheur, sans que la malice du temps les puisse jamais flétrir! Ce sont nos désirs; ce sont les souhaits de tous les gens de bien; ce sont nos vœux et nos prières, que nous envoyons et poussons journellement au ciel, et notamment aujourd'huy, lors de vostre entrée; et nous chantons de cœur et de bouche: « Béni soit celuy qui vient au nom de nostre Seigneur!»

quel ledit de Péchels, premier Consul, tenant en sa main une bourse de belours cremoysin rouge, dans laquelle estoient les clefs de ladite ville, parla de rechef, en ceste sorte :

Monseigneur,

« *Vostre excellence a peu remarquer, aprochant de ceste ville, qu'elle est incapable de retenir dedans ses murailles la joye et contentement qu'elle reçoit aujourd'hui, sentant approcher de ses portes ung si grand prince. Le reçentiment de l'honneur qu'elle en reçoit a poussé le tiers de ses habitans hors de soy-mesme et comme à corps perdu, pour vous aller au devant. Les aultres d'ung pareil debvoir vous attendent au dedans. Et nous, quy representons les ungs et les aultres, désirons vous faire voir, par cet apareilh, que leurs volontés avec les nostres se meuvent toutes soubz ung mesme ressort de nos inclinations, vers la très humble hobeyssance et subjection que nous debvons à nostre Roy et souverain monarque, portant par mesme moien nos communes affections au très humble service que nous vous avons voué et l'avons rendu aux vostres, et n'en voulons jamais despartir. Ces clefs, Monseigneur, plustot de nos cœurs que de nos portes, et que nous remettons en vos mains, en seront, s'il vous plaist, et le signe et le gaige.* »

Ledit seigneur prince, ayant prins lesdites clefs entre ses mains, les rendit audit de Péchels, premier Consul, luy disant ces mots :

« *Vous aultres les avez jusques ycy bien et heureusement gardées avec fidellité au service du Roy, je vous les rends pour les conserver davantage comme vous avez faict, vous remerciant de l'honneur que vous me faites.* »

Cella faict, les trompettes, quy estoient au devant, parmy la troupe de caballerie, sonnèrent leurs fanfares, et le canon joua de rechef. Lesdits Consuls portoient ledit poille, chascun par ung desdits bastons, hault eslevés. Les premiers

et second Consuls estans les plus près de la personnne dudit seigneur prince, les troysièsme et quatrièsme au millieu, et les cinquièsme et sixièsme aux premiers bastons, tous à pied, leurs testes couvertes, par l'exprès commandement dudit seigneur prince, lequel ne se mettoit dessoubz ledit poille que de la longueur du col de son cheval ; la courtine dudit poille hault eslevée ne faisoit que simplement ombrager la teste dudit seigneur prince. Marchant en tel ordre, feust conduict ledit seigneur prince par la rue de Montmirat, et passant devant le chasteau royal, à la rue du Temple vieux, et d'icelle à la grand rue, prenant à main gauche au carrefour de la Faurie; et estant devant Sainct-Louys, ledit sieur prince descendit de cheval, Messire Anne de Murviel, Evesque de Montauban, l'attendant sur la porte; et, ayant demeuré dans l'église quelque espace de temps, il remonta à cheval et feust conduict au lotgis quy luy avoit esté préparé en la mayson de Monsieur Dariat, en laquelle le feu roy Henry quatrièsme solloit lotger.

Le lendemain, ledit seigneur prince voulut partir pour s'acheminer vers Thouloze. Lesdits Consuls l'accompaignèrent avec plusieurs notables bourgeois, jusques aux limittes de la jurisdiction du Consulat de Bressols ; et passant par le chemin quy est entre le molin de Sapiacou et le faubourg Thoulouzenc, ledit seigneur prince vist derechef lesdites compaignies quy estoient venues se ranger en ceste plaine, pour prendre congé de luy. Ledit sieur Desportes, quy se trouva à la teste, luy fist ceste arangue :

Monseigneur,

« *Tous tant que nous sommes ycy de cappithaines, nous venons présenter à vostre grandeur, en l'absenee de nostre Mestre-de-camp, pour avoir l'honneur de recepvoir vos commandemens, et pour vous supp'ier très humblement de nous vouloir toujours honorer de vos bonnes grâces, et croire que sy nous avons jamais*

l'honneur d'estre commandés de vous, soit pour le service du Roy ou pour le vostre, que nous porterons nos armes et nos vies au boult du monde. Faites-nous, s'il vous plaist, l'honneur de prendre ceste créance; et qu'en vostre particulier, Monseigneur, nous vous serons toute nostre vie, très humbles et très fidelles serviteurs. »

A quoy mondit seigneur prince respondit :

« *Messieurs, je vous remercie de vos bonnes volontés, desquelles vous devez croyre que je m'en voy sy comptant, que s'il se présente occasion de m'emploier pour vous en quelque sorte, en général ou en particulier, je le feray volontiers aux despens de tout mon crédit. N'obliez pas de le dire à vostre Mestre-de-camp, et d'en assurer tous vos compaignons.* »

Ayant fini, il feust salué d'ung salve d'arquebuzades, et continua son chemin, lesdits Consuls l'accompaignant jusques aux limittes, à l'endroit desquelles lesdits Consuls et bourgeois de leur compaignie mirent pied à terre, et prindrent congé dudit Monseigneur prince, lequel les remercia fort, et leur promit sa bienveillance, tant en général qu'en particulier. De quoy a esté faict et dressé cest escript, pour mémoire à l'advenir, par lesdits sieurs Consuls, Mestre-de-camp et sergent de batailhe. » (*Livre Jaune, A, fol. XII.*)

(NOTE 6.)

Divers manuscrits, que nous avons pieusement recueillis, nous ont conservé, sur le siége de 1621, de curieux détails, que nous indiquerons succinctement.

Les fossés, depuis le ruisseau La Garrigue jusqu'à la porte du Moustier, avaient neuf cannes de largeur et deux cannes de profondeur. « Lorsqu'ils eurent été tracés, on chargea les habitans de les creuser, et on les leur distribua par cannes carrées ; et on payoit aux pionniers ou manœuvriers quarante sols par canne, et, outre ce, on leur donnoit du demi-

vin et quelques légumes cuits; d'autres payoient quarante-cinq sols, sans bailler autre chose. A la quelle besogne il y avoit chasque jour mille ou douze cents personnes; et, oultre ce, tous les habitans, hommes et femmes, de toute sorte et qualité, alloient travailler aux autres fossés de Villenouvelle, de Fossat et de Villebourbon, les boutiques demeurant fermées. » (*Mémoire de Natalis.*) Durant le siége, la morue ne se vendit que deux sols la livre, l'huile d'olive six sols, et le sel quarante sols la rase. (ibid.)

Les assiégés attribuaient les succès qu'ils avaient obtenus à la faveur du Tout-Puissant, qui était irrité contre leurs ennemis. Voici comment s'exprime, à ce sujet, une chronique : « La noblesse française, depuis quelques années, s'est abandonnée à un tel desbord, que non contens de dépiter et manquer la majesté divine par d'exécrables blasphesmes et toutes sortes de forfaits horribles, elle couvroit toutes ses impiétés sous le manteau de l'athéïsme dont la pluspart font profession et parade, convertissant en risées les menaces du Tout-Puissant jusqu'à faire des farces et des momeries des comètes qu'il envoyoit comme un advertissement de son courroux. Il semble que ce siége ait esté particulièrement le fléau de ceste noblesse, dégénérant de la valeur et piété de ses ancêtres, en ayant fait un tel abattis, qu'eux-mêmes ont esté contrains de reconnoistre que la pluspart des coups tomboient sur eux; on pourroit nommer Montauban *le tombeau de la noblesse française*, y estant morts 1500 seigneurs de marque. »

« Aussi leurs canons ont apporté si peu d'estonnement, que les femmes, voire les petits enfans, s'en rioient, et autant de coups ont esté presque autant de merveilles et des marques spéciales de la faveur du Tout-Puissant. Entr'autres, un boulet de canon, effleurant la teste d'un soldat, lui emporta toute la forme du chapeau, lui laissant tant seulement les aîles, comme un diadême autour de la teste. Un

autre coup brise la garde de l'épée que tenait à son côté un bourgeois, laissant la lame et le fourreau en bon estat, sans blessure. Un bourgeois passant sur le pont, un coup de canon, venant de Montmirat, écrasa un créneau, jeta deux grands quartiers de brique contre icelui, et le coucha à terre, passant entre lui et le bâton qu'il portait à la main ; le bourgeois s'estant relevé se trouva sans nul mal. » (*Manusc. Rouge*. p. 165.)

« Parmi les traits de courage dont firent preuve les femmes Montalbanaises, nous citerons celui-ci : une jeune fille à marier, passant sur le pont, perdit, d'une volée de canon, un bras, lequel, avec l'autre main, elle releva froidement, et, sans s'estonner, le mettant dans sa devantière, l'emporta à son logis. » (Ibid. p. 168.)

« Avant le siége, les habitans tous divisés en factions, prêtes à s'entremanger les unes les autres pour de petites riottes et querelles, plongèrent dans un oubli éternel toutes leurs divisions, et se réunirent si estroitement, qu'il n'y eut qu'une voix, qu'une volonté, comme si ce n'estoit qu'une famille dont les magistrats fussent les pères, n'aspirant tous qu'à un même but, sçavoir, de soutenir leur juste querelle et de souffrir toutes les extrémités pour le maintien de l'intérêt commun, qui leur avoit mis les armes à la main, avec lesquelles ils ont confondu ceux qui, à faux titre et mal à propos, les appeloient, par dérision, *Parpaillots*, c'est-à-dire, faquins et gens de néant. » (Ibid. p. 173.)

Nous empruntons à l'histoire de Louis XIII, que vient de publier M. Bazin, deux anecdotes qui peignent bien les mœurs de l'époque où fut assiégée notre ville. « Le comte de Bassompierre se montrait au siége avec ce caractère particulier de galanterie vaniteuse qui le distinguoit. C'était la figure la plus riante, sans contredit, qu'on puisse trouver dans les guerres civiles, également capable de conseils prudens et d'entreprises hasardeuses. Mais l'approbation des

dames était toujours et partout son arrière-pensée. Un jour il reçut l'ordre de détruire à coups de canons le pont de Montauban. Comme le jeu de son artillerie menaçait quelques femmes qui lavaient leur linge dans la rivière, elles le firent prier d'y mettre fin, au nom de la bonne intelligence qu'il avait toujours eue avec leur sexe; ce qu'il accorda volontiers. Puis elles demandèrent à le voir aux pieds de leurs remparts. Il dépouilla aussitôt ses habits de guerre, et courut se montrer à leurs yeux avec la parure des fêtes de cour.

« Il était arrivé à l'armée du roi un auxiliaire d'une espèce plus étrange. Au conseil de guerre parut un carme déchaussé espagnol, nommé le père Dominique de Jésu-Maria, et précédé d'une grande réputation pour ses avis et ses prédictions en fait de batailles. Considéré comme un saint, fêté et vénéré par toute la France, où on lui avait demandé nombre de miracles, il retournait à son couvent et s'arrêta pour voir le roi, qui crut devoir le consulter sur les moyens de détruire Montauban. Le carme, qui ne négligeait pas les voies humaines, pensa qu'on devait tirer 400 coups de canon sur la ville, après quoi elle se rendrait infailliblement; soit que le jour fût mal choisi, ou que la mission du bon père fût terminée, les quatre cents coups furent tirés en vain. Les assiégés ne se laissèrent point intimider et il fallut en revenir aux conseils des capitaines. » (Tom. 2 p. 163.)

Ce fut au connétable de Luynes qu'on imputa l'issue, fâcheuse pour l'armée royale, qu'eut le siége de Montauban. Il chercha à s'en défendre dans une lettre qu'il écrivit au duc de Montbazon. « Je vous avais assuré, lui dit-il, que je serois le dernier au siége de Montauban; je n'y ay pas failly, parce que j'ay fait ce matin la retraite, et fait la revue par même moyen de nos misérables troupes, lesquelles les maladies et la longueur du siége avaient rendues telles. Nous avons donc levé le siége, mais nous n'avons pas perdu la volonté que nous avons de, tost ou tard, les perdre et ruyner; ce

que sans doute nous ferons, les ayant mis en tel estat qu'ils ne peuvent plus sortir sans estre pris ou tués par nos troupes qui les entourent, ayant laissé six mille hommes aux villes, forts et chasteaux qui sont près de leurs portes, pour les incommoder sans relâche, oultre quatre ou cinq cents chevaux qu'on y laisse aussi, le tout sous la conduite de M. de St-Géran, lequel n'en bougera, et le tout composé de troupes nouvelles qui nous sont arrivées depuis deux jours, et de quelques vieux régimens que nous y laissons pour les rafraîchir et refaire. Voylà nostre misère, laquelle, bien qu'elle touche toute nostre armée, n'a point attendry nos courages, comme nous l'apprendrons, s'il plaist à Dieu, bientost. Nous serions grandement affligés si le feu roy, le plus grand capitaine des siècles passés, n'avait attaqué cent places, sans comparaison de celle-ci, sans les avoir prises, et n'avait esté contraint de lever le siége par impuissance. Et pour nous, il est certain qu'il n'a jamais esté en pareil accident de dire que, pour la quantité des maladies, avoir esté contraint de lever le siége d'une ville, laquelle ne pouvait tenir douze jours davantage, si nous eussions eu des gens; mais la longueur du siége avoit tellement ennuyé nos chefs, qu'au lieu d'encourager les soldats, ils leur ostoient l'envie de bien faire. »

» Quatre choses nous ont ruynés. La première que M. de Mayenne, par son courage, fit des attaques si hors d'apparence, qu'il perdit grande quantité de noblesse, la pluspart des capitaines et des soldats, tellement que la plus grande timidité qu'il se peut dire s'anima dans le cœur de ceux qui lui restoient, et fit qu'ils s'en alloient presque tous, quelque ordre qu'il y peut apporter. L'épouvante de son quartier donna tellement assurance aux ennemis, qu'ils crurent qu'ils ne pouvoient estre battus, et les empescha de traicter, ce que, sans cela, ils eussent fait sans aucun doute. »

» La seconde, la faute que fit M. d'Angoulesme de laisser

passer le secours, sans lequel, quatre jours après, ils estoient pris. »

» La troisième, la maladie de M. de Montmorency, laquelle fut cause que les troupes qu'il avoit amenées s'en allèrent dans une nuit, et, par ce moyen, ruinèrent le quartier de M. de Lesdiguières, parce qu'il fallut que le reste demeurast tous les jours en garde, et cela fut cause qu'ils furent malades, et quelques-uns s'en allèrent sans qu'on y peust remédier.

» La dernière est la plus grande, ce fut la grande et incomparable maladie, qui se mist universellement dans le camp, que nul n'en a esté exempt, le roi excepté, et sans comparaison moy, lequel le bon Dieu a conservé. »

Vous avez vu une copie de la lettre que j'écrivis à M. le prieur, qui vous aura appris nos misères, dont le détail seroit trop long. Je ne songe plus au siége, je ne pense qu'à ce qu'on doit faire à l'advenir. Vous savez que le roy a lasché une telle bride à ces malheureux qu'ils n'en peuvent échapper ; ils n'auront plus de liberté, plus de commerce, plus de labour pour les terres, plus de moyen d'envitailler leur ville, puisque tout autour on a mis de fortes garnisons, pour les assommer, s'ils sortent. »

« De Thoulouse le 18 novembre 1621. » (*Ibid.* page 281.)

Nous ne saurions terminer ces indications sur l'époque la plus mémorable de notre ville, sans arrêter un instant nos regards sur l'une des plus belles figures historiques dont nos annales aient conservé le souvenir. Jacques Dupuy, premier Consul de Montauban, a mérité d'occuper une place parmi les hommes qui ont honoré l'humanité par la grandeur de leur caractère, l'étendue de leur intelligence, et l'importance des œuvres qu'ils ont accomplies. Si le parti qu'il soutenait eût triomphé, et cela tint principalement à l'entrée du cardinal de Richelieu dans le conseil du roi, le nom de notre compatriote fût resté entouré d'une auréole

de gloire; mais si les circonstances empêchèrent qu'il ne portât, sur un plus vaste théâtre, le génie qu'il déploya dans notre cité, que notre cité du moins en garde la mémoire. C'est lui qui donna aux corps de métiers des règlemens pleins de sagesse, qui organisa sur un vaste plan l'Université, qui commandait les troupes, comme il dirigeait les travaux des fortifications et le conseil de l'Hôtel-de-Ville. Par son activité, sa vigilance incessante, il sut maintenir, dans les momens les plus critiques, la plus exacte discipline; il sut pourvoir à tous les besoins, soit de vivres, soit de munitions; c'est par lui que chaque chose fut mise à sa place, chaque homme à son poste. C'est lui qui déjoua tous les projets de trahison; toujours, durant l'action, il donna l'exemple du courage, de la vivacité; après la victoire, il se montra toujours calme et recommanda une sage retenue. Le duc de Rohan, qui avait apprécié son rare mérite, le nomma intendant de ses armées. Après la défection de ce seigneur, contre laquelle il protesta énergiquement, tandis que chacun recevait le prix de sa trahison proportionnellement aux craintes qu'il inspirait, Dupuy, pauvre et le cœur navré, s'éloigna de la France. En 1638, il désira revoir son pays; mais une lettre de cachet lui en défendit l'entrée, et le força de se retirer à Venise, où il tint une école pour subvenir à sa subsistance. Enfin il lui fut permis de revoir sa chère ville, et, au mois de mai 1656, il y fut reçu au milieu des réjouissances publiques. N'est-ce pas là une de ces belles vies que nous avons appris à admirer dans les histoires de la Grèce et de Rome? Rien n'y manque, pas même l'épreuve du malheur et de l'exil, rien si ce n'est l'oubli coupable de ses concitoyens. Le jour enfin est venu où la justice peut être rendue à tous les talens, à toutes les vertus, où, excusant des erreurs, il est permis de louer, avec impartialité, tous les traits de courage et de dévouement.

(NOTE 7.)

Nous aurions voulu pouvoir insérer ici de curieux documens, que nous possédons, sur le siége de S^t^-Antonin, et sur les relations qui existaient entre cette ville et Montauban; mais le défaut d'espace nous force à les réserver pour une publication qui paraîtra prochainement.

(NOTE 8.)

Sire,

« Les habitans de vostre ville de Montauban supplient en toute humilité Vostre Majesté qu'il luy plaise, en conséquence des grâces qu'il a accordées à ses subjects de la religion, vouloir respondre favorablement les articles suivants, concernant l'intérest de leur communaulté.

1° — Que la mémoire des choses quy se sont passées en la dicte ville, en haine des derniers mouvemens ou sur le subject d'iceux, soit par la voye d'esmotion populaire, port d'armes ou autrement, soict esteinte et effacée; et particulièrement ce quy se passa lorsque le sieur Escorbiac, lieutenant-général, et le sieur Péchels de La Bouyssounade, furent contrains de se retirer de la ville; et encore ce quy se passa lorsque messeigneurs Pierre Leclerc et Jean-Jacques du Mons feurent tués et quelques autres blessés, et que la ville et ceux quy se trouvent comprins aux dictes affaires soyent plainement deschargés, et toutes procédures et informations quy pourront avoir esté faictes, et jugements qui pourront avoir esté donnés, cassés et annulés. — *Accordé conformément aux articles de la grâce que le roy a donnée à ses subjects.*

2° — Que les dicts habitans et réfugiés en la dicte ville seront pleinement deschargés de toutes démolitions d'esglises, bastiments publics et particuliers, dedans ou dehors la dicte ville, Caussade, Corbarrieu, ou autres lieux ou ès environs d'iceux; particulièrement des maisons de MM. Paul

Roques, Péchels, La Bouyssounade, et toutes dégradations et dépopulations de bois, arbres et vignes, prinses des forts, chasteaux et places, bruslemens, desgats de fruicts et fourrages, infractions de trefves, rançonnemens, meurtres de paysans, prinses de bettail de labourage, et tous autres actes d'hostilité, sans que ceux qui ont commis les dicts cas, ou se trouvent comprins en iceux, en puissent estre recherchés civilement ny criminellement, pour quel prétexte que ce soict. — *Accordé.*

3° — Tous jugemens, arrêts ou procédures faictes tant ez cours souveraines que subalternes, soict en affaires civiles ou criminelles contre les habitans de la dicte ville ou réfugiés en icelle, durant les derniers ou précédens mouvemens, et en haine d'iceux, seront cassés et annulés, et les parties remises au premier estat et receues à proposer de desduire de nouveau leurs droicts, et que la mémoire de ceux qui auront esté exécutés à mort sera remise et restablie, particulièrement des sieurs de Savinhac, de Vicose, Touyouje, Garrissoles et Perery; leurs hoirs ou successeurs remis et réintégrés en leurs biens, honneurs, charges et dignités, comme ils en jouyssoient, auparavant les dicts mouvemens, nonobstant toutes confiscations, jugemens, arrêts et exécutions d'iceux, lesquels seront déclarés de nul effect et valeur. — *Le premier chef de cet article, qui regarde les arrêts, sentances ou jugemenz, est aussy accordé, ou quant aux condampnations intervenues contre les accusés de crime de lèze-majesté, l'on n'y peult avoir esgard.*

4° — Sa Majesté est aussy suppliée de déclarer avoir voulu comprendre en l'abolition générale le faict et armement du sieur de Bergues, et les meurtres des sieurs marquis de Monclara et de La Poujade, bruslements et actes d'hostilité commis en son voyage et pour faciliter son passage, venant dans la ville de Montauban, casser tous arrêts et procédures faictes contre le dict sieur de Bergues et tous ceux de sa compa-

gnie, restablir la mémoire de Martin et autres de sa troupe, exécutés à mort à Bourdeaux ; et, nonobstant les dicts jugemens, arrêts et exécutions d'iceux, restablir le dict sieur de Bergues ou ceux de sa compagnie en leurs honneurs, biens et debtes actifs, nonobstant tous dons, confiscations, jugemens et arrêts, payement ou quittances, soubs quels termes et prétexte qu'elles ayent esté faictes ; mesmement le sieur de Bergues en la possession et jouyssance des maisons et revenus de Banes et Lamothe, et sera permis au dict sieur de Bergues de mettre à exécution ses obligations contre les débiteurs, et à cest effect toutes provisions nécessaires luy seront expédiées, et, sy besoin est, jussion au parlement de Bourdeaux et autres juges, pour la vérification des dictes provisions, et pour le faire juge d'icelles ; et en cas, pour raison de ce dessus, il arrivait quelque contestation, la cognoissance particulière en appartiendra à la chambre de l'édict de Guyenne privativement à tous autres juges. — *Le contenu en cest article est accordé, et sera donné semblables lettres de mainlevée au sieur de Bergues, que celles qui ont été expédiées aux habitans de Nismes.*

Mais pour ce quy touche le jugement ou condampnation rendus contre Martin et consors, l'on ne peult avoir esgard à ceste demande.

5° — Le roy est aussy supplié de vouloir accorder pareilhe déclaration et abolition aux sieurs de Chastillon et de Montbeton, cy-devant gouverneur de Caussade, et aux habitans de la dicte ville, cappithaines et soldats de la garnison réfugiés en icelle, pour tout ce quy s'est passé en la dicte ville et ez environs d'icelle, durant ses mouvemens, et particulièrement de ce que les dicts sieurs de Chastillon et de la Valade, son fils, leurs enfans et domestiques, se sont employés par l'ordre du sieur de Soubize et de la ville de La Rochelle, à faire tenir des despêches hors du royaume, et des courses qu'ils ont faictes par mer ou par terre, prinses de bateaux,

barques ou autres actes. — *Le roy accorde aux sieurs Chastillon, Montbeton, Valade et autres, mentionnés en cest article, la grâce.*

6° — Que toutes procédures, sentences, jugemens de mort et autres, et exécution d'iceux faictes par les juges, prévosts, conseils de guerre et de direction, ou par le conseil général et autres assemblées establies en la dicte ville par l'ordre du général gouverneur ou autrement, seront approuvées et authorisées jusques au jour de la publication de la paix, quy sera faicte au dict Montauban, sans que les juges açistans ou autres en puissent estre recherchés. — *Accordé, suivant les articles de paix.*

7° — Les dicts habitans supplient le Roy, avec la mesme humilité, de vouloir restablir en la dicte ville de Montauban, le siége du séneschal, bureau de recepte, eslection, ou les officiers de la bourçe, de la navigation, incontinent après la publication de la paix, sans attendre aucunes desmolitions. — *Accordé, après desmolitions faictes.*

8° — Comme aussy de vouloir continuer sa bénéficence pour l'entretien des pasteurs, académye et collége ensemble payer les arrérages jusques au jour présent. — *Accordé pour ce quy regarde le collége, académye et entretien des pasteurs ; et pour les arrérages prétendus, l'on ne peut y avoir esgard.*

9° — Que les officiers du roy de la dicte ville, qui ont esté empeschés à cause des dicts mouvemens, de payer le droict annuel, seront, eux, leurs veufves et hoirs, receus à payer le dict droict, et, nonobstant tous les dicts magistrats et officiers du dict séneschal, soict lieutenant particulier à ressort criminel, conseilhers, advocat et procureur du roy, cappithaine chastelain, procureurs, notaires, auditeurs des comptes, huissiers, sergens et autres, desquels les offices ont été impétrés et exercés pendant ces derniers et précédens mouvemens, et en haine d'iceux, soict par dons, confiscations, suppressions ou autrement, directement ou indirectement,

seront establis, conservés et maintenus, et leurs offices, honneurs, profficts et advantages dont ils jouyssoient auparavant les derniers mouvemens, sans avoir esgard à toutes impétrations, dons, confiscations, déclarations, jugemens et arrêts donnés au contraire, et, nonobstant toutes installations et jouyssances des nouveaux pourveus, le tout demeurant pour non advenu, sur ce prétexte le nombre des officiers du dict siége puisse être accreu, ny que les dicts officiers soient teneus d'aucun rambourcement en faveur des nouveaux pourveus, soict que la finance soict entrée dans le coffre du roy ou autrement, ou, en cas de contravention, les parties intéressées se pourvoiront aux chambres de l'édict, privativement aux parlemens. — *Accordé.*

10° — Sera le bon plaisir de Sa Majesté de confirmer les priviléges, libertés, franchises et coustumes de la dicte ville, conformément à ce qui a esté faict par les roys, d'huruze mémoire, ses prédécesseurs, mesme par le feu roy, Henry le Grand, d'huruze mémoire, particulièrement les octroys et concessions qui leur ont esté faictes du soquet et équivalent, et que la prorogation leur en sera faicte pour dix ans, comme il a esté pratiqué en tout temps. — *Accordé, excepté sy dans les priviléges il est faict mention des fortifications de la ville, lesquelles doibvent estre abattues.*

11° — Que les dicts habitans seront maintenus en la faculté de faire les Consuls, selon la forme ancienne et accoutumée auparavant ces derniers mouvemens, sans qu'il soict rien innové aux consciles ny aux conseils, establis dans la dicte ville. — *Accordé.*

12° — Seront aussy les habitans de la dicte ville restablis en tous leurs debtes actifs, noms, raisons et actions, et leur sera permis d'user des rigueurs contenues en leurs obligations et condampnations contre leurs débiteurs et condampnés, nonobstant tous dons, confiscations, représailles, payemens et quittances, jugemens et arrêts donnés, au con-

traire, tant durant les mouvemens derniers que précédens, soict que les dicts dons et confiscations ayent esté faicts au profict du roy, des ecclésiastiques ou d'autres personnes, pour sy privilégiées qu'elles soient, et en cas il y arrivast contestation, la cognoissance en appartiendra aux chambres de l'édict, privativement à tous autres juges. — *Accordé comme en la grâce généralle faicte aux autres villes, et cependant donneront estat des frais particuliers, afin qu'il y soit porveu.*

13° — Et d'autant que plusieurs habitans de la dicte ville sont obligés en leurs noms propres, envers plusieurs créanciers, de notables sommes empruntées en divers temps, pour les affaires de la communaulté, et que, pour raison de ce, ils sont poursuivis et vexés en leurs personnes et biens, dont s'en ensuyvent de grands frais et despens sur la communaulté, Sa Majesté est très humblement suppliée de descharger les dicts habitans des dettes, obligations ou condampnations données en conséquence d'icelles, avec deffances aux créanciers de les vexer en leurs personnes et biens particuliers, sauf aux dicts créanciers lever actions en recours contre la communaulté. — *Accordé, pour estre les dicts debtes payés par ceux de la dicte R. P. R. seulement.*

14° — En la paix de l'an mil six cent vingt-six il plust au roy permettre aux dicts habitans, pour réparation de partie de leurs pertes, de faire une collecte volontaire sur ceux de leur religion, laquelle collecte n'a peu estre achevée, à cause de ces derniers mouvemens, et une partie d'icelle se trouve ez mains de maistre Paul Roques, quy s'absenta de la dicte ville sans en rendre compte ; c'est pourquoi le roy est très humblement supplié de vouloir permettre aux dicts habitans de parachever la dicte collecte, et de constraindre et poursuivre le dict Roques, à rendre compte et prester le reliquat ez dicts deniers levés et reçeus par luy, sans avoir égard à tous dons, confiscations, jugemens et arrêts donnés, au contraire, en payement, quy pourroient avoir esté faicts

en conséquence d'yceux. — *Le roy deffend la continuation de la dette levée, et promet néantmoins faire rendre compte à Roques et à ceux qui ont des deniers de cette nature entre leurs mains.*

15° — Sa Majesté est aussy suppliée de vouloir descharger les dicts habitans des tailhes, tailhon, deues en affaires des payes, gaiges du vissénéchal, et généralement de tout ce quy est contenu dans les assiettes, modes et impositions faictes sur eux et les biens qu'ils possèdent, tant en la jurisdiction de la dicte ville que dans les jurisdictions voisines, ez années mil six cent vingt-six et vingt-sept, avec inhibition aux recepveurs généraux ou particuliers, Consuls ou collecteurs, de les vexer en leurs personnes ou biens, comme les dicts deniers royaux estre prins par ordre du général. — *Accordé, conformément à ce quy est déclaré en la grace que le roy a donnée à ses sujets de la R. P. R, pour les années* 1628 *et* 1629.

16.— Et parce que la dicte ville se trouve chargée de grands debtes, et qu'elle a souffert de notables pertes par le moyen des desgats et bruslements, il plaira à Sa Majesté de leur accorder les tailhes de leurs biens pour six années suivantes. — *Néant.*

17.— Suivant l'article dernier des particuliers, présenté au roy l'an mil six cent vingt-six par le habitans de la dicte ville, il pleut à Sa Majesté ordonner la visite du pont d'icelle, aux fins de pourvoir aux réparations nécessaires, à laquelle visite ayant esté procédé par le sieur de Senault, trésorier-général de France, le roy est très humblement supplié leur vouloir accorder la somme de soixante mille livres, à l'effet des dictes réparations, à prendre sur les provinces voisines, lesquelles y sont obligées, et par l'utilité qu'elles en reçoivent, et parce que les dicts habitans ont contribué à réparer et bastir les ponts de Thoulouse, Caors et autres.— *S'adresseront au conseil pour obtenir l'exécution de ce qui leur a été promis.*

18° — Le roy, par la paix de l'an mil six cent vingt-six, ayant accordé un resgalement et despartement des debtes de la dicte ville sur les habitans d'icelle, il n'y a peu estre procédé, à cause de quoy, Sa Majesté est très humblement suppliée de vouloir ordonner que les provisions nécessaires seront expédiées aux dicts habitans, quittes de tous dedicts d'assiettes.— *Accordé, pour ce qui est du resgalement et despartement des debtes de la dicte ville sur les habitans d'icelle de la R. P. R. seulement.*

19° — Les dicts habitans supplient très humblement Sa Majesté de les vouloir descharger de donner des ostages pour la desmolition, attendu les assurances qu'ils donnent de procéder, en toute diligence et avec bonne foy, à la desmolition des dictes fortifications, les frais desquelles ils demandent estre faicts tant aux despens du bas diocèze de Montauban, que sénéchaussée de Quercy, les matériaux leur demeurant. — *Le roy ne peult accorder la descharge de donner des ostages, mais, pour ce quy regarde le despens de la desmolition des fortifications, ils seront deschargés le plus qu'il se pourra dans les despartemens qui se feront pour le faict des desmolitions.*

20°— Finalement les dicts habitans supplient Sa Majesté, avec la mesme humilité, de faire procéder à la vérification de sa grâce et l'édict de paix, sans aucune modification, en toute diligence.— *Accordé.*

Livre jaune, A. fol. LXXXVI.

FIN.

NOMS

DES SOUSCRIPTEURS

A L'HISTOIRE DE MONTAUBAN.

MM. Arassus (d'), vicaire-général, à Montauban.
Abrial, ingénieur en chef.
Albrespy André.
Alibert, négociant.
Ansas François.
Aillet-Boula, négociant.
Ansas (l'abbé).
Aunac (veuve), née Delmas-Grossin.
Ansas aîné, à Pompignan.
Arbus, notaire, à Bruniquel.
Arnal, notaire, à Auty.
Ayral (d') aîné, propriétaire.
Ayral (d'), propriétaire.
Amade (d').
Ablanc (d'), à Lafrançaise.
Aubry, géomètre en chef.
Aché-Duvernez (l'abbé), curé, à Falguières.

Barante (baron de), Pair de France.
Belmontet, inspecteur pour le travail des enfans dans le département de la Seine.
Bonnet, notaire, à Nègrepelisse.
Benaïs, employé à la s.-préfecture de Castelsarrasin.
Barthe, pasteur, à Causse (Gironde).
Bach, greffier, à Lavit.
Bord, négociant, à Toulouse.
Brunier, principal du collége, à Agen,
Boyer, employé des contrib. ind, à Castelsarrasin.

NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

MM. Burgères, juge, à Cahors.
Bourgeac, maire, à Lamagistère.
Bouzigue, propriétaire, à Nohic.
Boë, percepteur, à Lauzerte.
Bolle, à Saint-Antonin.
Bertioli François.
Bergis Pierre, à Toulouse.
Boudet, ancien député, à Caussade.
Bastarel, avoué.
Bouysset, propriétaire, à Finhan.
Boudou, conducteur des ponts et chaussées, à Cahors.
Bessière, bibliothécaire à la Sorbonne, à Paris.
Bréchan, propriétaire, à Lafrançaise.
Bories, notaire, à Caylus.
Bromet, notaire, à Saint-Antonin.
Beauquesne (de), à Castelsarrasin.
Beauquesne (de), à Asques.
Begué, agent de change, à Montauban.
Boislong (l'abbé).
Bagel-Baillo (Madame).
Bayol, horloger.
Boislong Alexandre, négociant.
Boë-Lalevie, avocat.
Bouquet, propriétaire.
Bessières-Garrigues.
Belvèze aîné.
Bonnaffé, médecin.
Bonnaffé (l'abbé).
Belmont (de).
Bergis Hippolyte.
Bardon Amasis.
Bagel-Combes, agent-voyer en chef.
Bèges, agent de change.
Bonhoure, horticulteur.
Bergis-Bagel Emile.
Belot (de).
Barrié Hippolyte, négociant.
Brun Victor, négociant.
Boyer Justin, négociant.
Bergis Jacques, professeur de mathématiques.
Barrié, capitaine de gendarmerie.
Bonnal, négociant.
Bessey Félix, propriétaire.
Beaufort (de), chef de bataillon.
Bardon, père.

NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

MM. Bellerive (de) Charles, à Montauban.
Bardon aîné.
Belvèze, capitaine d'artillerie.
Belvèze, capitaine de corvette.
Bonhomme, négociant.
Brueyre (Madame).
Bergis Alphonse.
Bastoul aîné, négociant.
Buscon, négociant.
Bonnet, directeur des domaines.
Bardon, propriétaire.
Buisson, (marquis de) d'Aussonne.
Berty (de) Louis Léon, propriétaire, à Lauzerte.
Bonnecaze, docteur-médecin.
Berthaud (l'abbé), chanoine théologal de Limoges.
Baron, subst. du procur. du roi, à Castelsarrasin.

Chalret-Durieu, conseiller à la cour royale de Paris.
Cayx, député du département du Lot.
Cabantous, pasteur.
Cruvellié, pasteur, à Royan.
Castel, pasteur, à St-Peray.
Courière, entrepreneur, à Lamagistère.
Chambert, conducteur des ponts-et-chaussées, faisant fonctions d'ingénieur, à Cahors.
Carenou Antoine, pasteur, à Lafitte.
Carivan, notaire, à St-Antonin.
Coursau, négociant, à Angoulême.
Comarque (de), à Villeneuve-d'Agen.
Cahusac (de), à Caylus.
Chambert, cond. des ponts-et-chaussées, à Condom.
Cap-de-Pic, cond. des ponts-et-chaussées, à Cahors.
Castex, neveu, négociant, à Moissac.
Calhiat Louis-Augustin, à Lauzerte.
Castan, négociant, à Toulouse.
Couderc, ingénieur en chef, à Albi.
Chaloupy, instituteur à St-Paul-d'Espis.
Catala, avocat, à Montpezat (Gers).
Corneillan (le marquis de), à St-Urcisse.
Corbière (Madame), née de Juge, à Castres.
Crazannes (le Baron Chaudruc de), sous-préfet, à Castelsarrasin.
Chevallard, Cond. des ponts-et-chaussées à, Moissac.
Carrère Ferdinand, à Castelsarrasin.
Castel, négociant, à Aubusson.

MM. Cornac, président du tribunal civil, à Montauban.
Charles, avocat.
Couturier, greffier en chef.
Combes-Brassard, docteur-médecin.
Combes-Lalande.
Combes-Brassard (le colonel).
Coyne Urbain, négociant.
Carboy-Jobé, horloger.
Constans, avocat.
Constans Léon, propriétaire.
Canette, 1er commis aux C. indirectes.
Crosilhes l'abbé).
Crosilhes A., imprimeur.
Crosilhes-Borel, propriétaire.
Cossigny (l'abbé de).
Calvet, hôtel de France.
Combarieu de Grées, Louis.
Crusy (de).
Charles, marchand de nouveautés.
Cailhassou, négociant.
Coustou.
Chené, substitut du procureur du roi.
Cornac Louis, juge.
Causse, employé à la préfecture.
Cambolas (de).
Capmeils (l'abbé).
Castan, étudiant en théologie.
Carboy (l'abbé).
Crouzatié, conducteur des ponts et chaussées.
Conté, pasteur.
Cousteils, chef de bureau à la préfecture.
Chateau Jules.
Compadre, employé aux contrib. indirect.
Conte Louis, capitaine.
Celarié, employé aux contrib. indirect.
Coffinhal Louis, propriétaire.
Châteauvieux (de), docteur-médecin.
Carrol, juge.
Coste (l'abbé).
Cousi (l'abbé),
Couderc jeune, négociant.
Coyne cadet, négociant.
Calvinhac (l'abbé).
Combes Daniel, chef des bur. de la dir. des con. dir.
Couderc Antoine, négociant.

MM. Cambon.
Cambe, membre du conseil-général, à Caylus.

Darcy, préfet de l'Aube.
Domingon de Bronzac, propriétaire, à Escatalens.
Doumerc (l'abbé), à Valence.
Delbreil, horloger, à Moissac.
Detour (baron), à Moissac.
Duverger, à Paris.
Desfourniel, receveur particulier, à Castelsarrasin.
Dubor, notaire, à Beaumont.
Du Mège (chevalier), à Toulouse.
Dèze, notaire, à Varen.
Debia Adolphe, percepteur.
Duchesne, percepteur.
Daudibertière, docteur-médecin, à St-Projet.
Doumerc Paul, à Paris.
David (l'abbé).
Dufour G. R., propriétaire, à Lauzerte.
Dubreil, propriétaire, à Orgueil.
Darquié, maître de poste, à Dax.
Delmas-Grossin (fils), négociant, à Montauban.
Dubois Antoine, propriétaire.
Delmas-Débia, docteur-médecin.
Duprat (l'abbé).
Dardayrol, lithographe.
Depeyre Amédée, secrétaire du préfet.
Duluc, négociant.
Daux, employé à la recette générale.
Devals aîné, membre cor. de l'Inst. historique.
Devals jeune, négociant.
Desquerre Eugène, négociant.
Delmas, hôtel de l'Europe.
Doumerc, négociant.
Dehollain Léon, négociant.
Delbreil de Scorbiac, propriétaire.
Dubreil, chevalier de Saint Louis.
Dejean, négociant.
Dangles (l'abbé).
Delon-Dumas, propriétaire.
Duc de Lachapelle Félix, propriétaire.
Dumas, notaire.
Dupuy-Monbrun, de Mergeul.
Du Bosquet (baron), propriétaire.
Duc de Lachapelle de Francour.

NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

MM. Demothes, capitaine, à Montauban.
Delcros, coiffeur.
Des-Carneaux, inspecteur des postes.
Duc François.
Debia Jules, capitaine de navire.

Ferbeyre, négociant.
Foissac Charles, négociant.
Foissac-Linon, négociant.
Foissac (4me).
Fayet, pharmacien.
Fourges (l'abbé).
Falga, fils aîné.
Fragneau, architecte,
Fournes Théodore, propriétaire.
Faure jeune, propriétaire.
Faure Louis, négociant.
Faure, géomètre.
Faurou (l'abbé).
Favenc, juge.
Ferrié, commis négociant.
Frézières Junior, négociant.
Francoual, huissier.
Forestié, neveu, imprimeur.
Fournié Léon, propriétaire, à Caussade.
Furbeyre, propriétaire, à Villefranche.
Francquefort (de), propriétaire, à la Rochelle.
Feyne Alphonse, négociant, à Paris.
Fieuzal, avocat.
Fraunié, négociant, à Toulouse.

Graves Louis, à Montauban.
Gironde (le vicomte de).
Garrisson-Vienne, négociant.
Garrisson Auguste, négociant.
Garrisson-Bergis, négociant.
Garrisson, oncle et neveu, négociants.
Gardelle-Rey.
Gilibert, propriétaire.
Gau, professeur.
Grimes, pharmacien.
Girard, Coiffeur.
Gourdon.
Granès de Lavaur, propriétaire.

MM. Garrigues (l'abbé), à Montauban.
Gausseran aîné, entrepreneur.
Garrigues-Janols, propriétaire.
Gay, propriétaire.
Gironde (de) Alphonse.
Graves Jean jeune, propriétaire.
Godoffre, notaire.
Galabert, propriétaire.
Goulard, menuisier.
Gay Amédée, négociant.
Guettard, officier d'ad. des sub. milit.
Gairal Antoine, procureur du roi.
Granès (de) Louis.
Ginolhac (l'abbé).
Granal (de), vice-président du tribunal civil.
Goulard (l'abbé), supérieur du petit seminaire.
Gansner, pâtissier.
Garrigues-Roques, propriétaire.
Grenier (de) Fonclaire.
Ginesty (l'abbé).
Gautier Joseph, maître cordonnier.
Godoffre, employé des postes.
Gui-Vialettes.
Gasc-Lalasserre, propriétaire.
Grézel, maire, à Saint-Porquier.
Gardes aîné, négociant, à Toulouse.
Grawisk, pasteur, à Montpellier.
Guitard, notaire, à Beaumont.
Gastabois (de).
Gardelle, à Paris.
Griffoul-Dorval, statuaire, à Toulouse.
Gardés-Vivens, à Lisbonne.

Henry, substitut du procureur du roi, à Montauban.
Hinard-Bouis, tapissier.
Hérétieu, membre du conseil-général, à Cahors.

Janvier, député de Tarn-et-Garonne.
Julien Jules, inspecteur des postes, à Perpignan.
Juge (de), à Castres.
Juge (de), sous-intendant militaire.
Jordannet, juge de paix, à Lafrançaise.
Jayle, ex-directeur des domaines, à Montauban.
Jullia-de-Pérignon.
Jullia aîné.

MM. Jobé, horloger.
Jeau, maître cordonnier.
Jarrige (l'abbé), chanoine.

Laforce-Caumont (duc de), Pair de France
Lade, maire de Montauban.
Lasvènes, adjoint au maire.
Lacaze-Aché, avocat.
Lebrun, architecte.
Lafon-de-Boutary.
Lafon Onésipe, juge-suppléant.
Lazare, négociant.
Lamouroux, négociant,
Lafargue-Lavigne, négociant.
Lavitry, coiffeur.
Laramet, marchand mercier.
Lapierre-Mas, coiffeur.
Lastic (de) Albert
Leclerc, commissaire-priseur.
Laprade, vérificateur de l'enregistrement.
Lacoste-Rigail, négociant.
Londios-Boisclair, percepteur.
Labro, voyageur de commerce.
Laval, docteur-médecin.
Langlade-Lacaze, négociant.
Lacoste-Rigail jeune.
Latreille Auguste, propriétaire.
Laurens aîné, négociant.
Lamothe-Martin, avocat.
Lamothe (Madame), libraire.
Lacoste Léon, surnuméraire dans l'enreg.
Lantelme, greffier du tribunal de commerce.
Langlade Édouard, négociant.
Lacaze-Dori, négociant.
Lobios, négociant.
Lacroix, docteur médecin.
Lapierre (l'abbé).
Lugol-Moles, propriétaire.
Labonté, négociant.
Latieulle (l'abbé).
Lugol-Glay, propriétaire,
Lugol, avoué.
Lagarrigue, propriétaire.
Laforgue Théodore.
Larnaudès, employé des contributions ind.

MM. Lassalle-Durat, docteur médecin.
Lauta, clerc de notaire.
Langlade Auguste, propriétaire.
Lanis aîné, propriétaire.
Lamolinairie, peintre-vitrier.
Lacaze Antoine, juge au trib. de commerce
Lombia, instituteur à Castelferrus.
Laval Élise (Mlle), à Toulouse.
Laval, négociant, à Lafrançaise.
Lefranc-de-Laccary, à Molières.
Laurens, notaire à Castelsarrasin.
Laborde, membre du conseil gén., a Beaumont.
Lestiol aîné, propriétaire à Montalzat.
Lannes, curé à Montalzat.
Lugol, doct.-méd., chev. de la lég.-d'hon., à Paris.
Lafitte, à Bordeaux.
Lafon, à Mauvezin,
Latailhède (l'abbé), à Labastide.
Lavergne, avocat, à Caussade.
Lastic (de) Chazel.
Larnaudie, libraire, à Toulouse.
Lautié, ex-insp. des douanes maritimes de France.

Maleville (de) Léon, député, à Montauban.
Ménard, préfet de Tarn-et-Garonne.
Montet, doyen de la faculté.
Marzials, président du consistoire.
Mallet aîné, conseiller de préfecture.
Magnan, pasteur.
Monbrun, marchand tailleur.
Mallet Benjamin, avocat.
Molines, pasteur.
Mortarieu (baron de), ancien préfet.
Mortarieu (de) Alphonse.
Mortarieu (de) Gustave.
Mortarieu (de) Alexandre.
Marty, agent de change.
Martin, juge de paix.
Momméja.
Mariette-Auriol.
Maynard (l'abbé).
Monceyt (l'abbé).
Magneville, négociant.
Millenet, propriétaire.
Miret Émile.

MM. Monbrun (l'abbé).
Mialaret-Beckneck, à Montauban.
Martin, docteur-médecin.
Montet-Noganès, propriétaire.
Moriez (la baronne de).
Ménescal, propriétaire.
Malartic (Vicomte de).
Marty, avoué.
Mila de Cabarieu, propriétaire.
Mesnard de Conichard, employé des postes.
Martin Hyate, notaire.
Mercier, secrétaire de l'hospice.
Molières (de) aîné.
Molières (de) Silvestre, bibliothécaire.
Martin, ingénieur.
Moineau (l'abbé).
Martres, pharmacien.
Mexes, tailleur
Marcellin aîné.
Marcellin Edouard.
Mercadier, employé à la préfecture.
Michelet, professeur du collége de France, à Paris.
Maupas, à Lavit.
Mallet Eugène, à Toulouse.
Moulis ainé, négociant, à Nègrepelisse.
Malecaze, propriétaire, à Saint Aignan.
Momméja, pasteur,
Moulenq Louis, à Valence-d'Agen.
Martignac (de), propriétaire, à St-Antonin.
Maury, docteur-médecin, à Lafrançaise.
Mazarès, docteur-médecin, à Montaigu.
Moulhia, juge de paix, à Montaigu.
Maillard, pasteur, à Lamothe-St-Hervy.

Nicolas, professeur à la faculté de T. P. à Montauban.
Nègre, pasteur.
Nègre fils, propriétaire.
Nègre, (cadet), négociant.
Négrier, chef d'institution.

Olier, ancien négociant.
O'Reilly, à Bruniquel.
Orliac Caré (l'abbé), à Donzac.
Orliac Auguste aîné, à Belleperche.
Orliac (5me), propriétaire, à Lamagistère.

NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

MM. Preissac (comte de), Pair de France, à Montauban.
Picaud, directeur des postes.
Pouget (l'abbé), vicaire-général
Polignac (la duchesse de).
Portal Paul, négociant.
Pech, commissionnaire, juge au tri. de com
Poux aîné, propriétaire.
Poncet-Delpech fils, propriétaire.
Poncet-Delpech St-Cyr.
Paris, propriétaire.
Pagès, négociant.
Pouzols, propriétaire.
Portal Emile.
Poursillié aîné, propriétaire.
Petignot, greffier du juge de paix.
Prévot, avoué
Pellet, avoué.
Prax, pharmacien.
Pinçon Anasthase.
Pinçon Jules
Pouvillon (l'abbé), chanoine.
Portal-Grandchamp.
Presseq, médecin-vétérinaire.
Poumarède fils, négociant.
Poursillié (veuve), née Latreille.
Perès Osmin.
Prat Jenny, (Mademoiselle), institutrice.
Pérignon (marquis de), à Grenade.
Pérignon (vicomte de), à Montech.
Perès, capitaine, à Moissac.
Parazols (baron de), à Lafrançaise,
Parrau Honoré, à Caussade.
Pécholier, chef de bataillon.
Pauliet (l'abbé), à Paris.
Pujade, docteur-médecin, à Caylus.
Pernon, propriétaire, au Saula.
Portal, receveur particulier des finances, à Moissac.
Poûmarède, négociant, à Réalville.
Parizot, maire, à Lafrançaise.
Pailhès, propriétaire, à Beaumont.
Poux Thierry, docteur-médecin.
Poûmarède, juge d'instruction, à Gaillac.
Pinçon Auguste, à Paris.
Palézy Bernard, propriétaire.
Pontis (de) Charles, à Toulouse.

MM. Quinsac, précepteur, à Montauban.

Rigail de Lastours, conseil. de préf..
Reyniès Xavier (vicomte de).
Rous, professeur.
Rouffio-Roques J., propriétaire.
Rabotte aîné, commissionnaire.
Rabotte-Rostaine.
Rochin, avocat.
Redoulès.
Rabolte, marchand tailleur.
Rous Hippolyte, avocat.
Rous André, docteur-médecin.
Rey-Lescure, propriétaire.
Rozièz-Cladel.
Rabastens (l'abbé).
Romagnac François, négociant.
Raynaud, docteur-médecin.
Rabastens, propriétaire.
Reganhac Victor (de), propriétaire.
Régis (l'abbé).
Rattier Dominique, propriétaire.
Rouffio-Crampes, lieut. de vais. en retraite.
Rolland Eugène, à Molières.
Raffine, coiffeur, marchand de nouveautés.
Renous aîné, past., pré. du con., à La Motte-Chalencon.
Rabanis, à Bordeaux.
Reyniès (marquis de), à Toulouse.
Roques, notaire, à Caylus.
Rieunier, principal du collége, à Moissac.
Raby, notaire, à Monclar.
Richard, à Souillac.
Ricard (l'abbé), à St-Antonin.
Ricaumont (de), à Castelsarrasin.
Raynal, docteur-médecin, à St-Antonin.
Rigail, docteur-médecin, à Gaillac.
Rouffio-Crampes, percepteur, à Lafrançaise.
Rivière, propriétaire, à Beaumont.
Ravaisson, capitaine, à Caylus.
Ravaisson, propriétaire, à Puylaroque.

Saintgeniès, prés. du trib. de com., à Montauban.
Scitivaux, receveur-général.
Solon fils, conseiller de préfecture.
Solon père, notaire.
Sarrat, avoué.

NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

MM. Soulié-Gasc.
Scitivaux, chef d'escadron.
Semézies, propriétaire.
Séguela, négociant.
Saint-Faust, négociant.
Scorbiac (de) Maurice.
Saintgeniès, percepteur.
Souillac, employé des postes.
Soleville, négociant.
Soleville-Faure, négociant.
Sesquières.
Soulan-Vidian, négociant.
Sarrat, pharmacien.
Senilh Victor, propriétaire.
Soulié 3me, marchand de grains.
Senilh aîné, avocat.
Scorbiac (baron de).
Saintis, négociant.
Serres aîné, vérificateur des poids et mesures.
Serres cadet, propriétaire.
Sauveton, archiviste de la préfecture.
Savinhe (l'abbé), curé, à Reyniès.
Saint-Vincent (de), fils aîné, à Toulouse.
Soulié, percepteur, à St-Antonin.
Saint-Sernin (de), propriétaire, à Dieupentale.
Satur, propriétaire.
Saint-Cric (de), colonel.

Trélissac Jean Chaudruc (de), évêque de Montauban.
Teulières, juge d'instruction, *idem*.
Tailhade, avocat,
Tachard (l'abbé).
Tayac, commissionnaire.
Théron, négociant.
Tailhade Eugène, avocat.
Teilhac, conservateur des hypothèques.
Taberne, employé à la perception.
Tuffeau, (l'abbé).
Trélissac Abel (de), lieutenant de vaisseau.
Teinturier Élisa (Mademoiselle), à Bayonne.
Thierry Augustin, à Paris.
Tieys (Jean Léonidas), profes. de rhétorique.

Vezins (de), évêque d'Agen.
Vialettes d'Aignan Jules, propriétaire.

Vieillescazes Antonin, à Montauban.
Videt, négociant.
Vezins (de), propriétaire.
Vergès Isidore, négociant.
Vergès, ingénieur.
Vigouroux Amédée, propriétaire.
Vidallet, employé à la préfecture.
Vignardon (l'abbé).
Vigouroux, voyageur de commerce.
Valada Hippolyte (de), propriétaire.
Vican, ébéniste.
Vidal Prosper, cond. des ponts-et-chaussées.
Villa (l'abbé).
Vignes, propriétaire, à Brassac.
Vaïsse, propriétaire, à Nègrepelisse.
Vaïsse, juge de paix, à Monclar.
Valès, propriétaire, à Verdun.
Vignals, à Provins.
Vivens, à Lisbonne.

Ysarn de Capdeville, propriétaire, à Montauban.

Bach, marchand de nouveautés, à Montauban.
Bousquet (l'abbé), à St-Blaise.
Courdy, notaire, à Piquecos.
Combes-Dounous, propriétaire.
Dubois Léon, à Montauban.
Pécontal, imprimeur.
Raynal, employé des ponts-et-chaus., à Moissac.
Tachard Moïse, pasteur.
Truel, imprimeur.

DC801 .M76L4 v.2
Histoire de Montauban.
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00000 3667